

LONDRES.

Transivi ut viderem sapientiam, erroresque & stultitiam. Ecclesiast.

NOUVELLE ÉDITION,

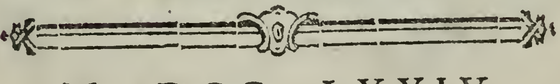
Revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME SECOND.

Prix, 3 livres le volume relié.



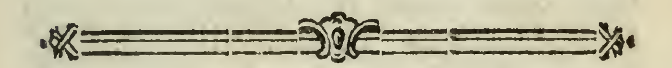
A LAUSANNE.



M. DCC. LXXIV.



LONDRES.



EFFETS DE LA MÉLANCOLIE.

De cette diſpoſition mélancolique réſultent pluſieurs effets, dont la combinaiſon fait le fond du caractère Anglois.

APTITUDE DES ANGLOIS POUR LES SCIENCES.

Il en eſt quelques-uns très-heureux, & qui vérifient ce que dit Plutarque d'après Ariſtote : *qu'il n'y a que les natures grandes qui ſoient ſujettes à la mélancolie* (*a*).

(*a*) Plut. d'Amiot, Vie de Lyſandre, *initio.*

De-là d'abord l'aptitude des Anglois pour les ſciences dont la profondeur exige que l'ame s'y enfouiſſe & s'y concentre toute entière: de-là ces découvertes qui ſont le réſultat des plus vigoureuſes opérations de l'eſprit. Les travaux qui conduiſent à ces découvertes, furent dans tous les tems le lot des tempéramens mélancoliques. Le ſavant Méziriac s'étonnoit lui-même comment il avoit pu ſoutenir ſon travail ſur Diophante, & le conduire à ſa perfection : Il diſoit *qu'il ne l'auroit jamais achevé, ſans la MÈLANCOLIE & l'opiniâtreté que lui donnoit une fièvre quarte, qui le tourmenta long-temps* (*a*).

L'Angleterre a conſervé dans les hautes ſciences, le rang qu'elle a tenu dans la Philoſophie & dans la Théologie ſcholaſtique, lorſque ces ſciences étoient l'occupation excluſive des meilleurs eſprits. Que ne doivent pas celles qui ſe ſont établies ſur leurs ruines, aux vues,

---

(*a*) Sa vie, par Péliſſon, dans l'Hiſt. de l'Acad. Françoiſe.

aux travaux, aux découvertes des Bacon, des Gilbert, des Boyle, des Newton, des Halley, &c. &c? Dans les recherches ſur l'antiquité, que ne devons-nous pas aux Usher, aux Selden, aux Marsham & aux travaux auſſi exacts que pénibles des ſavans qui viennent de tirer de leurs ruines, Palmyre, Athènes, les monumens de Dioclétien à Spalatro? L'Angleterre offre d'autres exemples actuels de ce que peut l'obſtination de ſes habitans pour les objets dont ils ſe ſont emparés.

M. Askew, fils d'un riche médecin de Londres, avoit pris pour le Grec un goût qui embraſſa bientôt toute la Grèce : ce goût le décida ſur l'uſage de ſon revenu. A peine majeur, il régla ſes affaires, quitta Londres, paſſa à Paris où l'académie des inſcriptions & belles-lettres lui donna une place parmi ſes académiciens libres, & ſe jetta enfin dans la Grèce. Après l'avoir parcourue, y avoir étudié les monumens, en avoir découvert pluſieurs qui s'étoient dérobés aux recherches des antiquaires, il ſe fixa à Athènes, & y apprit le Grec vulgai-

re, qu'il parla bientôt comme les Athéniens eux-mêmes. Il en fit uſage pour les entretenir de leurs ancêtres, de la réputation qu'ils s'étoient faite dans les armes & dans les lettres, des écrits qui l'avoient perpétuée, enfin de la richeſſe, des graces & de l'énergie de la langue dans laquelle ces écrits ont paſſé juſqu'à nous. L'enthouſiaſme de l'étranger paſſa aiſément dans l'ame de gens que diſtingue encore cette vive ſenſibilité qui formoit le caractère des anciens Athéniens. Ils entrèrent en foule dans les vues de M. Askew; mais comment les remplir? Le zèle de M. Askew y pourvut. Il ouvrit une école, ſe ſoumit aux dégoûts & à la ſervitude qui ſuivent le métier de maître d'école, & en remplit gratuitement tous les devoirs, avec autant d'exactitude & plus d'affection que les profeſſeurs le plus largement payés: il le fut par l'empreſſement pour ſes leçons. Les gens aiſés, les papas, l'aga lui-même y envoyoient leurs enfans; de jeunes gens, maîtres de leur conduite, les ſuivoient par goût; des pères de famille venoient s'y con-

fondre avec les enfans. Après quelques années d'un travail auſſi vif qu'opiniâtrément ſoutenu, M. Askew eſt arrivé à ſon but. Il a rétabli l'ancien Grec dans une ville qui fut une de ſes plus belles poſſeſſions, & il n'a quitté cette ville, qu'après avoir pourvu à la perpétuité de l'école qu'il avoit établie. Au moyen de cette école, la principale bourgeoiſie d'Athènes a repris le langage des Démoſthènes & des Iſocrates, inſenſiblement tout Athènes reviendra à le parler, & M. Askew aura obtenu la récompenſe qu'il s'étoit promiſe de ſon travail & de ſes ſoins. Il en jouit dans ſa patrie, avec une des plus belles femmes de Londres, au milieu d'une bibliothèque auſſi bien choiſie que nombreuſe, qu'enrichiſſent quantité de morceaux qu'il a rapportés de ſes voyages; & ſes compatriotes lui tiennent compte des heureux effets de ſon zèle pour le Grec & pour la Grèce : zèle qui, peut-être ailleurs, couvriroit d'un ridicule indélébile l'homme qui s'y ſeroit livré & qui oſeroit s'en faire honneur.

Un zèle auſſi ardent & non moins éloigné de l'ordre commun, vient de jetter en Egypte M. Wortley-Montaigu, fils de la célèbre ladi du même nom, qui a tranſporté en Europe l'inoculation de la petite vérole. Ce ſeigneur, né à Conſtantinople pendant l'ambaſſade de ſon père, héritier des biens immenſes de ſa maiſon & de toute la vivacité du caractère de ſa mère, envoyé en France ſous la conduite d'un gouverneur très-ſavant, a paſſé à Troye les plus belles années de ſa jeuneſſe, enſeveli dans l'étude des langues anciennes & des connoiſſances dont elles ſont la clef. De retour en Angleterre, il y contracta un engagement peu aſſorti; & cet engagement, dont rien ne fut capable de le détacher, porta ſon père à le déshériter, & à faire paſſer tous ſes biens à une ſœur, qui a depuis épouſé le célèbre lord Bute.

Réduit à une penſion alimentaire, & à celle que lui a aſſuré le Grand-Seigneur Mahomet V, qui l'appelloit ſon fils, les armes & les lettres l'ont conſolé des diſgraces de la fortune. Il a ſervi en Allemagne avec

diſtinction, & dans les négociations, & dans les armées, ſous le duc de Cumberland & ſous le prince de Brunswick, donnant les intervalles du ſervice aux études les plus profondes & les plus épineuſes.

Le livre de l'évêque Warburton & la vérification des recherches qu'il raſſemble, firent partie de ces études. L'évêque y emploie, parmi les preuves de la religion Chrétienne, certaines inſcriptions très-antiques & encore exiſtantes ſur un grand rocher, au pied du Mont Sinaï (*a*). Bien des gens en ont donné des explications, dont la diſſemblance prouve que ces inſcriptions ſont encore à expliquer.

(*a*) Le fameux Voyageur *Pietro Della Valle* annonce au P. Marin, qu'il avoit une copie de ces inſcriptions, tirée ſur le lieu même, par le Sçavant Cordelier Pierre de Novarre. *Aliquæ*, dit-il, *earum litteræ iis videntur ſimiles, quas Hæbrei hodiè uſurpant, aliæ verò ſamariticis, aliæ cum neutris concordant; ſenſum tamen ex illis nemo percipere potuit.* Voyez la XXIV lettre du Recueil imprimé à Londres en 1682, ſous le titre d'*Antiquit. Eccleſ. Orientalis.*

Le desir de le faire d'une manière à n'y plus revenir, s'empare de M. Wortley : il s'y prépare par une étude approfondie & comparée des langues qui peuvent donner cette explication ; &, la paix à peine conclue, il s'embarque & part pour l'Egypte, où il jouit actuellement de l'objet de sa curiosité. Le public jouira du fruit de cette savante excursion, soit en recevant l'explication des inscriptions du Mont Sinaï, soit en y renonçant, si M. Wortley les déclare indéchiffrables (*a*).

GOUT POUR LA POLITIQUE.

LE fond du caractère, la tournure d'esprit, qui, portant à de telles entreprises, fournit le courage nécessaire pour leur exécution, est celle précisément que désiroient les

---

(*a*) M. Worthley a depuis donné une liste de ces inscriptions dans le 56e volume des Transactions Philosophiques. Voyez aussi le Journal de l'Evêque de Cloger au grand Caire.

anciens Légiſlateurs pour les hommes d'Etat. C'eſt cet *atrox animus* qu'eſſayoit de former dans ſes diſciples la philoſophie ſourcilleuſe du Portique, toute dirigée au maniement des affaires publiques. Horace ſortoit, par boutade, de ſon caractère pour donner dans cette philoſophie, lorſqu'il diſoit :

Nunc agilis fio & merſor civilibus undis.

Toute la nation Angloiſe y donne par tempérament & par caractère. De-là le débit prodigieux de ces papiers qui paroiſſent chaque jour, & dont la lecture remplit une partie de la journée de tout bon Anglois : de-là ces révolutions qui ont ſi ſouvent changé la face de l'Angleterre. Des pays voiſins ont auſſi eu leurs révolutions, mais moins fréquentes : elles ne furent qu'un feu de paille en comparaiſon de celles de l'Angleterre (*a*).

Dans ſon état actuel, les affaires publiques ſont devenues celles de

(*a*) *Levior eſt morbus cum riſu; quàm Seriò inſanientium.* Cels. lib. 3.

tout Citoyen : tout homme eſt homme d'Etat. De même que chaque Jéſuite s'identifioit avec ſon orgeuilleuſe Société, chaque Anglois, s'identifiant avec le Gouvernement, doit étendre, & il étend à ſoi-même la haute idée qu'il a de ſa nation : il triomphe dans les victoires : il porte le faix des revers : il s'épuiſe en projets pour ſoutenir les ſuccès, pour pouſſer les avantages, pour réparer les pertes : c'eſt la mouche de la fable, qui, s'approchant des chevaux,

Prétend les animer par ſon bourdonnement,
Pique l'un, pique l'autre, & penſe à tout moment
Qu'elle fait aller la machine,
S'aſſied ſur le timon, SUR LE NEZ du cocher :
Auſſi-tôt que le char chemine
Et qu'elle voit les gens marcher,
Elle s'en attribue uniquement la gloire.

Il en étoit autrement ſous Henri VIII, ſous la reine Eliſabeth : l'autorité royale, réuniſſant alors tous les pouvoirs, ne s'annonçant, com-

me l'action de Dieu, que par ses effets, ne laissoit au citoyen que le mérite de l'obéissance & de la soumission. La popularité qu'affectoit la reine Elisabeth, au commencement de son règne, donna lieu à l'essor de quelques politiques; mais cette princesse prit bientôt le ton de Paul-Emile (*a*) : « à l'égard » de ses soldats qui entreprenoient » sur l'office du capitaine genéral, » s'ingérant de dire qu'on devoit faire » telle & telle chose qu'on ne faisoit pas, Paul-Emile les en reprit » bien aigrement, & leur défendit » de ne s'entremettre plus curieuse» ment de choses qui ne les regar» doient pas, & qu'ils ne se sou» ciassent d'autre chose, sinon de se » tenir prêts & leurs armes bien en » point, pour vaillamment s'en ser» vir, quand leur capitaine leur en » donneroit le temps & le moyen; » &, pour les rendre plus vigilans, il » voulut que ceux qui seroient de » guet y allassent sans armes de long » bois, afin qu'ils en fussent plus » soigneux & plus ententifs contre

(*a*) Vie de Paul-Emile, de la trad. d'Amiot.

» l'ennemi, s'il venoit les attaquer».

Cependant ſous Henri VIII, l'Angleterre ſe partageoit déja entre ces deux partis (*a*) qui s'écraſèrent ſucceſſivement ſous les règnes de Marie & d'Eliſabeth ; & qui, toujours les mêmes, ſous d'autres noms & ſous des formes différentes, arrachèrent depuis la couronne & la vie au malheureux Charles I, & précipitèrent Jacques II dans toutes les fauſſes démarches qui ont préparé la dernière révolution.

Avant ces révolutions, le fanatiſme avoit pour aliment les diſputes de religion, dont les premières ſemences ont été jettées par Wicleff, dans le ſein même de l'Angleterre : diſputes qui, donnant enſuite le branle aux mouvemens politiques, mirent dans l'Etat le fanatiſme d'abord concentré dans le ſanctuaire (*b*).

(*a*) Ils étoient ſourdement excités & aiguillonnés par un miniſtre perfide, Thomas Cromwel.

(*b*) «On énerve la religion quand on la » change, & on lui ôte un certain poids, qui » ſeul eſt capable de contenir les peuples. Ils

Le génie qui animoit le théologien Anglois écrivant ſur la *juſtification*, ſous Henri VIII & ſous Edouard ſon fils, anima depuis les Vanne, les Sandys, les Selden, &c. lorſque ſous Charles I, minant les fondemens du trône, ils ouvroient la route qui, à leur inſçu, y conduiſit Cromwel. Les derniers étoient Newton, fixant les loix du ſyſtême de l'univers : les premiers étoient Scot ou Dunkan, diſputant à outrance ſur l'*à parte rei* (*a*) : c'étoit le même eſprit appliqué avec la même ténacité, à des objets qui n'avoient de différence que celle qu'y mettoit la différence des temps & des circonſtances. C'eſt ſous cette differen-

---

» ont dans le fond du cœur je ne ſais quoi » d'inquiet, qui s'échappe, ſi on leur ôte ce » frein néceſſaire; & on ne leur laiſſe plus » rien à ménager, quand on leur permet de ſe » rendre maîtres de leur religion ». *Boſſuet*, *Oraiſ. Fun. de la R. d'Angleterre.*

(*a*) Hoc habet ingenium humanum, ut, cùm ad ſolida non ſuffecerit, in ſupervacaneis & futilibus ſe atterat. *Bacon, de augmento ſcientiarum.*

ce que s'explique la penſée d'une élegie Angloiſe, intitulée *les Cimetieres* :

Que de Cromwels ſont enterrés ici !

c'eſt-à-dire, combien de gens repoſent ici, ignorés, qui euſſent été autant de Cromwels, s'ils s'étoient trouvés dans la poſition & dans les circonſtances qui favoriſèrent cet uſurpateur ! Penſée qui s'explique par cette foule d'hommes que tirèrent ces troubles, de la lie du peuple, pour les mettre dans les premières places où ils ne parurent point déplacés. Tous les Etats, me diſoit au contraire un Anglois, éprouveroient dans chaque ſiècle, de pareilles révolutions, ſi, par un effet de la providence, les Cromwels étoient moins rares. Les ames vénales, les cerveaux fanatiques, les cœurs également inacceſſibles & à la compaſſion pour les maux particuliers, & à tout ſentiment de bien public, les ambitieux vendus à l'iniquité, tous les inſtrumens de la tyrannie furent de tous les ſiècles & de tous les pays : ce ſont rouages

tout montés, pour entrer en jeu; il ne leur manque que le grand ressort.

Les grandes révolutions dans l'Empire des sciences & des arts, ont constamment suivi les grandes révolutions dans l'état politique, & elles ont été comme celles-ci l'ouvrage de têtes *à grand ressort.*

Periclès maître d'Athènes, à laquelle il procura l'empire de la Grèce, y ouvrit ce siècle brillant, qu'Alexandre continua. Jules César avoit préparé le siècle d'Auguste, en ouvrant aux Arabes la carriere des conquêtes. Mahomet les jetta dans celle des sciences & des arts, que cette nation barbare n'eût jamais connus sans cette révolution. Les Médicis, maîtres de Florence aux mêmes titres que Periclès l'avoit été d'Athènes, y introduisirent les sciences & les arts. Dans la Rome moderne ils dûrent leur effort à Jules II, qui, pour me servir des termes de Brantome, *étoit un maître homme, bien que Prêtre.* Son génie, aussi fort que vaste, passa chez les Michel-Ange, les Raphaël, les Bramante, qui s'élevèrent à la

grandeur de ſes idées, parmi leſquelles il ſuffit d'indiquer l'idée de S.-Pierre de Rome, & celle qu'il avoit conçue pour ſon tombeau. La violence de ſon caractere étendit leurs vues en les faiſant entrer dans les ſiennes. Le Vaſari nous a conſervé dans la vie de ces artiſtes, le détail des procédés, dont il uſoit à leur égard : la vivacité de ces procédés alloit juſqu'aux coups de bâton qu'il leur diſtribuoit de ſa main (*a*). Ainſi en France le ſiècle

---

(*a*) Michel Ange, excédé de ce procédé, fuit de Rome, & ſe retira à Florence, où Jules le redemanda aux Magiſtrats par ce Bref inſéré parmi les *Lettere pittoriche : Dilecti filii, Salut. & Apoſt. Benedict. Michael Angelus Sculptor, qui à nobis leviter & inconſulté diſceſſit, redire, ut accepimus, ad nos timet ; cui tamen non ſuccenſemus, novimus enim hujuſmodi hominum ingenia. Ut tamen omnem ſuſpicionem deponat, devotionem veſtram hortamur, velit ei, nomine noſtro, promittere ac ſtipulari, quòd, ſi ad nos redierit, illæſus, inviolatuſque erit, & in eâ gratiâ apoſtolicâ eum nos habituros, quâ habebatur ante fugam.* Datum Romæ 8. Julii 1506. Pontificatûs noſtri anno 11.

de Louis XIV fut l'ouvrage du Cardinal de Richelieu, & l'Angleterre dut à Cromwel le règne brillant de Charles II.

Perſonne n'ignore que dans ces ſiècles ténébreux, où les lumieres naturelles & toutes les connoiſſances étoient ſuppléées par la dialectique & par la ſcholaſtique, l'Europe dut à l'Angleterre ſes Maîtres & ſes Docteurs les plus accrédités. L'Italie s'étoit long-temps défendue contre ce goût barbare; elle commençoit à s'y abandonner au ſiècle de Pétrarque, qui en témoigne de vives allarmes dans ſes lettres (*a*).

Et en Angleterre & en Italie, la théologie poſitive a depuis longtems repris ſes droits dans les leçons publiques : la Philoſophie y a auſſi ſecoué le joug de l'ergotiſme. La poſtérité pourra-t-elle ſe perſuader que la France, malgré ſon penchant pour le changement & pour la nouveauté, ait ſeule été fidelle à ce

---

(*a*) *Jam verò commune malum erit, ſi Dialecticorum agmini* Britannico *Æthnæa nunc novorum Cyclopum acies acceſſerit.* Epiſt. 6. lib. 1.

goût barbare, & que nos études publiques de théologie & de philosophie étoient ſous Louis XIV & Louis XV, ce qu'elles furent ſous Louis le Gros, & ſous Louis le Jeune ?

ORGUEIL NATIONAL;

QUELLE PART Y PEUT AVOIR LA MÉLANCOLIE : EFFETS DE CET ORGUEIL QUANT A L'ANGLETERRE.

L'IMPÉTUOSITÉ, l'opiniâtreté avec leſquelles la mélancolie ſe porte vers les objets qui l'intéreſſent & l'occupent, ſont les principes de ce vif intérêt qu'on trouve chez tous les Anglois pour les affaires publiques.

De-là cet orgueil national, que connoiſſoit bien & qu'a conſacré celui qui, le premier a dit : LA MAJESTÉ DU PEUPLE ANGLOIS : orgueil qui fut le principe & l'effet de la ſplendeur des Etats les plus intéreſſans de l'antiquité : orgueil qui, étant le premier fond des forces publiques, qui, les multipliant a l'infini, ſe ſous-diviſe & ſe répartit, à

certains égards, entre chaque citoyen : orgueil qui a produit ces merveilleux exemples de patriotiſme, dont brille l'hiſtoire ancienne (*a*) : orgueil, enfin, qui, peut-être, eſt l'unique patriotiſme que comporte la nature humaine.

Tout ce qui honore la nation Angloiſe, honorant chaque citoyen qui ſe voit en elle, les hommes dont les ſervices, les connoiſſances ou les talens ont illuſtré l'Angleterre, y jouiſſent de ce reſpect, de cette vénération, de ces hommages qui furent la plus douce eſpérance de tous les illuſtres de l'antiquité : hommages rendus avec une chaleur inconnue & étrangère à ces hommes qui, avilis par l'amour de l'argent ou du bien-être (*b*), ne peuvent ni apprécier des actions,

---

(*a*) *Evenit ut aliquid grande inveniat qui ſemper quærit quod nimium eſt.* Quintilianus lib. 2. Cap. 12.

(*b*) *Gens*, diſoit d'Aubigné dans l'*Appendix*, aux deux premiers volumes de ſon Hiſtoire, *Gens plus curieux de reſcriptions pendant leur vie, que d'inſcriptions après leur mort.*

ni juger des caractères que leurs débiles yeux n'osent fixer.

Cette chaleur, qui échauffa Rome & la Grèce, se retrouve en Angleterre. Le *Musæum Britannicum*, les palais des grands, les cabinets des savans, les maisons du peuple, ces grottes solitaires & sombres que les gens opulens ou aisés consacrent à la mélancolie dans leurs maisons de campagne, les cabarets même, les estaminets, les guinguettes sont ornés à l'envi de portraits, ou peints ou gravés, de bustes de toute grandeur & en toute matière, des Bacon, des Sakhespear, des Milton, des Lock, des Addisson, des Newton, des Cromwel même. Je ne vis point, sans étonnement, un très-beau buste du dernier, occupant une place de distinction dans une des premieres pièces du *Musæum*.

Par un pur effet du hasard, tous les monumens qui représentent Cromwel, ont beaucoup de ressemblance avec les portraits de notre roi Louis XI. Les physionomistes voient avec plaisir un air de famille entre deux personnages qui se ref-

ſembloient par tant d'autres endroits. Mais j'obſerverai que tous les portraits de Louis XI ſont d'après ſa ſtatue érigée au commencement du dernier ſiècle, dans l'égliſe de N. D. de Cléry : or l'ouvrier de cette ſtatue paroît l'avoir faite de fantaiſie, comme il auroit fait celle de Clovis ou de Charlemagne ; cependant il avoit dans l'égliſe du Pleſſis-lez-Tours, un portrait de Louis XI : portrait dont la reſſemblance eſt d'autant moins équivoque, qu'il a été exécuté ſous les yeux mêmes de ce prince, ſur un retable à deux battans, où il s'eſt fait repréſenter à genoux aux pieds de N. D. de Cléry : l'ouvrage eſt de bonne main, dans l'ancienne manière Flamande. Ce portrait, peu flatté, lui donne la phyſionomie baſſe & l'air ignoble d'un payſan frippon qui ſe trouve pris en flagrant délit, l'air du *payſan* de la Fontaine aux pieds de *ſon ſeigneur qu'il a offenſé*. Le ſculpteur ne trouvant pas dans ce portrait l'air d'un prince, *dignumque numiſmate vultum*, lui a donné, dans la ſtatue, cette phyſiono-

mie qui s'eſt perpétuée dans les portraits que débitent les marchands d'eſtampes, & qui lui donne un faux air de reſſemblance avec Cromwel (a).

Dans la bibliothèque du lord Morton, préſident de la ſociété royale, les diverſes Facultés annoncées ailleurs par de ſimples étiquettes, le ſont par un bas-relief en peinture, qui réunit, en grouppes variés, les hommes les plus diſtingués dans chaque Faculté, parmi les anciens & les modernes: le centre de chaque bas-relief offre, dans un cartouche, le portrait de quelque Anglois, qui y tient le premier rang. L'idée de cette décoration & de ſes détails paroît avoir été empruntée des tombeaux antiques.

Milton fait là les honneurs de la poéſie épique : autour de lui ſont diſtribués en ſous-ordre, Homère, Virgile, le Taſſe, le Camoëns, Boileau, &c. La poéſie dramatique

---

(a) *Parit deſiderium non traditi vultûs*, pour me ſervir des termes de Pline, liv. 35. C. 2.

eſt

est annoncée par *Sakhespear*, qu'entourent Sophocle, Euripide, Térence, Lopès de Vega, Corneille, Racine, Molière : les auteurs moraux par *Tillotson*, à qui Confucius, S. Jean-Chrisostôme, S. Jérôme, Bossuet, Nicole, Fénelon, Bourdaloue font cortège : les historiens par *Buchanan*, que cantonnent Thucydide, Xénophon, Polybe, César, De Thou, Machiavel : la philosophie expérimentale par Pascal, Galilée, Toricelli, que préside *Boyle* : enfin, les hautes sciences par *Newton*, qu'accompagnent Pythagore, Archimède, Descartes, Képler, Gassendi, Huighens, &c (*a*). Les têtes de tous ces Illustres, Anglois & Etrangers, copiées d'après leurs portraits, avec

(*a*) Ainsi dans Virgile, c'est Caton qui préside les justes de l'Elysée :

Secretosque pios, his dantem jura Catonem.

Les Grecs eussent donné cette présidence à Aristide ; un poëte François la donneroit au chancelier de l'Hopital : chaque nation trouve tout chez elle-même. C'est la fable du Lion abbattu par l'homme.

une exactitude un peu ſervile, ſont reconnoiſſables au premier coup-d'œil. La même intention perce dans la lettte où le Lord Cheſterfield diſoit à l'Abbé de Guaſco : « C'eſt » dommage que M. de Monteſquieu » n'ait pas eu le courage de tout » dire : on ſent bien en gros ce qu'il » penſe ſur certains ſujets ; mais il » ne s'explique ni aſſez fortement, » ni aſſez nettement : on auroit bien » mieux ſçu ce qu'il penſoit, s'il » eût compoſé à Londres, & s'il » fût né Anglois ».

La ſalle où s'aſſemble la ſociété royale, eſt ornée des portraits de Gaſſendi, du fameux Hobbes, du chevalier Wren & du buſte du chevalier Newton en pendant avec celui de Charles II, ſous le règne duquel fut établie la ſociété. Je demandai pourquoi le portrait de Deſcartes manquoit à cette collection : on me répondit que ces buſtes & ces portraits avoient été donnés en différens temps par des membres de la ſociété, qui auroit également reçu avec gratitude & placé avec diſtinction celui du philoſophe François.

Un des monumens, en ce genre, le plus remarquable à tous égards, eſt celui que le célèbre comédien Garrick vient d'élever à Sakheſpear, dans une belle campagne, à Hampton. Sur un monticule formé de terres rapportées, ayant vue ſur la Tamiſe, & ſéparé du jardin par un maſſif continu de lauriers & d'arbres toujours verds, s'élève un petit temple bâti avec autant de ſolidité que de goût, en belle pierre de Portland. Il eſt de forme ronde & terminé en coupole, ſur environ vingt pieds de diamètre : la porte eſt ornée d'un fronton en ſaillie, porté à l'antique, par deux colonnes iſolées. Le fond du temple eſt orné d'une ſtatue de Sakheſpear, en pied, de grandeur naturelle, exécutée par Roubillac, en marbre de Carrare. Le père de la tragédie Angloiſe eſt repréſenté, des tablettes à la main, accouchant d'une de ces penſées ſublimes qui ont établi ſa réputation : il porte la main droite à la tête. Ce morceau, très-beau par lui-même, & ſupérieurement beau par l'intention, eſt l'unique ornement

de l'intérieur du temple, qui eſt le lieu d'aſſemblée pour la coterie de M. Garrick Il a, pour tout meuble, une douzaine de chaiſes à l'Angloiſe, dont une, plus haute & plus ornée que les autres, eſt pour le préſident de la coterie.

M. Garrick fait les honneurs de ce monument d'une manière qui en relève encore le mérite : « Je dois » tout, dit-il, à Sakheſpear : *ſi vivo & » valeo, ſuum eſt* : c'eſt un foible té» moignage d'une reconnoiſſance » ſans bornes ».

M. Garrick a été chargé par un ſeigneur Anglois, dont il étoit ami, de la tutelle d'un fils unique, qui jouit de 15000 livres de rente. Par ce choix, par ce monument de ſa reconnoiſſance envers Sakheſpear, M. Garrick peut entrer en parallèle avec ces perſonnages qui, dans la république d'Athènes, rempliſſoient les premiers rôles au théâtre, au Sénat & dans les Ambaſſades les plus importantes. Démoſthènes nous a conſervé un procédé dont M. Garrick eût été capable dans les mêmes circonſtances : le voici littérale-

ment, tel que Démosthènes le rapporte : il est échappé à M. Rollin & à nos modernes qui ont travaillé sur l'histoire ancienne.

« Après la prise d'Olynthe, Philippe célébra les jeux olympiques avec une magnificence qui y attira toutes les troupes de comédiens répandues dans la Grèce. Au milieu d'un festin qu'il leur donna, & où il distribua des couronnes à ceux qui avoient excellé, il demanda à un acteur comique, très-distingué, κωμικὸς ὑποκριτὴς, nommé Satyrus, pourquoi lui seul ne demandoit rien & ne paroissoit rien desirer ? Auriez-vous, ajouta ce prince, quelque raison de douter de ma magnificence ou de craindre un refus ? Je n'ai, répondit le comédien, aucun besoin de ce que vous donnez à mes camarades ; mais ce dont j'ai besoin, quoiqu'il soit en votre pouvoir, quoiqu'il vous soit très-aisé de me l'accorder, je pense que vous me le refuseriez. Vous le refuser ! répliqua Philippe avec vivacité : parlez, quelque chose que vous me demandiez, soyez sûr de l'obtenir. Alors le comédien dit au roi : J'eus à Pidna

un hôte & un ami : il fut aſſaſſiné en trahiſon ; &, pour mettre ſes filles à couvert des entrepriſes de ſes ennemis, ſa famille les envoya à Olynthe, où elle imaginoit qu'elles ſeroient plus en ſûreté. Elles ſont actuellement nubiles, & la priſe d'Olynthe les a miſes en votre pouvoir. Je vous les demande & vous ſupplie d'ordonner qu'elles me ſoient remiſes. Si vous me les accordez, ſachez l'uſage que je dois faire de cette faveur : je doterai ces filles, je les marierai, je les traiterai d'une manière digne de nous & de leur père qui fut mon ami. Ce diſcours, ouï de toute l'aſſemblée que réuniſſoit le feſtin, fut ſuivi d'un battement de mains ſi unanime, ſi éclatant & tellement ſoutenu, que Philippe, ému & touché, accorda au comédien les filles de ſon ami, quoique cet ami eût été un des aſſaſſins d'Alexandre, frère de ce prince » (*a*).

(*a*) *Demoſt. Orat. de falsâ legatione.* Ce trait, inſéré par Démoſthènes dans une de ſes harangues les plus intéreſſantes & par ſon objet &

Tout comédien capable d'un pareil procédé, peut être compté au nombre des citoyens les plus honnêtes. M. Garrick eſt jugé tel par ſa nation; elle le regarde d'ailleurs comme le plus grand acteur qui ait jamais paru ſur la ſcène Angloiſe. Ainſi, à tous égards, elle pourra renouveller en ſa faveur l'éloge conſacré à un perſonnage de ſa profeſſion, dans une inſcription antique trouvée à Milan & conſervée par Gruter : *Splendidiſſimum urbis ornamentum & ſui temporis primum.*

J'ai parlé des ſtatues des cheva-

---

par les circonſtances où elle fut prononcée, eſt un reſpectable monument de la reconnoiſſance de l'Orateur envers le Comédien, qu'il peint d'une manière ſi avantageuſe. Satyrus avoit ſoutenu Démoſthènes contre le découragement où le jettoit un début très-malheureux dans la carrière de l'éloquence : aux exhortations de ſe roidir contre cet échec, il avoit ajouté les leçons & les ſecours que ſon art & la ſupériorité de ſes talens le mettoient en état de donner au jeune Orateur, qu'ils mirent dans le chemin de la perfection. *Voyez la vie de Démoſthènes.*

liers Gresham & Barnard, qui ornent la bourſe de Londres. Les apothicaires en ont érigé une au chevalier Sloane, au milieu du jardin qu'il leur a fondé à Chelſéa. Le cimetière du même lieu (*a*) eſt orné, dans l'angle en ſaillie ſur la grande rue, d'un monument funéraire conſacré à la mémoire du même chevalier, inhumé dans ce cimetière. Ce monument eſt un lanternon, ſous lequel on voit une grande urne d'une forme élégante: autour de cette urne ſont entortillés, par des contours d'un beau choix, deux ſerpents qui indiquent la profeſſion du chevalier.

Il eſt fâcheux pour les trois ſtatues dont je viens de parler, que les ſculpteurs, aſſez médiocres, des mains deſquels elles ſont ſorties, ſe ſoient crus obligés de les affubler de l'habit de cérémonie qui diſtingue les chevaliers Baronets. Cet habit eſt une longue & large houppelande chargée de boutons, de

(*a*) Le célèbre Morus a ſa ſépulture dans l'égliſe qu'environne ce cimetière.

boutonnières, de galons, de franges : le tout aussi ingrat, pour la sculpture, dans son total que dans ses détails. L'accoûtrement des rois & des reines, dont les statues décorent l'intérieur de la Bourse, n'est pas d'un meilleur choix.

J'ai vu dans l'attelier du sculpteur chargé de l'exécution du monument du Général Wolfe (M. Wilton), la statue non encore terminée, que la ville de Cork en Irlande va ériger au célèbre M. Pitt. Cette statue est habillée, dans une partie du buste, d'un de nos habits actuels : tout le reste de la figure est enveloppé d'un grand manteau à la Grecque : elle est dans l'attitude d'un orateur qui parle en public, avec un rouleau de papiers à la main gauche.

J'ai vu, dans un autre attelier, (de M. Moore Hollandois) une statue, aussi ébauchée, de M. Bekford, ci-devant lord-maire. Il se la faisoit faire lui-même à ses frais. Elle étoit entièrement vétue à la Romaine, & toute son attitude étoit une attitude de l'indignation la plus véhémente, à la vue d'un bill en rouleau déployé, qu'elle tient à la main gau-

che. La chambre des communes a eu, dans M. Bekſoid, un des orateurs les plus animés & les plus véhémens contre la dernière paix avec la France & l'Eſpagne.

Les maiſons de campagne, où les ſeigneurs Anglois déploient toute leur magnificence, les cours & les ſalles des colléges des deux univerſités, ſont ornées de ſemblables monumens : une maiſon bâtie à la Romaine, par le lord Burlington, dans le village de Chiſwick, a, pour décoration de ſa façade, la ſtatue d'Inigo Jones, architecte Anglois, qui floriſſoit au commencement du dernier ſiècle.

A l'exception de la dernière, les ſtatues dont je viens de parler ſont en marbre de Carrare, qui revient à Londres à environ 24 livres le pied cube. Les artiſtes m'ont appris, avec autant d'étonnement de leur part que de la mienne, que l'importation de ce marbre n'eſt permiſe en France qu'au compte du roi.

Les rois de la maiſon de Stuard & de celle de Brunſwikc ont à Londres pluſieurs ſtatues, tant équeſ-

tres que pédeſtres (*a*). Celles de Charles II ſont les plus belles, le roi Jacques II en a une encore ſur pied, dans le coin d'une cour de l'ancien Withall : l'on a preſque entièrement enlevé, par éroſion, l'inſcription du piédeſtal.

Je parlerai de la ſtatue équeſtre de Charles I, placée dans le carrefour de Charing-croſſ, d'où elle regarde Withall, & le lieu préciſément où ce monarque fut décapité; & j'en parlerai pour rappeller ſeulement que, dans la chaleur de la révolte, cette ſtatue, miſe à l'encan, fut adjugée à vil prix à un coutelier, qui annonça qu'il la feroit fondre & qu'il en feroit des manches de couteau. Il fit en effet expoſer des couteaux à manche de bronze, qui l'enrichirent en peu de temps, chaque partiſan des factions

(*a*) Dans l'attelier de M. Moore, j'ai vu une ſtatue pédeſtre de Georges II, bien exécutée en marbre blanc : elle n'attendoit que la dernière main pour être tranſportée & placée dans la ville d'Yorck, qui l'avoit commandée & payée.

opposées au roi, voulant avoir dans un couteau, une partie des débris de la ſtatue. Cependant le coutelier l'avoit enterrée, & lors du rétabliſſement de Charles II, il la donna à ce prince, qui la fit remettre ſur un nouveau piédeſtal dans la place qu'elle avoit d'abord occupée. La face antérieure de ce piédeſtal eſt chargée de l'écuſſon d'Angleterre avec tous ſes accompagnemens : la face poſtérieure a pour ornement une groſſe couronne d'épines, que deux Génies paroiſſent ſoutenir douloureuſement (*a*) : emblême auſſi noble que ſimple de la triſte cataſtrophe du Monarque.

Le choix de cet ornement ſemble mettre en action le ſentiment profond qui régne dans l'épitaphe compoſée par le ſçavant Paſſerat, pour le cœur du dernier des Valois, laiſſé en dépôt dans l'égliſe de Saint Cloud :

Adſta, viator & dole Regum vicem.

(*a*) Les aîles de ces deux Génies ont été mutilées & caſſées dans quelque révolution ſubſéquente.

Cor Regis iſto conditur ſub marmore,
Qui jura Gallis, jura Sarmatis dedit :
Tectus cucullo hunc ſuſtulit ſicarius.
Abi, viator, & dole Regum vicem.

Weſtminſter eſt le grand dépôt des monumens érigés à la gloire de la nation. Si tous ces monumens, conſidérés en eux-mêmes, ſi tous ceux à qui on les a conſacrés ne ſont pas d'un mérite égal, l'intention en eſt également louable. On revoit là, comme dans l'Elyſée de Virgile, ceux qui, par différens genres de mérite, ont illuſtré ou ſervi la patrie.

Si tous ces monumens étoient érigés par décret public aux frais de la nation, & non par la famille ou par des amis de chaque Illuſtre, il ne manqueroit rien à l'Angleterre pour aller de pair, à cet égard, avec les Républiques les plus diſtinguées de l'antiquité. Au moins toute la nation ſupplée-t-elle à cette formalité, par l'intérêt marqué qu'elle prend à ces monumens. Le temple qui les réunit eſt ſans ceſſe rempli de gens attentifs à les con-

ſidérer : le plus bas peuple n'y eſt point indifférent : j'ai vu des vendeuſes d'herbes & de fruits, avec l'inventaire à la ceinture, j'ai vu des laitières, avec leurs ſeaux pendans des deux épaules, ſe les faire expliquer, & marquer une admiration non de ſtupidité, mais du plus vif intérêt. J'ai vu des gens du peuple pleurer à la vue de Sakheſpear, dont la ſtatue, très-belle & parlante, leur rappelloit les ſcènes de ce poëte qui leur avoient déchiré l'ame. Un jour où Weſtminſter étoit rempli de ſpectateurs, un crocheteur, traverſant le temple, s'écria, de manière à être entendu de toutes les oreilles : *Combien de menſonges ſur toutes ces pierres !* C'étoit un crocheteur. Au reſte, les monumens placés là ſemblent livrer ceux qu'ils repréſentent à la critique qu'exerçoient les Egyptiens à l'égard de leurs morts, & à la ſatyre que ſe permettoient les Romains envers les triomphateurs. Parmi quelques traits en ce genre, on me parla d'une épigramme ſur un gouverneur de Gibraltar, qui avoit fait dans ce gouvernement une fortune prodigieuſe & à qui

eſt conſacré un des plus magnifiques monumens de Weſtminſter. Garde-toi, dit-on à ſa figure, de démarrer de-là : le diable te guette, &c, de ton piédeſtal, tu tomberois de plein ſaut en enfer (a).

Le monument de Newton occupe une des places les plus diſtinguées : celle préciſement qu'occupe, à N. D. de Paris, le S. Germain, ſur l'autel parallèle à celui de la Vierge. Au bas de la ſtatue en grand, environnée de livres, de globes, &c. on lit, en vers latins, une épitaphe que quelque paſſant a jugé trop longue & trop peu énergique : il a écrit au crayon, ſur un cube qui

(a) Parmi les monumens ou inſcriptions funéraires, à combien ne peut-on pas appliquer le propos de Pline ſur le mauſolée du fameux Pallas, affranchi de Claude : *Ridebis*, dit Pline, *deinde indignaberis, deinde ridebis ſi legeris quod, niſi legeris, non potes credere. Eſt viâ Tiburtinâ, Pallantio monimentum ſic inſcriptum. Huic ſenatus ob fidem, pietatemque ergà patronum, ornamenta Prætoria decrevit & ſeſtertiûm centiès quinquagiès, cujus honore contentus fuit.* Plin. Epiſt. ad Montanum.

fait partie des accompagnemens: *Virum ſi neſcis, abito.*

Dans l'aîle droite de la croiſée de l'égliſe, a été placée depuis peu d'années, la ſtatue à genoux d'un docteur Busby, reſtaurateur des écoles de Weſtminſter. Cette ſtatue bien exécutée & placée au milieu de monumens érigés à des poëtes, &c. me frappa par ſon exacte reſſemblance, dans le vrai & dans le beau, avec le célèbre Languet, curé de S. Sulpice à Paris.

Pope, n'ayant point là de monument, ſemble jouir de la diſtinction dont jouirent Brutus & Caſſius, par la raiſon même que leurs images ne parurent point à une cérémonie qu'elles devoient orner. On m'avoit dit qu'il n'avoit point de monument à Weſtminſter, parce qu'il étoit Catholique; mais comme pluſieurs Catholiques figurent en ce lieu, il en faut conclure ſimplement quePope n'a pas été ſervi par ſes amis, comme l'ont été d'autres perſonnages, qui peut-être le méritoient moins.

Quelques étrangers figurent dans cette brillante compagnie. Hendel,

le ſavant Caſaubon, Chardin, Saint-Evremont, &c. ont des monumens qui ſemblent détruire le reproche que faiſoit Horace aux Anglois (a). Celui de Caſaubon a été érigé non par le chapitre de Weſtminſter, dont il étoit membre, mais par un prélat de ſes amis, du nom de Morton.

Je reviendrai à Weſtminſter dans l'article des arts : mais que dès-à-préſent il me ſoit permis de joindre mes vœux à ceux de beaucoup d'Anglois, pour un recueil où les monumens de Weſtminſter les plus intéreſſans ou par l'exécution, ou par le mérite des perſonnages à qui ils ſont conſacrés, ſeroient repréſentés dans des planches gravées par les meilleures mains : ce recueil acquerroit un nouveau prix, s'il étoit exécuté aux frais de la nation.

Dans cette même égliſe de Weſtminſter, les rois ont leurs tombeaux dont quelques-uns, ceux de Henri VII & de Henri VIII, par exemple, ont été exécutés avec le plus grand ſoin. La reine Eliſabeth n'a qu'une

(a) Viſam Britannos hoſpitibus feros.

épitaphe, qui, eu égard à ſa noble ſimplicité & à la princeſſe qui en eſt l'objet, n'eſt nulle part déplacée.

MEMORIÆ SACRUM.

RELIGIONE AD PRIMÆVAM SINCERITATEM RESTAURATA. PACE FUNDATA. MONETA AD JUSTUM VALOREM REDUCTA. REBELLIONE DOMESTICA VINDICATA. GALLIA MALIS PRÆCIPITI INTESTINIS SUBLEVATA. BELGIO SUSTENTATO. HISPANICA CLASSE PROFLIGATA. HIBERNIA, PULSIS HISPANIS ET REBELLIBUS AD DEDITIONEM COACTIS, PACATA. REDDITIBUS UTRIUSQUE ACADEMIÆ, LEGE ANNONARIA, PLURIMUM ADAUCTIS. TOTA DENIQUE ANGLIA DITATA, PRUDENTISSIMEQUE ANNOS XLV ADMINISTRATA.

Elizabetha Regina, victrix, triumphatrix, pacatrix, hîc quieſcit.

Les rois ſuivans ont été moins bien ſervis à cet égard, par leurs ſucceſſeurs, que les ſavans & les virtuoſes par leurs familles ou par leurs

amis : on ne voit aucun monument en leur honneur. Pour y ſuppléer, on a répandu dans les chapelles où ils ſont inhumés, leurs repréſentations en cire, habillées de pied en cap : mauvais ſupplément, qui ne préſente que de grandes marionnettes.

Les Illuſtres d'Angleterre ſont inhumés dans le tombeau des Rois... leurs cendres ſont mêlées à celles des Souverains : expreſſions hyperboliques, familieres à nos écrivains. Les cendres des Illuſtres d'Angleterre ſont auſſi peu mêlées à celles des rois, que les cendres des bourgeois de Saint Denys, enterrés dans l'égliſe de l'Abbaye, ſont confondues avec les cendres des rois de France. On a même établi entre les monumens des Monarques Anglois & ceux des Illuſtres, une diſtinction ſinguliere. Les derniers ſont abordables tous les jours, à toute heure & *gratis*. Les autres ne le ſont qu'à certains jours, à certaines heures, & moyennant *ſix pences* qui ſe payent à la porte de la partie de l'égliſe qui les renferme.

Les honneurs rendus aux grands

hommes de préférence aux rois, les exploits des illustres guerriers mis sous les yeux du public, sans aucun rapport aux souverains de qui ils tenoient leurs commissions (*a*), sont de ces heureux effets de l'orgueil national, qu'ils entretiennent, qu'ils perpétueront, & qui, aidé par ce secours, doit produire les fruits qu'on l'a vu produire dans les anciennes Républiques.

Il a un secours non moins efficace dans cette foule d'ouvrages, qui, comme autant de trompettes, rappellent sans cesse l'Angleterre à l'excellence de son gouvernement, au bonheur de la liberté & à toutes les vertus qui peuvent les assurer & les maintenir. Ce secours manquoit

---

(*a*) Les rois d'Angleterre en usent, à cet égard, avec leurs Généraux, comme en usoit l'empereur Claude avec les siens; & c'est l'unique matière d'éloge que l'histoire ait trouvée dans la vie de ce prince: *Adeò civilis fuit, ut etiam Plautium, qui in expeditione Britannicâ plurima egregia fecerat, triumphantem ipse prosequeretur, & conscendenti capitolio lævus incederet.* Eutrop. L. 7.

aux anciens Peuples de l'Antiquité. Salomon ſemble avoir indiqué les tems poſterieurs à l'invention de la Typographie, lorſqu'il s'écrioit : *numquid non ſapientia clamitat & prudentia dat vocem ſuam, in ſummis, excelſiſque ſuprà viam, in mediis ſtans, juxtà portas civitatis, in ipſis foribus loquitur?*

De tous les écrivains Anglois qui m'ont paſſé ſous les yeux, il n'en eſt aucun qui ait porté auſſi loin que Gordon, l'auſtere rigidité ſur les vertus qu'attend la patrie, & qu'elle exige d'un véritable Anglois, ſur-tout dans l'ordre de la nobleſſe.

« L'amour de la patrie, qui le » doit animer, eſt, dit-il, le réſul- » tat de toutes les vertus morales : » la bonté, l'humanité, la généro- » ſité, la ſenſibilité animée par l'a- » mour de la juſtice, de la liberté, » de la paix, & par une averſion » décidée pour la violence, l'uſur- » pation & la ſervitude. Embraſſant » tous les hommes & tous les tems, » notre vrai patriote doit être l'ami » de Brutus, & l'ennemi d'Antoine. » Qui n'aime pas la patrie, qui ne » la ſert pas avec tendreſſe à toute » épreuve & un zèle incorruptible,

» eſt incapable de rien aimer : ſon » ingratitude, à cet égard, renferme » toutes les ingratitudes poſſibles ». Qu'un tel prédicateur faſſe beaucoup de proſélytes, j'en doute, même pour l'Angleterre; mais il eſt honorable pour l'Angleterre, qu'il y réuniſſe un auditoire, & qu'il ſoit ſuivi.

La France a fait une heureuſe épreuve de ce que peuvent ſur une nation les ouvrages les plus répandus. Les romans de chevalerie, qui furent long-temps ſon unique lecture, avoient établi parmi les François cet heureux mélange de bravoure & de courtoiſie, dont le chevalier Bayard fut un des derniers modèles. Ces romans avoient donné le ton à nos hiſtoriens, qui l'ont très-long-tems conſervé : on le retrouve encore dans nos Maiesbourg, nos Daniel, nos Vertot, qui, s'attachant de préférence aux détails des combats, c'eſt-à-dire, à la partie honteuſe de l'hiſtoire, ont négligé les mœurs, les uſages, la police, les finances, le commerce, les variations de l'équilibre entre les Souverains & les Peuples ; entre la

puissance dominante & les puissances intermédiaires, &c. c'est-à-dire tous les objets les plus intéressans & les plus dignes de l'histoire.

Aux romans de chevalerie succèda la traduction des Vies de Plutarque. Elle se répandit dans la noblesse & dans le peuple, avec une profusion dont nous avons la preuve dans la multitude d'exemplaires de cet excellent ouvrage qui existent encore : il devint le livre de la nation. « Nous étions perdus, dit Montagne, *liv.* 2, *chap.* 4, si ce livre ne » nous eût relevés du bourbier : sa » merci, nous osons à cette heure » parler & escrire : les dames en ré- » gentent les maistres : c'est notre » bréviaire ».

Henri IV recueillit les fruits des semences que ce livre avoit jettées dans la nation : il lui dut ses partisans, dont les intentions droites & pures, soutenues par l'amour de la patrie, contre la terreur & la séduction, le portèrent sur le trône & l'y établirent. Par caractère, & peut-être par politique, ce prince, préférant la candeur, la franchise, la bon-hommie de Plutarque, à tous

les rafinements de méchanceté qu'offre Tacite, n'aimoit pas que ce dernier fût l'objet des méditations de ses courtisans. *Trouvant un jour Neufvy attaché à la lecture de son Tacite, & craignant que ce courage élevé ne prît un trop hault vol, il lui conseilla de quitter cette lecture, & de lire de préférence l'histoire des Capitaines, ses pareils* (*a*).

Les exemples de vertu, de courage, de patriotisme qu'offroit Plutarque, à chaque page, eurent des imitateurs. On pensa, on fit des efforts pour agir à la Grecque & à la Romaine; & la France vit des hommes qui, envisageant la postérité, se flattèrent de l'intéresser à leur mémoire (*b*). L'épée eut ses Montmorency, ses du Bellai, ses Chatillon, ses Montluc, ses la Noue,

(*a*) Hist. secretre de d'Aubigné, pag. 2. *V.* la Préface des Annales Politiques de l'abbé de Saint Pierre.

(*b*) *Illos diuturnitatis amor & cupido sollicitabat : vox homine dignissima, qui, nullius sibi culpæ conscius, posteritatis memoriam non reformidat.* Plin. Ep. 16, l. 6.

ses

ſes Caſtelnau, & l'élite de ces guerriers dont, à l'imitation de Plutarque, Brantôme a raſſemblé *les faits & les dits mémorables*. La politique eut ſes d'Oſſat, ſes Jeannin, ſes Defoux, ſes Chiverny. La magiſtrature eut les l'Hopital, les Harlai, les de Thou, les Pibrac, les Pithou, les Servins. La finance elle-même eut un Sully, dont les mémoires euſſent été & plus agréables & plus utiles au public, ſi les ſecrétaires, ſous le nom deſquels il les a rédigés, n'avoient pas choiſi une méthode, qui, donnant à chaque pas la *géhenne à ſa mémoire fait trop ſouvent violence à ſa modeſtie* (*a*). Ces hommes, comparables à tout ce que Rome & la Grèce eurent de plus grand, par les ſentimens & par les procédés, avoient auſſi cette fierté, &, ſi l'on veut, cet orgueil qui ſuit néceſſairement la ſupériorité de mérite, accompagnée d'une bonne conſcience. Nous avons des monumens de ce noble orgueil dans les mémoires où la plu-

(*a*) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, par le Laboureur.

part des hommes distingués ont mis sous les yeux des contemporains & de la postérité, leurs démarches, les principes qui les éclairoient, les motifs qui les dirigeoient & les vues qui les soutenoient (*a*).

(*a*) *Dicebantur eodem animo ingenioque à quo gesta erant*, dit Tite-Live, parlant de l'apologie de Scipion par lui-même : apologie où il alla jusqu'à dire aux Romains : *Orate Deos ut meî similes principes habeatis*. « Il me semble, disoit l'amiral de Coligni, dans la relation du siége de Saint-Quentin qu'il avoit soutenu en 1557, » qu'il n'est rien plus raisonnable » que ceux qui sont employés aux charges, en » rendent eux-mêmes fidèlement compte : » ne fût-ce que pour cette raison, qu'il arrive ordinairement que ceux qui ont été » de la même expédition, en parlent diversement : les uns pour faire penser que rien » ne leur étoit celé : les autres sont si aises » de parler, que de ce mesme dont ils ne » savent rien, ils en veulent rendre compte : » d'autres y a qui en parlent suivant leur » passion, selon qu'ils veulent bien ou mal » aux personnes. Quant à moi, ajoûte-t-il, » j'ai le cœur assis en assez bon lieu pour le » pouvoir défendre comme il appartient à

En parlant d'écrits de la même eſpèce, laiſſés par les Romains des beaux tems de la République, Tacite nous a crayonné, avec ſon énergie ordinaire, le caractère de nos illuſtres François & de leurs mémoires. « Chez nos ancêtres, diſoit » cet écrivain, la force des mœurs » publiques ayant tourné en habitu» de les actions les plus mémorables, » cette heureuſe habitude donnoit à » la vertu des hiſtoriens ſans flatterie, » ſans prétention, ſans autre intérêt » que celui de la vérité : pluſieurs » oſoient même écrire leur propre » vie, & ils l'oſoient ſans préſomp» tion, par cette confiance qu'inſ-

---

» tout homme d'honneur & de bien, & pour » pouvoir en répondre à un chaſcun ſuivant » ſa qualité, ſans en venir aux eſcriptures, » comme font les avocats ». Henri IV fut lui-même touché de ce noble orgueil. Il éclaira & encouragea de ſes regards le travail de M. de Thou, dont l'hiſtoire de ſon règne étoit l'objet capital. De ſon ordre, le préſident Jeannin avoit écrit la même hiſtoire, avec toute la *franchiſe* que ce prince exigeoit de lui.

» pire la vertu : ainsi en usèrent Rutilius & Scaurus, & ils ne trouvèrent ni censeurs ni incrédules. » Tant il est vrai que les siècles les » plus vertueux sont les meilleurs juges de la vertu (*a*)!

A ces siècles, il en succède communément, où, pour me servir des termes de Plutarque, dans le parallèle de Cicéron & de Lucullus, *peu souvent advient que les natures graves de ces hommes peu communs, plaisent à la multitude & soient agréables à une commune.*

Ces siècles sont aisés à distinguer. Dans les premiers, règne cet orgueil

(*a*) Apud priores, ut agere memoratu digna magis pronum magisque in aperto erat, ità celeberrimus quisque ingenio, ad prodendam virtutis memoriam, sine gratiâ aut ambitione, bonæ tantùm conscientiæ pretio ducebatur. Ac plerique suam ipsius vitam narrare, fiduciam potiùs morum quàm arrogantiam arbitrati sunt. Nec id Rutilio aut Scauro citra fidem obtrectationi fuit. Adeò virtutes iisdem ferè temporibus æstimantur, quibus facillimè gignuntur. *Tacit. Vit. Agric. in procem.*

que blâment les uns, & que les autres admirent dans les Anglois (*a*): les ſuivans ſont le règne de la vanité (*b*).

Dans les uns, on paroît, & l'on ſe montre tel que l'on eſt: dans les autres, on n'exiſte que par l'illuſion que l'on fait à autrui. Dans les uns & dans les autres, c'eſt le même fond d'amour-propre: il eſt orgueil dans les grandes ames, & vanité dans les petites (*c*). L'orgueil eſt

(*a*) Il a donné lieu au vieux proverbe François: *Fier comme un Ecoſſois.*

(*b*) Dans la vie de Benoît IV, Platine obſerve, à l'égard des papes, ce paſſage d'un ſiècle d'orgueil à un ſiècle de vanité: *Acciderat huic ætati*, dit-il, *ut hominum induſtria in quovis genere virtutis conſeneſceret, nullis calcaribus adhibitis quibus hominum ingenia ad laudem excitarentur; &c.*

(*c*) Au Ch. V. de ſon Baron de Fœneſte, intitulé *des Gloires*, d'Aubigné appelle la vanité, *Gloire de Barbier*: c'eſt celle qui a gagné juſqu'à nos moines mendians: ces Meſſieurs ne ſouffrent plus qu'avec indignation un titre dont s'honoroit l'orgueil des Jéſuites.

le père de toutes les grandes choses (*a*): la vanité est la mère de toutes les petites (*b*), des modes, par exemple, de l'étiquette, du cérémonial, des préséances, des droits honorifiques, de la représentation & de tout ce qui remplit les petites ames,

Quas tulit in scenam ventoso gloria curru (*c*).

La vanité vit, comme les araignées d'eau (*d*), dans une bouteille d'air : toutes ses vues tendent à aggrandir sa brillante atmosphère: l'aggrandissement même de nom entre dans ses projets ; & elle croit gagner beaucoup, en gagnant une syllabe, une lettre, &c. L'orateur Eschine avoit montré cette petitesse : Démosthène lui reproche

---

(*a*) *Proles sine matre.*

(*b*) *Proles sine patre.*

(*c*) Chasseneuz a réuni tous les objets de cette fausse gloire dans un *in-folio* intitulé : *Catalogus Gloriæ Mundi.*

(*d*) Ces insectes ne se rencontrent que dans les marais d'eau la plus croupie.

que, devenu homme d'Etat, il avoit allongé de deux ſyllabes le nom de ſon père, en faiſant de *Tromès*, *Atrometos* (*a*). L'orgueil ne deſcend point à ces minuties : ſans ſortir de l'Angleterre, il eſt à parier que M. Pitt n'échangeroit pas un monoſyllabe illuſtré par le plus brillant miniſtère, & par l'affection de toute la nation, pour le nom de la plus grande portée (*b*).

L'orgueil eſt l'homme aiſé, qui vit chez ſoi & avec ſoi : la vanité eſt le mendiant du coin des rues : comme de tous les états, la mendicité eſt celui où l'on redoute le plus la concurrence, les gens vains, ennemis par état de tous ceux qui leur reſſemblent, ſont incapables d'évaluer tout ce qui s'élève au-deſſus de leur petite ſphère. On trouve un exemple frappant de la fauſſeté des

(*a*) Δυὸ συλλαβὰς προσθεὶς, τὸν μὲν πατέρα, ἀντὶ Τρέμητος ἐποίησεν Ἀτρέμητον. *Demoſth. pro coronâ.*

(*b*) Ceci étoit écrit avant que M. Pitt eût accepté la pairie avec le titre de comte de Chatem. *V. Infr. Art. du Gouvernement.*

jugemens de la vanité, dans celui de du Perron, fur le célèbre Fra-Paolo : *Je vis cet homme à mon fecond voyage de Venife*, dit ce cardinal : *je ne remarquai rien en lui d'éminent. Il a un bon jugement & un bon fens ; mais de grand favoir, point. Je ne vis rien que de commun & un peu plus que de moine.* La vanité de du Perron étoit intéreffée à juger encore plus défavorablement le cardinal d'Offat. Il ne voyoit dans Henri IV qu'*un homme qui n'entendoit rien à la mufique & à la poëfie, & qui auroit à répondre du mal que feroient à la France les Huguenots, qu'il pouvoit mettre bien bas* (*a*).

La vanité hait l'orgueil, qui fe

(*a*) *Peronniana*. Du Perron fut archevêque de Sens, cardinal & grand aumônier de France : *mercedem accepit fuam, vanus vanam.* Quel homme aujourd'hui que ce vil promoteur des prétentions ultramontaines, en comparaifon des hommes que fa vanité favoit fi mal apprécier ! Quant au *mal* qu'il reproche à Henri IV, Ravaillac le lui reprochoit auffi, & ce fut le premier des prétextes qui armèrent fa main parricide, ainfi qu'il le déclara à fes interrogatoires.

contente de la mépriser. D'orgueilleux à orgueilleux, si l'on ne court pas la même carrière, on peut d'autant mieux s'estimer, qu'une grande ame est plus en état d'apprécier sa semblable. L'orgueil de César n'étoit point l'orgueil de Cicéron. L'orateur estimoit & redoutoit dans César la plus forte tête de son siècle : César estimoit dans Ciceron, qu'il redoutoit peu, le plus grand orateur de Rome. On ne reproche cependant à Cicéron que de la vanité, & une vanité de la plus petite espèce. Du côté de l'éloquence, des lettres & des connoissances acquises, il étoit impossible qu'il ne sentît pas ce qu'il valoit, & ce sentiment étoit un orgueil légitime; mais quand il se regardoit avec complaisance, comme le politique le plus profond & le plus heureux de son siècle, c'étoit pure vanité (*a*). Sans redouter Cicéron, César, maître de Rome, dé-

(*a*) *Quid hoc levius ? at quantus orator !* disoit Cicéron lui-même, en reprochant à Démosthène un trait de vanité. *Tuscul. Quæst. liv.* 5.

ſiroit l'attirer à ſon parti (*a*). Sans déroger à ſa dignité, ſans compromettre ſon autorité, il tendit à l'orateur un piége auquel il eſt très-étonnant que ſa vanité ait pu échapper. Il étoit réſervé à notre bon la Fontaine, de découvrir & de nous indiquer ce piége, qu'aucun des ſcholiaſtes & des commentateurs de Cicéron n'avoit apperçu : ce fut dans l'affaire de Ligarius, auquel il pardonna, déſarmé, diſoit-il, terraſſé par l'éloquence de Cicéron, qui lui arracha des mains l'arrêt de mort. *Quant à moi*, dit la Fontaine, *je penſe qu'il voulut autant flatter l'avocat, que gratifier le criminel. Grand orateur lui-même, pouvoit-il ſe laiſſer ſurprendre à des charmes qui lui étoient ſi connus & ſi familiers* (*b*).

Le grand inconvénient de l'orgueil le plus légitime, eſt la difficulté de le cacher & la révolte qu'excite ſa vûe dans le commun des hommes dont il écraſe la vanité : il ne forme

(*a*) Voyez les lettres à Atticus.

(*b*) Comparaiſon d'Alexandre, de Céſar & de M. le Prince.

point ces ames *honnêtes*, qui ſavent ſe plier au ton, aux airs, aux goûts de toutes les ſociétés où les jette le haſard. La vanité outragée avoit établi à Athènes la loi de l'oſtraciſme : loi qui s'exécute en tout pays, dans les cas où elle avoit lieu à Athènes : loi qui ne punit pas préciſément la ſupériorité, mais la mal-adreſſe qu'elle a de ſe montrer : loi, enfin, aſſez ſemblable à celle de Lycurgue, qui ne puniſſoit le larcin qu'autant que le voleur étoit ſurpris en flagrant délit.

Cette mal-adreſſe a fait partie du caractère de tous les hommes ſupérieurs à leur ſiècle. Ces hommes, amoureux de la gloire, faiſant tout pour elle, environnés d'envieux & d'ignorans acharnés à les décrier, vivoient avec eux-mêmes (*a*) : la fierté de leurs ames ne ſavoit point ſe plier à la ſoupleſſe & au manége qui ſont les liens les plus forts de la ſociété & de la vie ordinaire : leur *amour-*

(*a*) *Bonâ, manſurâque famâ præſumptione perfruentes, certique poſteritatis, cum futurâ gloriâ vivebant.* Plin. Ep. 16. lib. 6.

propre n'étoit point l'intime ami de la vanité des autres (a). Tels furent, dans les derniers siècles, Michel-Ange, Malherbe, Corneille, (b) Milton, Bossuet, Lulli, & de nos jours Voltaire, Bouchardon & l'immortel Rameau (c).

L'envie qui s'attache aux grands hommes & aux actions éclatantes, est à l'orgueil qui les accompagne, ce que fut aux demi-Dieux de l'antiquité, la haîne implacable de quelque divinité :

Hâc arte Pollux, & vagus Hercules
Innixus arces attigit igneas.

Le législateur de Lacédémone dut aux calomnies répandues contre lui, la fermeté, la persévérance, l'obstination qui assurèrent l'exécution &

(a) Dans une Lettre du 11 Septembre 1689, Madame de Sévigné faisoit en ces termes l'éloge de son ami Corbinelli.

(b) Voyez *son excuse à Ariste* à la suite de sa réponse à Scudéry, & parcourez les notes de M. de Voltaire sur le Cid.

(c) *V.* la Vie de Rameau, par M. Marret.

la perpétuité du plus grand ouvrage que mortel ait jamais entrepris, l'établissement de loix contraires à la nature, dans presque toutes leurs dispositions.

La morale Chrétienne offre dans l'humilité un contrepoids à la vanité; mais elle n'en donne point à l'orgueil, qui, sans s'avilir à ses yeux, peut embrasser toutes les pratiques de la plus profonde humilité (*a*): il est vrai qu'une de ces pratiques est de penser bassement de soi-même; mais Scipion (*b*) pouvoit-il ce que ne peut, sans une grace spéciale, sans un secours surnaturel, le plus abject,

---

(*a*) *Gloriosa res humilitas : hâc ipsa superbia palliare se appetit, ne vilescat*, disoit Pierre de Blois, écrivain naturalisé Anglois. L'orgueil Romain s'allioit à la plus grande modestie. Tite-Live, comparant son siècle à ceux de la véritable grandeur des Romains, dit: *Hanc modestiam animique altitudinem, ubi nunc in uno inveneris quæ tunc universi populi fuit?*

(*b*) Pub. Scipionis major animus & naturâ erat & majori fortunæ assuetus, quàm ut sciret submittere se in humilitatem. *Tit. Liv.*

le plus bas, le plus vil de nos penaillons?

Lorſqu'au milieu de ſes victoires, Alexandre s'écrioit: *Athéniens, qu'il en coûte pour être loué de vous!* étoit-ce orgueil, étoit-ce vanité? Si, dans ſes dernières campagnes, Frédéric eût dit cela des nouvelliſtes de Paris, c'eût été vanité de la plus petite eſpèce; mais le peuple d'Athènes, encore rempli des meilleures leçons, & environné de monumens érigés aux vertus civiles & guerrières, étoit un juge dont le ſuffrage pouvoit flatter un véritable orgueil (*a*).

Malheur aux peuples dont les rois, enivrés de cet orgueil, ne voient que dans les victoires & dans les conquêtes, la route qui les peut conduire à l'immortalité! Plus malheureux les ſujets de ces ſouverains qui, inſenſibles au jugement que portera d'eux l'équitable poſtérité, s'endorment au ſon des louanges que leur prodigue la flatterie (*b*).

(*a*) *Ab iis ſumma laus proficiſcitur qui ipſi inter laudes vixerunt.* Cicero.

(*b*) *Unum Principibus inſatiabiliter parandum,*

Je place ici ces considérations (*a*), avec d'autant plus de confiance, qu'elles sont le résumé de conversations auxquelles je provoquois les Anglois les plus hauts à la main, sur le principe de l'orgueil national, & de l'orgueil particulier (*b*), dont le premier est le résultat combiné. « Les nations libres sont superbes, » dit M. de Montesquieu ; les autres » peuvent plus aisément être vai- » nes » (*c*).

Dans le portrait de la magnanimité qui fait partie du quatrième livre de ses éthiques ou morales,

---

prosperam suî memoriam relinquere. Eorum socordiam irridere libet, qui præsenti potentiâ credunt etiam extingui posse sequentis ævi memoriam .... suum cuique decus posteritas rependit. Tacit. Annal. lib. 4. Cap. 35 & 38. Néron, lui-même, osoit envisager la postérité. *Erat illi*, dit Suetone, *æternitatis, perpetuæque famæ cupido, sed* INCONSULTA.

(*a*) Addisson a effleuré cette matière dans son Spectateur, Discours 31.

(*b*) L'homme ne vaut que ce qu'il croit valoir.

(*c*) Espr. des Loix, liv. 19, chap. 20.

Ariſtote nous a tranſmis l'idée qu'avoient les Grecs, de l'orgueil national dans une république; ce que ſaiſirent depuis les Romains (*a*). Il développe, dans ce portrait, celle qu'il avoit lui-même de l'orgueil qui convient aux monarques, & qu'il vouloit inſpirer au roi de Macédoine ſon élève, en tempérant ce que le caractère de ce prince avoit d'exceſſif en ce genre. Le deſſein ſemble s'annoncer par le ton que prend le philoſophe. Il ſort du ton didactique qui règne dans tout ſon traité, & ſon ſtyle s'élève avec ſon ſujet.

Je vais donner la traduction de ce morceau : il réunit toutes les idées Angloiſes ſur l'objet qui occupe Ariſtote: il offre un modèle & des leçons que la philoſophie peut donner aux princes, & du ton dont elle doit les donner, modèle digne d'Ariſtote, d'Alexandre, & d'un ſiècle que nous regardons comme le ſiècle du goût le plus épuré dans

---

(*a*) *Quelli hommacchioni, quei Republicani liberi, ſinceri, e d'animo veramente Romano.* Lettere d'Annibal Caro.

les ſciences, dans les arts & dans toutes leurs dépendances.

« La magnanimité, ainſi que le » nom l'annonce, ne ſe déploie que » dans les grandes choſes. Quelles » ſont ces grandes choſes ? celles » qu'une ame grande & élevée croit » dignes d'elle, abandonnant à leur » ſotte puſillanimité les petites ames » qui meſurent tout à leur peti- » teſſe... & à leur fol orgueil, cel- » les qui aſpirent à de grandes cho- » ſes dont elles ne ſont pas dignes... » Ainſi le vrai magnanime eſt celui » qui, élevé au-deſſus des autres par » ſa propre grandeur & ſçachant la » meſurer & la proportionner à ce » qui l'environne, l'annonce par ſes » prétentions à tout ce qu'il peut » imaginer de plus grand. Or que » peut-il imaginer de plus grand que » cette gloire, appanage de la Divi- » nité, objet de l'ambition de ceux » qui gouvernent, la plus belle ré- » compenſe à laquelle les deſirs de » l'homme puiſſent aſpirer ; en un » mot le plus grand de tous les biens » qui ſoient en notre jouiſſance.

» Le magnanime aſpire à cette » gloire à raiſon de ſes titres, qui,

» pour la mériter, doivent entrer en
» balance avec elle. Placez le pusil-
» lanime dans la même balance, il
» sera entraîné & par le magna-
» nime, & par le peu de propor-
» tion entre son propre poids & la
» petitesse de ses vues. Placez-y le
» fol orgueil, ses vues l'emporte-
» ront sur son poids; mais il ne
» pourra s'y soutenir contre le ma-
» gnanime.

» Les droits de ce dernier à la
» gloire supposent la vertu la plus
» éminente. La gloire suit la vertu,
» elle l'accompagne d'un pas égal;
» & il n'appartient qu'à l'homme
» le plus vertueux de l'arrêter & de
» la fixer. Ainsi le vrai magnanime
» est le véritable homme de bien,
» qui, excellant dans chaque vertu,
» croit qu'il est aussi indigne de lui
» de faire tort à quelqu'un, que
» de fuir dans le danger. En effet
» quel intérêt pourroit engager dans
» quelque bassesse, un homme que
» nous supposons regarder au-des-
» sous de soi, tout ce qui peut
» irriter les desirs d'une ame com-
» mune. De quel ridicule person-
» nage ne se chargeroit-il pas, en

» prétendant, ſans vertus, à un bien » qui de ſa nature eſt l'appanage de » la ſeule vertu !

» La magnanimité eſt donc la » ſplendeur & l'ornement de tou- » tes les vertus dont elle relève l'é- » clat, ſans leſquelles elle ne peut » ſubſiſter, & dont le très-rare aſ- » ſemblage dans un même homme » fait la rareté d'ames vraiment » magnanimes.

» Les plus grands honneurs dé- » cernés par les plus juſtes eſtima- » teurs du mérite, ne flatteront que » foiblement ces ames ſublimes : » les meſurant à leur vertu, elles ne » les regarderont que comme le » paiement, ou comme un à-com- » pte de ce qu'elles méritent, & ne » les agréeront que parce qu'on eſt » dans l'impuiſſance de ſolder avec » elles. Elles regarderont du même » œil, & les minces hommages du » vulgaire, qui ne ſont pas faits pour » elles, & le déshonneur qui ne les » peut atteindre.

» Les richeſſes, les dignités, les » évènemens heureux ou malheu- » reux n'affecteront que très-légère- » ment des ames placées au faîte de

» la gloire. Les honneurs, les di-
» gnités, les richesses n'étant que
» des moyens pour arriver à la gloi-
» re, effleureront à peine des ames
» supérieures à la gloire même. Leur
» grandeur, indépendante de tous les
» biens, de tous les avantages exté-
» rieurs, s'élève par la vertu, au-
» dessus de ces biens & de ces avan-
» tages qui peuvent remplir des ames
» communes. Je l'ai déja dit, la gloi-
» re est l'appanage de la seule vertu,
» elle ne peut subsister sans elle : y
» prétendre par toute autre voie,
» c'est se déguiser à soi-même son
» impuissance d'y parvenir, c'est re-
» noncer au titre de magnanime,
» c'est se jetter dans la route que
» suivent le fol orgueil & la pusilla-
» nimité, qui se croient en droit de
» mépriser les autres & d'imiter la
» magnanimité, parce qu'ils hasar-
» dent tout en se servant de tous
» les moyens possibles excepté de la
» vertu.

» Le vrai magnanime est plus en
» droit de mépriser ce qu'il voit au-
» dessous de soi. Il n'estime que par
» leur véritable valeur, les choses
» que les autres hommes n'appré-

» cient que ſur de trompeuſes ap-
» parences ; & comme ſon eſtime
» ainſi réglée ne s'étend qu'à un
» très-petit nombre d'objets, il ne
» cherchera point les dangers & ne
» s'y précipitera pas en téméraire.
» Le plus grand danger vient-il s'of-
» frir : il le bravera au péril de ſa
» vie, qu'il eſt indigne de lui de
» ménager.

» Il ſera le même dans le com-
» merce avec les hommes. Empreſſé
» à donner, il ne recevra qu'en rou-
» giſſant : les bienfaits annoncent la
» ſupériorité de la main d'où ils par-
» tent, & la ſubordination de celle
» qui les reçoit, la ſupériorité du
» créancier ſur le débiteur. Auſſi
» parlera-t-il plus volontiers de ceux
» qui lui doivent, que de ceux à
» qui il doit : ainſi, chez Homere,
» Thétis ne rappelle point à Jupiter
» ce qu'il a fait pour elle, mais ce
» qu'elle a fait pour lui ; ainſi les
» Lacédémoniens n'entretiennent-
» ils les Athéniens que des ſervices
» qu'Athènes a reçus de Lacédé-
» mone ſans abandonner ſa ſupé-
» riorité.

» Le magnanime ſçaura ſe pro-

» portionner à tous les hommes & » à tous les états : grand avec les » grands, il se montrera l'égal de » ses inférieurs : usant de sa supério- » rité avec les premiers, il regarde- » roit comme une bassesse d'en faire » parade avec les autres : ce seroit » attaquer des gens sans défense.

» Dans sa conduite personnelle » réglée par des vues indépendantes » de celles du vulgaire, il attendra » & temporisera, lorsqu'il ne s'agira » point de quelque grand intérêt. Il » ne se mettra en mouvement que » pour de grands objets. Laissant la » dissimulation aux petites ames, » il aimera, il haïra ouvertement. » L'esclave de la vérité & non de » l'opinion, il parlera, il agira à » découvert, il dira tout ce qu'il » pense sans s'embarrasser des suites; » excepté dans les occasions, où le » bien public exige que le peuple » soit menagé. Il n'aura de liaison » & de société qu'avec quelqu'ami » intime, regardant comme une ser- » vitude, les devoirs d'un homme » répandu dans le monde, & com- » me un commerce de bassesse, ce » commerce de flatterie qui y règne.

» Ne voyant rien de grand, rien » ne l'étonnera; & ſa mémoire ne » ſe chargera pas même des injures, » qu'il lui ſuffira de mépriſer. Auſſi » indifférent ſur ſes propres louan- » ges que ſur le blâme d'autrui, il » ne s'entretiendra ni des autres, ni » de lui-même; &, s'il ſe permet » quelques propos ſur ſes ennemis » même, ce ſera très-légèrement, » moins pour les outrager, que pour » les tourner en ridicule.

» On ne le verra point s'abaiſſer » aux détails de ménage & d'éco- » nomie: par le même principe, il » préférera ce qui ſe préſente ſous » un air de grandeur à tous les ob- » jets lucratifs.

» Sa démarche ſera meſurée, ſon » ſçavoir grave, ſon langage ferme » & décidé: qui court après peu de » choſe eſt diſpenſé de tout em- » preſſement; qui ne voit rien de » grand, n'a point à faire effort pour » obtenir: ſa voix eſt ſans élan, & » ſes pas ſans précipitation.

La vue de la poſtérité eſt la nourriture première de l'orgueil patriotique: cette vue fait, dans l'ordre naturel, ce que doit opérer dans

l'ordre ſurnaturel, la ferme croyance de l'immortalité de l'ame (*a*). Cicéron tire même de cette vue, une des preuves de cette immortalité. Mon ame, dit ſon Caton dans le traité de la vieilleſſe, mon ame, s'élevant au-deſſus de tout ce qui m'environnoit, portoit ſes regards ſur la poſtérité, avec laquelle il me ſembloit avoir à vivre. C'eſt ce ſentiment de l'immortalité de l'ame qui inſpire aux plus grands hommes le deſir d'immortaliſer leur nom (*b*). C'eſt cette vue, c'eſt ce deſir d'*at-*

(*a*) L'hiſtoire des Peres des Déſerts eſt remplie de faits qui prouvent cette croyance dans l'ordre ſurnaturel. Un de ces peres diſoit à un homme qui oſoit rire en ſa préſence : *Coràm cœlo & terrâ totius vitæ rationem redditurí ſumus, & tu rides!*

(*b*) Si animi non eſſent immortales, haud optimi cujuſque animus maximè ad immortalitatis gloriam niteretur. *De ſenectute C.* 23. Inſidet quædam, *dit-il en d'autres termes*, in optimo quoque virtus, quæ noctes atque dies animum comitat atque admonet, non cum vitæ tempore eſſe committendam commemorationem nominis noſtri, ſed cum omni

tirer

tirer & d'embeſoigner à ſoi la poſtérité (*a*), qui, depuis deux ſiècles, a procuré à l'Angleterre, & à Londres en particulier, une foule d'établiſſemens dont la magnificence égale l'utilité. Je rappellerai ici ceux dont le haſard m'a procuré la vue ou la connoiſſance (*b*).

J'ai parlé des hopitaux fondés & de la Bourſe bâtie par le chevalier Gresham (*c*), ainſi que du jardin

---

poſteritate adæquandam. *Pro Archiâ. verſùs finem.*

(*a*) Montagne, liv. 2, chap. 12 L'Arioſte a peint, dans trois vers, l'objet de ce deſir ; & il l'a peint avec autant de force que de vérité :

Quel odor che ſol riman di noi,
Poſcia che il reſto fragile e deſunto,
Che trae l'huom del ſepolcro e in vita il ſerba,
Cant. 7. *St.* 41.

(*b*) Il ne s'agit ici que d'établiſſemens formés par de ſimples citoyens : je parlerai ailleurs des établiſſemens publics, formés & entretenus aux frais de la nation.

(*c*) Les hopitaux fondés par ce généreux

donné aux apothicaires par le chevalier Sloane. La magnificence de ce médecin ne s'eſt pas bornée à la donation du terrein, qui, vu ſon étendue & ſon emplacement, étoit par lui-même un objet de conſéquence. Ce terrein étoit depuis long-temps conſacré à la culture des plantes exotiques : quatre cèdres du mont Liban, déja vieux & très-formés, en ſont la preuve : ils ombragent un petit baſſin qui occupe le milieu du jardin. Le médecin, honoré du titre de chevalier, ayant fait l'acquiſition de ce jardin, n'épargna rien pour le mettre au pair du jardin du roi à Paris ; & c'eſt après l'avoir mis dans cet état, à ſes frais, qu'il l'a donné aux apothicaires, en y joignant des fonds dont le

citoyen ſont au nombre de cinq. Il fonda auſſi un collége, où il établit ſept profeſſeurs pour la théologie, le droit civil, la médecine, la géométrie l'aſtronomie, la muſique & la rhétorique. Ajoutez à ces établiſſemens des fonds qui produiſent des ſommes conſidérables, que l'on diſtribue tous les trois mois dans toutes les priſons de Londres.

revenu fournit, pour la plus grande partie, à ſon entretien.

Etant à la porte même de ce jardin, je ne le pouvois trouver, & perſonne ne me le pouvoit indiquer à la manière dont je prononçois le mot *Apoticary*. Je fus tiré de cet embarras par un homme qui vint à moi très-obligeamment, qui m'apprit qu'il étoit de Baſſe-Normandie, qu'il s'appelloit Tellier, qu'il étoit le maître de l'école de Chelſéa, & que ce poſte étoit auſſi honnête que lucratif. Il m'offrit tous les ſervices qui pouvoient dépendre de lui, enfin il s'empreſſa de me rendre celui dont j'avois alors beſoin, en m'introduiſant dans le jardin des apothicaires.

Les médecins ont trouvé dans leur corps un bienfaiteur qui, en 1652, bâtit la maiſon où ils font leurs exercices, y joignit une riche bibliothéque, &, pour l'entretien de cet établiſſement, donna tout ſon bien de ſon vivant. Ce bienfaiteur eſt le célèbre Harvey, ſi connu dans la médecine par la découverte de la circulation du ſang. Il avoit ſuivi, dans cet établiſſement, les traces du ſa-

vant Linacer, premier fondateur du collége de médecine de Londres (a), où l'on prononce chaque année un diſcours d'apparat à la louange des fondateurs & des bienfaiteurs.

Sous le règne de l'égliſe Romaine, tous les environs de Londres étoient remplis de maiſons religieuſes, bien bâties, & auſſi opulentes qu'agréablement ſituées. Henri VIII, Edouard & Eliſabeth ayant fait main-baſſe ſur toutes ces maiſons, l'emplacement des bâtimens & les débris du revenu de quelques-unes furent ſauvés du pillage, à la pourſuite de bons citoyens, qui les appliquèrent à des établiſſemens publics, tels que colléges, hopitaux, &c. dont ils aſſûrèrent la ſtabilité par des fondations conſidérables.

Ainſi la maiſon des Chartreux, qui en porte encore le nom, eſt devenue une maiſon de charité, qui, dans de vaſtes bâtimens environnés de très-beaux jardins, entretient & nourrit 80 vieillards de tous états, gentilshommes, ſoldats, marchands, qui

(a) Hiſtoire de la Médecine, par Freind.

vivent en commun, & 44 jeunes gens qui y sont leurs études. Si ces jeunes gens ont des dispositions pour les lettres, on les envoie aux universités, où, pendant huit années, ils touchent annuellement vingt guinées sur les fonds de la maison; sinon, on leur paie l'apprentissage d'une profession à leur choix. Cette maison eut pour fondateur, dans le dernier siècle, un M. Sutton, qui, après y avoir dépensé 400000 livres, lui en a assuré 80000 de revenu. Thomas Gui, libraire, a fondé, avec la même magnificence, un hopital pour les incurables, dans le fauxbourg de Soutwarc.

Les hopitaux pour les enfans-trouvés & pour l'inoculation de la petite vérole, sont des établissemens récens & non moins magnifiques. Les enfans-trouvés sont élevés pour la mer ou pour les armées: en conséquence de cetre destination, on les forme à nager de très-bonne-heure. Allant à Chelséa, dans une après-dînée du mois d'Avril, je vis un détachement de ces enfans barbotant & nageant, sous les yeux d'un maître, dans un réservoir des eaux élevées par la pompe à feu.

Un Anglois, dont le nom eſt connu de toute l'Europe, le chevalier Robert Cotton, avoit réuni, à ſes frais, les débris les plus précieux des bibliothèques des monaſtères, c'eſt-à-dire tout ce qui, dans la deſtruction de ces maiſons, intéreſſoit le moins les deſtructeurs ; & il avoit joint à ces débris des parties conſidérables des archives de la couronne, ſouvent diſſipées dans le feu des révolutions. Tous les ſavans Anglois & Etrangers avoient joui, de ſon vivant, de cette immenſe collection, qui croiſſoit tous les jours : pour leur en aſſurer l'uſage, il la légua au public. Le parlement ſe portant pour légataire, au nom du public & de la nation, a pris les plus exactes meſures pour donner au bienfait de ce ſavant & généreux citoyen, toute la conſiſtance qu'il mérite. Depuis l'acquiſition de l'hôtel de Montaigu pour le *Muſæum Britannicum*, la bibliothèque *Cottonienne* y a été transférée & dépoſée, pour la plus grande commodité du public.

N'oublions pas un bienfait non moins important dans un autre genre. Les pompes établies ſur la Ta-

miſe ne pouvoient porter l'eau aux quartiers de Londres les plus élevés. Au commencement du dernier ſiècle, un ſimple citoyen forma pour cette ville, & exécuta à ſes frais le projet dernièrement formé pour Paris, par M. de Parcieux, & qu'il ne paroît pas que l'on penſe à exécuter, quoique plus ſimple & moins diſpendieux. Le chevalier Hugues Middleton tira du comté de Hartford & fit venir à Londres, d'une diſtance de vingt lieues, une rivière qui y arrive par un aqueduc très-profondément creuſé dans une partie du terrein, & porté dans d'autres parties, par 800 aqueducs en pierre, en brique & en bois. Ce grand ouvrage fut commencé & terminé en cinq années, pendant leſquelles il occupa, ſans diſcontinuité, les bras de 600 ouvriers. Si Pézenas ſe ſouvient des *Riquets*, qui, en ouvrant le canal du Languedoc, ſe ſont ouvert le chemin à la fortune, combien chèrement Londres ne doit-il pas conſerver la mémoire d'un citoyen qui a fait de la ſienne un uſage auſſi grand & auſſi noble !

Toute l'Angleterre eſt remplie de

pareils monumens de magnificence patriotique, parmi lesquels on peut compter les colléges des deux universités d'Oxford & de Cambridge, les bourses fondées, & les bibliothèques établies dans ces colléges. Aucun de ces établissemens n'est l'ouvrage de la nation : il en est quelques-uns de fondation Royale ; mais ils sont effacés par plusieurs qui ont de simples particuliers pour fondateurs. Je ne nommerai ici que le théâtre de Sheldon à Oxford. L'histoire des deux universités présente tous les détails que l'on peut désirer sur ces objets.

Joignons à ces établissemens une colonne de la plus grande proportion, avec son piédestal & son chapiteau, élevée au milieu de la place des Sept-Cadrans, où sept rues viennent aboutir. M. Néal, bourgeois de ce quartier, en conçut l'idée, qu'il a fait exécuter à ses frais.

Le magnifique pont de pierre, sous lequel on traverse la rivière d'Avon à Stratfort, dans le comté de Warwik. Ce pont, de quatorze arches, a été élevé par Hugues Clip-

ton, maire de Londres, qui, né à Stratfort, y a voulu laiſſer ce monument d'amour pour ſa patrie.

Le port d'Eſy, ſur la côte orientale de la province de Fife en Ecoſſe. Vers le milieu du dernier ſiècle, ce port fut, dans toute ſon étendue, revétu de maçonnerie aux dépens d'un baron Ecoſſois, qui n'a eu d'objet, dans cette dépenſe, que l'avantage & l'ornement d'une ville où il étoit né.

Pluſieurs ponts conſtruits entre Londres & Oxford par un M. Diker, qui, ayant fait fortune en Amérique, eſt venu, depuis vingt ans environ, la répandre de cette manière dans le pays qui l'a vu naître, & dont, à ce titre, il eſt devenu le *Pontifex Maximus*. Parmi ces ponts, on diſtingue celui qu'il a jeté ſur la Tamiſe à Walton : il a coûté 200000 livres. Le lord Pembrok, propriétaire d'une terre conſidérable que coupoit la Tamiſe, & que ce pont réunit, a, par-là, doublé la valeur de cette terre & pour le revenu, & pour l'agrément.

Enfin, le port qu'un de Mrs. de

Laval (*a*) vient d'ouvrir au voisinage de Newcastle, dans un emplacement qu'occupoit un rocher énorme, qu'il a fallu attaquer avec la constance & les dépenses qu'exigent les entreprises de cette nature.

Je ne placerai point, parmi ces établissemens, le pont de Kiow, très-artistement construit en bois, sur la Tamise, à deux lieues au-dessus de Londres. Le particulier qui l'avoit bâti, y levoit un péage: depuis que le roi actuel a fixé son séjour à Richemont, le propriétaire a pris habilement le parti de laisser son pont sans réparations, au point qu'il menaçoit ruine. Le roi, qui n'a que cette communication entre Richemont & Londres, l'a fait rebâtir; & le propriétaire, en vertu de ses anciens droits, s'en est remis en possession, & a rétabli le péage, qu'il fait payer au roi lui-même: tant est sacré, en Angleterre, le droit de propriété.

(*a*) Ils font remonter l'origine de leur maison à un Laval de France, qui passa en Angleterre avec Guillaume le conquérant.

Par la force du caractère national, les Anglois ne connoiſſent point de milieu entre la prodigalité & la plus ſcrupuleuſe économie. L'Anglois économe trouve dans ſa manière d'être, de quoi fournir aux fondations, aux établiſſemens, aux dépenſes dont je viens de parler. Ne ſe piquant point de vivre & de ſe mettre comme tout le monde, ne réglant point ſes goûts ſur ceux de ſon voiſin, indépendant de l'exemple, ſupérieur aux préjugés, il eſt ſoi-même. Il dépenſe ou il ménage comme il lui plaît & quand il lui plaît; enfin, avec un revenu qui ſuffit à peine à une infinité de gens de ſon état, il trouve un ſuperflu qu'il accumule, ou pour laiſſer une groſſe ſucceſſion, ou pour des fantaiſies, telles que celles dont je viens de parler (*a*): fantaiſies qui tiennent

(*a*) Tyranniſé par ces fantaiſies, Pline le jeune diſoit: Je ſuis peu riche, mon rang exige de la dépenſe, mon revenu eſt auſſi caſuel que modique; « *ſed quod ceſſat ex* » *reditu, frugalitate ſuppletur, ex quâ, velut è fon-* » *te, liberalitas noſtra decurrit* ». Epiſt. 4. L. 2.

lieu, à l'orgueil Anglois, de berlines, berlingots, vis-à-vis, désobligeantes, calèches, cabriolets, diables, de dentelles, de bijoux, de magots, de breloques & de tous les monumens éphémères que la vanité nationale substitue ailleurs aux monumens solides & durables, qui firent la splendeur d'Athènes & de Rome (a), & qui, aux yeux de la postérité, seront celle de l'Angleterre. « La véritable magnificence » est dans les dépenses que l'on fait, » non pour soi, mais pour la pa- » trie : ce que l'on donne à la patrie » doit être considéré du même œil, » que ce que l'on consacre aux » Dieux : il doit s'annoncer par la » grandeur & par la solidité qui en » garantisse la durée.

Ce goût pour la Magnificence patriotique dans le grand, étoit si

(a) Hæc animo magno credis te, Quincte, parare :
Falleris ; hæc animus, Quincte, pusillus emit.
Martial. Lib. 3. Ep. 61.

bien établi dans la Grèce, qu'il s'y étendoit aux professions vouées à l'ignominie. La fameuse Phryné avoit jetté Praxitele dans ses fers. Elle découvre par un stratagême aussi adroit qu'heureux, lequel de ses ouvrages cet artiste regardoit comme le plus parfait ; & l'ayant obtenu comme la plus grande preuve qu'il lui pût donner de son amour, au-lieu de mettre ce chef-d'œuvre en vente, ainsi que sembloient l'exiger les loix de son métier, elle le consacre dans le temple de Thespies sa patrie, où plusieurs siècles après, les étrangers venoient en foule voir & admirer ce trophée de la victoire, que les charmes d'une Théopienne avoient remportée sur l'un des plus grands artistes dont la Grèce s'honorât (*a*).

Les XII & XIII siècles sont aujourd'hui mémorables par les monumens de cette espece qu'ils nous ont laissés en France & en Angleterre, dans les cathédrales &

(*a*) Pausan. Lib. 1. Cicero in verrem de signis.

autres édifices de pareille importance; édifices qui annoncent, ſinon un goût bien châtié (*a*), au moins de très-grandes vues, & dans les Prélats qui en conçurent l'idée, & dans les artiſtes qui oſerent la remplir.

Parmi le très-petit nombre de Prélats, chez leſquels ces grandes vues ſe ſont perpétuées juſques dans le dernier ſiècle, la France nomme avec reconnoiſſance tous ceux qui ont porté le nom de Colbert: Macon, Montauban, Toulouſe, Montpellier, Rouen, la plupart des maiſons de l'Ordre des Prémontrés (*b*) offrent des monumens de

---

(*a*) Dans ſon Poëme ſur le Val-de-Grace, Molière s'élève poétiquement contre les deſſeins gothiques.

> Ces monſtres odieux des ſiècles ignorans,
> Que de la barbarie ont produit les torrens,
> Quand leur cours, inondant preſque toute la terre,
> Fit à tous les beaux Arts une mortelle guerre.

(*b*) Je connois de cet Ordre l'abbaye de la Chapelle aux Planches, dont l'égliſe, quant à l'intérieur, a été remodernée dans le goût

la magnificence & de la piété de cette famille. Si dans ces derniers tems la ville de Langres avoit eu un Prélat de ce nom, le portail de sa cathédrale n'auroit pas sans doute occasionné l'arrêt du conseil à la faveur duquel un évêque, qui, depuis près de 40 ans, jouissoit des revenus, tant ordinaires qu'extraordinaires de ce siége, revenus également considérables, & par eux-mêmes & par la maniere dont ils étoient gérés, s'est, de vive force, fait dispenser de contribuer à la reconstruction de ce portail.

En comparant les monumens que nous ont laissé des hommes noyés dans les tenèbres de l'ignorance & de la barbarie, avec les monumens que nous laisserons à la postérité, de notre goût, de notre finance & de nos lumières sur les arts, disons avec Varron : *Avi atque Atavi nostri quùm allium ac cæpe verba eorum olerent, tamèn optimè animati erant.*

---

le plus pur, & d'une maniere d'autant plus frappante, que tout l'extérieur, vieille carcasse, du plus plat gothique, a été conservé.

La *magnificence publique* (*a*) tenoit autant au goût de ces siècles que nous appellons barbares, qu'à celui des beaux siècles de la Grece & de Rome. Il constituoit leur luxe, & s'étendoit aux simples particuliers. Un chanoine, un pere de famille, contribuoit alors à la construction d'une église, & décoroit une chapelle de sa collégiale ou de sa paroisse (*b*), comme on arrange aujourd'hui sa maison, comme on décore son appartement. J'ai vu en France, dans une église de village, un très-grand vitrage peint & historié dans toute son étendue, aux frais d'un laboureur représenté sur le premier panneau, à la tête

(*a*) *Publica magnificéntia*, dans le langage des anciens qui l'opposoient *privatæ luxuriei. Mores fabricæ loquuntur*, disoit Cassiodore Liv. 4. Ep. 51.

(*b*) Les reconstructions d'églises & des édifices publics qu'on ne peut impunément démolir, sont devenues pour les campagnes, par les manœuvres des adjugeans, adjudicataires, entrepreneurs, récepteurs, &c. un nouveau fonds de calamité.

de ſix garçons de différens âges : le panneau correſpondant, eſt rempli par ſa femme à la tête de ſept filles. Dans cette repréſentation, ils offroient à Dieu leur nombreuſe famille, comme une grâce & un don de ſa bonté.

Ce genre de luxe avoit pour principe la vue de la poſtérité, & le deſir de laiſſer quelques veſtiges de ſon paſſage ſur la terre : ces bonnes gens voyoient quelque choſe après eux. Vues étrangères à des ſiècles partagés entre la vanité, les beſoins qu'elle impoſe, & l'avidité peu délicate ſur les moyens de fournir à ces beſoins. Dans ces ſiècles qui ne laiſſent aucune trace après eux, des hommes honnêtes, mais ſans ſentiment, ſans conſiſtance (*a*), ſans caractère, ne ſont ſur la ſurface de la terre, que ce qu'eſt, ſur celle

---

(*a*) C'eſt ce qu'exprime littéralement Cicéron dans ce paſſage des Offices : *Negligere quid de ſe ſentiant poſteri, DISSOLUTI eſt animi*, en prenant au propre le *diſſolutus*, qui ſignifie une ame délayée, diſſoute, décompoſée.

de la mer, l'écume formée par la collision des flots (*a*).

J'ajouterai à ce que j'ai dit ci-dessus sur ce que peut la vue de la postérité, que c'est elle qui, dans tous les siècles, a soutenu les grands Artistes au milieu des tracasseries, des inimitiés, des chagrins dont la jalousie contemporaine s'est plû à empoisonner leur vie, & qui, abrégeant les jours de plusieurs, n'ont permis à tous de jouir de la vie qu'après le tombeau :

Tum demùm vitam, cùm moriuntur, agunt.

Les Lettres lui doivent aussi ces personnages qui, dans une profession purement méchanique, dès qu'elles cessent de la diriger & de l'éclairer (*b*), ont mérité un rang

---

(*a*) *Pecuniæ necessitas hæc tropica instituit*; disoit un écrivain du premier siècle de l'Empire Romain : *priscis temporibus, cùm nuda virtus adhùc placeret, vigebant artes, summumque inter homines certamen erat ne quid profuturum sæculis negligeretur.*

(*b*) A cette profession abandonnée à elle-

parmi les bienfaiteurs des Lettres, des ſciences & du genre humain: je veux dire les Manuces, les Froben, les Etiennes, les Elzévirs, &c.

On m'a raconté, à propos de la manière de vivre des Anglois, un fait pris dans la vie très-commune, mais d'une ſingularité frappante pour ceux ſur-tout qui n'ont qu'une manière vulgaire d'être & de penſer.

On faiſoit une collecte pour le bâtiment de l'hopital de Betlem. Les commiſſaires, chargés de cette quête, arrivent à une petite maiſon, dont le porche étoit ouvert; & de ce porche, ils entendent un vieux garçon, maître de la maiſon, en groſſe querelle avec ſa ſervante, qui, ayant employé une allumette, l'avoit étourdîment jetée au feu, ſans faire attention que cette allumette, encore ſouffrée à l'une de ses extrémités, n'étoit pas hors de ſer-

---

même, s'applique littéralement le fameux paſſage d'Horace, *ſimul hæc animos ærugo & cura peculî imbuerit*, *&c.* en ſubſtituant dans ce paſſage *verſus* à *carmina*.

vice. Après s'être amusés du sujet de la querelle & de sa véhémence, ils frappent & se présentent au vieux garçon. Ayant entendu l'objet de leur mission, il passe dans un cabinet d'où il apporte 400 guinées qu'il compte à leurs yeux & met dans leur sac. Les commissaires, étonnés de cette générosité, à laquelle le prélude les avoit peu préparés, ne pûrent s'empêcher d'en marquer leur surprise; & pour la justifier, ils racontèrent à leur homme ce qu'ils avoient entendu. « Messieurs, leur dit-il, vous vous étonnez-là de bien peu de chose. J'ai » ma façon de ménager & de dépenser: l'une fournit à l'autre: » l'une & l'autre satisfait également » mon goût. En matière de bienfaisance, attendez tout des gens qui » savent compter ». En disant cela, il les mit assez brusquement hors de sa maison & ferma sa porte, moins occupé des 400 guinées qu'il venoit de donner, que de l'allumette inconsidérément prodiguée (*a*).

(*a*) Ainsi l'amour de l'ordre, qui fait par-

Les aſſociations qui ont les ſciences, les lettres & les arts pour objet, ont été formées par le patriotiſme, qui leur fournit abondamment toutes les reſſources & tous les encouragemens. Je parlerai ailleurs de ces aſſociations.

Terminons ce détail par cette foule de ſouſcriptions qui s'ouvrent & ſe rempliſſent chaque jour dans toute l'Angleterre pour ſecourir l'indigence, pour réparer des malheurs imprévus (a), pour aider au dévelop-

---

tie du caractère Anglois, devient le tyran de ceux dont il s'eſt emparé. On m'a fait voir un exemple très-ſingulier de ce que peut cette tyrannie, dans un homme du peuple qui marchoit avec deux jambes de bois. Il s'étoit caſſé une jambe, en ſautant un foſſé; il ſe coupa l'autre, par amour de l'uniformité : cela fut annoncé dans les papiers publics avec éloge, & reçu avec une admiration qui ne fut pas infructueuſe pour le brave amateur de l'uniformité.

(a) L'uſage de ces ſouſcriptions étoit établi à Athènes : il faiſoit partie des mœurs d'un peuple, dont le cœur ſenſible & compatiſſant, fut toujours ouvert à tous les be-

pement d'idées & de vues qui offrent quelqu'objet d'utilité. On avoit ouvert, pendant mon ſéjour à Londres, une ſouſcription en faveur des Calas de Toulouſe. L'injuſtice

---

ſoins de l'Humanité. Ces contributions volontaires ſont indiquées par Théophraſte dans ſes *caracteres*, & par Démoſthène en pluſieurs endroits de ces harangues, ſous le nom d'ἔρανος. Un homme ruiné par la guerre, par les révolutions fréquentes dans cette République, ou par quelque malheur particulier, trouvoit dans la bourſe de ſes amis, de quoi réparer ſes pertes & rétablir ſa fortune. Ces ſecours lui étoient donnés ſous promeſſe tacite de ſa part, de remettre à ſes amis, lorſque l'état de ſes affaires le lui permettroit, ce que chacun d'eux avoit contribué en ſa faveur. Il arrivoit même ſouvent qu'un ou deux amis plus intimes ou plus officieux, rembourſant ce qui avoit été contribué, prenoient à leur compte tout le hazard de l'évenement. Les loix donnoient action contre l'ami qui, ayant été ainſi ſecouru, refuſoit, après le rétabliſſement de ſes affaires, de rendre à ſes amis ce qu'il en avoit reçu : action que Platon, dans ſa république,

dont ſe plaignoit cette famille, piquoit d'autant plus l'Angleterre qu'elle avoit été commiſe en France. Cet intérêt avoit procuré l'accueil le plus diſtingué à M. Elie

---

réfute comme offenſant les droits de l'amitié (*).

Les Romains, émules des Grecs, connurent auſſi cette eſpece de contribution : Martial l'indique, mais comme très-peu commune à Rome :

Empta domus fuerat tibi, Tongiliane, ducentis ;
Abſtulit hanc nimius caſus in urbe frequens.
COLLATUM eſt deciès.

Les premiers Chrétiens nourriſſoient leurs pauvres par de ſemblables contributions, où entroit toute la gratuité qu'exigeoit Platon. Elles étoient ſans doute l'objet de la requête que les habitans d'Amiſe avoient préſentée à Pline le jeune, dans la vue de donner à ces aumônes une forme légale. Je le préſume de la réponſe de Trajan, qui autoriſe ces contributions, *ſi tali collatione, non ad turbas & illicitos cœtus, ſed ad ſuſtinendam tenuiorum inopiam*

(*) *Voyez les Notes de Caſaubon ſur Athenée & ſur Théophraſte.*

de Beaumont, qui étoit passé à Londres, après avoir poursuivi & obtenu au conseil de Versailles la cassation de l'arrêt de Toulouse.

Le peuple, c'est-à-dire l'assemblage de toutes les ames petites & basses, ne veut voir dans la magnificence patriotique, dont l'Angleterre offre un si grand nombre d'exemples, que le desir de faire

---

utantur, en les défendant pour toutes les autres villes du gouvernement de Pline.

Ces contributions n'ont plus eu lieu parmi les Chrétiens, que dans la chaleur des partis. Nos Calvinistes, les Jansénistes, les Jésuites au penchant de leur ruine, avoient une bourse commune, où l'on puisoit pour les besoins du parti & des partisans. On ne dit point qu'il s'en soit formé en faveur des Jésuites, qui auroient dû trouver cette ressource, sur le pied de l'ἔρανος Athénien, au moins chez ceux de leurs amis qui comptent sur leur rétablissement.

Au reste, cet ἔρανος établi parmi les payens, fournissoit un bon argument aux Théologiens, qui ont voulu établir, parmi les Chrétiens, les principes les plus rigoureux sur l'usure.

parler

parler de ſoi ; deſir inconnu à ceux qui s'eſtiment aſſez peu pour redouter les regards du public ; deſir abſolument étranger à tout homme qui, mépriſable à ſes yeux même (*a*), n'a que du mépris à gagner en ſe montrant : les hommes de cette eſpèce ont leur règle de conduite dans la maxime pythagoricienne : *Cache ta vie* : excepté le mépris, tout homme bien né peut tout braver. Au reſte, en admettant même avec Pline le jeune (*b*), le deſir de faire parler de ſoi, pour une des cauſes occaſionnelles de la magnificence patriotique, que peut ſouhaiter de mieux tout ſpectateur oiſif, ſinon que ce deſir s'étende, que les exemples s'en multiplient & qu'à pareil prix chacun ſoit tenté de faire parler de ſoi ?

La canaille, c'eſt-à-dire les ſots, toujours méchans,

(*a*) *Omnia contemnere poteſt qui ſe ipſum contemnit.*

(*b*) *Non ita ſum ſapiens ut nil meâ interſit an iis teſtificatio quædam & quaſi præmium accedat.* Epiſt. 1. Lib. 5.

Car de tout mal ſottiſe eſt le vrai type (*a*);

jugeant d'autrui par elle même, ſuppoſe à la magnificence patriotique, un intérêt perſonnel ou prochain ou éloigné (*b*), &, dans le cas même où ces vues ne ſeroient point réaliſées, elle aime mieux ſuppoſer qu'elles ont été manquées, que de reconnoître ſon erreur, ce qui ne lui arrive jamais.

BRAVOURE.

La gloire militaire, qui, dans les annales de l'antique chevalerie, avoit placé au premier rang des braves, le roi Arthur & les chevaliers de la table ronde (*c*); les hauts faits d'armes,

---

(*a*) Rouſſeau, Ep. à Cl. Marot.

(*b*) J'ai été témoin d'une ſuppoſition de cette eſpece, à l'égard d'un monument érigé à la mémoire de M. de Maupertuis, dans l'égliſe de Saint Roch à Paris.

(*c*) On peut recueillir d'un paſſage de Froiſſard à quel point les Anglois étoient dévoués aux pratiques conſacrées par les ſtatuts

qui, dans des temps plus éclairés, ont conservé cette gloire aux peuples de la Grande-Bretagne, avoient aussi leur principe dans le caractère national & dans la mélancolie qui le domine.

---

de la chevalerie. Parmi les chevaliers envoyés en Flandres par le Roi Edouard, pour lui ménager des alliances contre Philippe de Valois, *il y avoit*, dit Froissard, *plusieurs jeunes Bacheliers, qui avoient chacun un œil couvert de drap, afin qu'ils n'en pussent veoir; & disoit-on que ceux-là avoient voüé entre Dames de leurs pays, que jamais ne verroyent que d'un œil, jusqu'à tant qu'ils eussent fait de leurs corps aucunes proësses au Royaulme de France: si en avoit chascun grand merveille.* Si Cervantes avoit eu connoissance de ce rafinement, il n'eût pas manqué d'en orner son roman. C'est sans doute d'après le goût des Anglois pour de pareils rafinemens, que l'Arioste a pris en Angleterre les plus merveilleux de ses Paladins. Brantôme eût pu compter des Anglois & des Ecossois parmi ses *Capitaines illustres étrangers*: s'il n'en nomme aucun, c'est sans doute parce qu'il manquoit de mémoires.

« L'ancien Caton respondit un
» jour à quelques-uns qui hault
» louoient un personnage hasar-
» deux outre mesure ès périls de la
» guerre, qu'il y avoit grande dif-
» férence entre estimer beaucoup la
» vertu & peu sa vie : ce qui feust
» sagement dit à lui. A ce propos,
» on raconte que le roi Antigonus
» avoit à son service un soldat en-
» tre autres fort adventureux, mais
» au demeurant mal sain de sa per-
» sonne & d'une santé fort affectée.
» Le roi lui demanda un jour d'où
» procédoit qu'il étoit si pâle & avoit
» si mauvaise couleur. Le soldat lui
» confessa que c'étoit pour une ma-
» ladie dont il ne pouvoit bonne-
» ment déclarer la cause. Quoi
» entendu, le roi commanda ex-
» pressément à ses médecins qu'ils
» advisassent que c'étoit ; & s'il y
» avoit moyen de le guérir, qu'ils y
» employassent toute la diligence
» possible ; comme ils firent, telle-
» ment que le soldat recouvra la
» santé. Mais guéri qu'il fut, il ne
» se montra plus si gentil compa-
» gnon ni aussi adventureux aux pé-
» rils de la guerre, comme il faisoit

» auparavant. De manière qu'Antigonus même s'en étant apperçu, » l'en reprit un jour, lui disant qu'il » s'étonnoit merveilleusement de » voir un si grand changement en » lui, dont le soldat ne lui céla » point l'occasion, mais lui dit: » vous m'avez, sire, vous-même » rendu moins hardi que je n'étois, » en me faisant guérir des maux pour » lesquels je ne tenois compte de ma » vie». A cela se rapporte aussi le dire d'un Sybaritain touchant les Lacédémoniens: « que ce n'étoit pas de » merveille qu'ils eussent si grande » envie de mourir à la guerre, pour » se délivrer d'une si aspre & si triste » façon de vie qu'étoit la leur (*a*) ».

De ces faits entassés par Plutarque dans le début de la vie de Pélopidas, il résulte que la mélancolie & le mal-aise qu'elle répand dans l'habitude de l'ame & dans celle du

(*a*) C'est sur ce principe que Vegece préfere les soldats levés dans les campagnes, à ceux que l'on enrôloit dans les villes: *minùs mortem timet, qui minùs deliciarum novit in vitâ*. L. I. C. 3.

corps, peuvent beaucoup influer ſur la bravoure conſidérée comme mépris de la vie, & qu'ils ont pu avoir quelque part aux faits les plus brillans des Anglois, ſoit dans leurs vieilles expéditions contre la France, ſoit dans leurs guerres civiles.

L'hiſtorien d'un des plus grands capitaines qu'ait eu la France dans le ſiècle le plus fécond en vertus guerrieres, l'hiſtorien du chevalier Bayard obſerve que ſon héros fut affligé, pendant ſept années continues, de la fièvre quarte: or ces ſept années furent celles préciſément qui établirent ſa réputation.

Le délabrement de la ſanté du maréchal de Saxe, lors de la bataille de Fontenoi, influa peut-être ſur le gain de cette bataille: il repouſſa les Anglois avec l'arme qui faiſoit leur plus grande confiance, le dégoût de la vie & le mépris de la mort, qui s'eſt depuis vengé de ce mépris de la manière la plus triſte & la plus funeſte pour la France.

Mais ſans ſortir de l'Angleterre, ſon hiſtoire nous offre un illuſtre exemple dans le fameux Richard I. Ce prince arrivant au trône, preſſa

l'expédition pour la Terre-Sainte que ſon pere, Henri II, avoit entrepriſe ſans deſſein de l'exécuter. Il partit pour la Paleſtine, conquit en chemin l'iſle de Chypre, releva les affaires des Croiſés, & en impoſa à Saladin même, par des actes continuels de valeur & de bravoure qui lui mériterent le ſurnom de *Cœur-de-Lion*. Au départ de ce prince pour la Terre-Sainte, on doutoit qu'il revînt en Angleterre, vu l'état de ſa ſanté dérangée par une fièvre quarte qui, depuis long-temps, le tourmentoit ſans relâche (*a*).

Les Turcs regardent tellement la bravoure comme l'effet de la mélancolie & d'une mélancolie exaltée, qu'ils appellent *Dély* les braves déterminés : or dans leur langue *Dély* ſignifié au propre, *fou*, *lunatique* (*b*).

(*a*) *In orientalis expeditionis labore, citò abſumendus videbatur quartano incommodo quo diù laboraverat correptus & tabidus. Indices in eo apparebant, cum pallore faciei, membrorum corpulentia.* Guill. Neubr. *de Reb. Angl.* l. 4. c. 5.

(*b*) Voyez de Monconys Tome 1. p. 407.

Terminons cet article en rappellant qu'Hercule, Cyrus, Jules-César, Mahomet & le Czar Pierre I, hommes dans lesquels la bravoure la plus intrépide étoit la moindre qualité, furent tous épileptiques & dominés par la mélancolie qui accompagne cet état.

Sic atræ bilis morbum assignavit Homerus Bellerophontæis sollicitudinibus (*a*).

SUICIDE.

Du dégoût de la vie, du mépris de la mort naît le premier & le plus grand des inconvéniens que produise la mélancolie chez les Anglois : je veux dire le goût pour le suïcide. Aristote, plus amoureux de la vie que les Stoïciens qui ne parurent qu'après lui, soutient *dans ses morales liv. 3. chap. 7. que l'idée du suïcide est d'une ame étroite & pusillanime : que c'est lâcheté d'employer ce dernier remède contre les peines de la pauvreté, de l'amour,*

(*a*) Rutilius in itinerario.
Voyez Homere *Iliad. L. VI.*

ou de la vie en général : enfin que c'eſt imbécillité & ſtupidité de ne point connoître de danger, parce qu'on ne connoît point la crainte de la mort ; & il fait honneur aux Gaulois de cette ſtupide imbécillité.

Dans ſon Apologie pour Hérodote, au chapitre 18. intitulé : *Des Homicides de notre temps*, Henri Etienne recherchant les cauſes du ſuïcide, les trouve dans la mauvaiſe diſpoſition de la conſcience de ceux qui s'y abandonnent. « Après, dit-il, que » le procès eſt fait & parfait là-dedans, par une procédure extraordinaire ; auſſi par voie extraordinaire eſt miſe la ſentence à exécution (*a*) ».

La derniere & la plus étendue des

(*a*) La Philoſophie Stoïcienne, adoptée à Rome dans le dernier ſiècle de la R. P. en penſoit autrement. D'après les idées de cette philoſophie, Virgile, plaçant dans les enfers du VI Livre de l'Enéïde ceux

Qui ſibi lethum
INSONTES peperère manu, lucemque peroſi
Projecêre animas,

réflexions morales du duc de la Rochefoucault, eſt conſacrée à cet objet. Il y prétend : « que le mépris de la mort n'eſt jamais ſincère..... qu'on peut avoir divers ſujets de dégoût de la vie, mais que jamais on n'a raiſon de mépriſer la mort »... « La gloire, ajoûte-t-il, de mourir avec fermeté, l'eſpérance d'être regretté, le deſir de laiſſer une belle réputation, l'aſſurance d'être affranchi des misères de la vie & de ne dépendre plus des caprices de la fortune, ſont des remèdes qu'on ne doit pas rejetter; mais que ces ſecours ſont foibles pour ſoutenir l'ame contre la plus rude des épreuves »!

Conſidérant ailleurs (Réflexion 24) dans ceux qui ſont condamnés au ſupplice, le mépris de la mort que pluſieurs affectent, il n'y voit que la crainte d'enviſager la mort : de ſorte, ajoûte-t-il, que ce mépris

---

ne leur aſſigne pour tourment que le regret de la vie :

Quàm vellent æthere in alto
Nunc & pauperiem & duros perferre labores !

eſt à leur ame ce que le bandeau eſt à leurs yeux.

D'autres écrivains François ont aſſigné pour cauſe du ſuïcide anglois, l'amour de la ſingularité, & le deſir de tenir une place diſtinguée dans les papiers publics. Cette même faim de gloire avoit, ſuivant Lucien (*a*), précipité dans les flammes les Empédocles, les Calanus, les Pérégrinus.

Les Italiens, connoiſſeurs en ce genre, parce qu'ils ſont eux-mêmes dominés par la mélancolie (*b*), ont, dans l'ordre des péchés, placé le ſuïcide, ſous le dernier des péchés capitaux, qu'ils nomment *Ac-*

(*a*) Voyez le dial. D. de Lucien, intitulé *Peregrinus*.

(*b*) Quelques-uns de leurs Ecrivains ont adopté le ſyſtème farouche des Stoïciens ſur le ſuïcide. *Quicquam non poteſt*, diſoit Senèque, *qui mori non poteſt*. Le tendre, le langoureux Pétrarque termine ſon dix-huitième ſonnet par cette maxime littéralement traduite :

Ben può nulla chi non può morire.

cidia. Ils voient dans ce péché, la ſource de la tiédeur de l'ame pour le bien, de ſa révolte contre le cri de la conſcience, du regimbement de l'eſprit contre les dogmes, enfin du déſeſpoir final qui porte l'homme à s'arracher la vie. C'eſt ce qu'ignoroit ſans doute l'ingénieux Paſcal, lorſqu'il plaiſantoit le bon Eſcobar, ſur ce qu'il avoit défini le dernier des péchés capitaux, *une triſteſſe de ce que les choſes ſpirituelles ſont ſpirituelles.* Le mot même de triſteſſe, *triſtitia*, employé dans cette définition, en paſſant d'Italie en France, avoit perdu ſa ſignification originaire, ſynonyme d'*Accidia*: il ſignifioit dans une bouche Italienne, *méchanceté*, *ſcélérateſſe*, plutôt qu'*affliction de l'eſprit* ou *abbattement de l'ame :* il s'étoit dénaturé en paſſant dans un pays où les affections mélancoliques & toutes leurs ſuites n'étoient ni connues ni ſenties. On n'y connoiſſoit qu'une triſteſſe paſſagère qu'effaçoit le temps ou la diſſipation : on n'y avoit aucune idée des excès où peut porter l'abandon aux accès d'une noire mélancolie: abandon qui étoit le ſeptième pé-

ché mortel des Italiens. Pour trouver leur compte, nos théologiens ont ſubſtitué à ce péché étranger à la France, un péché qui, dans la définition même des Catéchiſmes François, eſt le plus communément très-véniel.

Il ne faut point diſputer des goûts : j'obſerverai ſeulement que ce goût biſarre ayant ſon principe dans la mélancolie, le même principe devroit produire les mêmes effets ſur les Italiens, & les produire d'autant plus ſûrement, que la mélancolie des derniers eſt, à raiſon du climat, plus ardente & plus exaltée que celle des Anglois. Cependant le ſuïcide n'eſt pas le péché favori des Italiens : je n'ai ouï, en ce genre, raconter à Rome qu'un ſeul fait, que l'on regardoit comme quelque choſe d'extraordinaire. En plein jour, à l'entrée du pont Sixte, un Romain rencontra un de ſes amis dont la contenance en déſordre & l'œil égaré donnoient lieu de penſer qu'il rouloit dans ſa tête quelque projet ſiniſtre. L'ami le joignit, &, à force de queſtions, il l'amena à lui avouer que, d'après une réſolu-

tion fixement arrêtée, il alloit, du beau milieu du pont Sixte, se jetter dans le Tibre. Aucune raison ne paroissant l'ébranler: au moins, lui dit son ami, prenez un parti moins désespéré: faites-vous capucin, par exemple. Moi capucin, répliqua-t-il! mon désespoir n'est pas assez violent pour me déterminer à un tel parti: cela dit, il échappa des bras de son ami, & exécuta son projet.

L'histoire des arts offre un autre exemple, aussi triste que frappant de ce que peuvent les grands chagrins sur une tête Italienne. Annibal Carache, après avoir passé les huit plus belles années de sa vie à peindre pour le cardinal Farnèse, la galerie de son palais, monument le plus complet de ce que l'art & le génie peuvent imaginer & exécuter, outré de la manière mesquine dont son travail avoit été payé, renonça à la peinture, s'abandonna à la mélancolie, & regarda la mort comme un bienfait. On apprend par la lettre même du Prélat entre les bras duquel il mourut, l'arrangement qu'il prit pour se pro-

curer ce bienfait. « Je viens, dit ce
» Prélat, de voir expirer Annibal
» Carache. La vie lui étoit deve-
» nue à charge, & ne pouvant tenir
» nulle part, il avoit enfin pris le
» parti d'aller mourir à Naples. N'y
» ayant pu trouver la mort, il eſt
» revenu la chercher à Rome, au
» milieu des dangers de l'intempé-
» rie. Ne s'étant ménagé ſur rien
» depuis ſon retour, il s'allita enfin,
» il y a ſix jours, & il vient de
» rendre le dernier ſoupir, au mo-
» ment même, où je vous écris,
» deux heures après le coucher du
» ſoleil (*a*) ».

Ne troublons point les Italiens & les Anglois dans la poſſeſſion de ce péché: félicitons les François de ce que leurs peres ne l'ont pas connu: exhortons-les à ſe roidir contre les affections vaporeuſes, ou plutôt contre le déſœuvrement qui les produit, les entretient & les enflamme, & qui, après avoir détruit la gaieté natio-

(*a*) Cette lettre rapportée par Malvaſia, dans la vie des Caraches, ſe retrouve parmi les *lettere pittoriche*.

nale, n'a que ce péché à laiſſer en échange.

Ces affections s'emparerent de Rome aſſervie ſous les premiers Céſars. Dans ſon poëme ſur la guerre civile, Petrone en a réuni, dans deux vers, tous les ſymptômes & tous les caractères (*a*). Elles furent depuis le fléau des ſiècles & des pays où, au ſein de l'abondance & de la proſpérité, les citoyens oiſifs n'ont à s'occuper que de la culture de l'eſprit. Dans les plaines de Damas, c'eſt-à-dire, dans le plus beau pays de l'univers, ſous les Califes Ommiades, elles déſolerent les Arabes, qui les avoient ignorées tant qu'ils n'avoient été occupés que de conquêtes. Le fameux Calife Al-Mamoun & preſque tous les princes de ſa Dynaſtie furent conduits au tombeau, avant terme, par des affections vaporeuſes (*b*).

L'Egliſe Anglicane a, dans ſa Liturgie, une oraiſon particulière que

(*a*) Tabes tacitis concepta medullis
Intrà membra furens extis latrantibus errat.

(*b*) Voyez d'*Herbelot*, *Bib. Orient.*

les miniſtres récitent ſur ceux qu'une mélancolie exaltée porte à attenter à leurs jours. « On y prie Dieu de donner au malade, ſelon ſes promeſſes, l'eſprit de patience, de conſolation & de confiance; de le ſoutenir contre les tentations dont il eſt aſſailli, de diſſiper le trouble de ſon ame; de ne point briſer un roſeau caſſé; de ne point éteindre la mèche qui fume encore; enfin de rendre à celui pour qui on l'invoque, la paix, la ſérénité, la *joie* qui l'ont abandonné ». Cette oraiſon tient lieu des exorciſmes de l'Egliſe Romaine, qui n'a long-tems vu que des Démoniaques & des *Poſſédés* (*a*), où l'Egliſe Anglicane voit des lunatiques & des hypocondriaques.

Les loix de l'Angleterre eccléſiaſtiques & civiles, anciennes & modernes, ſont encore plus rigoureuſes contre le ſuïcide, que celles des autres pays. Comme elles avoient à

(*a*) Des Rituels très-récemment donnés par des évêques de France, ont conſervé tous les exorciſmes dans leur ancienne poſſeſſion.

combattre le goût national pour ce péché, elles ont aggravé les peines imaginées ailleurs pour en arrêter le cours. Suivant ces loix, le cadavre d'un homme qui s'eſt tué lui-même, après avoir, comme ailleurs, été traîné ſur la claie, doit être enterré dans le carrefour le plus voiſin de ſa maiſon, ſous le point de jonction des quatre ruiſſeaux de ce carrefour, dans une foſſe en forme de puits où on le jette la tête en bas (*a*).

Mais *nature paſſe loi:* les loix contre le ſuïcide n'ont pu en vaincre l'habitude chez les Anglois: d'où l'on a conclu qu'il le falloit regarder, moins comme affaire de goût & de choix, que comme une maladie plus à plaindre qu'à punir (*b*).

(*a*) Jean Alais s'étoit, dans le XII ſiècle, choiſi une pareille ſépulture dans le lieu où le ruiſſeau de la rue qui côtoie S.-Euſtache, vient ſe jetter dans l'égoût des halles. Il avoit fait ce choix en expiation d'un impôt ſur le poiſſon, dont il avoit donné la premiere idée.

(*b*) Les loix d'Athènes regardoient le ſuï-

Les ſoins que l'on a apportés pour fermer tous les abords de la Tamiſe (*a*), datent ſans doute du temps où les loix dont je viens de parler étoient exécutées à la rigueur. En ſe noyant, on fruſtroit la Juſtice de ſes droits ſur le cadavre dont elle ne pouvoit faire exemple ; mais quelles précautions peuvent en impoſer à une ferme réſolution de mourir ?

J'en ai vu la preuve dans 28 têtes déja trouvées dans les points du lit de la Tamiſe qui ont reçu les premières piles du nouveau pont. A meſure qu'on les découvre, l'architecte les arrange dans le cabinet de l'atelier qu'il a à la tête du pont. Il m'en fit remarquer une plus noire que les autres, & qui avoit été trouvée dans une fouille, à dix pieds de profondeur.

---

cide du même œil. Elles ordonnoient ſimplement que la main avec laquelle on auroit attenté à ſa vie, ſeroit ſéparée du corps & enterrée à part. *Oraiſon d'Eſchine contre Ctéſiphon. Verſ. fin.*

(*a*) *V. Suprà*, Tome I. pag. 50.

A juger de tout le lit de la Tamiſe par cet échantillon, il doit être jonché de pareils débris de l'Humanité (*a*), c'eſt-à-dire, de monumens du goût éternel des Anglois pour le ſuïcide, en mettant même en ligne de compte parmi ces monumens, ceux qui le ſont des combats dont Londres & ſon port ont été le théâtre. Des Anglois prétendent que la plus grande partie de ces têtes avoient été abattues ſur le pont de Londres, qui fut autrefois le théâtre de ces ſortes d'exécutions.

Ceux qui ont aujourd'hui à ſe faire mourir, ne ſont plus gênés par le choix du lieu. Au premier Mai 1765, la femme d'un colonel s'étoit noyée dans le canal du parc Saint-James; un boulanger s'étoit pendu dans Druri-Lane; une fille du quartier de Bedlam avoit, par la même voie, attenté à ſes jours; & ces morts furent annoncées dans les papiers publics. La

(*a*) Hoc miſeræ plebi ſtabat commune ſepulchrum.

Horat.

colonelle avoit éventé une intrigue amoureuſe de ſon mari : la jeune fille avoit eu une querelle avec ſon galant : on ignoroit les raiſons du boulanger pour mourir.

L'application aux ſciences & aux lettres n'eſt point un remède contre le goût pour le ſuïcide : les annales de la littérature Angloiſe en donnent la preuve. Je ne rappellerai que ce qu'elles nous offrent ſur Thomas Créech, auteur du meilleur commentaire que nous ayons ſur Lucrèce. Après de longs & inutiles efforts pour engager une jeune & jolie perſonne à répondre à l'amour qu'il lui témoignoit, il ne vit dans le ſiécle qui alloit s'ouvrir, qu'un ſiécle de douleurs & d'angoiſſes : il le prévint, en ſe pendant vers la fin de l'année 1700.

Le ſuïcide faiſoit partie des dogmes des *Circoncellions*, hérétiques contemporains de Saint-Auguſtin, qui les a combattus ſur cet article (*a*) : il a, dans le ſiécle dernier, trouvé parmi les ſavans Anglois, des dé-

(*a*) Ep. 204.

fenſeurs & des apologiſtes. Jean Donne, l'un des premiers prédicateurs de Londres ſous Jacques I; auteur d'ouvrages de morale & même de dévotion, avoit composé en Anglois, ſous le titre de *Biathanatos*, un traité très-étendu où il prétendoit prouver que l'homicide de ſoi-même n'eſt pas tellement un péché, qu'il ne puiſſe être quelquefois permis. Ce traité, qui remplit un volume *in*-4°. publié, après la mort de l'auteur, en 1647, a depuis été réimprimé. Sous la même époque M. de S. Cyran ſoutenoit la même thèſe dans ſa *Queſtion Royale*.

J'ignore ſi le traité de Donne a déterminé, en Angleterre (*a*), un grand nombre de morts ſpontanées: elles le ſont aſſez par l'impétuoſité qu'y jette la mélancolie dans les paſſions en général, & dans celle de l'amour en particulier.

Au reſte Lucain regarde la bravoure, le ſuïcide & le mépris de

(*a*) Quaſi jam non ſatis ſuâ ſponte furiant, inſtigat. *Terent.* Adelph.

la mort, familiers aux peuples ſeptentrionaux, comme une affaire de climat.

Populi quos deſpicit Arctos, (*a*)
Felices errore ſuo, quos ille timorum
Maximus haud urit lethi metus.

(*a*) Ces peuples croyoient l'immortalité de l'ame : c'étoit un des articles capitaux de la doctrine des Druïdes : tous les monumens de la poëſie *erſe* dépoſent en faveur de cette croyance, à laquelle étoit liée la terreur qu'inſpiroient & qu'inſpirent encore les *eſprits* & les *revenans*.





FANATISME,

ET SUPERSTITION.

PAR une de ces contrariétés que l'on ne croiroit pas poſſibles, ſi l'expérience journalière n'en démontroit l'exiſtence, le fanatiſme & la ſuperſtition ſont limitrophes : c'eſt un bâton à deux bouts qu'ont ſçu manier dans tous les tems, les auteurs de toutes les grandes révolutions. L'imagination du peuple, une fois montée, ſe porte également à ces deux excès ; & elle s'y porte en raiſon des diſpoſitions de tempérament :

Chez les Anglois ſombres & durs eſprits
Toute folie eſt noire, atrabilaire :
Chez les François, elle eſt vive & légère.

Elle le fut même ſous les époques où la France étoit livrée au fanatiſme politique & religieux, je veux dire ſous la ligue. « On rioit » encore à Paris, quoique, dit l'E-
» toile

» toile dans ſes mémoires ſous l'an-
» née 1589, il fut fort dangereux
» de rire ; car ceux qui portoient
» le viſage un peu gai, étoient te-
» nus pour politiques. Il y eut une
» maiſon fort honorable, qui faillit
» être ſaccagée, pour ce que la ſer-
» vante avoit rapporté que ſon maî-
» tre & ſa maitreſſe avoient ce jour-
» là ri de bon courage. Le 21 Avril
» de l'année ſuivante, le curé de
» Saint-Germain prêcha qu'il falloit
» ſe ſaiſir de tous ceux qu'on ver-
» roit rire, & les traîner à la rivière.
» En 1593, des placards & des amen-
» des proſcrivirent l'uſage des maſ-
» ques, que la famine, la peſte &
» tous les malheurs publics n'avoient
» pû ſuſpendre. *Ibidem.* Enfin, dans l'hiver de cette même année, une cotterie d'hommes également familiers avec les loix & avec Rabelais, auſſi bons citoyens que beaux-eſprits, en publiant la *Satyre Ménippée*, ramenèrent la nation à ſon devoir par la gaieté.

Au ſiécle ſuivant l'Angleterre étoit en armes contre ſon roi, contre l'épiſcopat, &c. brûlant ce qu'elle avoit ado réjuſqu'alors, ado-

rant ce qu'elle étoit en possession de condamner au feu; ne reconnoissant de règle & de loi que ce qu'elle appelloit *la pure parole de Dieu*, voyant tout en noir, elle se trouvoit remplie d'astrologues, de magiciens, de sorciers.

Le long parlement avoit à ses ordre un Lilly qui donnoit chaque année un Almanach, où il prédisoit des conquêtes & des victoires sur le parti royaliste. Fairfax ne dédaigna pas de consulter ce charlatan, dont il déclara publiquement l'art conforme à *la parole de Dieu*.

Ce même parlement voyoit des sorciers dans tous ses adversaires. Il forma une Commission qui parcourut les provinces, pour les purger de cette diabolique engeance. Les procédures de cette Commission & les épreuves qui en faisoient partie, réunissoient tout ce que les moines inquisiteurs avoient pu imaginer de plus ridicule & de plus cruel pour la découverte & pour l'extirpation des sorciers. De même que ces moines avoient trouvé des sorciers partout où il leur plaisoit d'en voir, les commissaires Anglois en ren-

controient dans toute l'Angleterre.

Un de ces commiſſaires les plus acharnés, nommé Hopkins, eut le même malheur que ce Jacobin, dont ſes camarades

Ont fait un Saint qu'on révère aujourd'hui.

Dans une province où il ne ſe trouvoit pas en force, il fut arrêté, on lui fit ſubir l'épreuve de l'eau, en le plongeant dans un lac, pieds & poings liés : il ſurnagea. Convaincu lui-même de ſortilège, par cette épreuve qui étoit ſa pierre de touche à l'égard des ſorciers, on le condamna à être pendu : on pouſſa la plaiſanterie à bout, & il fut exécuté (*a*).

Un comité de ce même parlement de Cromwel, tenoit ſes aſſemblées à Woodſtrock, l'un des châteaux du roi. Une de ces aſſemblées fut troublée par l'apparition du diable : le bruit s'en répandit, & donna matiè-

(*a*) Ipſe ſuo indicio periit ut ſorex.

Terent.

re à une foule de ſpéculations & de diſſertations *prò & contrà.*

Withers, écrivain parlementaire, conſigna dans un long & mauvais poëme un fait de la même importance. Ce fait étoit qu'un ſoldat royaliſte, buvant à la ſanté du diable, avoit été ſur le champ emporté à travers un carreau de vître, par celui qu'il invoquoit.

Une infinité de gens avoit alors le diable à ſes ordres. Méric Caſaubon, chanoine de Cantorbéry, n'a pas dédaigné de donner l'hiſtoire du commerce établi entre ce pere du menſonge & un docteur Dée, eſpèce de comte de Gabalis.

L'enjoué Butler n'a pas négligé ces faits dont il a orné le ſixieme chant de ſon poëme d'Hudibras.

N'oublions pas N. Hartſiret, mort archevêque d'Yorck, vers l'année 1630. Obligé par ſa place d'établir des conférences avec Jean Darrel qui prétendoit avoir un eſprit familier, après d'inutiles efforts pour détromper cet illuminé, il prit la plume & compoſa ſur l'*eſprit* de ſon homme, un ouvrage dans le goût

du *Diable Boiteux*, où il mettoit aux mains les Puritains & les Catholiques. On m'a assuré que cet ouvrage est un chef-d'œuvre de bonne plaisanterie. L'archevêque, son auteur, s'est fait lui-même une épitaphe qu'on lit encore sur son tombeau dans la cathédrale d'Yorck, avec ces titres : *Indignus Decanus Cicestrensis, indignior Episcopus Norwicensis, indignissimus Archiepiscopus Eboracensis.*

Les dispositions mélancoliques des Anglois les ont, dans tous les temps, rendu très-amoureux de tout ce qui sort ou paroît sortir de l'ordre commun. De-là ce respect si long-temps & si universellement établi pour l'enchanteur Merlin, pour le purgatoire de S. Patrice, &c. &c. Tous les anciens poëtes de la Grande-Bretagne, tous les historiens, Guill. de Newbridge, Matthieu Paris lui-même, sont un répertoire continu de miracles, d'apparitions & de revenans. L'Arioste semble avoir voulu servir les Anglois, suivant leur goût, en choisissant parmi eux, dans Astolfe, celui de ses Paladins, qui, avec son cheval aîlé, son cor & sa lance d'or,

joue le premier rôle dans les plus merveilleuſes aventures, que la féerie ait jamais imaginées.

Dans les ſiècles barbares, les moines, qui tenoient excluſivement regiſtre des révolutions & de tous les mouvemens de l'Europe, étoient livrés, autant par intérêt que par goût, à cette manie dont les ſiècles éclairés ont purgé l'hiſtoire : mais dès-lors ce goût étoit ſpécialement le goût des Anglois, qui ne voient que grimoire & ſorcellerie chez ceux de leurs compatriotes qui, dans ces ſiècles de ténèbres, ont le plus utilement travaillé pour les ſciences; je veux dire Roger Bacon, Thomas Bungey & Michel Scot. Leurs imbécilles compatriotes ne les croyoient occupés, qu'à forger, par art magique, une tête enchantée, pour ſçavoir d'elle comment il ſeroit poſſible de fermer toute l'Angleterre d'un rempart continu & à l'abri de toute inſulte. Cette folle idée paſſa des Anglois aux étrangers : Merlin Cocaye dans ſon Berthold s'étend avec complaiſance ſur les enchantemens de Michel Scot, que, d'après la même idée,

le Dante a placé dans ſon enfer, comme ſorcier & magicien (*a*). Ce n'eſt que dans le dernier ſiècle, que ces lumières de l'Angleterre ont trouvé des apologiſtes, parmi leurs compatriotes. Léland, Selden, Balée, Pitſens leur rendant enfin la juſtice qu'ils méritoient, ont rejetté ſur le peuple, toutes les ſottiſes que les ſiècles précédens avoient imaginées à leur charge.

Mais le peuple n'étoit entré pour rien dans l'accuſation de ſortilège, intentée en 1225, par le Clergé en corps, contre Robert Groſted, évêque de Lincoln. Cet évêque étoit ſupérieur à ſon ſiècle par ſes connoiſſances & par ſes talens (*b*) : c'étoit ſon véritable crime. Dans ces tems d'ignorance, la France avoit auſſi quelques prélats qui euſſent pu faire honneur à des ſiècles plus éclairés. L'envie, la jalouſie jouè-

(*a*) Quel altro che nè fianchi è coliporo,
Michele Scoto fù, che veramente
Delle magiche frode ſeppe il gioco. *Canto XX.*

(*b*) Voyez ſon éloge dans Matthieu Paris, ſous l'an 1253.

rent leur jeu ordinaire ; mais elles n'employèrent contre aucun de ces prélats, les armes que leur fournissoient le sortilège & la magie : le clergé Gallican n'usoit de ces armes que contre le peuple. L'usage qu'en fit le clergé Anglican contre un de ces premiers membres, démontre, ou que l'esprit de parti étoit plus violent en Angleterre qu'en France, ou que les Anglois croyoient plus généralement & plus fortement à la magie & aux sortilèges que les François (*a*).

Cette sotte crédulité perce de toutes parts dans les *Mémoires* d'un des écrivains Anglois les plus sensés, les plus sages, les plus éclairés : je veux dire le chevalier Melvil, qui, écrivant ces *Mémoires* sous le règne de Jacques I, dont il avoit long-tems gouverné les finances, les a remplis

---

(*a*) Dans la vingt-troisieme lettre du livre 6, & dans la dixieme du livre 9. Pierre de Celles disoit : *nec indignatur anglica levitas, si eâ maturior sit gallica maturitas.... Certè expertus sum somniatores plus esse Anglos quàm Gallos. Pierre de Celles* écrivoit dans le XII[e]. siècle.

d'hiſtoires de ſorciers, de ſorcières & de ſabbat, qu'il préſente comme faits authentiques, à une Nation diſpoſée ſans doute à les recevoir.

Le ſage Clarendon a donné dans cette erreur en adoptant les viſions qui précéderent l'aſſaſſinat du Duc de Buckingham.

Dans les derniers ſiècles, la croyance aux ſorciers fut commune à la France, à l'Angleterre & aux religions qui les partageoient. Bodin écrivoit ſous Charles IX, qu'un chef de ſorciers livré à la juſtice, avoit déclaré qu'il connoiſſoit en France trente-mille ſorciers. L'auteur huguenot du *cabinet du roi de France* Henri III, voit par-tout des ſorciers & des magiciens. Cette croyance a diminué en raiſon des progrès de l'eſprit; nos tribunaux ne connoiſſent plus de ſorciers.

Ni la réforme ni la liberté de penſer n'ont encore pu bannir entiérement de l'Angleterre le vieux préjugé contre la magie & contre les ſorciers. En 1750, le peuple du comté de Hertfort brûla ſolemnellement & à petit feu une vieille femme qu'il croyoit ſorcière.

Si l'on en croit un grave théologien, les pays proteſtans n'ont plus ce préjugé qui les ſoutienne contre l'athéiſme & le matérialiſme, en y entretenant la croyance à des êtres ſpirituels & à des ſubſtances qui n'ont rien de commun avec la matière (a).

Mais que ne pouvoit pas ce préjugé, ſinguliérement ſur des têtes Angloiſes, lorſqu'il étoit ſoutenu par le concours des deux puiſſances, par la vue des bûchers où l'on jettoit tous les jours des foules de ſorciers, par les prédications & par les ouvrages de gens qui, théologiens par état, paroiſſoient d'autant plus ſupérieurs à l'illuſion ?

Dans un ouvrage imprimé à Veniſe, avec des additions en 1576, ſous le titre de *Malleus maleficarum*, un grave docteur, Jacques Sprenger, *ordinis prædicatorum inquiſitor clariſſimus*,

(a) Quo admiſſo faciliùs adducuntur ut numen aliquod fateantur, & ab atheiſmo deterreantur : quod niſi inter hæreticos Deus permiſiſſet, pœnè omnes jam in atheiſmo verſarentur. *Vaſquez in Antip.*

parmi une foule de faits de magie relativement à chacun desquels il rapporte pour preuve les gens qu'il a fait brûler, en raconte un dont l'extrême singularité prouve à quel point les moines auteurs de pareils ouvrages étoient maîtres du terrein. On trouvera ce fait au bas de la page dans les termes de l'auteur (*a*).

(*a*) Au chap, 7, Quest. 1, intitulé, *de modo quo membra virilia auferre solent*, l'auteur ajoûte en preuve : *In oppido Ravenspurg, juvenis quidam juvenculæ adhæsit ; quam relinquere volens, membrum virile perdidit, ita ut nihil videre aut tangere, præter planum corpus, posset.* Par le conseil d'une vieille femme, il obligea la maitresse qu'il avoit quittée, à le lui rendre. Un dominicain du couvent de Spire, *honestate vitæ & scientiâ præclarus*, racontoit un évenement pareil qu'il avoit appris d'un jeune homme par la voie de la confession, & d'une maniere d'autant plus certaine, qu'il s'étoit assuré du maléfice *per visum, nihil cernendo, cùm juvenis, vestes detegendo, locum demonstrasset*, & ensuite de la guérison qu'il se procura par son conseil, & dont il s'assura, *experientiâ visûs certificatus denuò.* La guérison fut dans

J'ai parlé de la peur qu'ont les Anglois, au moins dans la pratique, des revenans dont ils ſe moquent dans la ſpéculation. A l'exemple du fils de mon hôte que j'ai rapporté, on peut en joindre d'autres d'un ordre très-ſupérieur : le fameux Hobbes en offre un. Il nioit qu'il y eût dans l'univers ou au-deſſus de l'univers, aucun eſprit ou ſubſtance diſtincte de la matière ; & il avoit peur des eſprits, au point de ne pouvoir demeurer ſeul dans une chambre fermée (*a*). Iſaac Voſſius, devenu Anglois par un ſéjour de vingt années en Angleterre, joignoit à l'outrecui-

---

un autre encore plus merveilleuſe que le maléfice : *cùm quidam qui membrum perdiderat, quamdam maleficam, ſanitatis recuperandæ causâ, acceſſiſſet, illa, ut quamdam arborem aſcenderet, infirmo injunxit, & ut de nido in quo erant plurima membra, ſuum acciperet ; & cùm ille magnum quoddam recipere attentaſſet : non, ait malefica, illud accipias ; & ut uni ex plebanis attineret ſubjunxit.*

(*a*) Inſtat ſuperſtitio & viget, & quòcumque te verteris, perſequitur. *Cicero, Divin. lib. 2.*

dance d'un eſprit fort, la crédulité d'une femmelette. Rempli de doutes ſur les objets de la révélation, il croyoit aveuglément tout ce qu'il plaiſoit aux voyageurs de lui raconter ſur la Chine & autres pays lointains. *Ce theologien*, diſoit Charles II, *eſt un homme bien étonnant : il croit à tout, excepté à la Bible* Facio d'Huiller, né d'une de ces familles Italiennes réfugiées à Genève dans le premier ſiècle de la réforme, attiré & fixé en Angleterre par l'amour des hautes ſciences, dans leſquelles il tenoit un des premiers rangs, enfin uni à Bayle par une étroite correſpondance, ſe fit, à Londres, le protecteur & le chef d'une troupe de ces petits prophètes, qui, chaſſés des Cevennes, étoient paſſés en Angleterre, où, pour établir leur miſſion par un miracle éclatant, ils entreprirent de reſſuſciter un mort, & même tel mort que l'on voudroit choiſir, en obſervant toutes les formes légales & juridiques. Il eſt aſſez inutile d'avertir que cette entrepriſe eut le ſuccès qu'elle devoit avoir.

Ainſi la révolution dans la façon de penſer des Anglois ſur une infi-

nité d'objets capitaux, ſemble avoir reſpecté lès préjugés les plus ridicules, mais qui ont leur racine dans le caractère national. A l'aveugle enthouſiaſme des trois royaumes pour les miracles, pour les prophéties de l'enchanteur Merlin, pour le purgatoire de S. Patrice & pour toutes les révélations ou pieuſes ou politiques produites par l'impoſture & par l'intérêt, a ſurvécu un aveugle aſſerviſſement à mille petites ſuperſtitions qu'ont envain combattu Meſſieurs Addiſſon & Stéele dans le ſeptième diſcours du Spectateur (*a*). J'ai connu, en ce genre, la plus ſinguliere peut-être de toutes les manies. Un homme dans ſa jeuneſſe ayant ouï dire que la recette la plus ſûre contre le mal de dents, étoit de ne ſe couper les ongles que le Lundi, s'y

---

(*a*) Je ne parle point de l'aſſerviſſement des Irlandois naturels à mille ſuperſtitions, dont on trouve le détail dans les Délices de la Grande-Bretagne, *page* 1535 & *ſuiv.* Les Anglois en font honneur à la religion catholique, que preſque tous les Irlandois naturels ont obſtinément conſervée.

aſtreignit avec la plus ſcrupuleuſe exactitude. Cependant avant le terme ordinaire, il perdit toutes ſes dents, & il les perdit ainſi que cela ſe pratique, ſucceſſivement & avec les douleurs qui préparent & accompagnent la perte de chaque dent. Ainſi demantelé, il continuoit avec le même ſcrupule, à ne ſe couper les ongles que le Lundi.

Au centre de Londres même, la ſuperſtition a un monument qu'elle ne perd point de vue, & qui intéreſſe tous les Ordres de l'État. Ce ſont trois perches, à la ſommité deſquelles furent fichées les têtes de trois des principaux ſeigneurs qui en 1746 ayant ſuivi le parti du prétendant, furent pris les armes à la main & exécutés comme criminels de haute trahiſon. Ces trois perches de quinze à vingt pieds de haut, ſont plantées, à diſtances égales, ſur le *Temple-bar*, porte dans le goût de l'ancienne porte de la conférence à Paris, & qui ſépare Londres de Weſtminſter. Les Anglois m'ont paru en général perſuadés que la chûte de chacune de ces trois têtes, doit être le ſigne & peut-être le ſignal de quelque révo-

lution dans l'Etat. Ce préjugé populaire s'eſt accrédité par la chûte de la tête du milieu qui, lors de la mort du dernier roi, s'eſt détachée de la perche qui la ſoutenoit.

Quel horrible ſpectacle de pareils objets n'offrent-ils pas à un François aux yeux duquel le crime & les ſupplices ne laiſſent ni traces ni veſtiges. Hors l'inſtant où ils ſont néceſſaires, la ſenſibilité Françoiſe relegue dans les magaſins des bourreaux, les échaffauds, les roues, les potences & tout l'attirail des ſupplices : cette ſenſibilité rafinée en raiſon de l'épurement des mœurs, a même détruit à Paris ce vieux gibet de Montfaulcon, ſi long-tems & ſi conſtamment malencontreux pour les miniſtres qui avoient penſé à le réparer. Le ſeul parlement de Provence a *toutes ſes commodites* (*a*), dans

---

(*a*) Un vieux Conſeiller au parlement, ſeigneur de pluſieurs terres en Champagne, ayant à la main ſous le donjon du château qu'il habitoit, un payſan qui lui diſputoit opiniâtrement quelques droits, affecta de lui faire voir dans une priſon, qui fai-

un échaffaud conſtruit en pierre à demeure, à la porte du palais & cantonné d'une potence & d'une roue ſolidement conſtruites en barres de fer. Cette attention ſemble annoncer dans les mœurs du peuple qui en eſt l'objet, une dureté étrangere au reſte de la France.

FOUS ET LUNATIQUES.

Les diſpoſitions mélancoliques dont je viens d'expoſer les bons & les mauvais effets ſur les têtes Angloiſes, en produiſent un très-funeſte ſur celles que domine une mélancolie exaltée: c'eſt cette maladie où les Mahometans voient quelque choſe de ſurnaturel & de divin, & qu'ils reſpectent dans tous ceux

---

ſoit partie du donjon, des fers pour les pieds, de groſſes menotes, & à la porte de cette priſon, un beau pilori garni d'un énorme carcan. *Que dis-tu de tout cela*, demanda-t-il enſuite à ſon homme : *ce que j'en dis*, *Monſieur*, répartit le payſan, *c'eſt que vous êtes bienheureux d'avoir ainſi chez vous toutes vos petites commodités.*

qui en ſont attaqués : maladie dont le goût pour le ſuïcide eſt une branche.

Les gens qu'elle afflige ont à Londres pluſieurs aſyles, dont le plus conſidérable eſt le Bedlam, l'un des plus beaux & des plus vaſtes édifices qui décorent les environs de cette capitale. Il a pour avenue une place de la plus grande étendue, que l'on appelle *Moorfield*. Sa deſtination eſt annoncée par deux figures de la plus grande proportion, placées ſur le fronton de la porte principale : l'une repréſente un homme accablé de mélancolie, l'autre un homme dans l'accès d'une mélancolie exaltée. Ces deux figures, comparables aux plus ſçavantes productions de Michel-Ange & de ſon école, ſont d'un Cibber, ſculpteur Anglois, père du comédien Cibber qui a ſi long-temps occupé le poſte de poëte royal.

La ville de Londres a doté cette maiſon, dont les fonds ont été augmentés & s'augmentent tous les jours par les dons multipliés de gens qui, *mali non ignari, miſeris ſuccurrere diſcunt*. Ces fonds procurent aux malades, les ſoins, les attentions &

tous les égards que demande leur état. En un mot, les fous & les lunatiques d'Angleterre ont à la charité de leurs compatriotes, les droits qu'ont les aveugles à celles des habitans de Florence, ville dont l'air est dangereux pour la vue.

Dans une de mes visites à l'hopital de Bedlam, je tombai dans une salle remplie de femmes de différens âges qui, en linge & en camisoles assez propres, alloient prendre le thé en commun. La présidente de l'assemblée, fille d'un réfugié, parloit François: elle s'empara de moi, me présenta à la cotterie, me força de partager le thé, & me fit fort gaiement l'histoire de la folie de ses camarades: elle étoit le fruit ou de l'amour ou d'excès en matière de religion. Je pris la liberté de lui demander la cause de la sienne: elle me conta à ce sujet une longue histoire où je ne pus démêler qu'un grand amour pour la France, & un regret cuisant de n'y pouvoir vivre & mourir. Avant que de m'engager dans cette salle, j'avois demandé s'il y avoit sûreté, & on me l'avoit assuré. Cette cotterie étoit la plus gaie & la plus

bruyante de toutes celles que j'ai vues à Londres.

Du fond du corridor qui abreuvoit la pièce où elle ſe tenoit, ſortoient des cris perçans & continus. Ils étoient pouſſés par une jeune & jolie femme à qui un chef de nouveaux ſectaires avoit tourné la tête, pour l'honneur de ſa ſecte. Cette femme m'en rappella une que, dans l'unique viſite que j'ai faite aux Petites-Maiſons de Paris, j'y vis amener pour y être enfermée & liée. A l'âge de 17 ans, par une ſuite de couche, elle avoit entiérement perdu la tête. Après avoir inutilement épuiſé tous les remèdes, ſon pere, ſa mère, & ſon mari en larmes, & hurlant plus fort qu'elle, la mettoient en poſſeſſion de la loge où on alloit l'enfermer. Je ne vis de ma vie ſpectacle auſſi affreuſement triſte.

Tout un corridor de Bedlam a de grandes loges, dans chacune deſquelles étoit un malheureux couché & enchaîné dans ſon lit. Tandis que je parcourois ce corridor, un des garottés, s'étant débarraſſé de ſes chaînes, vint dans un état de nudité

presque totale, sauter sur le dos d'un de mes conducteurs : c'étoit précisément son *maître de quartier*. Ce conducteur lui saisit les bras, & le reporta dans sa loge, sans lui laisser le temps de changer d'attitude.

Un de ces enchaînés m'appella en François; m'étant approché de lui, il me demanda des nouvelles de Paris & de Louis XV, m'entretint du respect que les Anglois doivent à leur roi, de celui que le roi doit à la loi qui lui défend de condamner quelqu'un sans l'avoir entendu légalement, me tint cent propos de cette espèce qui, vu son état, ne m'étonnèrent point. Si j'eusse sçu ce que j'appris en le quittant, je l'aurois écouté avec plus d'attention. Voici son histoire, telle que me la raconta son maître de quartier; je n'en ai oublié que la date.

Le roi d'Angleterre habitoit le palais de la reine qui termine la grande allée du parc S.-James, & il n'avoit là pour garde immédiate de sa personne que le concierge de ce palais. Il reçut une lettre par laquelle on le menaçoit de mort, si tel jour on ne trouvoit pas une somme désignée,

dans un lieu qu'indiquoit la lettre. Le roi, regardant cette nouvelle comme une plaiſanterie de quelque fou, s'en occupa peu. Le terme qu'elle preſcrivoit étant paſſé, arrive à une heure après minuit, à la porte du palais, dans une chaiſe à porteurs, un homme vétu de deux veſtes l'une ſur l'autre. De ſon ordre, les porteurs ſonnent à la porte du concierge qui habitoit un petit pavillon détaché du palais. Le concierge ſe lève, &, à demi-éveillé, il ouvre la porte. L'homme de la chaiſe demande à parler au roi; & le portier lui diſant que la choſe eſt impoſſible, il ſort de la chaiſe, ſaute ſur lui, le renverſe & s'avance à grands pas vers l'appartement du roi. Le concierge relevé & entierement éveillé, court à lui, le ſaiſit au collet, & par ſes cris répand l'allarme dans le palais. Au moyen du ſecours qui arrive, l'homme aux deux veſtes eſt arrêté, ainſi que les porteurs qui étoient reſtés à la porte. Ces derniers examinés & interrogés ſur le champ, ſe trouvèrent innocens & furent renvoyés. Le perſonnage qu'ils avoient amené fit & dit mille extravagances, d'a-

près lesquelles il fut réputé fou. Le roi voulut bien le juger tel; & en conséquence, il ordonna qu'il seroit enfermé pour le reste de ses jours à l'hopital de Bedlam, avec défenses à ses procureurs & solliciteurs généraux de le poursuivre criminellement.

Cet homme étoit fils d'un bourgeois de Londres très-riche. Après avoir en peu de tems dissipé le bien qui lui étoit échu du chef de sa mère, déshérité par son pere, il avoit imaginé ce bel expédient pour relever ses affaires. C'est cette espèce de gens qui fournit les *Gentlemen* des grands chemins. Elle est très-nombreuse, par la raison que l'Anglois en général, ainsi que je l'ai dit, connoît rarement un milieu entre la prodigalité & la plus scrupuleuse économie. Le contraste de ces goûts se manifeste & dans l'exemple que je viens de rapporter, & dans celui de ce vieux garçon à qui l'allumette inconsidérément prodiguée tenoit si fort à cœur: le tout également décidé par la force du caractère national qui emporte irrésistiblement.

Quò jussit splendida bilis.

Tels sont les avantages & les inconvéniens, les biens & les maux qui résultent du caractère Anglois dans son état actuel ; & dans cet état, je doute fort que les François qui témoignent le plus fort engouement pour l'Angleterre, consentissent à un échange de mœurs & de maniere d'être.

REMEDE.

Les anciens législateurs de l'Arcadie avoient trouvé dans la musique le moyen d'égayer l'humeur triste, sombre & mélancolique des Arcadiens, occasionnée par les brouillards. Polybe, toujours sage dans ses vues & dans ses réflexions, a consacré plusieurs pages du quatrième livre de son histoire, à l'examen & à l'éloge de ce remède qu'il eut sans doute conseillé aux Anglois.

Personne n'est plus intéressé à la découverte d'un préservatif certain contre la mélancolie nationale, que le

le roi d'Angleterre, qui ne trouve plus dans ſon peuple cette ſoumiſſion, cette docilité qu'y trouvoient les Edouards & les Henris. Sous ces vieux rois, la vigne étoit cultivée en Angleterre (*a*); tous les ports étoient ouverts aux vins de France, d'Eſpagne & d'Italie; les monaſtères & les chapitres avoient des celliers (*b*); enfin l'uſage du vin étoit ſi généralement répandu, & le peuple, toujours exceſſif, en abuſoit à tel point, que, par une loi formelle, le roi Henri V. défendit à tout Anglois de boire le vin ſans eau (*c*).

Les révolutions d'Angleterre

(*a*) Le vin qu'elle y donnoit, pouvoit paroître paſſable dans ces ſiècles où les rois de France étoient réduits au crû de Surêne, pour le vin de leur bouche.

(*b*) Vinum ſacrificale de communi noſtro cellario volumus recipi. *Conſt. capituli Salisburgenſis*, apud Cangium.

(*c*) Edicit proclamatione publicâ, ut nullus Anglicus vinum non lymphatum potare præſumat. *Elmham, vit. Henr. V. ibidem.* J'ai appris à Londres que, ſuivant d'anciens ré-

étoient alors conduites par une aveugle impétuoſité, & non par cet eſprit de ſuite, de réflexion, de combinaiſon, qui, après avoir pouſſé pied-à-pied la prérogative de la nation, garde le terrein qu'il a gagné, avec une inquiétude & une clairvoyance que rien ne laſſe ni ne déroute, & que le choc des partis oppoſés aiguiſe, loin de l'émouſſer.

Nous voyons, en France même, ce que peut ſur une nation l'uſage du vin plus ou moins étendu. Entre les verres & les pots, nos ancêtres *régloient l'Etat, mais en ſe réglant ſi peu eux-mêmes*, que tous leurs projets diſparoiſſoient avec le pot d'où ils étoient ſortis : il n'en reſtoit que quelques chanſons peu allarmantes pour le gouvernement : le François n'étoit ni politique ni vaporeux (*a*) :

---

gîtres encore exiſtans dans les archives de l'Echiquier, les Anglois, maîtres de la Guienne, tiroient du ſeul port de Bordeaux 20000 muids de vin chaque année.

(*a*) Juſqu'à la Régence incluſivement ; tout François chantoit avec l'enjoué Lainez :

on buvoit ensemble & on s'aimoit, di-soit avec une sorte de regret le dernier Maréchal de Luxembourg.

Depuis que de nouvelles mœurs ont banni l'abus & ensuite l'usage du vin, Rabelais coulé à fond par Miss Clarice, Miss Fanni, &c. Pantagruel déconfit par tous les héros en *za ze zi zo zu*, éprouvent eux-mêmes *l'estrange changement d'estat* qu'observoit Epistémon *dans l'autre monde*, parmi les philosophes les plus célèbres & les héros les plus merveilleux de l'antiquité (*a*). Le froid persifflage, l'insipide ricannerie, les pitoyables *Calembours*, la triste métaphysique, les lugubres héroïques, les lamentables complaintes ont pris la place des propos légers, du rire

J'aime à chanter, à rire, à boire :
Du reste ne m'en parlez pas.
Toujours la gazette ou l'histoire,
Les Rois, les héros & leur gloire
Viennent troubler la douceur d'un repas.
J'aime à chanter, à rire, à boire :
Du reste ne m'en parlez pas.

(*a*) Rabelais l. 2, c. 30.

franc, de l'aimable naïveté, de la raillerie ingénue, des chanſons bachiques & des joyeuſes parodies. Rien ne remplace ces *mirlitons*, ces *allons, mon couſin*, ces *confeſſions*, ces *béquilles*, qui, ſe ſuccèdant de luſtre en luſtre, étoient chantés en chœur par tout le peuple de France. Enfin des urnes funéraires, des ſarcophages, des Génies éplorés, de triſtes Cyprès ſont devenus les ornemens privilégiés de tout ce qu'il plaît à la mode d'imaginer de plus *délicieux*.

Si cela dure... mais il eſt contre la nature des choſes que cela dure: l'inconſtance nous ramenera à la gaieté.

Parmi les cauſes de notre état actuel, quelques ſpéculateurs comptent le luxe, qui, gagnant tous les états, a livré toutes les ames à l'inquiétude, aux ſoucis, aux allarmes qui ſuivent le manque du néceſſaire. Les beſoins qu'il étend & multiplie, l'avidité que ſuggèrent ces beſoins, ſont le poiſon de la gaieté. Rome en fit la triſte épreuve, quand le luxe y eut énervé les ames & les eſprits. C'eſt ce qu'indique Paterculus,

en appellant *virum hilaritatis* PRISCÆ, le premier homme de la Cour de Tibère. Il me ſemble même avoir obſervé que l'avarice, quoique concentrée, quoique *toute à ſoi*, eſt, de toutes les paſſions, celle qui donne le moins de priſe à la mélancolie, parce qu'elle ne donne point priſe à ces beſoins factices (*a*), qui jettent dans la conduite de ceux qui s'y livrent, ce monſtrueux alliage de la plus ſordide avarice avec la plus faſtueuſe prodigalité, que le luxe avoit ainſi introduit dans les mœurs publiques des Romains (*b*). Plaute nous a révélé dans ſes *captifs* le ſecret de la philoſophie que ſuivoient les Romains dans les ſiècles

(*a*) Plaute & Moliere ont jetté un fond de gaieté dans le caractère de leurs avares.

(*b*) *Nihil magis vitandum quàm iſta luxuriæ & ſordium* NOVA *ſocietas : quæ, cùm ſint turpiſſima, diſcreta & ſeparata, turpiùs junguntur.* Plin. Epiſt. 6. lib. 2.

Ex luxuriâ, diſoit Ciceron, *naſcatur avaritia neceſſe eſt, & ex avaritiâ erumpat audacia ; indè omnia ſcelera ac maleficia.* Pro Roſcio Amerino.

de frugalité, de patriotiſme, de gaieté & de vraie généroſité (*a*).

L'énormité des droits dont eſt chargé en Angleterre le vin étranger, & le vin François ſpécialement (*b*), réduit les Anglois à ces vins factices dont j'ai parlé ci-deſſus, c'eſt-à-dire à une boiſſon peu attrayante pour ceux qui ſavent goûter le vin, & meurtrière pour les malheureux qui, dans ſon uſage, ne ſuivent qu'un appétit déſordonné. D'une autre part, le vin François, avant que de paſſer en Angleterre, a payé en France des droits qui, en gênant ſon exportation, encouragent les marchands Picards à le multiplier, en le frelatant. Il s'agiroit

---

(*a*) Ego virtute Deûm & majorum noſtrorum dives ſum ſatis,

Dit le vieillard de cette comédie; non ego omninò lucrum

Omne eſſe utile homini exiſtimo. Eſt ubi profectò damnum

Præſtet facere quàm lucrum. Odi ego aurum; multa

Multis ſæpè ſuaſit perperàm.

(*b*) Ces droits exceſſifs datent de 1690.

cependant de le procurer aux Anglois de bonne qualité & en une quantité qui, le leur laiſſant à diſcrétion, les remît au point où ils étoient à cet égard, avant l'établiſſement des impôts reſpectifs.

L'intérêt économique & politique de la France, concourt avec l'intérêt perſonnel du Roi d'Angleterre pour rouvrir l'ancienne communication entre les deux royaumes, qui ſont quelquefois parvenus à des arrangemens ſur des objets plus difficiles à concilier. Tout ſe réduiroit à cet égard, de la part de la France, à convertir les droits d'aides, droits dont la perception eſt auſſi ruineuſe pour le Souverain, qu'inquiétante & véxative pour les ſujets, en un impôt réel ſur les vignes. Cet impôt que ne comportoit pas le ſiècle qui vit l'établiſſement des aides, en donnant au commerce de vin toute la liberté que celui des grains a enfin obtenu, opéreroit plus efficacement que tous les Edits & Arrêts inutilement rendus dans ce ſiècle, pour rendre à la culture des grains, tous les terreins qui y

ſont propres & dont la vigne s'eſt emparée.

La France n'a pas un inſtant à perdre pour ſe mettre en état de ſoutenir une redoutable concurrence qui va s'ouvrir inceſſamment. Dans la Caroline & dans la Louiſiane, où, dit-on, la vigne vient d'elle-même au milieu des bois, les Colons s'appliquent depuis quelque temps à la cultiver. Tout, de la part de l'Angleterre, encourage cette culture ; facilité du tranſport, certitude du débit, exemption de droits, primes, gratifications promiſes, tant par le public que par les particuliers. Londres a déja reçu deux muids de ce vin, qui s'eſt trouvé très-bon, & l'on ſe flattoit que dans un demi-ſiècle, l'Amérique Angloiſe fourniroit à la moitié de la conſommation de ſa Métropole.

L'uſage du vin rétabli en Angleterre, ſoit par la France, ſoit par l'Amérique, les Anglois, plus maniables & moins ſpéculatifs, plus gais & moins raiſonneurs, plus amis de la vie & moins atrabilaires, moins occupés des affaires d'Etat & ſujets

plus ſoumis, moins théologiens & plus religieux, n'auront de plaintes à former ſur la révolution dans leur manière d'être, que les plaintes ridicules de cet Athénien qui, guéri par les ſoins de ſes amis d'une affection lunatique, s'écrioit :

Pol me occidiſtis, amici,
Dùm demptus per vim mentis gratiſſimus error.

Ainſi Panurge fut guéri du *Meshain* qui le tourmentoit, en faiſant ce que Triboulet lui avoit conſeillé pour dernier remede : *en allant chercher le mot de la dive bouteille.*

J'ai dit que l'intérêt politique du Roi d'Angleterre & l'intérêt économique de la France, concouroient à rendre le vin à la Grande-Bretagne. Il ſeroit, en effet, très-ſingulier (ce que je ne me trouve pas à portée de vérifier) que la chaleur des eſprits & des révolutions en Angleterre, y eût eu une progreſſion graduée, en raiſon de l'augmentation des droits d'exciſe ſur le vin.

Au reſte, tout ce que je viens

de dire ſur cet objet, n'eſt qu'une homélie ou commentaire ſur une maxime conſignée dans les livres ſaints (*a*).

(*a*) *Date vinum iis qui amaro ſunt animo, & bibant*. Proverb. c. 31.





LES FEMMES.

LE beau ſexe gagneroit-il à la pratique de cette maxime en Angleterre? Dans l'état actuel, ce ſexe eſt tel qu'on le peut deſirer pour former d'heureuſes unions. La part qu'ont les femmes au ſérieux & à la mélancolie nationale, en les rendant ſédentaires, les attache à leurs maris, à leurs enfans & à leur ménage. En général, elles nourriſſent elles-mêmes leurs enfans; & cet uſage, qui s'étend tous les jours, eſt un nouveau lien pour les meres.

Cette mélancolie donne à preſque toutes les jeunes Angloiſes Catholiques, de la vocation pour le couvent. Celles en qui elle eſt le plus décidée, paſſent la mer, & elles trouvent dans la Flandre & en France des couvents où elles ſont admiſes & penſionnées ſur les fonds qu'ont ces États en faveur des nouvelles Catholiques. Celui de Saint-Omer eſt le chef-lieu de ces établiſſemens. Les Anglois qui paſſent

par cette ville, ceux qu'y attire le desir de voir leurs parentes religieuses, sont très-bien reçus dans cette maison. On leur permet très-facilement l'entrée des lieux claustraux, où ils peuvent entretenir leurs compatriotes ou leurs parentes, qui se servent de ces entretiens pour travailler à leur conversion. L'Angleterre même a quelques couvents que l'on ne donne au public que pour des pensionnats : on y admet à la profession. Les professes, vétues simplement & modestement, vivent en commun, font tous les exercices de leur règle, & vont dans le monde & dans leurs familles. Je dînai un jour à la campagne avec une de ces dames : dans la soirée, je la ramenai, avec une partie de la compagnie, dans son couvent, dont le P. la Valette avoit été le *Pater*, pendant son séjour en Angleterre.

Le beau sexe partage en Angleterre le patriotisme & l'orgueil national, & il le partage avec toute la vivacité que porte la mélancolie dans les affections & dans les passions. La révolution qui renversa le trône de Charles I, en offre plu-

ſieurs exemples, dont Butler a orné ſon poëme :

Ce ſexe aux ſaints fut fort utile,
Les femmes dont les prompts ſecours
Ont ſauvé les ſaints de nos jours . . .
Se démenoient mieux que les autres :
De leurs enfans vendoient hochets
Pour en acheter piſtolets.
N'eſt-ce pas par leur entremiſe
Que le parti de notre égliſe
Fut adopté ſi chaudement
Par le mari, par le galant ?
N'ont-elles pas, par leurs menées,
Gagné têtes illuminées,
Leur faiſant *la Cauſe* adopter
Et les évêques déſerter ?
Par mille motifs d'importance,
Au parti fixant leur conſtance,
Aux miniſtres elles donnoient
Ce qu'aux maris elles prenoient.

. . . .

A Londres que ne firent-elles
Pour être à la cauſe fidelles ?

Elles marchoient tambours battans
Pour faire les retranchemens,
Depuis Dame la plus hupée,
Jusqu'à vendeuse de marée;
De leurs mains blanches travailloient
Avec les hommes & fouilloient,
Comme des taupes, dans les terres.
N'a-t-on pas vu les chambrières
Se rassembler dans la cité,
Et s'y choisir un comité
Pour lever un fonds sur leurs gages
Et remonter les équipages
Des Cavaliers en désarroi?

Liv. 5

Il dit ailleurs (*Liv.* 4.):

Certaine Dame à son mari
A donné le fouet ces jours-ci:
De rudes coups son cul n'eut faute:
Quoiqu'il fût de la Chambre haute,
Elle écorcha son corps tout nu,
Comme qui la poste eût couru:
Cette affaire en la cour jugée,
Lui fit honneur & renommée.

M. Tonneley, à qui nous devons la traduction d'Hudibras, dit dans une note sur ce dernier passage : « Le » fait est vrai. Un pair du royaume, » qui avoit été un des juges de Charles I, quoiqu'il n'eût pas signé la » sentence de mort, paroissoit pencher vers le parti du Roi & prêt à » abandonner la cause pour laquelle » il s'étoit jusqu'alors signalé. Cette » conduite le discrédita ; il fut même » menacé. Cela étant venu aux oreilles de sa femme, pour témoigner » son aversion pour la conduite de » son mari, & dissiper l'orage qui se » formoit sur sa tête, avec le secours » de ses femmes, elle attacha au pied » d'un lit son mari tout nud, le fustigea & ne cessa que lorsqu'il lui » eut promis de se mieux comporter » à l'avenir & de demander pardon » à ses supérieurs. Le parlement, charmé du procédé de cette dame, lui » en fit des remercîmens.

Le tems n'a point diminué la vivacité de l'intérêt que prennent les Angloises aux affaires publiques, soit qu'elles intéressent directement leur nation, soit qu'elles intéressent en général la justice ou l'Humanité. Elles

entrent en foule dans ces souscriptions dont j'ai parlé ci-dessus, tome second, page 93. En 1741, dans ces circonstances critiques, où la reine de Hongrie, *abandonnée de ses amis, en proie à ses ennemis, attaquée par ses plus proches parens, ignoroit s'il lui resteroit une ville pour y faire ses couches*; les premieres dames de Londres avoient fait offrir à cette princesse deux millions, dont un tiers étoit déja consigné par la veuve du fameux Marlboroug, qui s'étoit mise à la tête de cette association (*a*).

Plus récemment n'a-t-on pas vu des dames Ecossoises combattre pour le prétendant, à la tête de leurs vassaux? Quatre de ces amazones furent prises les armes à la main, à la bataille de Culloden. Le prince Edouard, échappé au vainqueur, dut son salut aux soins infiniment dangereux que lui rendit avec autant de courage que d'affection, une jeune Miss du nom de Mac-donald.

Le jugement du lord Byron me mit sous les yeux une preuve de l'intérêt que prennent les Angloises aux

---

(*a*) Voltaire, siècle de Louis XV. Ch. 6.

affaires majeures. L'amphitéâtre immense qui environnoit la grande salle de Westminster, étoit rempli de tout ce que l'Angleterre a de plus distingué dans le beau sexe, par la naissance, par le rang ou par les richesses. Elles prêterent une attention continue à tous les détails d'une instruction qui remplit deux séances, de huit heures du matin à six du soir, & qui devoit en remplir trois de la même longueur.

Cette attention, soutenue sans distraction & sans aucun signe d'ennui, me rappelloit les femmes de ces anciens Germains d'où descendent les Anglois. Elles étoient admises aux conseils de la nation : *Nec earum consilia aspernantur*, dit Tacite, *aut responsa negligunt : inesse quin etiàm sanctum aliquid & providum putant* (a).

C'est sans doute d'après ces dispo-

(a) Juste-Lipse a chargé ce passage d'une note aussi peu galante que déplacée pour l'Angleterre : *Hoccine supererat? Heu! ipsos parùm firmà mente, qui eam quæsivêre apud amentem sexum!*

L'Arioste pensoit plus galamment & sans

ſitions encore ſubſiſtantes, que les femmes ſont habiles à ſuccéder à la couronne d'Angleterre: diſpoſitions pleinement juſtifiées par les règnes d'Eliſabeth & d'Anne, dont leur ſexe partage la gloire.

Ce droit eſt une portion ſuprême qu'a conſervé le ſexe Anglois, de la juriſdiction commune aux anciennes Bretonnes & aux Gauloiſes. Plutarque répete avec complaiſance, en divers endroits de ſes écrits, que, dans le traité à la faveur duquel Annibal, marchant à Rome, obtint le paſſage ſur les terres des Gaulois, il étoit expreſſément ſtipulé que toute conteſtation de Gaulois à Carthaginois, ſeroit jugée ſur les lieux, par les femmes Gauloiſes.

---

doute plus juſte, lorſqu'il diſoit dans le début de ſon 27e. chant:

Molti conſigli delle donne ſono
Meglio improviſo che à penſarvi uſciti:
Che queſto e ſpeciale e proprio dono
Frà tanti e tanti loro dal ciel largiti.
Ma può mal quel degli huomini eſſer buono,
Che maturo diſcorſo non aiti.

Cette confiance des Germains & des Gaulois dans les conſeils & dans les lumières du beau ſexe, s'eſt ſoutenue auſſi long-tems que le paganiſme. Elle eſt enſuite paſſée dans le chriſtianiſme, & elle a déterminé le choix qu'ont fait les peuples, de patrons ſpécialement chargés de leurs intérêts auprès du maître de l'univers. La plupart de nos villes ont choiſi ces patrons parmi les vierges diocèſaines : ainſi Paris s'eſt donné à Sainte-Genevieve, Sens à Sainte-Colombe, Beauvais à Sainte-Angadreſme, Troyes à Sainte-Maſtie, Bar-ſur-Aube à Sainte-Germaine. Dans les grandes ſolemnités, aux proceſſions générales, ces Saintes, qui n'ont la plupart que la poſſeſſion en leur faveur, prennent le pas ſur les patrons naturels de ces villes, ſur les anciens évêques auſſi connus par leur ſainteté, que par l'authenticité de leurs reliques. Ainſi en uſent, à Paris, Sainte-Genevieve avec Saint-Germain & Saint-Marcel; à Troyes, Sainte-Maſtie & Sainte-Héléne avec Saint-Loup, &c. Le même préjugé a amplement influé ſur la haute opinion que le peuple de France & celui

d'Angleterre ont ſi long-tems conſervée, depuis l'établiſſement du chriſtianiſme, ſur le pouvoir des Fées, qui leur tenoient lieu des Génies révérés, invoqués, conſultés dans le paganiſme.

Les chroniques de Froiſſard nous ont conſervé la mémoire de pluſieurs Françoiſes illuſtrées par les vertus qu'Annibal avoit admirées dans les anciennes Gauloiſes.

La fameuſe Marguerite d'Anjou, que l'amour conjugal & maternel éleva au rang des héros les plus braves, les plus intrépides, les plus ſignalés, par la hardieſſe des réſolutions, par la chaleur dans l'exécution, par la fermeté dans les revers, &c.

Dans le ſiècle précédent, Jeanne de Valois avoit brillé par un héroïſme d'un autre genre. Après avoir pris le titre de roi de France, Edouard III avoit *défié* Philippe de Valois; &, aidé des ſecours des comtes de Flandres, de Hainault & du Brabant, il tenoit le ſiège devant Tournay. Le ſiège duroit depuis près de trois mois employés par les deux armées à mettre à feu &

à ſang le pays ennemi qui ſe trouvoit à leur portée, & Tournay n'ayant plus de vivres, étoit ſur le point de ſe rendre. Jeanne de Valois, mère du comte de Hainault, l'un des principaux alliés d'Edouard, ſœur du roi de France, & tante de celui d'Angleterre, s'étoit retirée après la mort de ſon mari, dans l'abbaye de Fontenelles, où *elle uſoit ſa vie comme bonne & dévote dame, & y faiſoit de grands biens.* Le deſſein d'arracher la France aux horreurs de la guerre, la tira de ſa ſolitude, & la fit agir *de part & d'autre, affin que paix & reſpit fût entre ces parties, par quoy on ſe départiſt ſans batailles, & par pluſieurs fois la bonne dame en eſtoit chüe aux pieds du roi de France, & auſſi eſtoit venue aux ſeigneurs de l'empire, & tant procura la bonne dame, qu'à la fin elle anima toutes les partyes belligerantes à une conférence qui dura trois jours, & toujours eſtoit la bonne dame Jehanne de Valois parmi les traicteurs, qui très-humblement & de grand cœur leur pryoit que chacune partye ſe vouloit peiner d'entendre audit accord.* Enfin *fut accordé une trève entre ces ſeigneurs*, le ſiège fut levé; *& le lendemain ſitôt qu'il*

fut jour, vit tentes abbattre, charriots charger, & gens eulx émouvoir & appareiller; bien eût dict : je vois un nouveau ſiècle.

Dans le même ſiècle l'Europe admire dans la Comteſſe de Monfort, fille du Comte de Flandres, *le courage d'homme, & le cœur de lion* avec leſquels payant ſouvent de ſa perſonne dans les plus grandes occaſions, elle conſerva à ſon fils le Duché de Bretagne, en le défendant contre toutes les forces de la France.

L'intérêt que prennent les Angloiſes aux affaires publiques, répand dans le domeſtique un nouvel agrément : le mari y trouvant toujours quelqu'un avec qui il peut traiter à cœur ouvert, auſſi longuement & auſſi profondément que bon lui ſemble, les objets qui l'intéreſſent le plus.

Toute apparence d'intimité entre les deux ſexes, ceſſe en public, aux repas qui réuniſſent pluſieurs ménages : les femmes ſe retirent, lorſque les nappes étant levées, & le vin apporté ſur la table, la converſation va commencer. Elles paſſent chez la maitreſſe de la maiſon; &

là elles montent, de leur côté, une converſation.

Aux grandes aſſemblées qui réuniſſent les deux ſexes, le jeu eſt l'unique point de réunion entr'eux. S'il ne s'agit que de cauſer & de s'entretenir, on voit les femmes cantonnées communément vers la porte, abandonner aux hommes le haut bout de l'appartement & de la converſation.

Dans une aſſemblée ainſi mi-partie, une dame me demanda s'il me reſtoit encore bien des objets à obſerver à Londres : je lui répondis qu'il m'en reſtoit un très-important, & ſur lequel elle & ſa compagnie pouvoient me donner toutes les lumieres que je deſirois : c'étoit de ſavoir qui, en Angleterre, de l'homme òu de la femme étoit *maître au logis*. Ma queſtion expliquée à toutes les dames, elles la diſcutèrent, s'en amusèrent, & me firent répondre que c'étoit aux maris à la réſoudre. Je l'allai propoſer aux maris, qui me dirent unanimement qu'ils n'oſoient prononcer.

L'embarras de ces meſſieurs me donnoit la ſolution que je deman-

dois (*a*). En effet, les dames & femmes Angloiſes, avec le ton de la plus grande douceur, avec un air de nonchalance, de froideur, de langueur, exercent un égal empire ſur les maris & ſur les amans: empire d'autant plus aſſuré, qu'il eſt établi & maintenu par une complaiſance & une ſoumiſſion qui ne ſe démentent, jamais (*b*). Cette

(*a*) On diſoit à une Lacédémonienne: *vous êtes les ſeules femmes de la Grèce, qui commandiez à vos maris. Auſſi*, répondit-elle, *ſommes-nous les ſeules femmes qui mettions au monde des hommes*. Plut. Apoph.

(*b*) *Hæc ſunt illarum veneficia.* Il eſt cependant en Angleterre des femmes *criardes & querelleuſes*. M. Tonneley dans les notes qui accompagnent ſa traduction d'Hudibras, nous apprend que, pour corriger cette eſpèce de femmes, on les ſuſpend ſur un endroit plein d'eau dans une chaiſe ſoutenue par des cordes qui la font plonger à volonté. On appelle, ajoûte-t-il, cette chaiſe en Anglois *Kucking-Stool*. Cela reſſemble beaucoup, & peut-être en tout, au conte populaire que l'on fait en France de cet homme qui, ayant deſcendu dans un puits

complaiſance

complaiſance, cette ſoumiſſion, cette douceur ſont d'heureuſes vertus de tempérament que la nature a placées chez elles, pour ſervir de maſque à tout ce que le caractère

---

ſa femme qui s'obſtinoit à l'appeller *pouilleux*, l'y plongea de manière, qu'elle avoit de l'eau un demi-pied par-deſſus la tête. Dans cet état, ajoûte le conte, en joignant les pouces de ſes deux mains, elle continuoit à dire par ſigne l'injure qu'elle ne pouvoit plus exprimer de bouche (*a*).

J'ai depuis trouvé dans les anciens réglemens de la *Commune* de Rouen une Loi formelle pour l'immerſion des femmes criardes : *Si fœmina convincatur eſſe litigioſa & maledica, alligabitur fune ſubtus aſcellas, & ter in aquam projicietur.* Charta Comm. Rothom. Recueil des Ordonnances de M. de Lauriere, tom I, page 308. Ainſi le *Kucking-Stool* eſt un adouciſſement que la galanterie Angloiſe a apporté à la dureté de la loi Normande.

(*a*) *Les Italiens ont un pareil conte d'une femme à qui ſon mari refuſoit d'acheter des ciſeaux. Il eſt rapporté avec tous ſes détails dans le commentaire du Biſcioni ſur la cinquante-troiſieme Stance du X chant du* malmantil racquiſtato, *ſous le mot* forcipe, *devenu par-là ſynonyme d'*oſtinatione.

Anglois a de plus altier, de plus fier & de plus impétueux.

Les paſſions en général, & celle de l'amour en particulier, prennent la teinte de ce caractère. Ces paſſions ſont d'autant plus violentes qu'elles ſont plus concentrées, & qu'elles ſe montrent moins au-dehors. De-là, ces mariages mal aſſortis & ſi communs en Angleterre dans tous les états. L'âge de 21 ans, ainſi que je l'ai dit, y décide la pleine majorité. Les perſonnes de l'un ou de l'autre ſexe qui ſe trouvent, à cet âge, maîtres de leurs droits, par la mort de leurs parens, ne conſultent communément que leur cœur pour le choix d'une moitié. Or, un jeune cœur en bute à tous les genres de ſéduction, eſt-il en état de les démêler & d'y oppoſer quelque réſiſtance?

L'hiſtoire d'Angleterre offre une foule d'exemples auſſi illuſtres que nombreux, d'alliances peu aſſorties, contractées dans un âge mûr & à l'abri de la ſéduction: exemples qui ſemblent juſtifier celles que ſe permit la célèbre Marie Stuard.

Ogiwe ou Ogine, fille d'Edouard I,

Roi d'Angleterre, veuve de Charles IV, roi de France, & mère de ſon ſucceſſeur, épouſa en ſecondes noces, Herbert, comte de Troyes, qu'elle alla trouver à S.-Quentin (*a*), pour lui donner la main. Iſabelle d'Angoulême, veuve du roi Jean & mere de Henri III, avoit quitté bruſquement l'Angleterre, à la mort de ſon mari, pour venir en France ſe jetter entre les bras de Hugard de Luſignan, Comte de la Marche. Marie d'Angleterre, veuve de notre bon roi Louis XII, épouſa, trois mois après la mort de ce prince, Charles Brandon, depuis duc de Suffolck. Une autre ſœur de Henri VIII ſe donna auſſi en ſecondes noces à un ſimple chevalier : ces princeſſes imitoient le roi leur frere, qui ne

(*a*) Mézerai donne 60 ans à cette reine lors de ſon ſecond mariage. Il ignoroit ſans doute qu'elle donna à Herbert, Etienne qui lui ſuccéda, & Agnès qui épouſa Charles de Lorraine dans lequel finit la race de Charlemagne.

pouvoit exiger d'elles une délicateſſe qui lui étoit étrangère.

Les jeunes gens qui ont encore leurs parens, ne peuvent s'établir ſans leur agrément; mais on le ſupplée par la clandeſtinité, en bravant les loix qui la réprouvent.

Ces loix furent pendant mon ſéjour à Londres, l'objet d'une grande diſcuſſion dans le parlement : elles ſont à-peu-près les mêmes qu'en France : il s'agiſſoit de les abroger comme un obſtacle à la population qui doit être le premier objet d'une bonne légiſlation. Le Bill, déja paſſé à la chambre des communes, trouva de vives oppoſitions à la chambre haute, & la choſe demeura indéciſe ; mais il reſte aux parties une reſſource ouverte dans l'indulgence du chancelier, au tribunal duquel ſe portent ces affaires que communément il traite aſſez bénignement. La protection des Evêques offre en France la même reſſource. Ces prélats ſe ſont mis en poſſeſſion de diſpenſer des loix de l'Etat, en diſpenſant de la publication des trois bancs. Quant à la fidélité conjugale, S.-Evremont

disoit, & l'on peut dire encore:

Despréaux n'a pu dans Paris
Trouver à peine trois fidelles
Qui devoient leur fidélité
Peut-être à leur peu de beauté.
Mais trouver ici vingt cruelles
Egalement jeunes & belles,
N'est pas une difficulté.

Le même Saint-Evremont croyoit d'ailleurs la religion protestante aussi favorable aux maris, que la Catholique avantageuse aux Amants. On trouve dans le premier volume de ses œuvres, page 122, une lettre consacrée au développement de cette opinion qu'il établit sur l'esprit de résistance qui naît de la liberté protestante; sur la régularité des mœurs, devoir étroit dans la religion réformée; sur la modestie dans le maintien qui accompagne l'exercice public de la religion protestante; sur le dogme de la stabilité de la justice; enfin sur le peu de commerce des ministres avec les femmes qui font partie de leur troupeau.

Aux dons de la nature, au ton

de douceur, de complaiſance, de ſoumiſſion qu'ont les Angloiſes, ajoutez la beauté (*a*) : elle eſt très-commune en Angleterre. Quant aux graces, les Angloiſes ont celles qui accompagnent la beauté, & non ces graces factices & de convention qui ne la peuvent ſuppléer, ces graces éphémères qui ne ſont plus aujourd'hui les mêmes qu'hier, ces graces qui ſont moins dans les objets que dans l'œil du ſpectateur qui ne s'y eſt ſouvent monté qu'avec peine. La roſe eſt belle ; ſa beauté, de tous les tems & de tous les pays (*b*), ſaiſit l'œil & porte à

(*a*) Leur air de fraîcheur & de beauté tient ſans doute à ce qui a été dit ci-deſſus, t. 1. p. 123. des principes de la végétation & de la nutrition animale, particuliers à l'Angleterre.

(*b*) La roſe chez les Grecs étoit conſacrée à Vénus, à Bacchus, aux Muſes : elle l'étoit auſſi aux Graces. Sapho, reprochant à une femme ſon air gauche & ſes manières mauſſades : *non*, lui dit-elle, *les roſes de Piérie ne parerent jamais ton ſein.* Anacréon, appellant la roſe ἔαρος μελήμα, exprime en ces deux mots,

l'ame un ſentiment délicieux. La tulipe, la renoncule, l'oreille d'Ours ne ſont belles qu'à des yeux connoiſſeurs & exercés. Les graces ſont à la beauté, ce qu'eſt à la roſe le ton de ſon feuillage.

Dans les mémoires de Grammont, Hamilton, dont l'œil étoit accoutumé aux airs pariſiens, qui ſans doute ſeroient aujourd'hui très-ridicules, dit avec une eſpece de dédain, « qu'une Beauté toute Angloiſe, pétrie de lys & de roſes, » de neige & de lait, quant aux couleurs, faite de cire à l'égard des » bras & des mains, & de la gorge, » & des pieds, mais tout cela ſans » ame & ſans *air*, portoit toujours » le même viſage, qu'elle ſembloit » tirer le matin d'un étui, pour l'y » remettre en ſe couchant, ſans s'en » être ſervi durant la journée ».

Le ſentiment qu'ont les Angloiſes de leur beauté, diminue en elles le ſoin de l'ajuſtement, & le goût pour la parure. Une Lady eſt preſque toujours chez elle en déſha-

---

tout ce que ſentoient les Grecs à la vue de cette belle fleur.

bîllé convenable aux détails de l'intérieur de la maiſon. Se montre-t-elle dans la matinée au parc S.-James : c'eſt en petite robe, en grand tablier blanc & avec le chapeau, accompagnée d'une femme de chambre, exactement miſe comme elle.

Aux aſſemblées, les diamans & les dentelles la diſtinguent. Le ſoin de la parure, de celle de la tête ſur-tout, ne ſe fait remarquer que dans un petit nombre de dames qui, croyant ſans doute en avoir beſoin, ont aſſez de courage pour ſoutenir la longueur des opérations qu'il entraîne (*a*).

La vie de la campagne que mènent ces dames pendant la plus grande partie de l'année, l'air & le ton de liberté qui fait l'appanage de cette vie les entretient dans cette négligence dont perſonne ne ſe

(*a*) Si l'Auteur étoit à Londres en ce moment, le nombre de ces dames ne lui paroîtroit plus ſi petit. *Note de M. de Nugent*, qui a donné en 1772 une traduction Angloiſe du *Londres*.

plaint. Aux ſéances du procès du Lord Byron, je ne vis qu'un petit nombre de dames miſes & coiffées à la Françoiſe. Toutes les autres couvertes de dentelles, de diamans & d'étoffes auſſi riches que fraîches, n'avoient, pour parure de tête, qu'un ruban qui réuniſſoit & ſoutenoit les cheveux ſurmontés d'un chapeau aſſez plat, diverſement garni & feſtonné.

Il faut avoir ſuivi le jeu de ce chapeau pour en concevoir tous les détails : il donne à celles qui le portent, cet air frippon que donne à Mercure ſon chapeau aîlé : il jette dans leur phyſionomie une vivacité qui n'y eſt point naturellement. Au milieu de ces chapeaux qui, dans un mouvement perpétuel, rempliſſoient la ſalle de Weſtminſter, les têtes coiffées à la Françoiſe paroiſſoient des bâtimens déſemparés. Un petit nombre de ces têtes étoit rougie : le rouge que les Françoiſes ont ſans doute emprunté des anciens Pictes, eſt infiniment moins commun en Angleterre qu'en France.

La richeſſe de la taille eſt la par-

tie la plus frappante de la beauté Angloiſe qu'elle accompagne preſque toujours : elle la doit à la manière libre, aiſée & dégagée d'entraves dont, depuis deux ou trois générations, on forme en Angleterre le corps des enfans. Au lieu de ces cuiraſſes de baleine encore uſitées en France pour gêner la nature (a), la forcer & ſouvent l'étouffer, on n'emploie en Angleterre qu'un corſet piqué de baleine à claire-voie, & qui, n'excédant pas la naiſſance de la poitrine, n'a d'effet que de tenir le ventre dans une légère compreſſion. Deux rubans traverſant chaque épaule de

---

(a) De la maniere dont en parle Bodin, en ſa Méthode pour l'Hiſtoire, chap 5, il y a lieu de préſumer que l'uſage de ces cuiraſſes, introduit à la cour par Catherine de Médicis & les Florentines de ſa ſuite, s'étoit établi à Paris vers le milieu du XVI ſiècle : *Verendum eſt ne is habitus fœminarum quo NUNC utuntur ad corporis formam venuſtiorem, efficiat ut partus anguſtiori thorace naſcantur, &, mutatâ formâ, pulmonici evadant.*

l'arrière à l'avant, maintiennent le corſet, ſans aſſujettir les épaules, & ſans les brider. Dans le déshabillé, ces rubans retombant le plus ſouvent dans les bras, la partie ſupérieure du buſte, dégagée de tout vêtement & de toute ligature, reçoit & profite en liberté de l'excédent de nourriture que lui renvoie la compreſſion de la partie inférieure (*a*), d'où réſulte la richeſſe & l'aiſance de la taille (*b*).

Ce corſet eſt préciſément le *ceſte* qui fait partie de la parure des Déeſſes & des filles Grecques dans pluſieurs monumens antiques : c'é-

---

(*a*) Haud ſimiles ſunt virginum noſtrarum
quas matres ſtudent
Demiſſis humeris eſſe, vincto pectore, graciles ut ſient.

Terent. Enn.

(*b*) Pour ſe rapprocher de l'habillement François, dont le corps eſt la première pièce, les robes de parure ſon baleinées autant qu'il le faut pour leur donner l'air d'un corps ; ce que j'ai vu quelques François trouver de très-mauvaiſe grace.

toit la fameuſe ceinture de Vénus (*a*). Les ornemens à l'aiguille dont ce *ceſte* étoit communément enrichi, offroient tout ce que l'art peut ajouter à l'ouvrage de la nature le plus parfait & le plus ſeduiſant (*b*).

Les gorges Angloiſes n'étant ni gênées ni comprimées, jouiſſent, dans leur croiſſance & dans leur développement, de tous les avantages de la liberté; mais elles en abuſent par degrés; & cet abus va d'autant plus loin, qu'elles ſont en général taillées ſur le modèle de celles de Picardie: dans l'un & dans l'autre état, elles rempliſſent également la deſtination de la nature.

Les Angloiſes n'adoptèrent point

(*a*) Κεςὸν ἱμάντα ποικίλον. C'eſt celle encore des femmes Grecques & Turques: *Un giubone di raſo turchino groſſamente imbottito con cambagia, con un ſolo bottone appena appuntato ſotte al petto, accioche la bellezza di eſſo à gli occhi non ſi aſconda, e del reſto ſtretto in cintura.* Viag. di Pietr. della valle, let. del 8. d'Agoſto 1615.

(*b*) Ὅ τ' ἔκλεψε νόον πύκα περ φρονεόντων. *Homer. Iliad. L. 14.*

cet habillement que Catherine de Médicis avoit apporté en France ſous la forme d'une naſſe de pêcheur. Il enveloppoit exactement tout le corps juſqu'au menton : le cou même étoit maſqué par une fraiſe. Cet habillement devint bientôt celui des femmes de Paris. On l'apprend par un fait que rapporte le P. Nicéron dans la vie de Thomas Dempſter. « Cet écrivain, » dit le P. Nicéron, ayant épouſé à » Londres (vers 1610) une femme » d'une rare beauté, vint avec elle » à Paris. Un jour qu'il l'accompa- » gnoit dans les rues, ils furent en- » vironnés d'une foule de peuple » attiré par la beauté éblouiſſante » de cette femme, qui, *ſuivant l'u-* » *ſage de ſon pays*, montroit à nud » la plus belle gorge du monde & » des épaules blanches comme la » neige. Cette foule devint bientôt » ſi grande, qu'ils couroient riſque » d'être étouffés, s'ils ne ſe fuſſent » promptement réfugiés dans la pre- » mière maiſon ».

Pendant la vie même de Catherine de Médicis, les Florentines

avoient entièrement quitté un habillement qui leur étoit peu avantageux : leur nouvel habillement étoit notre habit de cour actuel. La reine Marguerite l'avoit adopté avec empreſſement, & Marie de Médicis le trouva établi.

En Angleterre, les enfans de l'autre ſexe jouiſſent dès le berceau de la même liberté : on ne ſe défie point à leur égard de la nature, qui répond parfaitement à la confiance qu'ont les Anglois dans ſes ſoins & dans ſes reſſources. Ils ſont bien faits en général; & il eſt très-rare de rencontrer à Londres des bancales & des boſſus. Frappé de cette rareté, je ſuivis la choſe de plus près ; & je la ſuivis inutilement. Quand, dans des quartiers détournés, quelqu'un de ma connoiſſance étonné de m'y rencontrer, me demandoit ce que je venois y chercher : un boſſu ; répondois-je, & je n'en trouve point.

Hélas ! oui, me répliqua un jour un Catholique à cette plaiſanterie : mais combien de boſſus, de bancales, de bamboches aux yeux de

Dieu ! & ayant ſuivi le chemin que je tenois, il m'entretint douloureuſement de cette foule de ſectes qui couvrent la face de l'Angleterre, depuis que, pour punir l'irréligieuſe inſtabilité de ſes peuples, Dieu les a livrés à l'intempérance de leur curioſité, à la témérité de leurs diſputes, & à toute la violence de leur caractère.

J'avois déja vu une partie de ces ſectes dans ces lieux où le gouvernement tolère leurs divers exercices. Je vais me rappeller ici ce qui m'a le plus frappé dans chacune.





TOLÉRANCE.

Né & ayant passé ma vie dans un pays où des disputes presque inintelligibles sur les nuances métaphysiques de la plus sublime théologie, ont établi d'irréconciliables inimitiés entre les gens d'église, les gens de plume, les marchands même (*a*); à chaque pas que je faisois à Londres, je trouvois, avec le plus grand étonnement, des preuves continuelles de la tolérance mutuelle qui y règne entre toutes les sectes; tolérance dont le titre fondamental est la proclamation de Cromwel, qui, partant pour l'expédition d'Irlande, mit sous la protection de la loi, toutes les sectes & toutes les religions, excepté la catholique, avec laquelle il en usa toujours assez bénignement.

(*a*) Hi motus animorum atque hæc certamina tanta,
Pulveris exigui jactu compressa quiescunt.

Ces ſectes, ainſi tolérées, ſemblent avoir pris pour règle de conduite entre elles, les vers où le ſavant Barlée regarde comme frères tous les hommes qui croient le même Dieu (*a*).

Dans la conduite oppoſée, quelques gens voient un reſte de Judaïſme dont elle étoit le principal caractère aux yeux des Romains (*b*).

Les Juifs avoient pris en Egypte cet eſprit que les Egyptiens conſervoient encore ſous le règne de Néron, & qui occaſionnoit des ſcènes auſſi intéreſſantes pour ceux qui y figuroient, que réjouiſſantes pour les ſpectateurs (*c*).

(*a*) Cunctorum eſt coluiſſe Deum; non unius ævi,
Non populi unius credimus eſſe Deum.
Si ſapimus diverſa, Deo vivamus amici,
Puraque mens pretio conſtet ubique ſuo.

(*b*) Non monſtrare vias eadem niſi ſacra colenti,
Quæſitum ad fontem ſolos deducere verpos.
Juvenal Sat. XIV.

(*c*) *Voyez toute la Satyre* XV. *de Juvenal :*

Un de nos plus grands Capitaines, un de nos plus ſages écrivains, un de nos meilleurs François, le brave la Noue, a conſacré le troiſieme de ſes diſcours politiques, à combattre *la légéreté avec laquelle on haît, condamne & déteſte ſon prochain pour cauſe du différend de religion*. Il y établit la néceſſité de la Tolérance, ſur la premiere des loix naturelles, *ne fais à autrui ce que tu ne veux pas qui te ſoit fait*; ſur le commandement exprès de Dieu d'aimer ſon prochain comme ſoi même; enfin ſur l'extenſion donnée à ce commandement par Jéſus-Chriſt, dans l'explication qu'il en propoſe aux Juifs au cinquieme chap. de S. Matthieu, & dans la parabole du Samaritain, par la maniere dont il en uſoit lui-même avec les Publicains, les Samaritains, les Saducéens.

M. la Noue enlève à l'ordre com-

Summus utrìnque
Indè furor vulgò quòd numina vicinorum
Odit uterque locus, cùm ſolos credat habendos
Eſſe Deos quos ipſe colit.

mun les exemples de Moïſe, d'Elie, de Phinées dirigés par des ordres exprès de Dieu. Soyez parfaits, dit l'Auteur, comme l'étoient ces ames ſublimes, avant que de vous prévaloir de leur exemple. Mais, ajoûte-t-il, il eſt des ames atrabilaires, dont la haîne eſt le vêtement, & qui, condamnées à voir des frères dans tous les hommes, capituleroient avec Dieu, comme *cet Abbé qui, condamné à ne plus plaider, demandoit qu'on lui laiſſât au moins une demi-douzaine de procès pour ſon paſſe-tems.* Ces ames atroces, on leur abandonne le Diable à déteſter, & les péchés répandus ſur la face de la terre à haïr. S'il eſt encore quelqu'un, à qui ces objets de haîne ne ſuffiſent pas, *je lui dirois, mon ami, deſcends dans les replis de ton ame & de ton cœur, tu y trouveras matière à la haîne: c'eſt en les haïſſant, que tu détruiras les monſtres que tu recèles à ton inſcu. Alors ta haîne ſera auſſi fructueuſe, auſſi douce & auſſi juſte, qu'eſt injuſte, arrogante & déſordonnée, celle que tu exerces ſur le prochain qui a le malheur de ne pas penſer comme toi.*

La Noue ne permet l'intolérance qu'aux hypocrites, qui, Lions chez eux, & Renards au dehors, ont intérêt de cacher ſous un faux zèle, leur intérêt & leurs paſſions.

Si la tolérance étoit de devoir pour une claſſe particuliere d'hommes, ce ſeroit pour les miniſtres des autels, qui, loin de fomenter & d'irriter des haînes, ont, ou devroient avoir leur modèle dans cette prêtreſſe d'Athènes, qui répondit à l'injonction de la part du Sénat, de maudire Alcibiade, que « ſon mi-» niſtère étoit de faire des vœux & » des bénédictions, & non des ma-» lédictions & des imprécations ».

L'intolérance a pénétré juſques dans la Sibérie. M. de Gmelin voyageant dans ce pays en 1753, l'y trouva établie parmi une partie des habitans de Neiwjauskoi, qui ſe décorent du nom de *vieux croyans*. « Boire de l'eau-de-vie eſt à leurs » yeux le plus grand des crimes & » le plus énorme des péchés : mais » ont-ils une fois ſuccombé à la » tentation, dans le déſeſpoir de » leur ſalut, ils boivent en public » & avec tout venant; mais ils ont

» la plus grande attention à ne boire » que dans leur tasse, qu'ils ne quittent point : le péché de l'ivresse, » quoiqu'horrible à leurs yeux, ne » leur paroît rien en comparaison » de celui qu'ils croiroient faire, » s'ils buvoient dans la même tasse » qu'un homme professant la religion Grecque ».

La bourse de Londres y est, pour ainsi dire, le trône de la tolérance (*a*) : aucune nation n'y est étrangère, aucun particulier n'y est excommunié : on n'y tient pour hérétiques que les banqueroutiers & les frippons.

Les aumônes des paroisses se lèvent & tombent également sur tous les gens qui habitent dans l'encein-

(*a*) J'y étois toléré ; j'y jouissois même de quelque considération, au moyen d'un crédit d'environ 80000 livres sur divers Banquiers ou Négocians. Il m'avoit été assuré, à mon insçu, par les attentions prévenantes de quelques amis, qui vouloient contribuer à l'agrément de mon voyage, en me tirant, aux yeux des Anglois, de la classe des banqueroutiers & des aventuriers qui déshonorent la France en pays étranger.

te de la Paroiſſe, ſans diſtinction de religion & de ſecte.

L'égliſe Anglicane baptiſe tout, marie tout, enterre tout, un peu chèrement à la vérité, mais ſans informations, ſans queſtions qui puiſſent troubler la tranquilité publique : elle croit les conſciences du reſſort immédiat de Dieu : elle *ſe fait à tous*, comme ce bon curé des Eſchillais ſi naïvement crayonné par d'Aubigné (*a*). Je paſſois un jour à travers la paroiſſe S.-James, dans un inſtant où l'on y marioit pluſieurs perſonnes du peuple. Le marié qui, lorſque j'entrai, venoit à tour devant le miniſtre, fit mille difficultés pour s'agenouiller à ſes pieds, ſur une eſpece de paillaſſon roulé qui ſert de carreau pour ces cérémonies. S'y étant enfin établi, il rit au nez du miniſtre pendant toutes les prières que ce dernier liſoit ſur lui dans ſon rituel. Je demandai la raiſon de cette impoliteſſe : ce marié, me répondit-on

(*a*) Confeſ. de Sancy, l. 2, c. 2. Baron de Fæneſte, l. 4, c. 8.

froidement, eſt ſans doute non-conformiſte.

Dans les ſociétés ſavantes ou politiques, dans les cotteries, aux aſſemblées publiques, chacun apporte ſa religion : le même banc, le même rang de chaiſes, réunit ſouvent cinq ou ſix ſectes différentes, mêlées de gens qui ne tiennent à aucune; & tout cela s'arrange en paix, avec une bonhommie & une cordialité qui ne ſe rencontrent pa toujours dans une aſſemblée de théologiens de la même communion.

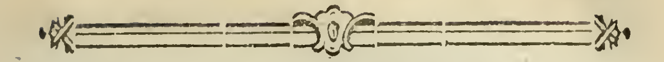
Dans les rues, le Catholique indique au Quaker, le Quaker au Presbytérien, le Presbytérien à l'Anabaptiſte, le lieu où s'aſſemble ſa ſecte; & cela froidement, poliment & ſans aucun ſigne d'indignation, de mépris ou de pitié.

Le théâtre met ces ſectes à contribution, pour l'amuſement du public. Il ſuit la route que lui a ouvert le fameux Shakeſpear, qui a excédé toutes bornes à cet égard. Les miniſtres eux-mêmes de la religion Anglicane ne ſont pas à l'abri de cette licence : ſi l'on en in-

troduit quelqu'un ſur la ſcène, c'eſt pour lui faire jouer le rôle de ſot, d'ivrogne, de proxenète, &c.

La diverſité des ſectes n'eſt aujourd'hui à l'Angleterre, que ce qu'eſt à tout État la diverſité des familles qui le compoſent. Leurs vues ſe croiſent, leurs intérêts ſe contrarient, chacune d'elles ne s'aggrandit & ne s'affermit qu'aux dépens des autres ; mais l'amour du bien général, qui conſtitue leur bien être particulier ; la crainte d'un danger commun, qui menaceroit chaque individu, réuniſſent leurs intérêts & leurs vues, au moins tant que l'eſpérance ſe montre, ou que dure le danger. Ce choc combiné de vues & d'intérêts oppoſés, contribue, comme celui des parties du monde Phyſique, à l'affermiſſement & au maintien du total de la machine : *Rerum concordia diſcors.*

Cet intérêt mutuel regle la conduite actuelle des ſectes Angloiſes entr'elles : il fut pour elles des tems auſſi turbulens que le tems préſent eſt paiſible : ſous ces vieilles époques les Presbytériens ou Puritains tinrent le dé & jouerent longtems le premier rôle. CATHOLIQUES.



CATHOLIQUES.

Les Anglois placent les Papiſtes à la tête des non-Conformiſtes : c'eſt de toutes les ſectes celle qu'ils redoutent le plus. Cependant les Catholiques jouiſſent en Angleterre de la liberté dont jouiſſoient les Chrétiens ſous les empereurs les plus tolérans. Outre les chapelles des ambaſſadeurs Catholiques, chapelles où ſe font tous les exercices avec chant, luminaire, confeſſionaux, orgues, &c. ils ont dans Londres quelques chapelles particulières que le gouvernement tolère. J'ai dit ci-deſſus qu'ils ont même des couvents de filles. Ils ont auſſi des archevêques & évêques que toute l'Angleterre connoît pour tels. Celui de Londres eſt de l'illuſtre maiſon de Talbot. J'ai ouï dire à l'archevêque de Cantorbéry, qu'il eſt auſſi doublé par un Prélat Romain, qui exerce en concurrence ſes fonctions; & qu'il le connoît :

qu'à la vérité ils ſe rencontrent rarement enſemble.

L'entrée au parlement, dans les premières places & les principales charges de l'Etat, eſt le ſeul des droits de citoyen dont ſoient privés les Catholiques. Ils jouiſſent de tous les autres de ces droits, ſoit activement, ſoit paſſivement, ainſi que de la conſidération attachée à la naiſſance & aux richeſſes. L'état du premier pair d'Angleterre, le duc de Norfolk, eſt une preuve continue de la rigueur des loix qui excluent du parlement ceux qui refuſent les ſermens qu'elles exigent : ce ſeigneur n'a ni voix ni ſéance dans le tribunal de la nation : tribunal dont il eſt néanmoins le premier membre par ſon titre & par ſa dignité.

Le premier des ſermens, le plus ancien, celui qui gêne le plus les Catholiques, eſt le ſerment qu'ils appellent d'*allégeance* ; mais il eſt difficile à un François de découvrir le venin qu'ils y redoutent, & qui ne peut agir que ſur d'aveugles eſclaves de tous les vieux préjugés de la cour de Rome. Ce ſerment fut

imaginé & introduit après la fameuse conjuration des poudres (*a*), comme un antidote à tous les faux principes que les auteurs, les promoteurs, les théologiens & tous les écrivains de la ligue formée contre Henri IV, avoient prêchés, répandus & suivis, sur l'autorité des souverains. Ces principes meurtriers, consacrés par la fameuse Bulle *in cænâ Domini* (*b*), avoient enfanté tous

(*a*) C'étoit en mémoire de cette conjuration que chaque année, le 5 Novembre, le peuple de Londres brûloit le pape en cérémonie, comme à Paris le peuple du quartier S-Denis & S.-Martin brûloit le Suisse de la rue aux Ours. Ces deux fêtes ont cessé en même tems.

(*b*) Garasse en son *Rabelais réformé*, page 225, nous apprend, d'après les Canonistes Papelins, la raison qui a déterminé les Papes à choisir pour la fulmination de cette bulle, la veille du jour consacré par l'église à des prieres pour les hérétiques, pour les Juifs, pour les Payens même : *quia*, disent ces canonistes, *quo die Petrus exeruit gladium & percussit Pontificis servum, eo die Papa*

lés anathêmes lancés contre Henri IV & contre la reine Elisabeth ; ils avoient été l'étendard de toutes les conspirations formées contre ces deux grands monarques ; ils étoient le flambeau de la guerre que Paul V venoit de déclarer à la République de Venise.

A ces principes, le serment d'allégeance oppose : que le pape n'a, ni de son chef, ni par titre ou voie quelconque, aucun droit sur la couronne & les Etats des souverains; qu'il ne peut en disposer; qu'il ne peut armer les sujets contre leur prince ; enfin qu'il est faux que les rois qu'il a excommuniés, puissent être méritoirement déposés ou assassinés.

Paul V condamna ce serment par deux brefs : le cardinal Bellarmin, en le discutant de point en point dans un écrit pseudonyme, ne lui opposa que l'autorité du pape sur le temporel des rois ; enfin le cardinal du Perron, dans cette fameuse harangue qu'il tint aux Etats de Paris en 1614, se servit de ce serment

---

spirituali utitur gladio, NE MALCHVS IMPEDIAT CHRISTUM,

même, pour élever les maximes ultramontaines ſur les ruines des libertés gallicanes.

Le roi Jacques I défendit, contre toutes ces attaques, le ſerment qui étoit ſon ouvrage (*a*). Il publia une *apologie* contre Paul V & Bellarmin; & il oppoſa à la harangue de du Perron une *déclaration* de ſes ſentimens *ſur le droit des rois & l'indépendance de leurs couronnes*. Ces deux ouvrages, dédiés à tous les potentats de l'Europe, rempliſſent 240 pages *in*-12, & il en parut à Londres même une édition en François. Ils réuniſſent tout ce qui avoit été déja dit en France ſur cet objet important, par les Duménil, les Pithou, les de

(*a*) Voyez le détail de cet important démêlé & des ouvrages qu'il occaſionna, à la ſuite de la vie de Burhill, qui fait partie des mémoires du P. Nicéron, t. 22, page 257. Les Jéſuites y intervinrent: Martin Bécan & Eudœnon-Johannes, champions à l'épreuve, développèrent, dans des écrits virulens, les principes favoris de leur ſociété contre la royauté & contre les rois. Dans cette ſociété naiſſante, Rabelais avoit vu ces

Thou, les Servin (*a*), &c. En ramenant cette matière à ſes principes, il reſte une différence à peine ſenſible entre ce ſerment & les quatre articles arrêtés par le clergé de France en 1682 ; entre l'apologie du ſerment par le roi Jacques, & la défenſe des quatre articles par le grand évêque de Meaux ; entre les motifs de l'oppoſition au ſerment de la part des papes & des Catholiques qu'ils dirigent immédiatement, & les raiſons de la répugnance que les quatre articles ont conſtamment trouvée chez les Jéſuites, & chez leurs plus fidèles adhérens.

Dans la pratique, ainſi que dans la ſpéculation, le dévouement au

---

fredons, *ayant à la ceinture en guiſe de paſtenoſtres, un raſouer tranchant, lequel il eſmouloient deux foiz le jour, & affiloient trois foiz la nuit.* Rab. Liv. 5. C. 27.

(*a*) Dans le tems même de ſa plus grande dépendance des Papes, l'Angleterre avoit ſes libertés dont le maintien dépendoit des diſpoſitions de ſes rois. Voyez la ſoixante-neuvième Lettre de Pierre de Blois, & les Notes de l'édition de 1667.

pape eſt le premier article de foi pour les Catholiques d'Angleterre : ils penſent à cet égard comme penſoient leurs ancêtres, lorſqu'ils ſe ſoumirent au paiement du denier de S. Pierre. Les Jéſuites & leurs éleves les entretiennent dans ce dévouement, par des ouvrages compoſés à cette intention, & imprimés ſous leurs yeux à Douai. Le Bréviaire Romain, que tous les évêques de France ont abrogé dans leurs diocèſes, eſt leur Bible & leur Evangile ; ils regardent comme appartenantes à la foi, toutes les légendes dont cet ouvrage eſt farci : ils choment ſcrupuleuſement toutes les fêtes marquées en rouge dans le calendrier de ce Bréviaire, ce qui remplit environ un tiers de l'année. Aux jeûnes qu'il preſcrit, ils en ajoûtent de ſurérogation : il eſt d'uſage, parmi eux, de jeûner tous les vendredis.

Leur vie n'a point cependant cette auſtérité que la Réforme & toutes ſes branches ont jettée dans les mœurs Angloiſes : ſi l'on veut trouver en Angleterre de la gaieté, de la galanterie, & ce que l'on appelle en France, le *ton de la bonne compa-*

gnie, c'eſt ſur-tout parmi les Catholiques qu'il faut les chercher : ainſi, dans leurs principes d'excluſion pour le Ciel, ils vont gaiement en Paradis, tandis que leurs compatriotes hérétiques ſe traînent triſtement en Enfer. Ils conſerverent l'eſprit de ſociabilité au milieu du feu des guerres civiles : les Cromweliſtes & tous les Illuminés qui, ayant renoncé aux vertus ſociales, s'appelloient eux-mêmes *Têtes Rondes*, ne voyoient dans les Catholiques que des Petits-Maîtres qu'ils appelloient les *Cavaliers*.

Ces derniers ſont gouvernés & dirigés dans les trois royaumes par des prélats Catholiques qui ont leur miſſion de Rome, & ſur-tout par des Jéſuites qui excitent ſouvent des troubles dans le ſein même du troupeau Catholique. Le Janſéniſme de France a ſa ſource dans le *Petrus Aurelius*, compoſé contre la prétention qu'ils avoient en Angleterre d'adminiſtrer la Confirmation concurremment avec les évêques Catholiques.

Sous la même époque, les Irlandois Catholiques ſoulevés, avoient fait main-baſſe ſur les Anglois répan-

dus dans l'Irlande (*a*). Cette révolution, commencée en 1640, se soutenoit encore en 1649, & elle devint le premier objet de la sollicitude de Cromwel, qui, ayant passé dans ce royaume à la tête d'une armée, y établit son autorité sur les ruines du parti royaliste.

L'intérêt commun qui avoit armé les Catholiques, auroit dû les tenir unis; mais l'intérêt particulier, les vues opposées, l'antipathie des Jésuites & des autres moines, entretinrent parmi les Irlandois une division qui facilita l'expédition de Cromwel.

Il existe un monument de cette division dans un manifeste des Cordeliers, imprimé en Latin à Paris en 1650 (*b*), contre les Jésuites & con-

(*a*) Le Chevalier Temple fait monter à trois-cent-mille le nombre des Protestans qu'immola cette confédération. L'abbé Ghégéo-Ghégham a entrepris l'apologie de ce massacre : il y emploie, dans son histoire d'Irlande, les raisons dont on s'est servi en France pour défendre le massacre de la S.-Barthelemi.

(*b*) *Sous ce titre :* Vindiciarum Catholico-

tre l'évêque de Fermo, nonce en Irlande: de concert avec ces pères, le nonce étoit retourné à Rome, après avoir excommunié tous les Irlandois Catholiques qui étoient entrés en négociation avec le duc d'Ormond, ſtipulant pour Charles I.

Cette ſciſſion, ſoutenue & fomentée par l'inquiſition de Rome & par Albizzi, l'ame de ce tribunal & le proxenète des Jéſuites, favoriſa les deſſeins de Cromwel, ne lui laiſſa en tête que le parti des excommuniés qui avoient Inchiquin pour chef, & tint dans l'inaction le parti des Jéſuites commandé par Eugène O-Neil qui finit par ſe concerter avec Cromwel, & enfin par lui livrer la province de Munſter.

Cette intelligence avec l'uſurpa-

---

rum Hiberniæ Libri II. quorum I. rerum in Hib. geſtarum ab anno 1640 ad ann. 1649, veriſſimam & actorum publicorum fide munitam ſynopſin: II. Libelli famoſi in Catholicos Hiberniæ proceres qui honeſtiſſimam cum regiæ partis hominibus pacem inierunt, accuratam confutationem continet. Auctore Philopatro Ireneo ad Alitophilum.

teur eſt l'objet des reproches qui rempliſſent les chapitres XX & ſuivans du Manifeſte des Cordeliers : morceau d'autant plus précieux pour l'Hiſtoire, qu'aucun Hiſtorien d'Angleterre, y compris le père d'Orléans (*a*), n'a daigné indiquer les faits qui y ſont détaillés (*b*).

Si ce Manifeſte eût été connu du réfugié qui, dans un libelle ſorti des preſſes de Hollande en 1691, ſous le

---

La premiere partie remplit 300 pages, & la ſeconde 236 en caractères d'Elzévir.

(*a*) Il dit ſeulement, liv. 10, ſous l'année 1655, que *Cromwel montroit moins d'averſion pour les Catholiques que pour les Epiſcopaux, dont les Ecrivains ſe plaignent; que jamais les Jéſuites n'ont plus gâté les affaires de la Réforme, & gagné plus de gens à l'Egliſe Romaine, que ſous ſon gouvernement.*

(*b*) Dans ſon Hiſtoire d'Irlande, tom. 3, p. 676 & *ſuiv.* L'Abbé Mac-Ghéogham cite ces *Vindiciæ*; mais il ſe borne à en tirer quelques faits relatifs à la confédération Catholique : il écarte tout détail ſur les diviſions qui la ruinèrent, ſur les cauſes de ces diviſions, & ſur toute la mauvaiſe beſogne du Légat & des Jéſuites.

titre de *Mémoires ſur la vie de Jacques II*, annonçoit, publioit & certifioit que la condamnation, la proſcription & l'exécution de Charles I, furent l'ouvrage des Jéſuites, & qu'un Jéſuite fut le bourreau de ce prince (*a*); il n'auroit pas manqué ſans doute de joindre aux détails dont il appuie cette anecdote, ceux qui, dans l'écrit des Cordeliers, découvrent l'intelligence établie entre Cromwel & les Irlandois dirigés par les Jéſuites.

Dans l'état actuel, l'égliſe Catholique d'Angleterre jouit de la paix, tant au dedans qu'au dehors. Elle le doit à l'eſprit de raiſon qui a enfin convaincu les Catholiques eux-mêmes que l'intolérance produit une foule de maux, & que c'eſt ſe faire illuſion que d'en attendre quelque bien. Un Jéſuite arrivant de Rome à Londres, vit le lord Cheſterfield: il lui étala le plus grand zèle pour la religion, & une diſpoſition décidée à tout faire & à tout ſouffrir pour elle: « Le temps en eſt paſſé, lui répondit » le ſage lord; en vain prétendriez-

(*a*) V. ci-après, art. Roi.

» vous au plaisir du martyre : il n'y a » pas ici de l'eau à boire ». J'ai déja dit qu'actuellement les Anglois redoutent si peu les Jésuites, qui leur furent autrefois si redoutables, qu'ils desireroient voir passer en Angleterre tous les Jésuites chassés de France, &c.

Si La Fontaine eût vu l'Angleterre & l'Italie, il auroit sans doute rectifié les mémoires qu'il nous a laissés sur les pays de Papefigue & de Papimanie. Papefigue se nomme, dit-il,

L'isle & province où les gens autrefois
Firent la figue au portrait du S. Pere :
Punis en sont : rien chez eux ne prospère....
L'isle fut lors donnée en appanage
A Lucifer ; c'est sa maison des champs.

Sur de meilleurs mémoires, Le Molza, qui se trouvoit à la source des choses, a tracé l'éloge de l'excommunication (*a*). Dieu, suivant lui, par mépris pour les biens terrestres, les abandonne aux excommuniés.

En effet, il semble que l'Angle-

(*a*) *Capitolo in lode della scommunica.*

terre ait trouvé dans l'excommunication, ſous laquelle elle vit & dans l'*interdit qu'elle n'a que trop bien gardé* (a), la ſource de l'opulence, de la ſplendeur & de la puiſſance, où elle eſt parvenue par degrés, ainſi que de la liberté, qui en eſt le plus ſolide appui.

Preſque tous les hiſtoriens voient dans la hauteur & dans la dureté de Clément VII, le principe de la révolution qui a ſéparé l'Angleterre de la communion du pape: mes lectures m'ont ouvert ſur ce grand évènement quelques vues que je vais préſenter ici.

Depuis les conciles de Bâle & de Conſtance, les ſouverains avoient trouvé la cour de Rome auſſi maniable qu'elle l'étoit peu auparavant. L'affaire du divorce de Henri VIII offre l'exemple unique d'une réſiſtance & d'une fermeté d'autant plus étonnantes, qu'elles étoient moins dans le caractère de Clément VII. Le cardinal de Wolſey avoit eu la

---

(a) D'Orléans, Hiſtoire des Révolutions d'Angleterre, l. IX.

première idée de ce divorce, dans des circonſtances où tout en aſſuroit la réuſſite. Il venoit d'accéder pour ſon maître à l'alliance de la France, du pape & des Vénitiens : il regardoit le divorce comme une batterie de l'effet de laquelle il étoit ſûr contre l'empereur : il ne prévoyoit pas le ſac de Rome, la priſe du pape, ſa pleine réconciliation avec Charles V, & la ſupériorité que ces incidens, qu'il n'étoit preſque pas poſſible de prévoir, alloient donner à ce prince, qui devint en effet l'unique nœud d'une difficulté que l'on vouloit en vain dénouer par le Lévitique, par le Deutéronome, par le ſuffrage des docteurs ſcholaſtiques & par l'avis des univerſités. Le pape épuiſa tout le manège de ſon pays pour ſe diſpenſer de décider, en démontrant à Henri VIII l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de le faire. Il alla juſqu'à lui ſuggérer d'inſtruire cette affaire & de la faire décider en Angleterre, ſans ſon concours, regrettant que le roi n'eût pas ſuivi à cet égard l'avis qui, dès les premiers pas, lui en avoit été donné

par les prélats de ſon royaume : avis qui avoit été croiſé par le cardinal de Wolſcy, ſous prétexte de déférence pour le ſaint-ſiége; mais en effet, parce qu'alors il trouvoit autant de facilité que de ſûreté dans le recours à Rome.

On revint depuis à ce parti. Au commencement de l'année 1533, Crammer, Archevêque de Cantorbéry, ayant cité le roi & la reine, jugea par contumace cette princeſſe, & déclara le mariage nul. Il prenoit dans cette ſentence la qualité de légat du St.-Siége, ce qui n'empêcha ni n'arrêta le jugement que Clément VII prononça le 23 Mars de la même année.

L'affaire, portée à Rome par Henri lui-même, avoit fait trop d'éclat dans le monde chrétien pour que Clément pût refuſer à l'empereur un jugement définitif. Henri lui-même, ou au moins Thomas Cromwel, qui étoit alors ſon conſeil intime, dut ſe conſoler aiſément de cette déciſion qui le mettoit en état d'exécuter le projet développé au Connétable de Montmorency, par un des miniſtres & des confi-

dens de Henri VIII, dans une lettre antérieure à la décision de Rome (*a*). Ce projet renfermoit *tous les moyens qui se pouvoient excogiter pour impugner le siége & autorité de l'évêque de Rome* ; c'est-à-dire tout ce qui fut depuis exécuté par Thomas Cromwel lui-même, en qualité de Vicaire-Général au spirituel, dont le Roi le révêtit en 1535, & ensuite de Vice-Général du même Roi dans les fonctions de chef de l'église.

La Politique, après avoir dicté le *mezzo termine* suggéré par Clément VII, pesa en 1545 le coup que les évêques Italiens se proposoient de porter à l'Angleterre dans le début du concile de Trente ; qu'ils vouloient ouvrir par l'excommunication du roi d'Angleterre, du Landgrave de Hesse & de l'Electeur de Saxe. Paul III, ne voyant cet acte que comme le signal pour une ligue entre ces princes, contre la religion Catholique, défendit à ces évêques de passer outre (*b*).

(*a*) Lettre du Duc de Norfolk, parmi les preuves du divorce de Henri VIII, pag. 558.

(*b*) Hist. du Concile de Trente, par Fra-Paolo. l. 2.

Les hiſtoriens Anglois, M. Hume lui-même, n'ont pas aſſez approfondi la conduite de Clément VII dans cette grande affaire qu'éclaire le fait que je viens de rapporter, fait d'autant plus important qu'il détermina la diſgrace de Wolſey, & qu'il peut diſculper la cour de Rome de la dureté dont on l'accuſe, & qu'elle ne pouvoit ne pas montrer depuis la révolution qui l'avoit miſe dans l'entiere dépendance de Charles V (*a*).

(*a*) Je trouve la preuve de ce fait dans une lettre écrite au légat Campegge, au nom du pape, par le cardinal Salviati, & inſérée au recueil des *lettere di XIII huomini illuſtri, fol.* 28. *N. S.* (*Il papa*) *ſa e dagli effetti a conoſciuto l'ottima mente del Reverendiſſimo ed illuſtriſſimo Monſignor Eboracenſe, verſo le coſe della ſede Apoſtolica; ed hà per certo che con medeſimo animo ſi moveſſe S. S. Reverendiſſima à fare che il Sereniſſimo Rè domandaſſe un Legato per queſta coſa, con tutto che da' Prelati del regno li foſſe detto che poteva far ſenza. Ma voleſſe iddio che S. S. Reverendiſſima aveſſe laſciato correr la coſa, perchè ſe il Rè l'aveſſe determinata ſenza l'autorità dellà Santita Sua, o male, o bene*

La majesté des rois d'Angleterre seroit demeurée plus inviolable, disoit le grand Bossuet, si, contente de ses droits sacrés, elle n'avoit point voulu attirer à soi les droits & l'autorité de l'Eglise (*a*).....

---

che avesse fatto, saria stato senza colpa sua e biasimo suo!

Le pape tint lui-même ce langage à l'agent de Henri VIII, qui en rend compte à ce prince dans une dépêche latine du 17 Décembre 1528, insérée aux preuves de l'histoire du Divorce, par l'abbé le Grand, p. 116. *Agant*, lui dit le pape, *agant per se ipsos quod volunt, legatum remittant, eo prætextu, quòd in causam ulteriùs procedi nolint; & deinceps, ut ipsis videbitur, rem conficiant, modò ne,* ME AUCTORE, *injustè quidquam agatur.*

(*a*) Cette autorité leur donne les droits attachés chez les Romains au titre de *Pontifex Maximus*: titre que conservèrent les Empereurs Chrétiens jusqu'à Gratien. L'exercice de cette autorité paroît singulier en bien des points à des yeux accoutumés à l'autorité sacerdotale. Ils voient avec étonnement Jacques I donner une commission spéciale *pour dispenser des peines canoniques*, un archevêque de Cantorbéry accusé de meur-

En vain, ajoutoit-il, ont-ils cru pouvoir retenir les esprits sur cette pente dangereuse, en conservant l'épiscopat : que peuvent des évêques qui ont eux-mêmes anéanti l'autorité de leur chaire (*a*)»?

Aux yeux de M. Bossuet, l'église Anglicane étoit la première des sectes qui partagent l'Angleterre : l'épiscopat qu'elle a conservé, l'en distinguoit cependant (*b*), & il l'en distinguoit d'autant plus avantageusement que, suivant M. Bossuet lui-même, *il avoit une succession*; & cette succession, sa *source dans le pape S. Grégoire & dans le S. Moine*

---

tre. Rymer, tom. 17, p. 337 & 339. Georges I, professant le Calvinisme, donne, comme chef de l'église Anglicane, un Edit contre le Socinianisme qui se glissoit dans cette église, &c.

(*a*) Oraison Funèbre de la reine d'Angleterre.

(*b*) Un Ambassadeur d'Espagne à Londres disoit au Roi, son maître, qui lui demandoit ce qu'il pensoit de l'église Anglicane : *C'est un cheval équippé, sellé & bridé, qu'un Pape un peu alerte montera, quand il le voudra.*

Auguſtin ſon diſciple, le premier apôtre de la nation Angloiſe. Par-là M. Boſſuet a préjugé la grande queſtion élevée depuis ſur la validité des ordinations Angloiſes; mais, en ne faiſant remonter la ſource de leur ſucceſſion qu'au pape S. Grégoire, il ſemble avoir oublié la mention que fait S.-Athanaſe, d'évêques Anglois qui aſſiſtèrent au concile de Sardique, & le paſſage en Angleterre de S. Germain d'Auxerre & de S. Loup de Troyes, dans le cinquième ſiècle: il eſt vrai que ces deux prélats tenoient leur miſſion, non du pape, mais du clergé de France.

Auſſi le moine Auguſtin eut-il à combatre, pour l'établiſſement d'une autorité juſqu'alors inconnue en Angleterre. Guillaume de Nangis, &, d'après lui, le ſçavant Génébrard, racontent très-ſérieuſement que l'Angleterre a des familles qui ont une queue comme la portent les quadrupedes, en punition de la dériſion dont leurs ancêtres avoient uſé envers l'envoyé du Pape, à la robe duquel ils attachoient *des queues de grenouille*.

Quoi qu'il en ſoit, la miſſion du moine Auguſtin en Angleterre, contenoit le germe du droit depuis prétendu par les papes, de gouverner toute l'égliſe par de ſimples vicaires ou miſſionnaires. Les Grégoire VII, les Boniface VIII, en laiſſant aux évêques le nom & l'extérieur de l'épiſcopat, ne voyoient en eux que des délégués révocables *ad nutum*; & les évêques, uniquement touchés du bien-être préſent, en prenant le bénéfice avec ſes charges, alloient au devant des chaînes que Rome leur donnoit. Cet *arcanum imperii* s'eſt enfin montré à découvert dans les derniers ſiècles, par l'empire que les papes ſe ſont établi ſur les égliſes de la Chine, du Japon, de Hollande, &c. en les gouvernant immédiatement par de ſimples miſſionnaires; gouvernement qui eſt devenu une ſource de ſcandales entre les miſſionnaires de différens ordres répandus dans ces miſſions, & dont la méſintelligence fait peut-être partie de l'*arcanum imperii*; gouvernement qui a anéanti le Chriſtianiſme dans le Japon, où il ſe fût conſervé, ſi

l'églife Japonoife, établie fur le fondement des apôtres, avoit eu des évêques nationaux; mais Rome ne pouvoit donner à ces évêques la confiance qu'elle devoit aux Jéfuites.

Au refte, en ne faifant remonter le Chriftianifme d'Angleterre qu'à S. Grégoire & à fon délégué, M. Boffuet fuivoit la route tracée par Stapleton, qui donna en 1566 un gros ouvrage, depuis traduit en Latin, fous le titre de *Propugnaculum fidei*, pour prouver l'orthodoxie de la foi primitive de l'Angleterre, dont il fixe l'établiffement à la miffion du délégué de S. Grégoire.

Mais c'eft ne voir celui du Chriftianifme en France que dans les liaifons de Pepin & de Charlemagne avec les papes, qui prirent de-là une influence immédiate fur l'églife Gallicane : ainfi que l'Anglicane, elle s'étoit jufqu'alors gouvernée par elle-même. Si Stapleton eût voulu remonter plus haut, les hiftoriens eccléfiaftiques de l'Angleterre lui ouvroient un vafte champ. Selon ces hiftoriens, l'origine du

Christianisme y remonte à un Lucius, contemporain des apôtres; ce qui, suivant eux, assûre aux rois Britanniques le titre de *Fils aînés de l'Eglise* : quelques-uns même ont prétendu que S. Pierre & S. Paul y ont en personne prêché l'évangile, tandis que les Anglois d'aujourd'hui soutiennent que S. Pierre n'a pas vu Rome, & qu'il n'y a jamais ni prêché ni siégé : extrémités où portent le *croire* & le *ne pas croire* (*a*).

(*a*) Periculosum est credere & non credere. *Phædr.*



ANCIENS



ANCIENS MONASTERES.

L'AMOUR de la perfection inné dans l'homme, exalté par la mélancolie, habilement manié par des hommes hors de l'ordre commun, a engendré les sectes qui partagent aujourd'hui l'Angleterre: à cet égard, elles ont une origine commune avec les anciens Ordres religieux qui, enchérissant l'un sur l'autre par des raffinemens de zèle pour ne rien posséder, pour ne jouir de rien, pour mourir de faim (*a*), & n'a-

(*a*) *Esurire docebant & discipulos invenerunt:*

πεινῆν διδάσκει, καὶ μαθητὰς λαμβάνει.

Diog. Laert. l. 7. nous a conservé ce vers d'un ancien comique, sur le chef de la secte du Portique. Ces sectes, sans en excepter même celle d'Epicure, au moins telle que Gassendi l'a vue, avoient toutes pour fondement le desir de la perfection. En comparant aux anciens philosophes les instituteurs des Ordres monastiques, je parle d'a-

voir qu'au ciel le cœur, les yeux & les mains, étoient parvenus à se partager les biens-fonds de presque toute l'Europe.

Les dixmes furent en Angleterre (*a*), ainsi que dans le reste de l'Europe, le *premier lait* de ces établissemens naissans : les évêques, les supposant faussement aliénables, en dépouillèrent les curés, d'où naquit une animosité aussi irréconciliable que peu édifiante, entre le clergé séculier & régulier. Elle s'étendit jusqu'au haut-clergé, qui fit quelquefois d'inutiles efforts pour ramener les choses au droit ancien & commun. L'Angleterre eut des prélats qui montrèrent, pour ce rétablissement, la fermeté que les moines & les papes leurs protecteurs trouvèrent en France dans le savant

---

près le moine Guill. de Newbury, qui, dans un passage que je citerai à l'instant, les appelle *Christianos Philosophantes*.

(*a*) Oblations volontaires dans leur origine, devenues dans la suite des temps un impôt forcé. *V. Grimaudet, Tr. des Dixmes, liv. 1, chap. 5.*

Yves de Chartres (*a*), & dans Raoul, évêque de Saintes; la fermeté qu'au Xe. siècle, la plus grande partie du haut clergé de France avoit montrée au Concile tenu à S. Denys en 990 (*b*). Dans cette dernière

---

(*a*) *Quâ audaciâ*, disoit Yves de Chartres aux moines, dans sa lettre 280, *quâ audaciâ, ô monachi, exigere præsumitis ubi nihil exhibetis? Si ita vultis, baptisate nascentes, sepelite morientes, visitate jacentes, copulate nubentes; in ecclesiâ denique aperiat os suum monachus, cujus officium est sedere & tacere.* Pour attaquer l'abus dans sa source, il suffisoit de conclure l'imprescriptibilité des dixmes, de leur inaliénabilité.

(*b*) Aimoin nous a laissé le détail de cette scène scandaleuse dans la Vie de S. Abbon, abbé de Fleury, qui y avoit joué un des premiers rôles *Ortâ subitò seditione, cùm sermo ageretur de decimis ecclesiarum, resistente eis in hâc re venerabili Dei cultore Abbone, tantus in episcopos timor irruit, ut, publicâ statione relictâ, passim quisque diffugeret: inter quos Seguinus, Senonum archiepiscopus, primatum in eâ synodo sibi usurpans, primatum quoque fugæ arripuit, & inter fugiendum, securi inter scapulas ictus, lutoque à popularibus oblitus, ægrè evasit.*

occaſion, les évêques dûrent preſque aux moines la gloire du martyre : dans toutes les occaſions ſemblables, les évêques furent déchirés dans les écrits des moines. Ainſi eſt peint par Guill. de Newbridge, dans le cinquième chap. du troiſième liv. de ſon Hiſtoire, Roger, archevêque d'Yorck, & miniſtre de confiance de Henri II. *quòd deteriorem fecerat in omnibus conditionem religioſorum* (qu'il nomme *Chriſtianos Philoſophantes*) *quàm clericorum.*

Dans le ſiècle ſuivant, l'affaire des dixmes avoit troublé une partie de l'Allemagne. Sigefroi, évêque de Mayence, s'étoit emparé, à main armée, de toutes les dixmes du territoire de ſon diocèſe; &, ſoutenu des forces de l'empereur Henri IV, il en avoit joui pendant cinq années. L'affaire portée à un Concile, l'évêque y répondit aux plaintes des abbés de Fulde & de Halberſtadt, que *les dixmes avoient été un lait peut-être néceſſaire à l'enfance des monaſtères, qui pouvoient s'en paſſer dans l'état de virilité où ils étoient parvenus.* Enfin, par compoſition, les abbés avoient conſenti à partager les dix-

mes avec l'évêque qui jouit encore à ce titre de cette moitié.

Dans la révolution, ſous Henri VIII & ſon fils, les dixmes furent, dans quelques cantons de l'Angleterre, envahies par les ſeigneurs (*a*); dans d'autres le bas-clergé y rentra; ailleurs le peuple s'en libéra, ſe prévalant de l'aſſertion de leur compatriote Wicleff: *qu'elles ſont de pures aumônes que le peuple peut retenir, ſi ceux à qui il les paye ne vivent pas ſuivant les canons*: aſſertion précédemment avancée par quelques cano-

(*a*) Pluſieurs docteurs feudiſtes penſent d'après Dumoulin, que les dixmes dans leur origine, ne ſont autre choſe qu'un droit régalien, qui a paſſé aux ſeigneurs avec les fiefs auxquels ces droits étoient attachés. L'hiſtoire du diocèſe de Paris, par l'Abbé le Bœuf, offre une foule de faits favorables à cette aſſertion. Dans ce ſyſtême, *les dixmes inféodées* ſont des reſtes & des témoins de l'état primitif: en reprenant les dixmes, les ſeigneurs Anglois rentroient dans leurs droits.

niſtes Italiens qui l'avoient très-durement motivée (*a*).

Au moyen des commendes, les évêques de France ont recouvré les dixmes, mais aux dépens du bas-clergé, que cet arrangement n'a point réconcilié avec les premiers uſurpateurs.

Pour les inſtitutions monaſtiques, l'Angleterre fut une *terre de promiſſion*. Le monachiſme étoit trop aſſorti à l'humeur triſte & mélancolique de la nation Angloiſe (*b*), pour ne

---

(*a*) V. Grimaudet, *ſuprà*.

(*b*) Ce goût tenoit tellement au climat de l'Angleterre, que les Dynaſties Saxonnes ont vu leurs premiers rois, à peine convertis au Chriſtianiſme, deſcendre du trône par choix, ſe faire tondre, s'enfermer dans des cloîtres & y paſſer le reſte de leurs jours. L'hiſtoire des autres Barbares établis dans l'Europe & devenus Chrétiens, n'offre point d'exemples d'une ferveur ni auſſi générale ni auſſi ſoutenue. Dès avant la conquête de la Bretagne par les Romains, le Druïdiſme avoit été l'objet de la même ferveur. *Diſciplina Druïdum in Britanniâ reperta*, dit Céſar, *atque*

pas faire en Angleterre les plus prompts & les plus ſolides progrès : auſſi s'y ſoutint-il dans la premiere ferveur, plus long-tems & plus rigoureuſement que par-tout ailleurs (*a*). L'excès en ce genre ne ſervit pas peu à colorer la violence des moyens qu'employèrent Henri VIII & ſes ſucceſſeurs pour ſe former un nouveau peuple.

Aux cauſes intrinſeques qui avoient fortifié le monachiſme en Angleterre, il s'en joignit d'extrinſeques, que je vais développer, à la lumiere de l'hiſtoire.

S. Grégoire, voulant établir l'autorité papale ſur l'égliſe anglicane, qui s'étoit juſqu'alors régie par elle-

---

in Galliam indè tranſlata ; & nunc, qui diligentiùs eam rem cognoſcere volunt, plerùmque illò, diſcendi cauſâ, proficiſcuntur.

(*a*) Cette ferveur embraſſoit toutes les pratiques les plus rigoureuſes & les plus dures. Quant aux diſciplines, l'Angleterre eut des *Frappards* auſſi déterminés que les Pierre Damien, que les Dominique l'Encuiraſſé, &c. *Voyez la Rép. de M. Thiers à l'hiſt. des Flagellans.*

même, avoit fait paſſer en Angleterre un eſſain de moines romains, dont le chef, devenu archevêque de Cantorbéry, avoit travaillé auſſi utilement pour ſon commettant que pour lui-même.

Les papes ſuivans continuerent ce que S. Grégoire avoit commencé. De nouveaux miſſionnaires ſe ſuccédèrent en Angleterre, où ils ne ſubſiſtoient d'abord que des aumônes du clergé régulier : ſous prétexte de le ſoulager, ils partageoient ſes fonctions. A ce titre, des eſſains entiers, protégés par les Lanfranc, par les Anſelme, par les Dunſtan, par la plupart des prélats Anglois tirés du cloître, s'attachèrent aux cathédrales dont ils formoient le bas-chœur.

Le XIe. ſiècle vit ſur la chaire de S. Pierre une ſuite de papes-moines qui y portèrent les principes de deſpotiſme, établis dans les cloîtres : ces principes règlèrent la conduite & toutes les démarches du fameux Grégoire VII.

Pour parvenir à établir leur domination ſur l'Europe, les papes avoient beſoin de coopérateurs dont

l'aveugle obéiſſance n'apportât point d'obſtacles à leurs vues, ni de réſiſtance à leurs ordres; de coopérateurs dont l'intérêt perſonnel ſût lié à l'intérêt de ceux qui les faiſoient agir. Le cloître les leur offroit : avec le ſecours de leurs anciens confrères, ils tentèrent de faire de tout le corps de l'égliſe romaine, un corps monacal qui eût le pape pour abbé, & les ſouverains temporels pour officiers & ſimples exécuteurs de ſes ordres. Nous avons un monument de cette tentative dans les ſermens des rois, qui datent de cette époque, & qui ne different en rien de celui des Vidames, Viguiers, &c. à qui les Evêques, les chapitres & les abbés, confioient la garde de leurs biens. Par le premier article de ſon ſerment, le roi d'Angleterre juroit, *ſe ſervaturum Eccleſiæ Dei, Cleroque & Populo pacem ex integro & concordiam in Deo, ſecundùm vires ſuas.*

Les moines de l'égliſe Grecque ſont parvenus à exécuter ce grand projet, ſinon à l'égard des ſouverains, au moins à l'égard de toutes les dignités éccléſiaſtiques, réunies

chez eux à la *coule* depuis plusieurs siècles. Leurs conquérans se sont eux-mêmes soumis à cet arrangement : c'est constamment parmi les moines & les caloyers que le grand Turc choisit, nomme, bulle & institue le patriarche Grec (*a*).

Le clergé séculier latin étoit en possession des principes qui croisoient ces vues ambitieuses : principes fondés sur les décisions des conciles ; possession respectée & maintenue par tous les papes antérieurs qui en avoient passé titre (*b*).

Pour vaincre cet obstacle, quelques-uns des prédécesseurs de Gré-

---

(*a*) Grelot, voyez C. P. p. 172.

(*b*) *Contra statuta Patrum aliquid concedere vel mutare, ne hujus quidem sedis valet auctoritas*, disoit le Pape Damase. A la tête du concile qu'il assembla à Rome, Boniface II. disoit : *dispensatio mihi credita est, & ad meum tendit reatum, si paternarum regulæ sanctionum me, quod absit, connivente, violentur, & major sit apud me uniùs fratris voluntas, quàm universa domus Dei communis utilitas.* Voyez la collection de Décrets par Ives de Chartres, & celle des Conciles par Holstenius.

goire VII commencèrent ; & ce pape acheva d'écraser le clergé séculier, soit comme simoniaque, parce qu'il continuoit à reconnoître l'autorité des princes séculiers, dans la distribution des bénéfices ; soit comme concubinaire, parce qu'à l'exemple de l'église grecque, les clercs de l'église latine se permettoient le mariage. Les excommunications lancées de toute part contre ce clergé peu docile, eurent leur effet : elles le discréditèrent (*a*) auprès du peuple, que l'amour naturel de la perfection entraîne toujours au-delà du but. Les moines profitèrent de cette disposition pour assurer leurs premiers établissemens & pour en former de nouveaux. L'Angleterre n'eut bientôt plus de propriétaires qu'eux & le roi ; & les moines des autres pays l'appel-

(*a*) Il travailloit lui-même à se discréditer par l'ignorance à laquelle il se livra : *Clerici litteraturâ tumultuariâ contenti, vix sacramentorum verba balbutiebant : stupori & miraculo erat cæteris qui grammaticam nosset.* Wil. Malmesb. l. 3.

lèrent en conséquence *l'Isle des Saints.*

A tous les titres admis par les anciennes loix pour acquérir, ils en avoient ajouté un très-lucratif, imaginé d'abord en Italie, d'où il avoit passé en France. Ce titre, sous le nom de *Précaire*, avoit son fondement dans le droit féodal. J'ai parlé à *l'Article des rentes viagères*, tome I, page 217, de ses causes & de ses effets. L'abus qu'en faisoient les moines d'Angleterre, excita, de la part de la nation, une réclamation formelle sur laquelle le roi Jean fit droit dans la Grande-Charte (*a*).

Le contrat précaire avoit son principe dans l'incertitude des pos-

---

(*a*) *Non liceat*, porte l'art. antépénultième de cette Charte, *non liceat, de cætero, alicui dare terram suam domui religionis, ita quòd illam resumat tenendam de eâdem domo : nec liceat alicui domui religionis sic accipere, quòd tradat eam illi à quo illam accepit tenendam. Si autem aliquis, de cætero, terram suam sic dederit tenendam alicui domui religionis, & super hoc convincatur, penitùs cassetur, & terra illa domino illius fundi reintegretur.*

ſeſſions, au milieu de guerres & d'invaſions continuelles, & ſous la tyrannie d'uſurpateurs cantonnés dans les différens Etats de l'Europe.

La même incertitude de poſſeſſion, ſous le deſpotiſme Turc, a fait imaginer aux ſujets du Grand-Seigneur le même expédient, pour s'aſſurer, & à leurs enfans, la propriété des fonds qu'ils ont acquis. Le propriétaire en fait donation à quelque Moſquée, à condition qu'il en jouira pendant ſa vie, que tel de ſes enfans en jouira enſuite; & qu'à la mort de ce ſecond uſufruitier, la jouiſſance ſera conſolidée à l'uſufruit au profit de la Moſquée. Les Imans & les Dervis ont, pour cet arrangement, tout l'empreſſement de nos moines; & inſenſiblement il jettera dans leurs mains, comme il avoit jetté dans celles des moines, tous les héritages des particuliers.

Nos moines ont trouvé dans l'art des Cenſiers, un moyen auſſi ſûr qu'étendu pour ſuppléer au *contrat précaire*, dont des tems & plus heureux & plus éclairés leur ont

interdit l'usage : c'est dans les pays de Franc-aleu qu'ils en usent avec le plus d'avantage. Parvenus à y faire déclarer leurs censives, droit seigneurial & partant imprescriptible, & à les faire revivre sur l'indice & le soupçon le plus léger ; déterminés à soutenir leurs prétentions envers & contre tous ; regardant la perte même de leurs procès comme un gain, en ce que ces procès soutenus à outrance, les rendent d'autant plus redoutables, il font la loi aux pauvres, à tous les gens destitués de lumieres & de crédit ; enfin, à ceux même qui, quoique convaincus de la liberté de leurs héritages, & en état de la soutenir, aiment mieux les asservir, que de se jetter dans des procès interminables : pour achever de désarmer ces derniers, on leur fait remise des premiers droits, en tout ou en grande partie. C'est par cet art qu'une des premieres provinces de France, se trouve aujourd'hui asservie dans ses campagnes, sur-tout dans ses villes, à une troupe de paysans des Ardennes & de la Tiérache. L'affranchis-

ſement de cette ſervitude ſeroit également avantageuſe au peuple & au roi : elle offriroit même une reſſource certaine de finance au Miniſtre, qui feroit entrer dans les coffres du roi, les principaux provenant de ces affranchiſſements, qui dans ce ſyſtême ſe pourroient traiter de la maniere la plus avantageuſe au peuple, en réſervant aux moines, à la charge du roi, les intérêts de ces principaux.

Dans la révolution ménagée par Grégoire VII, pour faire paſſer les richeſſes & toute la conſidération, dans le clergé régulier, les moines attachés aux cathédrales d'Angleterre, & qui, juſqu'alors s'y étoient contentés des moindres fonctions & des dernières places au chœur, s'emparèrent des premières, s'attribuèrent les élections, & ſe placèrent ſur le trône épiſcopal. Pour y parvenir, il fallut livrer des combats dont les hiſtoriens offrent les détails, combats qui furent ſouvent accompagnés de carnage. Le roi Henri II voulut rétablir l'ordre : mais, ſe trouvant ſubjugué lui-même par les malheureuſes ſuites

de ſes démêlés avec l'archevêque de Cantorbéry, les moines regagnèrent ſous lui-même & ſous ſes ſucceſſeurs le terrein qu'ils avoient perdu.

Ils donnèrent pour ſucceſſeur à Thomas Becquet, ſur le ſiège de Cantorbéry, Richard, prieur de Douvres, qu'ils remplacèrent, à ſon décès, par Baudoin, ancien abbé d'Erford (*a*).

Ce dernier, tenant plus au caractère épiſcopal, qu'à ſon ancien habit, travailla à rétablir le chapitre ſéculier de Cantorbéry dans ſes anciens droits, tant pour la poſſeſſion du chœur, que pour l'élection des archevêques (*b*); &, les moines s'obſtinant à conſerver leur terrein, il éleva autel contre autel (*c*).

Les moines jettèrent les hauts cris contre une entrepriſe *qui com-*

(*a*) Dans la dernière année du XI ſiecle.

(*b*) *Cantuarienſibus monachis plùs juſto infeſtus, proprium eligendi pontificem jus & prærogativam ab eis transferre voluit.*

(*c*) *Ædem majoris eccleſiæ in quâ monachi miniſtrant quaſi æmulam fabricare adorſus eſt.*

promettoit leur dignité, & ils portèrent l'affaire à Rome (*a*). L'union d'intérêt leur assuroit la protection du pape qui les appuya de tout le poids de son autorité, *per furtiva mandata.* L'archevêque opposa l'autorité du souverain à celle du pontife : dans le conflit des deux puissances, cette contestation dégénéra en une petite guerre, *non sine sanguine* (*b*).

L'archevêque ayant depuis suivi le roi dans le voyage d'Outremer, en quittant la partie, il la perdit. Les moines l'avoient vu partir, *cùm parcioribus lamentis plangentes.*

Nous devons le détail de cette contestation à Guillaume de Newbury (*c*) qui, quoique moine lui-même, rend hommage à la probité, à la prudence & à la piété de

---

(*a*) *In suæ dignitatis præjudicium hoc fieri non sustinentes.*

(*b*) *Denique tam fœda contentio inter pastorem & oves, per annos aliquot, cum multo scandalo, tracta est, dùm neutra pars cedendum putat, & utraque palmam alteri dare ignominiosissimum judicat.*

(*c*) De Rebus Anglicis, l. 4. cap. 36.

l'archevêque Baudoin, dont il ne regarde l'entreprise contre ses moines que comme l'effet d'un zèle un peu indiscret. *Fervor paulò indiscretior.*

Ce prélat étant mort dans la Palestine, les moines par condescendance pour l'intercession du roi, lui donnèrent pour successeur, Hubert, évêque de Salisbury; mais ils n'admirent & n'intronisèrent leur nouvel archevêque, que sous condition qu'il prendroit leur habit; condition qu'exécuta le prélat, en venant faire profession dans le monastère de Meitri en Cotentin. Sa conduite envers les moines de Cantorbéry répondit à cette première démarche : *illis molestus non fuit* (*a*).

Dans le chapitre qui suit celui que remplissent ces détails, Guillaume de Newbury racontoit une en-

(*a*) Une guerre continuelle dans laquelle les moines étoient alternativement vainqueurs & vaincus, les avoit laissé maîtres du terrein. Henri VIII les chassa, pour leur substituer un doyen, un archidiacre, douze chanoines & six prédicateurs.

treprise de Hugues, évêque de Chester, sur les moines de Coventry (a); entreprise ou plus heureuse ou mieux soutenue que celle de l'archevêque Baudoin, puisque l'évêque réussit. Le titre de ce chapitre est indiqué dans le sommaire qui se lit à la tête de l'éd. de Guill. de Newbury, donnée à Paris en 1610, par le P. Picart; mais l'éditeur, plus passionné que l'auteur pour son état, a jugé à propos de soustraire ce chapitre du texte; & son édition est la seule que je me trouve à portée de consulter. Dans ces contestations, les évêques avoient en leur faveur le droit commun & l'usage de l'église; mais les papes, qui retrouvoient dans les moines l'appui qu'ils leur prêtoient, faisoient tout pour leurs protégés, qui en vinrent, dans le XIII[e] siècle, jusqu'à disputer aux suffragans de Cantorbéry le droit de concourir à l'élection des archevêques. Cette prétention, qui renversoit toute hié-

---

(a) *Quomodò Hugo, Cestrensis episcopus, destruxit monasterium Conventrense.*

rarchie, fut néanmoins consacrée par un jugement solemnel du pape (*a*).

Des gens aussi entreprenans trouvoient quelquefois de la résistance dans le bas-clergé séculier, qui écrivoit au moins contr'eux, lorsqu'il ne pouvoit agir. Au XII[e]. siècle, ils eurent un chaud ennemi dans la personne de Sylvestre Girault, professeur en théologie, homme entreprenant lui-même, & fort savant pour le tems où il vivoit. Il existe de lui, parmi les manuscrits de la bibliothèque Cotonienne, un ouvrage composé *ex professo* contre les moines, au sujet desquels il disoit dans ses leçons publiques & dans les conversations particulières: *A malitiâ monachorum libera nos, Domine*. Cet ouvrage est intitulé *Speculum ecclesiæ*: on en trouve un fragment dans l'*Anglia sacra*, relativement à quelques détails de la vie d'un évêque de Coventri. Il est sans doute

(*a*) Voyez dans Matthieu Paris, sous l'année 1206, le détail de cette contestation & l'étrange jugement qui la termina.

étonnant que, dans la chaleur de la révolution qui bannit le monachiſme de l'Angleterre, aucun des chefs ou des ſubalternes n'ait penſé à publier un ouvrage auſſi aſſorti aux circonſtances. La bibliothèque des archevêques de Cantorbéry à Lambeth poſſède un autre manuſcrit du même auteur, dicté par le même eſprit que le *Speculum eccleſiæ*. Ce dernier eſt intitulé : *Gemma eccleſiaſtica*.

Les peintres & les ſculpteurs employés à la décoration des égliſes ſéculieres, ſervoient auſſi la haîne de ceux qui les employoient contre les moines. Tous les tableaux, tous les bas-reliefs qui repréſentent la tentation au déſert, offrent les diables ſous l'habit & ſous la figure d'un moine.

Cette guerre entre les moines & le clergé ſubſiſte auſſi en France depuis environ trois ſiècles. Ce que le clergé Anglican a emporté de plein vol par une victoire entière & déciſive dont il gémit aujourd'hui, le haut clergé Gallican le gagne pied-à-pied. 1°. Par les commendes, au moyen deſquelles les papes,

payés largement & d'avance, lui vendent la meilleure partie des revenus monaſtiques; les moines s'en tenant, dit-on, pour la conſervation de leurs droits, à des procès-verbaux clandeſtinement dreſſés, contre la violence qu'ils ſuppoſent faite à leur clôture & à leurs portes, par chaque nouveau commendataire. 2°. Par les réunions. On voit avec ſurpriſe, dans l'Hiſt. du diocèſe de Paris, par l'abbé le Bœuf, combien de gras prieurés & de bonnes abbayes a englouti l'archevêché de cette capitale. L'abbaye de S. Maur-des-foſſés, l'une des plus anciennes, des plus illuſtres & des mieux rentées du royaume, poſſédée d'abord en commende, par deux évêques de Paris, réunis enſuite à l'évêché, a vu dans le cours de deux ſiècles, ſes moines métamorphoſés en chanoines, ces chanoines réunis au Chapitre de Saint-Thomas du Louvre, enfin ſes bâtimens réguliers, ſes édifices ſacrés, renverſés, démolis & enlevés : *Sacrarum ut humanarum rerum heu! viciſſitudo eſt!*

Les bonnes gens fondateurs ou bienfaiteurs de ces maiſons, portant

leurs vues ſur l'avenir, avoient cru s'y procurer une ſépulture & des prières, dont ils meſuroient la durée ſur celle des revenus de leur pieuſe munificence. Ils ont été tirés de leurs tombeaux, le vent a emporté leurs cendres; & au lieu des prières qu'ils avoient voulu s'aſſurer, le produit de leurs fondations groſſit la table, l'équipage, la livrée, la meute d'un grand ſeigneur.

Le public tireroit au moins quelque avantage de ces réunions, ſi, en y procédant, on ſupprimoit les péages, les cenſives, les tailles, les corvées, & cette foule de droits onéreux au peuple, & ſouvent au propriétaire lui-même, par l'embarras & les difficultés de la perceptiòn. Le chancelier de l'Hôpital, unique légiſlateur qu'ait eu la France depuis Charlemagne, portoit ſes vues ſur ces objets. Dans le mémoire dont il chargea l'ambaſſadeur de France au concile de Trente, il demandoit la réunion des dîmes au clocher de chaque paroiſſe, à condition que le peuple ſeroit déchar-

gé de tous les droits qui ſe paient à l'égliſe (*a*).

Un hiſtorien a remarqué que dans les troubles qui, vers le milieu du douzième ſiècle, remplirent le règne du roi Etienne, il s'étoit établi dans ce royaume un plus grand nombre de monaſtères, que dans tout le ſiècle précédent (*b*).

(*a*) Lettres & Inſtructions, troiſième édition de 1654, *in*-4°. page 374. *Ut à ſacerdotali ordine ſordes omnes & omnis avaritiæ labes procul expellantur, nec ullo prætextu QUICQUAM pro rebus divinis exigatur :* propoſition que S. Charles fit paſſer dans les décrets du concile, *ſeſſ.* 24, chap..... *Quoniàm pleræque*; en la modifiant par un *mezzo-termino*, & la reſtreignant *ei quod pro rectoris neceſſitate decenter ſufficiat.*

(*b*) Multò plura ſub brevitate temporis quo Stephanus regnavit, quàm centùm retrò annis, ſervorum & ancillarum Dei monaſteria initium ſumpſerunt. *Guill. Newbr. l.* 1, *c.* 15. V. le *Monaſticum Anglican.* donné par les Anglois en 1655, 1661 & 1673 : il remplit 3 vol *in-folio* réimprimés en 1682. En parcourant ce Recueil, j'ai été frappé de la prodigieuſe quantité de Maiſons établies en Angleterre

Nous

Nous avons vu le même goût renouvellé en France dans le dernier ſiècle, avec une ferveur que l'on auroit peine à imaginer, ſi les monumens n'en exiſtoient pas dans tout le royaume : la ſeule paroiſſe de S.-Sulpice à Paris vit, ſous cette époque, s'établir ſur ſon territoire :

Les Petits-Auguſtins, en .	1609
Nov. des Jéſuites	1610
Carmes Déchaux	1611
Le Calvaire	1625
Jacobins	1632
Belle-Chaſſe	1635
Précieux Sang	1636
Recollettes	1640
S.-Joſeph	1641
Théatins	1648
La Miſéricorde	1651
Notre-Dame-au Bois . . .	1654
S.-Sacrement	1655
Les Petites-Cordelieres . .	1660
Prémontrés	1661

---

gleterre, par l'Ordre de Fontevrault. Dans ces maiſons, les femmes Angloiſes trouvoient de quoi ſatisfaire leur goût dominant pour être *maitreſſes au logis. V. ci-deſſus, page* 27.

Inſtruction Chrétienne . . .	1662
Miſſions Etrangères . . .	1663
La Conſolation	1669
Pantemont	1671
Viſitation	1673
Orphelines	1680
Bon-Paſteur	1688
Carmélites	1689
Notre-Dame-des-Prez . . .	1690
Sainte-Thécle.	1700
Sainte-Valère	1706

Je ne mets point dans le nombre de ces nouveaux établiſſemens les Petites-Maiſons, les Hopitaux des Incurables, des Convaleſcens & de la Charité, les Invalides, le Collège Mazarin, les Séminaires de S.-Sulpice, de S.-Louis, &c. Le goût pour ces établiſſemens détermina dans le même ſiècle, au grand préjudice des ſujets du Roi, l'attribution au grand Conſeil des cauſes de la très-grande partie des Ordres religieux. Cette attribution fut l'ouvrage du chancelier Séguier, qui crut devoir abandonner, à cet égard, la conduite & les maximes de deux de ſes plus illuſtres prédéceſſeurs, les chanceliers Olivier & de l'Hopital.

La multiplication des Maiſons dans les anciens Ordres, la création d'une foule d'Ordres nouveaux a paru au ſavant Eſpagnol, Diégue de Saavedra, auſſi contraire aux intérêts de l'Etat, qu'au bien de la religion, même Monaſtique. Dans le 66ᵉ de ſes Emblêmes Politiques, conſidérant cette multiplication avec toute la réſerve qui ſied à un auteur écrivant ſous le glaive de l'Inquiſition, il la compte parmi les cauſes du dépeuplement de l'Eſpagne, & de l'affoibliſſement de la Monarchie Eſpagnole. Il ſe couvre enſuite du troiſième Concile de Latran, qui, dans le ſiècle même où l'on vit naître les Ordres Mendians, défendoit expreſſément l'établiſſement d'aucun nouvel Ordre : il s'en ſert comme de paſſeport, pour rappeller les remontrances dans leſquelles le Conſeil de Caſtille avoit inutilement demandé au roi Philippe III, que l'âge pour l'entrée au noviciat fût fixé à ſeize ans & celui pour l'émiſſion des vœux à vingt : *Verùm*, ajoûte le ſage Eſpagnol, *confidentior pietas & animi ſcru-*

pulus prudentiæ parùm congruens, incommoda illa facilè dissimulavit.

Aujourd'hui, les trois royaumes sont jonchés de débris d'anciens monastères, & ces débris jouissent, à différens titres, des respects de la plus grande partie de la nation (*a*). Les pères chargés d'une nombreuse famille, y voient des asyles qui en eussent reçu une partie; les gentilshommes y voient de riches domaines qu'un de leurs enfans, devenu abbé, mettroit à leur discrétion; les voyageurs, des auberges où l'hospitalité (*b*) bien exercée réconcilioit les yeux jaloux avec les ri-

(*a*) Les Athéniens avoient laissé en ruine les temples de l'Attique violés par les Perses: ces débris étoient pour la postérité des monumens du danger qu'avoit couru la liberté publique, & de la valeur de ceux qui s'étoient sacrifiés pour la sauver. *Pausan. L.* 1. *&* 10. *Isocrat. Panég.*

(*b*) Parmi les Lettres de Pierre de Blois, la vingt-huitieme a pour objet l'hospitalité qu'exerçoient les anciens moines d'Angleterre, & le relâchement de leurs successeurs

cheſſes dont elles étoient comblées ; les étrangers, des pièces capitales de comparaiſon entre l'Angleterre & leurs pays : enfin les amateurs de l'antiquité, des édifices dont la pieuſe magnificence embelliſſoit les lieux où ils étoient répandus. Les ruines de ces édifices entrent dans les recherches de la *Société des Antiquaires:* cette ſociété en fait ſucceſſivement lever les plans & les vues, qui forment déja un Recueil auſſi intéreſſant que nombreux.

Aux anciens poſſeſſeurs de ces lieux, aux Bénedictins (*a*), aux Ciſterciens, aux Bernardins, aux Cluniſtes, aux Fontevriſtes, &c. ont ſuccédé des Presbytériens, des Anabaptiſtes, des Quakers, des Hernutes, des Méthodiſtes, &c. tous pè-

---

à cet égard : cela eſt traité en termes auſſi vifs qu'énergiques.

(*a*) L'Angleterre eſt réduite à une abbaye unique : cette abbaye a droit de ſéance au Parlement, ſous le titre de S. Benoît *de Ulmo*; mais le plus ſouvent on l'unit à quelque évêché.

res de famille, tous ſervant l'Etat par eux-mêmes ou par leurs enfans, dans le commerce intérieur & extérieur, dans les colonies, dans l'égliſe, dans la guerre, dans la marine.

A la vue d'une telle métamorphoſe, quel bon Romain n'eſt pas en droit d'appliquer à l'Angleterre ce que diſoit le pape S. Léon, de Rome Payenne (*a*)?

Mais l'Angleterre a gagné, à ce changement, une population immenſe dont elle ſçait ne point redouter l'excès (*b*); des établiſſemens auſſi nombreux que ſolides pour les ſciences, pour les arts, pour tous les beſoins de l'Humanité; un peuple dont la partie ſa-

---

(*a*) *Magnam ſibi videbatur aſſumpſiſſe religionem, quia nullam reſpuebat falſitatem.* Serm. I. de Apoſt. Petro & Paulo.

(*b*) La première des bénédictions de Dieu ſur Abraham : *Multiplicabo ſemen tuum ſicut ſtellas cœli & velut arenam quæ eſt in littore maris.* Gen. c. 22, v. 17.

vante par état n'eſt point élevée dans des principes & dans des préjugés oppoſés aux vues du gouvernement, &c. &c.

Les Anglois prétendent que la France ne gagne rien à la diminution que le monachiſme y éprouve de jour en jour; qu'elle ne gagneroit rien à ſon entière ſuppreſſion; enfin que les moines y ſont ſurabondamment remplacés, pour le nombre & pour tout ce qu'on jette à leur charge, par ces eſſains d'abbés qui dînent & dorment à Paris.

Que la cultivation y pût gagner, il y a lieu d'en douter, pour ceux au moins qui, connoiſſant l'état de celle de la France, ne peuvent ignorer que les terres, les fermes, les fermiers des moines, de l'Ordre de Malte, &c. ſont les terres de France les mieux exploitées; les fermes les mieux tenues, & les fermiers les plus aiſés. Ces biens ſont régis ſur les principes des anciens agriculteurs de Rome, qui regardoient comme le meilleur fonds, celui qui ſe trouvoit exploité par une famille dans laquelle il paſſoit comme un patrimoine des peres

aux enfans (*a*). Ainsi chez les fermiers de nos Moines, chaque nouvelle génération trouve dans Dom Procureur un protecteur, un pere dont l'active tendresse travaille avec un fruit égal aux deux grands objets regardés aujourd'hui comme les premieres sources de la félicité publique, la population & la cultivation.

Si l'on jette les yeux sur l'Italie ultérieure, les doutes se résoudront en faveur des Moines, à la vue d'une grande partie de ce beau pays qui n'est en valeur que dans les cantons de la dépendance de riches monastères. Au moins est-il certain que l'Angleterre, ainsi que la France, doit à ses anciens moines, les premiers défrichemens, les idées primitives d'amélioration, les desséchemens & tous les établissemens

---

(*a*) L. Volusium asseverantem audivi, patris-familias felicissimum fundum esse qui colonos indigenas haberet, & tanquàm in paternâ possessióne natos, jam indè ab incunabilis longâ familiaritate retineret. *Columel L.* 1. *C.* 7.

néceſſaires, ſoit à la conſtruction de cette immenſité de bâtimens que réuniſſoient les anciens monaſtères, ſoit à tous les beſoins de très-nombreuſes Communautés.

Le Dictionnaire de Ducange, au mot *Hoſpes*, nous apprend, que le clergé mettoit ſon terrein en valeur, en le partageant, à charge de cens, avec les colonies qu'y attiroit & fixoit la propriété. C'eſt par cet arrangement que, dans les XI & XII ſiècles, la France commença à ſe repeupler. C'eſt par-là que le fameux Suger parvint à doubler les revenus de l'abbaye de S.-Denys. La Collection des Hiſtoriens de France, par Ducheſne, offre les Mémoires de cet abbé ſur ſon adminiſtration; ſon teſtament, qui en préſente le réſultat & une eſpèce de bilan; enfin la proclamation qu'il avoit publiée en 1145, & d'après laquelle le territoire de Vaucreſſon près Verſailles, qu'il venoit de défricher, & où il avoit bâti des maiſons & une égliſe, ſe trouva peuplé en très-peu de tems: ces pièces pourroient former un objet d'étude très-utile, pour ceux qui ont des

colonies ou à établir ou à diriger.

Peut-être opposera-t-on à cette observation, celle du savant abbé le Bœuf, en son Histoire du diocèse de Paris, sur le dépeuplement & l'espèce d'anéantissement où sont tombés les cantons de Châteaufort & de Chevreuse, depuis qu'ils ont passé entre les mains des religieuses de S.-Cyr. Mais le principe de ce dépeuplement, étranger aux terres tenues par les moines, n'est commun qu'aux domaines des grands seigneurs régis par des intendans.

L'exemple de Henri VIII avoit été proposé par ce Prince lui-même à François I sous *son frere*, en lui déclarant que, *s'il faisoit de même, outre l'union & obéissance en son royaume, il en accroistroit le revenu de plus de deux millions* (*a*). Le même exemple fut ensuite proposé à Henri III dans un ouvrage *ex professo* qui lui fut dédié sous ce titre : *le Cabinet du Roi de France, dans lequel il y a trois perles d'inestimable valeur.* Cet ouvrage qui remplit 677 mortelles pages

---

(*a*) Mémoires de Castelnau, T. 1. p. 422. Il s'agit là de livres sterling, en 1550.

in-8°, est un tissu de visions & de chimeres produites par l'enthousiasme dans une tête huguenote. Mais on y trouve des faits & une évaluation que l'on chercheroit envain ailleurs pour l'époque sous laquelle il est écrit. Son intention générale peut aussi mériter quelque considération.

L'exemple de Henri VIII fut quelques années après proposé à Henri IV avant sa conversion. « *Un Roi de* » *France*, lui disoit-on, qui, voulant » employer l'inutile à la sûreté de » l'État, donneroit ce qui va à » l'église, pour les soldats (sans » toucher à ce qui a charge d'a- » mes,) pourroit, suivant un cal- » cul bien fait, entretenir trois » armées, chacune de cent-mille » hommes & cent canons, ses gar- » nisons armées, ses officiers payés, » le tiers des tailles ôté, & un million » d'or chaque année dans ses cof- » fres (*a*) ». Les grands qui ouvroient

(*a*) D'Aubigné; *Hist. Univ. l.* 3. *c.* 25. Ainsi qu'on l'a vu ci-dessus à l'art. de l'Eglise Gallicane, Charles Martel avoit distribué

ces vues à Henri IV, les grands qui les auroient aujourd'hui (*a*), ne penſent pas ſans doute de la grandeur de Dieu, comme ils penſent

---

une partie des biens de l'égliſe de France aux chefs des troupes auxiliaires avec le ſecours deſquelles il parvint à conquérir la France. Henri IV ſe trouvoit dans la même poſition à l'égard des Suiſſes, des Reîtres, des Lanſquenets & des Huguenots, qui lui aiderent à faire valoir ſes droits & qui le placerent ſur le trône.

(*a*) M. Colbert les eut, mais très-modifiées; & il les annonça, *pour la réformation des monaſtères*, dans l'Edit de 1668. Les moines renouvellèrent les clameurs qui, dans le ſiècle précédent, avoit ſoufflé le feu des guerres civiles. L'Edit de 1668, & les réflexions dont M. Colbert l'avoit fait accompagner, furent attaqués dans un écrit très-virulent, publié par le Jacobin auteur de la *Fatalité de Saint Cloud*. Cet écrit étoit intitulé : *De la nouvelle apparition de Luther & de Calvin dans les Réflexions ſur l'Edit* de la réformation des monaſtères, *avec un examen* du Traité de la puiſſance politique ſur l'âge néceſſaire à la profeſſion religieuſe. *Paris* 1669.

de la leur qu'ils meſurent au nombre des fainéans qui l'environnent. N'avons-nous pas vu M. de Silhouette honni & couvert de ridicule pour avoir voulu, par l'impôt ſur les carroſſes & ſur la livrée, attenter à cette grandeur (*a*)?

Très-heureuſement pour l'Angleterre, Henri VIII, mettant la coignée à la racine des immunités eccléſiaſtiques, conſulta le beſoin d'argent, qu'il partageoit avec ſes courtiſans & ſes favoris. Ce beſoin a mis dans le commerce la plus grande partie des biens repris ſur le clergé, qui furent adjugés au plus offrant. Ces dépouilles ou réunies au Domaine Royal, ou abandonnées en nature aux gens de Cour, auroient doublement perdu : le Domaine & de grands propriétaires n'en euſſent pas tiré le parti qu'en tiroient les premiers poſſeſſeurs, & elles auroient toujours été choſes ſacrées pour le

(*a*) Pareil projet avoit été formé en Eſpagne ſous Philippe III. Les mêmes motifs & les mêmes moyens en empêcherent l'exécution Voyez la ſixieme viſion de Quevedos.

gros de la Nation, qui, les partageant aujourd'hui, les induſtrie d'une manière auſſi fructueuſe pour le propriétaire intéreſſé à les faire produire en raiſon de leur très-haute valeur (*a*), qu'avantageuſe pour l'État, qui a dans les produits de l'agriculture ſa richeſſe la plus eſſentielle.

Henri VIII, ne conſultant que le beſoin d'argent dans la deſtruction du monachiſme & des monaſteres, peut être comparé à ces ſauvages de M. de Monteſquieu, qui abbattent l'arbre, quand ils en veulent manger le fruit. Cela s'eſt ailleurs arrangé d'une maniere plus économique. Pour me borner à un exemple, « Galéas Viſconti, Duc » de Milan, diſoit que les moines » vivoient trop délicieuſement de » bons vins & de ſavoureuſes vian» des; que S. Benoiſt n'avoit point » ainſi tenu l'ordre de religion; & » que, par ces délices & ces ſuper» fluités, ils ne pouvoient ſe re-

(*a*) Coacta
Ut quamvis avido parerent arva colono.

» lever à mynuit ne faire leur of-
» fice : il les remit donc aux œufs
» & au petit vin pour avoir clere
» voix & chanter plus hault. » Ce ſont les termes du bon Froiſſard. Les abbés réguliers en uſent parmi nous avec leurs moines, comme en uſoit Galéas avec les ſiens. C'eſt ſans doute par amour pour la régularité, & par le deſir d'être ainſi gouvernés dans toutes leurs maiſons, que tous ces bons peres gémiſſent encore ſur les commendes.

Avant que d'abandonner cet article, tirons, de la maniere dont vivent entr'eux les divers Ordres religieux, un tableau de la conduite des ſectes Angloiſes entr'elles.

Ces Ordres ne s'aiment point, s'eſtiment peu, ſe jalouſent ouvertement. Les plus réguliers, les plus ſavans, les plus opulens ſe font un titre de leur régularité, de leurs connoiſſances, de leurs richeſſes, pour regarder d'un œil de mépris les Ordres qui croupiſſent dans le relâchement, dans l'ignorance, dans la mendicité. Combien de troubles dans l'Égliſe & dans l'Etat n'ont pas excité leurs rivalités &

leurs jalousies, quand, par foiblesse ou autrement, les souverains n'ont pas sçu leur tenir la bride haute?

Hors ces tems de crise, les Ordres religieux vivent entr'eux comme ces chiens de basse-cour,

> Commensaux d'un logis, ayant un commun
> maître.
>
> *La Font. Fable du Singe & du Chat.*

c'est-à-dire, avec une apparence de bonne intelligence, cimentée par des coups de dent lâchés à la dérobée, & par quelques chamailleries inévitables dans la commensalité.

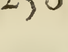
Telle étoit la maniere de vivre des *Fredons*, décrite par Rabelais, qui la connoissoit d'autant mieux qu'il avoit été moine lui-même: *ils s'exerçoient, dit-il, par œuvre de charité, au dimanche, se pelandant l'un l'autre, au lundi s'entrenazardant, au mardi s'entrégratignant, au mercredi s'entremouchant, au jeudi s'entretirant les vers du nez, au vendredi s'entrechatouillant, au samedi s'entrefouettant* (a).

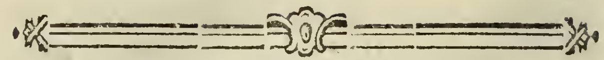
(a) Liv. 5. Ch. 37.

Si l'on confidere l'état actuel de ces Ordres, foit dans le général, foit dans les fujets qui les forment aujourd'hui, on les difculpera aifément du crime d'héréfie, dont la confeffion d'Augsbourg taxoit les moines du XVI fiècle, parce qu'ils croyoient mériter la rémiffion des péchés, la grace & la juftice, par leurs œuvres fatisfactoires, par l'auftérité de leur vie, & par la confiance dans l'interceffion de leurs fondateurs (*a*).

(*a*) Apologia Confeffionis Auguftanæ. Refponf. ad arg. pag. 99. de votis monaft. pag. 281.







ÉGLISE ANGLICANE.

L'ÉGLISE Anglicane, réformée à différentes fois, épurée par le feu des perſécutions les plus cruelles, immolée avec Charles I, ſon intrépide défenſeur, rétablie avec la royauté par Charles II, ne reſſemble exactement, ni pour le dogme, ni pour la liturgie, à aucune des communions ſéparées de l'Egliſe Romaine : elle n'a de commun avec elles que l'antipathie pour l'évêque de Rome : antipathie auſſi exceſſive, & peut-être auſſi peu raiſonnée, que l'eſclavage volontaire dans lequel elle a ſi long-temps vécu ſous les papes (*a*).

Cette Égliſe a en ſa faveur un illuſtre témoignage, celui de Charles I, qui, priſonnier à Holmeby ; qui, prévoyant la mort qu'il alloit

(*a*) Vulgus eâdem pravitate mortuum inſectatur quâ viventem foverat. *Tacit. de Vitellio.*

recevoir de la main de ſes ennemis ; qui, prêt à paroître devant Dieu, diſoit dans ſes derniers avis au prince de Galles ſon fils : « Je puis vous » dire que j'ai bien examiné la re- » ligion établie en l'Egliſe d'An- » gleterre. Après beaucoup de re- » cherches & de longues diſcuſſions, » j'ai enfin conclu que cette religion » étoit la plus parfaite qui fût au » monde, non-ſeulement en géné- » ral comme Chrétienne, mais auſſi » particuliérement comme Réfor- » mée, tenant le milieu entre la » pompe d'une ſuperſtitieuſe tyran- » nie, & la baſſeſſe d'une anarchie » fantaſtique (*a*).

Les princes actuels de l'Egliſe Anglicane, c'eſt-à-dire les deux archevêques & les vingt-ſix évêques qui la régiſſent, n'ont conſervé qu'une partie des revenus anciennement attachés à leurs ſièges (*b*) : ainſi,

---

(*a*) ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ. Vers la fin.

(*b*) Saint Bernard nous offre, dans une lettre de l'année 1120 à Gilbert évêque de Londres, une preuve des richeſſes alors attachées aux prélatures d'Angleterre, & du

au moins à cet égard, ils ont beaucoup perdu en ſe ſéparant de l'Egliſe de Rome ; ce que ne prévoyoient pas ſans doute ceux d'entr'eux qui les premiers ont travaillé ou donné les mains à cette ſéparation ; ou, s'ils l'ont prévu, ils ſacrifièrent les intérêts de leurs ſièges & de leurs ſucceſſeurs, à l'appas que leur offroit la dépouille des Catholiques.

L'Égliſe Gallicane fut dans tous les tems plus unie & plus intrépide pour la conſervation de ſon temporel. Charles Martel lui en ayant enlevé une partie (*a*) par une vio-

---

luxe qui ſuivoit ces richeſſes. *Non magnum fuit Mag. Gilbertum Epiſcopum fieri ; ſed Epiſcopum Londinenſem pauperem vivere, id planè magnificum.* Litt. 24.

(*a*) Cet enlevement ſe fit par délibération, en proportion arithmétique. Ainſi fut traité l'évêque d'Auxerre, auquel, ſuivant l'hiſtoire des évêques d'Auxerre, donnée par le P. L'abbé, Charles Martel laiſſa cent *Mas* ou fermes, en donnant le reſte en bénéfice à ſix des chefs de ſes troupes auxiliaires. *Res eccleſiaſticæ per Carolum Majorem abſtractæ, in domi-*

lence à laquelle elle ne pouvoit résister, elle s'unit pour faire courir sur l'état de l'ame de ce prince, dans l'autre monde, des bruits qui déterminèrent ses successeurs à la restitution de ce qu'il avoit enlevé & à de nouvelles donations qui en acquittèrent amplement les arrérages.

Ces bruits avoient pour fondement une révélation de S. Eucher qui avoit vu Charles Martel au milieu de l'enfer, & la pieuse croyance que, le tombeau de ce prince ayant été ouvert, au lieu de son corps, on y avoit trouvé un énorme dragon. La révélation se trouve consignée dans une lettre écrite dans le même siècle à Louis le Germanique, par les évêques des provinces de Sens & de Rouen. Les moines en ont multiplié les monumens, en lui donnant place dans les vies de S. Eucher, de S. Remi, de S.

---

natum sæcularium cesserunt : si quidem centum mansis episcopo (Altissiodorensi) *relictis, quidquid villarum superfuit, in sex Principes Bavaros distributum est.*

Rigobert, & dans le premier livre des miracles de S. Benoît. Pour ajouter encore à l'authenticité de ce fait ainsi constaté, Gratien l'a depuis consigné dans son Décret. Décret. 16, Quest. 1, Cap. 59.

En 1562 le clergé Gallican se prêta à une aliénation de fonds, unique ressource qui restât à la Cour pour l'exécution de la paix qu'elle venoit de conclurre à Orléans; mais cela fut conduit par le fameux Chancelier de l'Hopital, qui y mit autant de vigueur que de célérité: « le clergé gronda un peu, dit un de nos » plus judicieux historiens: on se » contenta d'appaiser les chefs, qui » sçurent en tirer parti pour leurs » familles, auxquelles ils procure» rent, à vil prix, une partie des » biens aliénés. Le clergé obtint » depuis la faculté du rachapt: mais, » pour l'exercer, il fallut créer des » syndics, tous gens de bon appétit, » & qui rendirent le remède pire » que le mal (*a*).

(*a*) Additions aux Mémoires de Castelnau. Tom. 2. p. 317.

On voulut, aux ſeconds États de Blois (*a*), recourir au même expédient ; « mais, dit l'impartial la » Noue, le clergé, prenant le mords » aux dents, donna ſi bien le change » qu'il émut une partie de la Fran» ce l'une contre l'autre (*b*), en » mettant la ligue ſur le tapis, & » en ameutant le peuple par des » confréries ».

De nos jours ne l'avons nous pas vu croiſer la déclaration de ſes biens qu'exigeoit le miniſtere, par les refus de ſacremens, par l'exaction de billets de confeſſion, & par l'é-

---

(*a*) Il en avoit déja été queſtion aux premiers Etats de Blois. Les évêques s'y plaignant de la violence qui leur avoit été faite en 1562 : *ſi pourtant*, leur dit Emery Bigot, Procureur général au Parlement de Normandie, *êtes-vous encore bien éloignés de la pauvreté des Apôtres. Autant le ſommes-nous*, lui répondit l'Archevêque de Lyon, (d'Eſpinac) *que vous, Me Bigot, l'êtes de celle de Saint Yves.* Mém. ſur les Etats de Blois, par M. de Taix, Doyen de l'égliſe de Troyes.

(*b*) La Noue *Diſcours politiques*, page 98, derniere édition in-4°.

tabliſſement de la confrérie du ſacré cœur ?

Malgré leurs pertes, les évêques Anglicans ſont cependant très-éloignés de l'état de pauvreté dont l'Égliſe d'Afrique avoit fait une loi à ſes évêques (*a*), & du dénuement que le primat de Cappadoce, le grand Baſile, oppoſoit aux menaces que lui faiſoient les Officiers de l'empereur, de ſaiſir ſon temporel (*b*).

Avant la réforme, les grands ſiéges, dévolus à la première nobleſſe, étoient ſouvent remplis par les frères ou les fils du ſouverain. Guil-

---

(*a*) Epiſcopus non longè ab eccleſiâ hoſpitiolum, vilem ſupellectilem & menſam ac pauperem victum habeat, & dignitatis ſuæ auctoritatem fide ac meritis quærat. *Conc. Carth.* IV. & *Decret. Diſt.* 41. *Can.* Epiſcopus & Clericus.

(*b*) Εἰ γε οὐσίαν μὲν οὐκ ἔχω, ῥάκος τὲ καὶ βιβλία ὀλίγα. *Sozom.* L. VI, C. XVI. Saint Baſile, pere des Moines d'Orient, fut, à cet égard, ce qu'étoient les derniers Rois de Cappadoce, dont Horace diſoit :

Mancipiis locuples, eget æris Cappadocum Rex,

laume

laume le conquérant, le roi Etienne, Henri III, Henri IV, avoient leurs frères dans l'épiſcopat; Henri VII y avoit deſtiné ſon fils puîné; on compte même des rois, tel qu'Ethelwolfe, fils d'Egbert, qui, de la chaire épiſcopale, avoit paſſé ſur le trône. Le même ſyſtême décidoit encore dans le XIV[e] ſiècle le choix des ſujets pour la haute prélature, & nos prélats payoient également de leur perſonne & dans les conſeils & dans les batailles. A celle où le roi d'Ecoſſe tomba entre les mains des Anglois, l'armée Angloiſe aſſemblée par la reine, femme d'Edouard III, étoit partagée en quatre diviſions qui avoient pour chefs les archevêques de Cantorbéry & d'Yorck, & les évêques de Duram & de Lincoln. Quelle prépondérance le clergé ne trouvoit-il pas dans des ſujets de cette diſtinction & de cette importance?

Depuis le ſchiſme avec Rome, les évêchés d'Angleterre étoient devenus la récompenſe du mérite, c'eſt-à-dire que, ſans égard à la naiſſance, les rois les diſtribuoient aux plus grands prédicateurs & aux hom-

mes les plus diſtingués dans les lettres ou dans l'exercice du miniſtère. Si l'on en croit même un Théologien Anglois, Horace-Dolabella, la nobleſſe Angloiſe dédaignoit depuis cette époque le parti de l'Égliſe ( ). Quoi qu'il en ſoit, l'ordre que ſuivoient les rois dans le choix des ſujets, pour les grandes places, n'établiſſoit point entre le haut & le bas clergé ces diſtinctions (*b*) qui,

---

(*a*) Dans le troiſieme livre de ſon apologie, queſtion 38, ce théologien ſe demande: *cur univerſa nobilitas anglicana dedignetur ſervire in miniſtèriis domûs Dei, & quare viliſſimos homines cogantur aſſumere ad miniſterium? Reſpondetur quia ſcriptum eſt Ezechielis* 17: *habuerunt nautas ad miniſterium, & Joan.* 2: *Miniſtri autem ſciebant qui hauſerunt aquam.* Turlupinade théologale de la quelle à peine peut-on conclure le fait qui ſert de baſe.

(*b* Ces diſtinctions rappellent le pays de Papefiguiere où le ſeigneur dit au vaſſal en *ſe prèlaſſant:*

Va, fais vîte & travaille;
Manant, travaille, & travaille, vilain:
Travailler eſt le fait de la canaille.
Ne t'attends-pas que je t'aide un ſeul brin,
Ni que par moi ton labeur ſe conſomme.
Je t'ai jà dit que j'étois gentilhomme,
Né pour chommer & pour ne rien ſavoir.

les iſolant l'un de l'autre, éteignent l'émulation à laquelle l'Égliſe dans tous les ſiècles & dans tous les pays, a dû les prélats qui l'ont ou édifiée, ou éclairée, ou défendue. La confraternité entre les deux Ordres bannit, des manières & du ton des ſupérieurs, la hauteur naturelle à tout homme qui ſe croit né pour commander à gens nés pour obéir.

L'hiſtorien de l'univerſité d'Oxford obſerve, à l'égard du fameux Georges Abbot, archevêque de Cantorbéry, qu'il avoit pour le bas clergé une dureté qui lui fit trouver des ennemis dans tous ſes inférieurs. Cette dureté, ajoûte l'hiſtorien, avoit ſon principe dans l'élévation ſubite d'Abbot, qui, n'ayant point paſſé par les bénéfices ſubalternes à charge d'âmes, ignoroit ce que coûtent les détails d'un troupeau, & l'indulgence dûe aux fautes qui, parmi ces détails, échappent aux meilleures intentions.

Des connoiſſances & des travaux étrangers à la ſcience eccléſiaſtique, ont ſouvent procuré en Angleterre des bénéfices du premier

ordre à des hommes qui les ont remplis avec diſtinction. Seth Ward n'étoit connu que par des ouvrages très-eſtimés ſur l'aſtronomie, lorſqu'en 1662 il fut nommé à l'évêché d'Exceſter : il mourut en 1689 évêque de Saltzburi & chancelier de l'Ordre de la Jarretière. Samuel Clarke avoit donné, en 1697, une traduction Angloiſe de la phyſique de Rohault; &, en 1607, une traduction Latine de l'optique de Newton : ces traductions, très-eſtimées des Anglois, lui méritèrent la cure de la première paroiſſe de Londres, la cure de S.-James, qu'il remplit pendant dix années.

François I & Henri II avoient, en France, ſuivi, dans la diſtribution des bénéfices, cette méthode, qui contribua infiniment à la ſplendeur de leurs règnes. Pierre du Chaſtel dut à l'étendue de ſes connoiſſances dans la littérature Grecque & Latine, l'amitié de François I, les évêchés de Tulles, enſuite de Mâcon, puis d'Orléans, enfin la place de grand-aumônier. Le Primatice, qui avoit apporté l'art de la peinture en France, fut

gratifié de l'abbaye de S.-Martin-ès-Aires de Troyes. Philibert de Lorme, à qui l'architecture Françoise doit ses plus précieux monumens, réunit les abbayes de S.-Eloi de Noyon & de S.-Sère d'Angers. Amyot dut l'abbaye de Belosanne à Daphnis & Chloé, à Théagène & Chariclée qu'il avoit donnés en François : il dut ensuite à la traduction des œuvres de Plutarque, l'abbaye de S.-Corneille de Compiègne, l'évêché d'Auxerre & la place de grand-aumônier de France. Les hommes que je viens de nommer étoient fils de leurs œuvres; & leurs noms sont aujourd'hui le principal ornement des listes des abbés & des évêques parmi lesquels ils ont figuré.

Dans la distribution des grands bénéfices (*a*), la cour d'Angleterre commence à marquer des égards pour la naissance, qui bientôt emportera la balance.

Les évêques, sous le nom de

(*a*) L'archevêque actuel de Cantorbéry a été choisi & placé suivant l'ancien systême.

lords ſpirituels, ont conſervé leur ſéance dans la chambre haute du parlement, où ils ſiègent à la droite du trône ; mais à peine prend-on leur avis : ils ſont conſtamment de celui de la cour, ſoit que la vie qu'une partie d'eux a long-tems menée dans les univerſités, dans les écoles, dans les bibliothèques, les ait peu formés aux affaires & aux diſcuſſions qu'elles entraînent, ſoit qu'ils redoutent, en ſe jettant dans ces diſcuſſions, ſouvent fort vives, de compromettre la dignité de leur caractère.

Les évêques choiſis dans la nobleſſe, dont, pour toutes ſortes de raiſons, ils épouſeront les vues & les intérêts, n'auront plus cette docilité qui eſt peut-être le point le plus important que le gouvernement Anglois ait gagné par la réforme.

Le ſage Henri VII n'avoit aucun égard à la naiſſance, dans la nomination aux premières places de l'Égliſe : en France, le Cardinal de Richelieu en agit de même : ſous prétexte de préférer le mérite à la naiſſance, il donna à l'égliſe Galli-

cane des prélats aussi recommandables par la doctrine & la piété, que peu redoutables au ministère par leurs alliances & par leurs liaisons de famille. Tels furent les Vialart, les Choart, les Cornouiller, les Gault, les Arnaud, les Mallier, les Legras, les Pavillon, &c. Le cardinal n'avoit pas sans doute prévu les affaires du formulaire & de la régale, dans lesquelles la plupart de ces prélats montrèrent une roideur que le ministère n'eût pas rencontrée dans des évêques de cour; roideur qui n'auroit pas eu lieu, ou qui auroit pu faire révolution, si ces évêques eussent été fortifiés par les liaisons du sang avec de grandes maisons.

Les troubles anciennement excités en Angleterre par le défaut de docilité de la plupart des évêques, avoient leur principe ou leur prétexte dans l'aveugle soumission des évêques Anglois pour la cour de Rome. La première démarche de Thomas Becquet dans l'épiscopat, annonça & prépara toutes celles qui remplirent le reste de sa vie. Il voulut tenir du pape l'archevêché

de Cantorbéry, qu'il devoit à l'amitié dont l'honoroit son souverain (*a*).

Aux séances d'appareil, à celle, par exemple, du jugement du lord Byron, pour figurer avec les seigneurs temporels, qui sont alors en grandes robes rouges herminées; les évêques prennent leur habit de Docteur, qui est aussi une robe rouge : le couvre-chef qui accompagne cet habit est d'une forme très-bizarre : c'est une grande culotte qui emboîte toute la tête; à la sommité de cette culotte, est incorporé un chapeau carré & absolument plat, qui lui sert comme de manche pour la placer sur la tête ou pour l'en ôter. Wicleff & Calvin sont communément représentés avec un bonnet de cette

(*a*) *Pontificatum minùs sincerè & canonicè, id est, per sceptrum manumque regiam susceptum, pungentis conscientiæ stimulos non ferens, secretò in manus domini papæ resignavit, qui, factum approbans, pastoralem illi sarcinam, ecclesiasticâ manu, rursùs imposuit, & turbatæ conscientiæ læsionem sanavit*, Guill. Neub. l. 2, c. 16.

espèce. Aux séances ordinaires du parlement les évêques portent sur une robe plissée, aux emmanchures, telles qu'en ont nos robes de palais, un rochet très-simple & très-plissé; ce qui, doublant en quelque sorte le volume de leurs personnes, leur tient lieu, pour les distinguer, du mantelet & de la croix pastorale que portent nos évêques.

Personne n'ignore que ces évêques sont nommés & bullés par le roi, qui exerce aussi le droit de régale. Ainsi, depuis la conquête de Constantinople par les Turcs, le patriarche Grec est nommé & bullé par le grand-seigneur (a). Le schisme des Grecs met la cour de Rome à l'aise sur cette incongruité, qui l'embarrasseroit infiniment, si les Grecs, demeurés dans sa communion, se trouvoient aujourd'hui soumis à cet empire qu'il prétend universel.

Les héritiers des évêques d'Angleterre ont à essuyer, pour les réparations, toutes les chicannes qui ont lieu en France, & qui déter-

(a) Grelot, Voyage de C. P. pag. 168.

minent communément les héritiers des grands bénéficiers à renoncer à leur ſucceſſion ; ce qui eſt d'autant plus cher en Angleterre, que la plupart des évêques ont leurs enfans pour héritiers. Si ces prélats, ayant la première voix dans le conſeil de la nation, n'y ont pu obtenir un règlement qu'exige leur intérêt le plus sûr, en vain l'inſpireroit-on en France, où les membres du haut clergé, dépouillés de cet intérêt par la loi du célibat, profeſſent la plus grande indifférence ſur ce qui doit ſe paſſer ſur la terre, lorſqu'ils n'y ſeront plus.

Les prélats Anglicans paient au roi ce que les Gallicans paient au pape ſous le titre d'annates. Le produit de ce droit eſt appliqué à la bâtiſſe de nouvelles égliſes & à des ſupplémens en faveur des miniſtres de campagne les moins aiſés. Quant aux impoſitions, le clergé Anglican, dépouillé de toute immunité, y contribue avec les poſſeſſeurs de fiefs, & le bénéficier concourt avec ces poſſeſſeurs à la nomination des députés à la chambre des communes.

Les évêques d'Angleterre ſont communément mariés, ceux ſurtout qui, tirés de la nobleſſe, doivent autant à leur naiſſance qu'à leur place une certaine repréſentation. La lady évêqueſſe fait les honneurs de l'évêché aux femmes, parmi leſquelles l'évêque ne ſe montre que comme compagnie. M. le docteur Secker, archevêque de Cantorbéry, continuant la vie d'univerſité, n'a point pris de femme. Tous les dimanches il donne à Lambeth un dîner de trente couverts, qui raſſemble des miniſtres, des gens d'univerſité & des étrangers : la pièce de réſiſtance, à ce dîner, eſt une longe de bœuf peſant 30 liv.

Ce Lambeth, très-agréablement ſitué ſur la Tamiſe, vis-à-vis Weſtminſter, eſt la réſidence ordinaire des archevêques de Cantorbéry, que leur primatie, & la juriſdiction qui y eſt attachée, occupent plus que leur archevêché. Ils ſont les papes de l'Angleterre : leur autorité a ſon fondement dans le titre de délégués nés du S.-Siège, qu'ils avoient obtenu de Rome,

& dont ils jouiſſoient avant la réforme.

Il eſt ſingulier que cette réforme ait laiſſé ſans atteinte leur juriſdiction, qui eſt encore la même que celle dont jouiſſoient les cours eccléſiaſtiques de France, avant que nos rois fuſſent rentrés dans une partie des droits qu'elles avoient uſurpés.

Juſqu'au règne du dernier des Edouards, les archevêques de Cantorbéry donnoient à l'Angleterre ſes grands chanceliers, que les rois choiſiſſoient conſtamment dans l'Ordre épiſcopal. Malgré leur caractère, malgré les engagemens de leur état, ces chanceliers-prélats étoient très-ſouvent des hommes durs & ſanguinaires. Tel fut Morton, qui, chargé des ſceaux pendant tout le règne de Henri VII, prenoit à ſon compte les réſolutions les plus violentes, & toute la dureté des partis extrêmes. L'ambition de ces archevêques n'étoit-elle pas ſatiſfaite, la cour les laiſſoit-elle ou les renvoyoit-elle au ſoin de leur troupeau: bientôt ils ſe montroient à la tête des factions, des cabales

& des plus chaudes féditions. Tel fut le perfonnage de l'archevêque Thomas d'Arondel, dont Richard II avoit trompé les vues ambitieufes. Il devint le principal inftrument de l'ABDICATION, *du détrônement* & de la mort violente de ce prince malheureux. En livrant le trône au comte de Lancaftre, ce prélat fe chargea de toute l'horreur de ces guerres atroces, qui, pendant près de 70 années, couvrirent l'Angleterre de carnage & de fang. *L'archevêque de Cantorbéry*, dit le P. d'Orléans, (a), *paroiffoit d'ailleurs avoir de grandes vertus; mais la fuite de fa vie fit voir que le roi ne fe défioit pas de lui fans raifon, & que, fous cette apparence de grandes vertus, il étoit dans le fond capable d'un* GRAND CRIME.

Par le fchifme, l'archevêque de Cantorbéry eft devenu ce qu'il n'étoit auparavant que de nom, *Alterius orbis Papa*. Dans le premier état, il étoit la feconde perfonne du

(a) Hiftoire des Révolutions d'Angleterre, liv. 5.

royaume ; il avoit rang avant les princes du ſang, avec droit de patronage ſur un évêché, celui de battre monnoie & de garde-gardienne ſur une foule de vaſſaux qui relevoient immédiatement de ſa croſſe ; enfin toutes ſes terres étoient exemptes & de la juriſdiction du roi, & de celle de l'ordinaire. Le beſoin qu'avoit Henri VIII de l'Archevêque de Cantorbéry, lui a fait conſerver preſque toutes ces prérogatives que, dans les mêmes vues, les papes lui avoient concédées ou obtenues en ſa faveur.

Il a une cour ou tribunal formé de trente docteurs, avec le titre de *dottors commons*. L'origine de ce titre remonte au tems où, ſur l'autorité des fauſſes décrétales, le privilège clérical avoit paſſé en droit *commun*. La diſtinction du délit *commun* & du *cas privilégié* de notre procédure criminelle, a ſa ſource dans le même abus que S. Thomas de Cantorbéry voulut bien ſoutenir au péril de ſa vie, & qui depuis a été ſi vivement & ſi inutilement attaqué en France, par le fameux Pierre de Cugnières, & par

quelques autres enfans-perdus (*a*).

Le privilège clérical n'embrasse pas ſeulement en Angleterre tous les gens engagés dans l'état eccléſiaſtique ; il s'étend aux laïcs qui le réclament dans les accuſations intentées contre eux pour toutes ſortes de crimes, excepté pour le meurtre ou aſſaſſinat prémédité, pour les banqueroutes frauduleuſes & pour la bigamie. Pour être admis à cette réclamation (& toute la difficulté gît dans cette admiſſion), il faut être en état de lire, à livre ouvert, une page dans une bible gothique, & l'épreuve s'en fait en préſence des juges royaux & des *dottors commons* conjoints,

(*a*) Le cardinal de Richelieu fit établir, à cet égard, les droits du roi par le P. Cellot Jéſuite, dans ſon Traité de la *Hiérarchie*. Cet ouvrage fut condamné par les Evêques & par la Sorbonne : mais, par la protection du Cardinal, ces condamnations ne furent point publiées. *Voyez la LXIII lettre du P. Morin, dans le recueil imprimé à Londres en* 1682, *ſous le titre d'*Antiquitates Eccleſiæ Orientalis.

avec l'appareil & toutes les formalités que l'on apporte à la preuve des faits les plus épineux. Si elle réuſſit (ce qui arrive toujours) le délit n'étant plus que délit *commun*, l'accuſé eſt marqué d'un fer chaud à la main & renvoyé au juge de l'Égliſe, c'eſt-à-dire abſous, au moyen de quelques peines canoniques. L'origine de ce privilège que les Anglois nomment *bénéfice de clergie*, eſt très-ancienne : elle remonte à ces ſiécles ténébreux où les clercs, abſolument exempts de la juriſdiction ſéculière, n'étoient ſoumis à aucune peine corporelle, quelque crime qu'ils euſſent commis.

Cette exemption faiſoit partie de ces privilèges exorbitans que le clergé, alors unique interprète des loix, avoit établis en ſa faveur, ſoit pour maintenir ſa ſupériorité ſur les laïcs, ſoit pour ſon avantage ou ſa commodité. Dabord, quant à la queſtion ou torture, les docteurs, en l'introduiſant dans la juriſprudence, avoient poſé pour principe, qu'un clerc, *etiam primæ tonſuræ*, n'y étoit point ſoumis. Le

même intérêt avoit réglé leur doctrine ſur les indices & préſomptions : ce qui en ce genre concluoit démonſtrativement contre un laïc, ne pouvoit rien contre un prêtre (*a*). Le procès-verbal de la ré-

---

(*a*) Le Docteur Bruni de Saint-Severin, & le Docteur Caſoni, dans leurs Traités de *Indiciis & torturâ*, diſent sérieuſement d'après Balde & Barthole : *Si aliquis, præcipuè ſcholaris, deprehenditur in domo ubi eſt pulcherrima mulier, etiam non probato actu, præſumitur quòd ille eſt manifeſtus adulter, quia quandò ſcholaris eſt cum puellâ, non præſumitur dicere* pater noſter. *Hoc tamen fallit in Presbytero*, ajoûtent les mêmes Docteurs, & ils l'établiſſent par la vieille gloſe ſur le décret, Liv. XI. Queſt. 3. & par l'autorité du *Speculator*, qui ont poſé pour axiôme, *quòd ſi ſacerdos amplexetur mulierem, id præſumitur facere causâ benedicendi vel exhortandi ad pœnitentiam*. En adoptant cet axiôme, Bruni & Caſoni ajoûtent unanimement, pour en tempérer ſans doute la dureté: *ſed ab hâc benedictione & exhortatione libera nos, Domine*. Ils étoient Italiens & engagés apparemment dans les liens du mariage. Voyez les traités cités pag. 52. n°s. 8 & 9. pag. 80. n°s. 9 & 10.

daction de la coutume de Troyes en 1493 & 1496, nous offre, de la part du clergé, des prétentions encore plus absurdes par leur objet. L'Evêque de Troyes portant dans un procès-verbal la parole pour le clergé, le soutient exempt & dispensé, de droit, de l'observation des articles même relatifs à la police, tels que celui qui *défend de frapper injurieusement depuis le Vendredi à midi jusqu'au Samedi en entier*: l'art. qui *condamne à 60 sols d'amende celui qui appelleroit un homme* Couppault, *en présence de sa femme, ou une femme* P... *en présence de son mari*: l'art. enfin, *qui ordonne la saisie de toute bête faisant dégât*. L'évêque prétendant que des bêtes qui appartiennent à des clercs, ne doivent point encourir cette peine, le procureur du roi lui répondit, 1°. que cela s'est toujours observé; 2°. *qu'y ayant dans le Baillage de Troyes trente clercs pour un pur laïc*, toutes les campagnes seroient ruinées, si on les abandonnoit à discrétion au bétail des clercs; 3°. *que lesdites bêtes desdits clercs, ne portant point tonsure, ne pouvoient point se dire exemptes*

ou privilégiées (*a*). Telles étoient les abſurdités auxquelles le clergé portoit ſes prétentions.

Henri VII, prince très-pieux, mais encore plus éclairé, penſa le premier à rentrer dans ſes droits ſur cette portion de ſes ſujets, qui, par ſon exemption de la juriſdiction ſéculière, ſe trouvoit exempte de toute peine afflictive : par une loi de l'année 1489, il ordonna en parlement que déſormais tout clerc convaincu de crime capital ſeroit marqué à la main, avant que d'être renvoyé au juge d'Égliſe. Cette loi,

---

(*a*) Cela ſe lit en termes exprès dans le procès-verbal cité, qui ſe trouve à la ſuite du commentaire de le Grand ſur la coutume de Troyes, édition de 1715, conformément à la minute originale de ce procès-verbal qui fait partie des manuſcrits de mon cabinet. Au même procès-verbal, le Clergé ſe prétendoit, aux mêmes titres, exempt du logement des gens de guerre. Par une tranſaction de 1495, inſérée aux *Ephémérides Troyennes de* 1768, le Clergé ſe retrancha, à cet égard dans ſa pauvreté & dans le petit nombre de gens qui ſe trouvoient alors à loger.

qui s'exécute encore, ainsi que je l'ai dit, fit partie des motifs sur lesquels le fameux duc d'Yorck appuya depuis sa révolte contre Henri VII : il en parla dans ses manifestes comme d'un attentat formel aux privilèges de l'Église (*a*). Dans des tems plus éclairés, ces privilèges ont été érigés en principe par des docteurs dont les ouvrages se répandoient dans toute l'Europe, sans réclamation de la part des souverains eux-mêmes. Dans ses aphorismes, au mot *clericus*, le Jésuite Emmanuel Sa pose pour aphorisme sur ces privilèges : *que la révolte d'un clerc contre un roi n'est point crime de lèse-majesté, parce que le clerc n'est pas sujet du roi.*

Le bénéfice de clergie avoit été présenté aux laïcs comme un appas pour les engager, en apprenant à lire, à sortir de l'ignorance dans laquelle ils croupissoient (*b*). Quoi-

(*a*) Voyez la vie de Henri VII. par le chancelier Bacon.

(*b*) Dans le trente-huitième Chapitre de la règle de S. Benoît, il est enjoint au Re-

que ſon objet ſoit nul depuis long-tems, il s'eſt maintenu, & par amour de l'Humanité, & pour laiſſer aux juges, eu égard au crime & au coupable, le moyen de le ſouſtraire à des loix qui n'admettent ni adouciſſement ni tempérament.

A la cour des *doctors commons* appartient la vérification des teſtamens, &, par ſuite, la connoiſſance de leur exécution & des conteſtations ſur les ſucceſſions mobiliaires *ab inteſtat* : attribution dont l'origine remonte au tems où tous les évêques de l'Europe recevoient, par leurs délégués & par leurs notaires, les teſtamens qui devoient contenir, ſous peine de nullité, des diſpoſitions en faveur de l'Égliſe, avec privation de la ſépulture eccléſ-

---

ligieux qui faiſoit la lecture dans le réfectoire, de la commencer par une prière publique où il demande à Dieu qu'il daigne le préſerver de la vanité à laquelle cette lecture va l'expoſer. Cela prouve combien étoient rares alors, même aux portes de Rome, les gens qui ſavoient lire.

ſiaſtique contre les gens qui mou-roient *ab inteſtat*. Ce privilège du clergé Anglican fait partie de ces privilèges, les plus chers à la nation, qui ſont compris dans la grande charte (*a*).

Dans les tems où cette charte fut accordée, toute l'Europe n'avoit de notaires que ceux qu'inſtituoient les évêques. Celui de Paris avoit alors cent notaires ou greffiers-jurés dans ſon officialité ( ). Louis le Gros & Philippe Auguſte purent à peine obtenir, par menaces & par voies de fait, d'être aſſociés à la juriſdiction que, ſous leurs yeux, ces prélats exerçoient ſur leurs ſujets & ſur leurs officiers même. Il exiſte encore un monument de l'accord ou traité de paix conclu ſur ces objets entre l'évêque de Paris

(*a*) Si aliquis liber homo inteſtatus deceſſerit, catalla ſua (*ſon chetel* ou *chatey*, *ſon mobilier*) per manus propinquorum & parentum ſuorum, PER VISUM ECCLESIÆ, diſtribuantur, ſalvis debitis.

(*b*) Hiſtoire du Diocèſe de Paris, par l'abbé le Bœuf, tom. 1, c. 2.

& le roi Philippe Auguste (*a*), dans le portail du For-l'Evêque de Paris, du côté de la rue S. Germain. Le fronton de ce portail, élevé dans le XIVe siècle, est chargé des figures en relief d'un évêque & d'un roi agenouillés aux pieds d'une N. D. L'évêque a la droite sur le roi, & les armes de France, qui sont à leurs pieds, formées de fleurs de lys sans nombre, sont traversées d'une crosse droite en signe de prééminence. Les seigneurs de la première distinction s'honoroient du titre de baillif d'une jurisdiction rivale de la jurisdiction du roi, à laquelle elle étoit supérieure à bien des égards : on compte parmi ces baillifs, des Béthune, des de Marle, &c. Ces mêmes sei-

---

(*a*) V. ce Traité dans le *Gallia Christiana*, tom. 7, col. 94. Il fut conclu à Gisors en 1218. Voyez sur les démeslés très-vifs de Louis le Gros avec l'Evêque de Paris & l'Archevêque de Sens, soutenus par les autres Evêques & par les Moines de Cîteaux, & sur le ton que prenoient ces Prélats & ces Moines avec le Roi, les 45. 46. 47. 48. 49. & 50e lettres de Saint Bernard.

gneurs ſe faiſoient un honneur de porter les évêques à leur introniſation. V. l'art. *Gouvernement.*

Dans les ſiècles ſuivans, l'autorité des papes, entée ſur celle des évêques, remplit la France & l'Angleterre de *notaires Apoſtoliques*, qui joignirent enſuite à ce titre, celui de *notaires Impériaux* (a). Etoient-ils immédiatement proviſionnés par l'empereur? l'étoient-ils ſeulement par le pape, tant en ſon nom qu'au nom de l'empereur? Les monumens contemporains nous laiſſent ſans lumière ſur ces faits d'autant plus étonnans, qu'il eſt moins vraiſemblable que les rois de France & d'Angleterre euſſent oublié les droits de leur couronne, juſqu'à tolérer dans leurs Etats & ſous leurs yeux, des officiers publics patentés par des puiſſances étrangères, rivales & ſouvent ennemies de la leur. Suivant le protocole de la chancelle-

(a) Nos monnoies eurent auſſi, juſqu'au règne de François I, des monnoyeurs du ferment de l'Empire. *V. les Traités des Monnoies, & le* Menagiana, *t. 4, p* 192.

rie de l'Empire, les provisions de notaire *Impérial* emportoient serment de fidélité à l'empereur : *Recepto juramento fidelitatis .... ad honorem & fidelitatem nostram*, porte un modèle de ces provisions inséré parmi les lettres du célèbre Pierre de Vignes, chancelier de Fréderic II.

Au reste l'établissement de ces notaires à double titre, dans les XIV & XVe siècles, n'étoit peut-être qu'un de ces moyens imaginés par les papes d'Avignon, pour mettre l'Europe à contribution : ils joignoient dans les provisions l'autorité *Impériale* à l'autorité *Pontificale*, par suite des droits qu'ils s'arrogeoient sur la première. D'une part, cette entreprise intéressoit peu les empereurs, dont elle sembloit même étendre la prérogative; de l'autre, les rois de France & d'Angleterre n'y voyoient sans doute qu'une affaire purement bursale. Il est vrai que le scel apostolique étoit attributif de jurisdiction; mais les cours ecclésiastiques étoient alors, au moyen de l'ignorance des laïcs, les tribunaux les plus fréquentés. Par ce qu'elles sont au-

jourd'hui, nous pouvons juger ce qu'elles dûrent être au sein de l'ignorance & de la barbarie, sous l'asservissement de l'autorité séculière.

L'excommunication étoit leur arme la plus redoutable, soit contre ceux qu'elles condamnoient en matière purement civile, soit contre ceux qui portoient leurs démêlés aux tribunaux séculiers. Jusques vers le milieu du dernier siècle, il étoit à Troyes (& sans doute dans les autres villes de France) d'usage immémorial d'excommunier & donner à satan, *tous ceux & celles qui directement, ou indirectement attenteroient de dépouiller la cour de chrétienté, ou empêcheroient de moudre aux moulins du chapitre* (*a*). Cette excommunication se lançoit de la manière la plus solemnelle & la plus impo-

---

(*a*) Cette alliance dans un acte aussi sérieux, entre les moulins & la jurisdiction d'Église, a une grande affinité avec ce mauvais quolibet, qui est à chaque instant dans la bouche de notre peuple : *Dieu soit loué & nos boutiques.*

ſante, avec ſon de cloche & extinction du cierge que l'excommuniant tenoit à la main. On la renouvelloit chaque dimanche au prône de la meſſe paroiſſiale.

Quoique, par édit de l'année 1490, Charles VIII eût défendu *de faire paſſer aucun contrat par notaires Impériaux, Apoſtoliques & Epiſcopaux, en matière temporelle, ſous peine de n'eſtre foy adjoûtée auxdicts inſtrumentz, leſquels ſeront réputez nulz*, l'abus continua : il m'eſt paſſé ſous les yeux un acte de 1495, reçu par un notaire *Apoſtolique* & *Impérial*, dans une province peu éloignée de Paris. Le même abus ſe ſoutint en Angleterre, juſqu'au règne de Henri VII.

La vérification des teſtamens, formalité inconnue en France, ſe fait encore en Angleterre par la préſentation du teſtament à la Cour du Primat, & par l'affirmation qu'il eſt de celui dont il porte le nom. En conſervant cette formalité & ſes ſuites, l'Angleterre a au moins gagné les droits exorbitans, qu'avant la réforme levoient les cours eccléſiaſtiques, ſur tous les

actes à vérifier (*a*) : droits qui suppléoient & représentoient l'aumône que, plus anciennement, les testateurs devoient faire à l'Église.

J'ai vu prêter cette affirmation : elle se fait, ainsi que les sermens, dans toutes les cours d'Angleterre, en tenant à la main une petite bible qui, pour cet usage, reste toujours sur le bureau. Des Quakers se présentèrent aussi pour cette cérémonie ; mais, attendu leur qualité, ils furent dispensés du serment, en assurant simplement ce qu'ils sont dispensés de jurer, & en payant une demi-couronne (de la

---

(*a*) Dans une lettre que Pierre de Blois écrivoit d'Angleterre à son frere, Official de Chartres, les Ministres des Evêques pour la perception de ces droits sont qualifiés de *sangsues altérées de la substance du peuple, qu'elles regorgent ensuite entre les mains des Evêques : tota officialis intentio est, ut ad opus episcopi sibi commissas oves, quasi vice illius, tondeat, emulgeat, excoriet. Isti sunt episcoporum sanguisugæ evomentes alienum sanguinem quem biberunt.* Petri Blesensis Ep. 25. Dans ces siècles voraces le secrétariat des évêques étoit gratuit.

valeur d'un écu de 3 liv.) pour cette dispense.

Les *doctors commons* connoissent aussi des mariages, des promesses (*a*), des contrats même qui en règlent les conditions, au moins quant aux dispositions mobiliaires. Ils connoissent par appel des sentences rendues par les juges des évêques dans l'étendue de la primatie de Cantorbéry; & leurs jugemens vont par appel à un bureau mi-parti formé *ad hoc*, dans la Chambre haute du parlement. Leur procédure a conservé toutes les anciennes formes qui la rendent aussi longue que dispendieuse.

Ils ont leur tribunal, leur logement & une bibliothèque commune dans une grande maison voisine de S.-Paul. Leur bibliothèque réunit les canonistes de toutes les

(*a*) Si l'on a promis en général d'épouser telle personne, on ne peut en épouser une autre; mais on est maître du tems : ce qui rend le plus souvent la promesse illusoire & sans effet. Si l'on a promis d'épouser tel jour, on ne peut éviter la condamnation.

nations, anciens & modernes : Sanchès eſt à la tête de ceux qui ont traité du mariage. Je fus d'autant plus étonné de n'y point trouver le célèbre Van-Eſpen, que les principes ſur leſquels il a travaillé, ſe rapprochent, à pluſieurs égards, des principes Anglois. D'ailleurs, j'avois vu ſes ouvrages chez des libraires de Londres. Je les indiquai au bibliothécaire, qui me pria d'en écrire le titre dans le catalogue de la bibliothèque. Quelqu'un me dit, depuis, que, Van-Eſpen étant un des canoniſtes les plus décidés contre les fauſſes décrétales & contre toutes leur ſuites, il n'étoit pas étonnant qu'on l'eût écarté de la bibliothèque d'une juriſdiction qui n'exiſte que par ces fauſſes décrétales.

La juriſdiction du primat & des évêques d'Angleterre portoit, ainſi qu'en France, le nom de *Chreſtienté* (a) : nom que les Anglois éten-

(a) V. Ducange au mot *Chriſtianitas*. Les écrivains & les monumens Anglois lui ont fourni des exemples de l'extenſion de ce mot à tous les objets indiqués.

doient à tout ce qui concernoit les possessions, les droits, les prérogatives, les prétentions du clergé & des moines, que Guillaume de Newbrigge (*a*), moine lui-même, appelloit *Christianos Philosophantes.*

Lambeth, où réside l'archevêque de Cantorbéry, a de grands bâtimens, d'agréables promenades sur les bords de la Tamise, une église bien bâtie, une chapelle particulière : tout y annonce la maison d'un grand seigneur (*b*). Tous les

(*a*) Lib. 3, cap. 5. En France & en Angleterre, la vigne d'un curé ou d'un prieur étoit distinguée des vignes voisines par le titre de *Vigne de Chrestienté.*

(*b*) Pour peu que l'on soit initié dans l'Histoire d'Angleterre, on sait quel rôle y ont joué dans tous les tems les archevêques de Cantorbéry & d'Yorck, dont l'ambitieuse rivalité a souvent excité des troubles dans l'État. On trouve des détails intéressans sur ces objets, dans l'Histoire de Guillaume de Newbury, qui peint en ces termes la conduite de ces prélats, dans le douzieme siècle. *Apostolica regula à nostri temporis episcopis ita est abrogata, ut, sollicitudine pastorali postpo-*

dimanches, il prêche deux fois dans la chapelle particulière, mais à huis clos & pour les gens de sa maison, au nombre d'environ 50 personnes.

Il a une bibliothèque considérable, qui appartient à l'archevêché, & que, depuis un siècle, tous les archevêques ont augmentée. Les manuscrits, dont elle possédoit une ample collection, furent enlevés & dissipés par les Cromwellistes, qui prenoient pour missels & livres d'église, tout ce qui étoit écrit en gothique, & qui, ne voyant dans tous ces livres que des atours de la *Prostituée* Romaine, les détruisoient par principe de religion. Les tableaux, les vîtres peintes, furent enveloppés dans cette proscription; ils les brisèrent dans tous les lieux dont ils se rendirent maîtres. La chapelle du collège de Lincoln-inn est le seul endroit où j'aie vu de ces vîtres entières, & très-bien conservées; mais on m'apprit qu'a-

---

sitâ, quantò pervicaciùs; tantò & vaniùs de excellentiâ litigent, & omnis ferè episcopalis cura circa bonorum prærogativam versetur. L. 3, c. 1.

vant que les Cromwelliſtes fuſſent maîtres de Londres, les ſupérieurs & directeurs de cette maiſon avoient eu ſoin de les déplacer & de les mettre à couvert ; elles furent rétablies avec Charles II. C'eſt le même ſoin, pris ſans doute très à la hâte, qui a ſauvé le petit nombre de manuſcrits que poſsède encore la bibliothèque de Lambeth.

Les plus importans ſont une ſuite continue de regiſtres qui renferment tous les actes de juriſdiction archiépiſcopale & primatiale des archevêques de Cantorbéry depuis 1272. Peut-être n'eſt-il en Europe aucune égliſe, qui ait, en ce genre, une collection auſſi ancienne & auſſi complette.

Parmi les autres manuſcrits aſſez peu importans, je remarquai deux miſſels. Le premier, qui porte la date de 1415, fut fait pour la chapelle du roi Henri V, avec une magnificence aſſortie à cette deſtination. Il eſt chargé dans toutes ſes parties de tout ce que l'art de la peinture étoit alors capable d'exécuter : toutes les marges ſont ornées d'arabeſques & de croteſques

de la plus grande légéreté, en couleurs du plus vif éclat. Le plus ſingulier de ces groteſques & par l'idée, & par la place qu'il occupe, offre *humani corporis poſteriora*, emmanchés dans une tête & deux jambes. Cette biſarre repréſentation eſt placée préciſément au bas de la première page du canon, ſur laquelle s'ouvroit le miſſel, lorſqu'on le portoit à baiſer, ſuivant la liturgie Romaine. Le calendrier de ce miſſel eſt en François ; ce qui ſemble annoncer qu'il eſt l'ouvrage d'une main Françoiſe.

L'autre miſſel fut écrit en 1584 pour un Laubépine, évêque de Limoges, dont il a les armes en tête. Toutes les fêtes du ſecond ordre ſont marquées en rubrique très-nette & ſans aucun indice d'abbréviation, par ce mot, *Prindas* : mot qui n'eſt ni Anglois, ni François, ni Latin.

Parmi les manuſcrits les plus précieux, on garde, avec le plus grand ſoin, un exemplaire incomplet de l'*Expoſition* de M. de Meaux, pareil, dit-on, à celui que ce prélat avoit fait tirer pour M. de Turenne,

avant qu'il eût mis la dernière main à cet ouvrage. Le prix de cet exemplaire gît dans des différences assez importantes sur plusieurs articles changés, étendus ou resserrés dans la première édition de 1671. Le ministre Allix a écrit de sa main, vis-à-vis chacun de ces articles, les additions, les retranchemens & les changemens postérieurs. On lit à la tête de ce volume une espèce de procès-verbal dressé par ce ministre & revétu de sa signature, où il atteste l'exacte conformité de cet exemplaire avec celui du maréchal de Turenne, & dans la partie imprimée, & dans les deux dernières feuilles qui ont été suppléées à la main.

Ces changemens, regardés comme des variations importantes, servirent de fondement à un ouvrage qu'un Théologien Anglois publia à Londres, en 1686, contre l'*Exposition*. M. Bossuet crut devoir y répondre : il le fit à la suite du sixième avertissement contre M. Jurieu, qu'il donna en 1691.

J'ai très-attentivement examiné l'exemplaire de la bibliothèque de

Lambeth : il m'a paru que les caractères n'avoient pas cette netteté, ni le papier cette fineſſe, qui diſtinguoient alors l'Imprimerie de Cramoiſi ; mais, ſuivant M. Boſſuet lui-même, c'étoient de ſimples maculatures, pour leſquelles tout papier étoit bon ; & l'on ſait combien le choix du papier influe ſur la netteté du caractère.

Cette difficulté ſur la forme, & celle qui en naît ſur le fond, ſont aiſées à lever par la vérification de l'exemplaire de Lambeth, avec l'exemplaire de M. de Turenne ; s'il eſt vrai, ainſi que me l'aſſura le bibliothécaire, que ce dernier ſoit conſervé & qu'il exiſte encore dans la bibliothèque de l'hôtel de Bouillon.

Une grande galerie du palais de Lambeth réunit les portraits, preſque tous en pied, des archevêques qui, depuis la réforme, ont rempli le ſiége de Cantorbéry, & de quelques évêques dont les talens ont honoré le clergé Anglican (*a*).

(*a*) J'ai dû la vue & l'examen de toutes les belles & ſavantes choſes qu'offre Lam-

On y a joint quelques anciens portraits, parmi lesquels on en distingue un de la main d'Holbein : il représente un archevêque contemporain du peintre : sous des traits hideux ; il est plein de physionomie.

Parmi les portraits modernes, celui du docteur Burnet, le mieux de tous, offre une physionomie aussi noble, aussi agréable que les ouvrages de ce fameux écrivain le sont peu. Les mémoires de Jean Macki contiennent quelques anecdotes sur ce personnage, dont le caractère étoit un bisarre assemblage de violence & de souplesse qu'il faisoit alternativement servir à sa fortune. Il eut part à toutes les grandes révolutions, & se trouva mêlé dans toutes les intrigues qui agitèrent l'Angleterre depuis 1680 jusqu'à sa mort. Pliant ses

---

beth, aux soins de M. le docteur Coltée du Carrel, de la Société des Antiquaires, auteur de quelques ouvrages pleins d'érudition, & Chef du Conseil de l'Archevêque de Cantorbéry.

principes à toutes les circonſtances, il ne fut conſtamment inébranlable que dans ſa haîne pour la maiſon de Stuart. Cette haîne lui mérita, de la part du roi Guillaume, ſa promotion à l'épiſcopat, la place de chancelier de l'Ordre de la Jarretière & celle de gouverneur du duc de Glocester. Il fut depuis auſſi chaud partiſan de la maiſon d'Hannovre, qu'il l'avoit été du prince d'Orange; mais la mort ne lui laiſſa pas le tems de recueillir le fruit de ce nouvel attachement,

Les mémoires cités offrent, dans deux conſultations de ce docteur, des preuves ſingulières de ſon talent pour ſe faire des principes ſuivant les tems & les circonſtances. La ſtérilité de la reine, femme de Charles II, donna lieu à ces conſultations, qui ont toute l'authenticité qu'il eſt poſſible de deſirer pour des actes de cette nature. Il établiſſoit dans la première, que *la ſtérilité d'une femme eſt un juſte fondement de divorce*; & dans la ſeconde que, *ſous l'économie de l'évangile, il eſt des cas qui peuvent légitimer la polygamie*. Mais les principes de con-

ſcience étalés dans ces conſultations par un théologien qui s'étoit fait une réputation de rigoriſme, n'eurent aucune priſe ſur les principes d'honnêteté qui règnoient dans l'ame du prince le plus ſenſuel & le plus voluptueux de ſon ſiécle (*a*).

Une place de chapelain dans la maiſon d'Hamilton, avoit été le premier pas de la fortune du docteur Burnet. Il obtint en ſecret le cœur & la main d'une nièce du chef de cette maiſon, fille du comte de Kennedi-Caſſilis. L'intrigue découverte, il avoit fui avec ſon épouſe en Angleterre, & s'étoit jetté dans le parti oppoſé à celui du duc d'Yorck, dont les Hamiltons étoient alors les chefs en Ecoſſe. L'inimitié de cette maiſon le ſuivit en Angleterre, où il travailloit à ſe faire un nom dans le parti anti-royaliſte. Obligé de quitter l'Angleterre, il parcourut la France, l'Italie & l'Allemagne, d'où il paſſa à la Haye auprès du prince d'Orange, à la fortune duquel il s'at-

(*a*) Sanctiores erant aures principis quàm corda ſacerdotum.

tacha, qu'il ſervit avec toute la chaleur d'un chef de parti, & qui commença à s'acquitter, en procurant au docteur, à la mort de ſa première femme, qui, ne penſant pas en femme d'aventurier, étoit demeurée en Angleterre, la main d'une héritiere Hollandoiſe : il en eut ſept enfans, dont cinq ſurvécurent à leur père. A la mort de cette ſeconde femme, il épouſa une riche veuve du nom de Berkeley.

Il ne tint pas à lui que ſon bienfaiteur, regardé comme conquérant de l'Angleterre, ne s'emparât de toutes les prérogatives qui dérivent du droit de conquête, & qui avoient été ſi funeſtes à la nation ſous Guillaume *le Bâtard*. En 1692, Burnet publia, dans cette intention, une lettre paſtorale, qui fut condamnée au feu par la Chambre des Communes. Sa dernière production fut une ſatyre amère contre la paix d'Utrecht & contre le prétendant, du reſſentiment duquel il avoit tout à redouter, ſi la reine Anne eût appellé les Stuarts à ſa ſucceſſion.

Le ſanctuaire de l'égliſe de S.-Ja-

mes (*a*) à Londres, où il fut inhumé en 1715, eſt orné d'une très-ample épitaphe Latine (*b*), où on le dit, *Libertatis, patriæ veræque religionis ſtrenuum ſemperque indefeſſum propugnatorem, tyrannidi & ſuperſtitioni perpetuò infenſum.*

J'ai vu mourir à Londres un de ſes fils. Il arrivoit de Paris, où, en qualité de commiſſaire du tribunal d'Edimbourg, il venoit de faire des enquêtes juridiques pour ſervir à l'inſtruction de la queſtion d'État élevée depuis quelques années entre les maiſons de Douglas & d'Hamilton.

En ramaſſant ces faits ſur le doc-

(*a*) Paroiſſe dont le fameux Samuel Clarke a été curé depuis 1673 juſqu'en 1718.

(*b*) De l'autre côté de ce ſanctuaire on lit l'épitaphe d'un la Rochefoucauld, qui, perſévérant dans la croyance qu'avoit embraſſé toute ſa maiſon au XVI ſiècle, avoit ſuivi en Angleterre le prince d'Orange, & l'avoit ſervi avec diſtinction dans un grade aſſorti à ſa naiſſance. Il fut depuis honoré d'un titre d'Angleterre que j'ai oublié, ainſi que la date de ſa mort, aſſez récente, dans un âge très-avancé.

teur Burnet, j'ai ſuivi la méthode que je me ſuis faite à l'égard des écrivains célèbres. Ces anecdotes jettent ſur leurs ouvrages une lumiere, & dans la lecture de ces ouvrages, un intérêt qu'ils n'offrent pas toujours par eux-mêmes. Les lire avec ce ſecours ou ſans ce ſecours, c'eſt entendre raiſonner ou quelqu'un que l'on connoît, ou un homme abſolument inconnu.

L'égliſe Anglicane a abandonné l'eſprit des premiers Réformateurs ſur l'intolérance qu'elle regarde comme diamétralement oppoſée aux principes fondamentaux de la réforme (*a*). A quelques Evêques près, qui, ſans doute dans la vue d'empêcher la preſcription, mettent de temps en temps, & fort inutilement, leur conſcience en jeu, tout le clergé Anglican en uſe envers les non-conformiſtes, avec cette noble confiance qu'inſpire à tout Corps ſenſé la certitude de ſon état. Il déſireroit ſeulement que tous

---

(*a*) Voyez les avertiſſemens de M. Boſſuet aux Proteſtans.

les Proteſtans Diſſidens vouluſſent ſe contenter de prier Dieu dans le particulier : il eſtime quantité de Catholiques pris en détail, mais il les eſtime peu dans le général : non qu'il leur faſſe honneur de l'incendie de Londres, de la conſpiration des poudres, de toutes les conjurations & de tous les complots qui leur ſont attribués : il laiſſe au peuple le ſoin de croire à tout cela.

Eh ! comment n'y croiroit-il pas? L'inſcription du monument érigé après le grand incendie, porte expreſſément que cet incendie fut l'ouvrage de la *rage papiſtique*. Jacques II avoit fait rayer cette partie de l'inſcription ; mais le prince d'Orange eut ſoin de la faire rétablir. Quant à la conjuration des poudres, elle eſt l'objet d'une ſolemnité annuelle dans laquelle on rend graces à Dieu de l'heureuſe découverte de cette conſpiration, dont tous les détails, à la charge des papiſtes, ſont rappellés dans les prieres adaptées à cette ſolemnité.

Le clergé Anglican eſt très-accommodant ſur pluſieurs des arti-

cles dans lesquels se réunissent toutes les communions Chrétiennes : si, lors de l'arrangement de la liturgie, il eût pensé comme il pense aujourd'hui assez généralement, il est douteux que le symbole de S. Athanase eût tenu le rang qu'il occupe dans le corps de cette liturgie. Quant aux peines de l'autre vie, en bornant leur durée, avec Zuingle, ils n'ont plus que ce même purgatoire qui a fourni aux premiers réformateurs un de leurs griefs capitaux contre l'Eglise Romaine. Qui a été voir ce qui en est ? me répondit un grave théologien, que je priois de m'instruire du cours actuel sur cet objet.

Dès le règne de Charles I, dans un ouvrage dédié à ce Prince & muni de l'approbation de l'Université d'Oxford, le Docteur Schillinworth avoit revendiqué la tolérance pour toutes les Sectes & pour tous les particuliers qui admettent *la Bible, & les conséquences nécessaires, incontestables & indubitables qui en résultent*. M. Bossuet a donné, dans son VI avertissement aux Protestans, un extrait étendu & raisonné de

cet ouvrage intitulé la *religion des Proteſtans, voie ſure au ſalut*, ouvrage dit-il, très-célebre, & par le grand nombre d'éditions qui l'ont multiplié, & par les extraits qu'on en a donnés au public.

Dans ce ſixieme avertiſſement, le même Prélat nous préſente ce même Docteur Burnet dont j'ai parlé ci-deſſus, établiſſant la tolérance religieuſe & civile, & dans ſa préface ſur Lactance, & dans ſes lettres particulieres, où il dit, qu'ôſer ſe déclarer pour cette tolérance, *eſt un pas très-digne d'un bon Chrétien, & d'un grand Théologien.*

La diſpoſition de l'Égliſe Anglicane à cette tolérance ne ſuppoſe pas un zèle bien ardent pour la propagation de la foi parmi les infidèles voiſins des poſſeſſions Angloiſes. Auſſi les miſſions qui ont cette propagation pour but, ſont-elles l'objet d'une ſociété récemment formée, qui fournit aux dépenſes qu'elles exigent.

Un miniſtre que je preſſois ſur cette indifférence, me répondit : que, dans l'Égliſe Romaine, la propagation de la foi eſt abandonnée

aux Jésuites & à d'autres moines, qui y courent avec d'autant plus d'empressement, que les missions, en leur fournissant le moyen de travailler à la gloire de l'Ordre, tirent les particuliers de leurs cloîtres, les rendent au siècle avec quelque distinction, & leur ouvrent des vues à une entière indépendance, par l'espoir d'évêchés *in partibus* : que les vues générales & particulières de ces nouveaux apôtres se manifestent assez par des tracasseries, par des débats, par des querelles, par des scissions déplorables pour la religion (*a*),

(*a*) Ces scandaleuses tracasseries n'auroient pas eu lieu, si les successeurs de Grégoire XIII eussent maintenu le privilége exclusif obtenu par les Jésuites pour la conversion des Infidèles ; &, si depuis la révocation de ce privilége, les Jésuites eussent été plus heureux dans la chasse qu'ils ont constamment donnée aux Missionnaires non-Jésuites. *Voyez la lettre de M. l'Abbé de Lyonne, Evêque de Rosalie, à M. Charmot, p. 129 & suiv. & la partie des Mém. du P. Norbert, composée sous les yeux de Benoit XIV.*

ſous les yeux d'Infidèles à qui on ne la doit préſenter que comme une religion toute d'amour & de charité : nous penſons de cette œuvre, ajoutoit le miniſtre, ce qu'en penſoit un de vos François qui, ſans tenir à aucun Ordre religieux, s'étoit jetté, pour ſon compte, parmi les Infidèles, à deſſein de les amener à la foi Chrétienne; & il me mit ſous les yeux la relation imprimée que ce convertiſſeur avoit publiée lui-même de ſes tentatives pour arriver à ce but. Voici les termes de cette relation : je les ai fidèlement copiés.

« Etant au milieu des Infidèles, » je voulus leur faire voir que la » religion Chrétienne eſt la ſeule » véritable. J'expoſai les articles de » notre foi fort ſimplement, & il ſe » trouva quelques-uns de ces Idolâ- » tres, Athées & Infidèles, diſpoſés » à recevoir la grâce de la foi que » Dieu donne à qui il veut. Comme » je pourſuivois une ſi belle miſſion, » je rencontrai de leurs Bonzes, Doc- » teurs, Sacrificateurs, Imans, Ta- » lapoins & force philoſophes qui » me demandèrent ſi ma religion

» étoit la ſeule véritable; ce que je
» leur prouvai par l'Ecriture, &
» par les merveilles qui ſont depuis
» la Génèſe juſqu'à l'Apocalypſe.
» Mais les Athées rioient de ce que
» j'avois dit. Les Idolâtres me rap-
» portèrent les mythologies de leurs
» poëtes, & me dirent mille folies
» des métamorphoſes de leurs Dieux.
» Les Infidèles firent davantage, ils
» diſcoururent ſur l'Alcoran, & en
» ayant parcouru tous les azoares,
» ils s'étendirent ſur le voyage de
» leur prophète, & ſur ſes anges
» d'une grandeur ſi prodigieuſe,
» qu'il y avoit un chemin de 70000
» ans pour meſurer leurs dimenſions.
» Je paſſai aux miracles de nos mar-
» tyrs, mais ils ſe moquerent de
» mes preuves; & cela me fit voir
» que toutes ces méthodes étoient
» inutiles. Je voulus leur démontrer
» la religion par l'hiſtoire, l'antiqui-
» té, les pères de l'égliſe & les doc-
» teurs de nos univerſités. Je m'éten-
» dis ſur la vie de quantité d'évê-
» ques qui avoient fait des livres où
» ils rapportent les conciles & les
» pères; mais à tout cela ils me
» dirent que leurs Dieux étoient
anciens,

» anciens, & qu'ils avoient de tou-
» te antiquité des Sacrificateurs,
» Bonzes, Talapoins & autres Or-
» dres; que les Infidèles avoient des
» Ordres mendians, Dervis, Géo-
» maliers, Cadis, Imans, Santons,
» Alfaquis, Seiks, Hoggis, Murdens
» & autres perſonnages de grande
» eſtime parmi les Muſulmans. Je
» rencontrai même des gens avec
» qui je diſputai deux jours entiers,
» qui croyoient me perſuader, par
» le prophète Aly & par leurs phi-
» loſophes, de ſuivre leur religion:
» j'admirai leur maudite intention,
» puiſque je n'avois traverſé les mers
» que pour les convertir. Ce qui
» m'étonna davantage, eſt que nos
» prélats, prêtres & religieux qui
» ſont parmi eux, ne leur faſſent
» point voir la vérité de notre re-
» ligion, puiſque la liberté de la
» diſpute eſt permiſe en Perſe, dans
» le deſir qu'ils ont de nous ame-
» ner au Mahométiſme: ce qui me
» faiſoit conclurre une des deux con-
» ſéquences, ou que ces religieux
» qui ſont parmi eux, étoient fort
» ignorans, ou qu'ils étoient des
» fourbes & hypocrites ».

Ce détail fait partie d'un imprimé de 8 ou 10 pages in 4°. publié à Paris en 1666, par un abbé d'Auberi, sous ce titre : *Au public, à l'honneur & la gloire de Dieu, à l'exaltation de la Sainte Vierge & de toute la Cour céleste.... Je commencerai la trompette de l'Evangile*, &c.

Les Anglois règlent sur leurs principes de tolérance la conduite qu'ils tiennent avec les naturels du Nouveau Monde. Si ces principes eussent été ceux des Espagnols, l'Amérique auroit conservé ses habitans naturels ; ses conquérans se seroient épargné les cruautés dont leurs descendans ont également & à souffrir & à rougir ; enfin Sépulvéda n'auroit pas donné une apologie publique de ces cruautés (*a*).

Parmi les réfugiés François, il en est qui se sont unis à l'Église Angli-

---

(*a*) Dans l'Ouvrage intitulé, *Democrates secundus : an licet bello Indos prosequi, eis auferendo dominia possessionesque & bona temporalia, & occidendo eos, si resistentiam opposuerint, ut sic spoliati & subjecti, faciliùs eis uadeatur Fides?*

canc, dont ils ont adopté les rits & la liturgie. J'ai assisté à l'office dans une des églises qu'ont les François-Anglicans : ils font l'office Anglican en François.

Il est d'une longueur en comparaison de laquelle l'office Romain est très-court. Ils veulent de longues prières, disoit la reine Elisabeth occupée de la disposition de la liturgie : servons-les suivant leur goût. Il est inutile d'avertir que toutes les parties de cet office sont en Anglois. La langue nationale est la langue de chacune des Églises Protestantes, qui appliquent à l'usage de la langue latine dans l'Église Romaine, ce que disoit Pline du goût des Romains de son tems, pour les Médecins qui ne s'énonçoient qu'en Grec (a). L'office Anglican se fait tous les jours dans les cathédrales, collégiales & églises paroissiales : dans les premières, par les chanoines eux-mêmes, dans les autres par un ministre ou par un chantre pref-

(a) *Minùs credunt quæ ad salutem suam pertinent, si intelligunt.* Plin. Hist. Lib. 29. C. 1.

que toujours ſeul, & qui met à cela toute l'importance que mettent nos pères de l'Oratoire à leurs litanies. Les dimanches tout eſt rempli, & l'office eſt chanté par tous les poliſſons de la paroiſſe, raſſemblés ſur un amphithéâtre qui environne l'orgue. Ce chant, preſque dénaturé par les criailleries de ces poliſſons, eſt par lui-même comparable au ton peſant, triſte & langoureux de nos Carmélites. Aux jours de fête, chaque office eſt coupé par un ſermon auquel on peut d'autant plus commodément dormir, que chaque famille eſt enfermée dans un banc clos de toutes parts, à la hauteur de 4 à 5 pieds. Ces bancs rempliſſent exactement l'égliſe, ſi l'on en excepte trois paſſages aſſez étroits, l'un dans le milieu, les autres dans chacune des deux aîles.

Toutes les égliſes, à l'exception de Saint-Paul & de la collégiale de Weſtminſter, ſont uniformément bâties ſur le modèle des ſynagogues modernes des Juifs. Ce ſont de grandes ſalles avec deux bas-côtés qu'occupent des tribunes. Aux deux tiers de leur longueur eſt placée la

chaire, cantonnée d'un grand pupître d'où le chantre commence les pſeaumes, & donne le ton. Le fond de la ſalle eſt occupé par la table de la communion dénuée de tout ornement, & à laquelle à peine porte-t-on quelque honneur, & donne-t on quelque ſigne de révérence, lors même de la communion, qui ſe fait dans de grands baſſins, & dans de grandes coupes de vermeil. Dans ces jours de communion, c'eſt-à-dire une fois par mois, la table a une nappe pour tout ornement. Elle a, pour accompagnement ordinaire, les tables de l'ancienne loi, ou quelques maximes de la nouvelle peintes ſur le mur, dans de grands cadres plus ou moins ornés. De vieilles femmes ſont chargées du ſoin de la ſacriſtie, & elles manient à pleine main tous les vaſes qui ſervent à la communion. Comme je traverſois, un dimanche après midi, l'égliſe de S.-Martin, vers laquelle je demeurois, une vieille, qui deſſervoit la table, accepta l'offre que je fis de lui aider à reporter les vaſes dans la ſacriſtie. En traverſant la baluſtrade, j'ap-

perçus, vers le milieu, une serviette pliée avec toutes les petites attentions de nos religieuses pour leur linge de sacristie, & sur cette serviette un morceau de pain levé, fort plat, coupé en tranches de la largeur d'un pouce ou environ. Je fus tenté d'en goûter; mais craignant quelque profanation, & n'entendant point la vieille qui ne m'entendoit point, je m'abstins d'y toucher. J'appris qu'en effet ce pain étoit le reste du pain qui avoit été donné en communion.

Les églises Anglicanes n'ont ni statues ni peintures. De toutes celles que j'ai vues, une seule à Londres a les bustes de Saint Pierre & de Saint Paul, peints en ovale aux deux côtés de la table de communion.

Indépendamment de l'ornement, les peintures & les statues dans les églises, ont des conséquences qui demandent quelque attention dans le choix des morceaux en ce genre. Je connois en France une paroisse de campagne très-nombreuse. Un gros S.-Laurent à tête plate & quarrée, placé au-dessus du maître-autel, est le *Patron* de cette paroisse, au

double ſens qu'à ce mot en François : tous les payſans du village ſont autant de copies qui paroiſſent calquées ſur l'image du Saint : il eſt à ce village, ce qu'eſt à un autre un curé qui, à la phyſionomie la plus agréable, joint les mœurs les plus pures. Depuis 20 ans qu'il eſt à la tête de ce village, la nouvelle génération de ſes paroiſſiens ne reſſemble plus aux anciennes : la phyſionomie de tous les enfans participe plus ou moins des agrémens de celle du paſteur. De l'influence des figures expoſées à la vénération publique ſur l'imagination des femmes & ſur les diſpoſitions des nouvelles générations (*a*), naît en Angleterre un renfort de diſpoſitions à la triſteſſe ; les Angloiſes n'ont ſous les yeux dans leurs temples que le Miniſtre & ſon chantre, c'eſt-à-dire des figures mornes & toutes d'une piece, dans l'action même de la chaire & du chant.

(*a*) Voyez, ſur cette influence, le ſeptieme chapitre du ſecond livre de la Recherche de la vérité, par le Pere Mallebranche.

Dans les églises d'Angleterre & dans toutes leurs parties brille la propreté Angloise : elles ont des gagistes occupés sans cesse à laver, balayer, nétoyer, épousseter. Le chant de la liturgie Angloise est aussi peu mélodieux que le son des cloches. Chaque église en a deux ou trois d'un très-petit volume, toutes discordantes dans l'ensemble, & sonnant faux chacune en particulier. J'avois, tous les dimanches, le déplaisir d'entendre, dès 5 heures du matin, sonner pendant près de 2 heures, celle de S.-Martin : le ton faux & asthmatique de cette cloche ne me permettoit ni de dormir ni de rester au lit (*a*). Le défaut d'occasions de travail ne met pas sans doute les fondeurs Anglois en état de porter la fonte des cloches à la perfection où elle est portée

---

(*a*) J'ai ouï dire que, par leurs constitutions, les Carmélites de France doivent avoir dans leurs églises deux cloches discordantes sur deux tons opposés; ce qui rend leur sonnerie analogue à leur chant : le tout en vue de mortification.

en France & en Allemagne sur-tout.

L'extérieur des églises de Londres est aussi chargé d'ornemens, que l'intérieur en est dénué. Celle de Saint-Martin, dont je viens de parler, peut, à cet égard, aller de pair avec l'église de la Sorbonne à Paris. Elle a un grand vestibule ou portique construit dans les mêmes proportions que celui du temple de Minerve à Athènes. Londres a cinq ou six églises de cette magnificence presque uniformes ; magnificence peut-être excessive pour des bâtimens aussi peu élevés que peu étendus, & qu'elle semble écraser.

Chaque paroisse a à sa tête un Recteur qui n'en est en quelque sorte que le sur-intendant. Tout son travail se réduit à prêcher quand bon lui semble : les détails sont abandonnés à un ministre en sous-ordre, qui, avec le titre de curé, remplit toutes les fonctions curiales, qui tire de l'église 20 guinées de fixe, & qui compte de clerc à maître avec le Recteur qui lui permet de grapiller sur quelques petits objets, s'il est content de ses servi-

ces (a). Un ou deux chantres composent le reste du clergé.

Les places de Recteur sont communément la récompense des Chapelains de la Cour. Elles sont très-lucratives, & d'autant plus honorables, qu'elles sont communément le séminaire de l'épiscopat. S.-Paul de Londres, Westminster & la plupart des Cathédrales d'Angleterre, ont conservé des canonicats : ceux de Westminster sont de 8 à 9000 livres de revenu. On compte dans l'Église d'Angleterre 90 personnats, tant doyennés qu'archidiaconés, 550 chanoines, & environ 10000

(a) Ces Recteurs ont souvent en même tems plusieurs églises paroissiales & des canonicats dans des cathédrales & collégiales : cela s'arrange au moyen de dispenses que l'on obtient aisément & qui s'expédient en Chancellerie. La réunion de ces Bénéfices incompatibles sur une même tête, fut un des grands griefs des Protestans contre l'Eglise de Rome, qui y a fait droit dans le Concile de Trente ; mais l'intérêt personnel réconcilie aisément avec les abus.

ministres chargés en chef ou en second de la desserve des paroisses.

Les églises cathédrales & collégiales, les abbayes avoient, avant la réforme, les droits de justice qu'elles ont conservés en France ; & l'étendue de ces droits étoit en raison du respect servile des Anglois pour tout ce qui tenoit à l'Église. On les appelloit *libertés* : nom qu'a retenu, & que conserve encore le territoire de l'abbaye de Westminster, réduite en collégiale lors de la réformation. Cette *liberté* avoit peut-être déterminé le choix du territoire de cette abbaye pour les séances du Parlement, comme lieu neutre & absolument exempt de la jurisdiction royale.

Les mêmes lieux, à titre d'asyle, étoient à l'abri de cette jurisdiction qu'y bravoient les banqueroutiers, les meurtriers, les assassins, les criminels même de lese-majesté. A la suite d'une négociation aussi secrette que bien conduite, Henri VII avoit obtenu d'Innocent VIII la permission de garder à vue les criminels de lese-majesté, & d'incomber sur les biens des banqueroutiers réfugiés

dans les asyles. Ce prince eut besoin de toute son autorité pour l'exécution de ce concordat (*a*) : lui-même n'osa l'exécuter contre Perkins qui lui disputoit la couronne, & qui, après sa défaite, s'étoit réfugié dans l'abbaye de Beaulieu.

Les enterremens forment le principal produit des Cures. Les droits en sont d'autant plus considérables, que, dans toutes les conditions, leur magnificence fait la partie capitale du luxe Anglois. Les morts ensevelis avec des chemises à jabot (*b*), à manchettes, & appuyés dans le cercueil sur des oreillers, sont transportés sans appareil, dans un corbillard drapé de noir, à la paroisse dont on leur fait les derniers honneurs en raison de la dépense que veulent faire les héritiers.

(*a*) Voyez la vie de Henri VII par le Chancelier Bacon.

(*b*) En vertu d'une loi qui a eu en vue de favoriser les manufactures de laine, ces chemises, ces oreillers, & tout ce qui tient aux pompes funebres doit être d'étoffe de laine.

La ſépulture dans les égliſes eſt à ſi haut prix, qu'il n'appartient qu'aux gens les plus riches d'y prétendre. Le cimetière même eſt fort cher : l'ouverture de la terre y coûte une guinée. Les précautions néceſſaires pour y mettre les morts à l'abri de la convoitiſe des anatomiſtes, augmentent encore la dépenſe, par l'énorme profondeur que l'on fait donner aux foſſes : en un mot, un mémoire qui me paſſa ſous les yeux pour l'enterrement dans le cimetière, d'un enfant du peuple, âgé de 3 ans, montoit à deux guinées. Les baptêmes ſe paient dans la même proportion. Les mariages ne ſont pas moins coûteux : l'Égliſe Anglicane baptiſant tout, comme je l'ai dit, mariant tout, enterrant tout, ſans diſtinction de croyance ni de ſecte ; ſes droits pour toutes ces cérémonies ſont une eſpèce d'amende qu'elle fait payer aux non-Conformiſtes. Les Catholiques mêmes s'y ſoumettent : leurs enfans n'ont d'état que par le baptême à la paroiſſe. Quant à leurs morts, adminiſtrés à la Romaine, accompagnés ſouvent juſqu'à l'égliſe par

un prêtre Romain, ils paſſent entre les mains du curé de la paroiſſe, qui, les recevant, dit avec le Jean Choart de la Fontaine :

Monſieur du mort, laiſſez-vous faire ;
On vous en donnera de toutes les façons :
Il ne s'agit que du ſalaire.

L'office des morts eſt le même que les nocturnes de l'Égliſe Catholique. Les deux ou trois oraiſons qui y ſont mêlées, ne roulent que ſur la confiance en la miſéricorde de Dieu envers ſes créatures, & ſur la fragilité des choſes humaines qu'annonce aux vivans le ſpectacle de la mort.

D'après l'exemple des premiers réformateurs, l'Égliſe Anglicane a ſupprimé le ſacrifice & les prières pour émouvoir la miſéricorde divine en faveur des morts. Ils regardoient ce ſacrifice & ces prières comme une conſéquence & une ſuite du Purgatoire dont ils avoient réſolu l'abolition ; & ſans peut-être le ſavoir, ſans certainement le vouloir, ils penſoient à cet égard

comme quelques modernes théologiens de l'Église Romaine.

L'usage de l'Église primitive eût pû réunir tous les esprits & tous les intérêts. On offroit dans cette Église, on y faisoit le sacrifice, on y communioit pour les morts. Cette pratique étoit une imitation de celle des Juifs, constatée par l'Histoire des Machabées & par la Misne, Recueil aussi authentique que précieux des usages politiques, civils & religieux de la Nation Juive. On lit dans ce Recueil, au mot *Sanhédrin*, qu'un criminel condamné à mort offroit un sacrifice le jour même de son exécution, & qu'il y participoit pour l'expiation de son crime : enfin que, *si les circonstances ne lui permettoient pas ce sacrifice, une autre le faisoit pour lui* (a).

Cet usage étendu aux morts or-

(a) Ce passage est employé dans les *Réflexions sur la Religion Chrétienne, tome 2, p.* 72, par M. Ferrand, l'ami, & le compagnon, en quelque sorte, des études du grand Bossuet. V. aussi le *Symbolum fidei Judæorum* donné en 1569 par Génébrard.

dinaires, en expliquant le paſſage des Machabées, peut donner une raiſon ſuffiſante du ſacrifice pour les morts, emprunté des Juifs par les premiers Chrétiens, conformément au trait du Pſalmiſte : *Les morts ne vous louent point, Seigneur, ni ceux qui demeurent au tombeau ; mais nous qui vivons, nous béniſſons votre nom* (*a*).

L'extenſion adoptée, il ne reſte d'objet de diſpute, que ſur l'explication du *PRO mortuis* ; les uns expliquant *pro, au lieu, à la place*, vice mortuorum ; & les autres, *pour le ſoulagement des ames non encore purifiées*. C'eſt à ce dernier ſens que le Purgatoire doit ſon origine. Le premier, ſi les Réformateurs l'avoient ſaiſi, leur eût aſſuré une reſſource moins abondante à la vérité que

(*a*) Voyez le Traité du P. Théophile Raynaud, Jéſuite, *De communione pro mortuis*, dont la première édition de 1630, réformée par la Congrégation de l'*Index*, fut défendue par ſon auteur dans deux écrits inſérés au 20 volume de la grande Collection de ſes Œuvres. Voyez auſſi ſon Traité des Sacremens. *Bochard, de Baptiſmo pro mortuis.*

celle que le Clergé Romain a trouvée dans la prière pour les morts, mais que leurs successeurs ont à regretter qu'ils aient négligée.

Au reste, les devoirs envers les morts, qui font partie des cérémonies Romaines & Chinoises, peuvent, à certains égards, être regardés comme un des premiers liens de la société. Par ces devoirs les morts ne cessent point de vivre pour elle & pour leur famille aux yeux de laquelle leurs vertus brillent avec d'autant plus d'éclat, qu'elles sont purgées des imperfections attachées & toujours mêlées à l'Humanité : le souvenir de ces vertus, tracé par les actes répétés des devoirs qu'on leur rend, s'imprime en traits ineffaçables dans la mémoire de leur jeune postérité. De quelle efficace ces actes ne sont-ils pas pour graver, dans le cœur d'un enfant, la piété filiale & tous les sentimens qui sont les premiers fondemens de la société. Cet enfant, témoin de la reconnoissance & de l'empressement avec lesquels l'auteur de son être fournit à ces devoirs, envers un pere des travaux duquel il jouit,

envers une épouſe chérie, ſe pénétrera de ces ſentimens : il ſera bon fils, bon mari, & d'autant meilleur pere, qu'il attendra de ſes enfans l'attachement qu'il leur montre pour ſes Ancêtres.

Les environs de Montargis m'ont offert la pratique d'un uſage ajouté aux cérémonies ordinaires. Traverſant, en 1759, des villages de ces contrées, je vis les cimetieres qui bordent les chemins, partagés en caſes inégales, & chacune de ces caſes garnie de foſſes de toutes grandeurs, le tout, & caſes & foſſes, fraîchement labouré & arrangé avec toute la propreté d'un jardin bien tenu; à cette vue je penſai que la peſte avoit paſſé dans ces villages, & que tous leurs habitans étoient fraîchement inhumés ; mais on m'apprit que, ſuivant un uſage immémorial, chaque famille avoit dans le cimetiere une caſe diſtincte & ſéparée; & que, la veille de la Touſſaint, chacune de ces familles, hommes, femmes, vieillards & enfans, venoit triſtement ſarcler ſa caſe & relever ſur chaque foſſe les terres éboulées ; ce que

quelques rigoriſtes traitoient de ſuperſtition. Si les ſuperſtitions avec un objet auſſi reſpectable pouvoient, comme celle dont il s'agit, influer, ſur les mœurs publiques, il faudroit les conſerver toutes, il faudroit en imaginer de nouvelles.

Les Presbytériens Anglois, les Réfugiés François eux-mêmes ont eu dans leurs prêches des fonts baptiſmaux; & à la portée de ces prêches, des cimetières où ils enterroient leurs morts, avec pouvoir légal de tenir des regiſtres baptiſtaires & mortuaires, & d'en délivrer des extraits. Ce pouvoir leur a été retiré : j'ignore à quelle occaſion & ſous quel prétexte : au moins eſt-il à préſumer que le Clergé Anglican n'y a pas nui : *Is fecit cui profecit*.

Les Méthodiſtes, quoique les derniers en date parmi les non-Conformiſtes, ont à côté de leur *Tabernacle*, un cimetière, mais ſans préjudice des droits de la paroiſſe. Chacun des morts qui peuplent ce cimetière, a ſur ſon tombeau une étiquette qui indique le nom de la paroiſſe d'où il a été tiré : il en eſt

de ces morts comme, à Paris, de ceux qui ont des ſépultures particulières dans des égliſes de Moines ou de Religieuſes.

L'Égliſe Anglicane pratique ſur les femmes une cérémonie à laquelle ſe ſoumettent la plupart de celles des non-Conformiſtes : ce ſont les relevailles après les couches : autre matiere à dépenſe qui ſe proportionne à l'état des perſonnes.

J'ai vu dans l'égliſe de S.-James donner la confirmation : ce n'eſt point un ſacrement dans l'Égliſe Anglicane, qui n'a ſous ce nom que le Baptême & la Cène (*a*) : c'eſt un hommage que les Angli-

---

(*a*) Il ne tient pas au Clergé que le peuple ne jouiſſe du bénéfice de la confeſſion. La liturgie l'y autoriſe dans deux cas. 1°. En mettant dans la bouche du miniſtre, avant l'adminiſtration de la Cène, une invitation à ceux dont la conſcience eſt troublée par des ſcrupules, ou chargée de quelque grand crime, de s'approcher avec confiance, de découvrir l'état de leur conſcience, pour recevoir, avec les conſeils & les conſolations dont ils ont beſoin, la grace de l'ab-

cans rendent à l'épiſcopat. Un évêque, qui n'étoit point celui de Londres, faiſoit cette cérémonie, en ſimple rochet, la tête découverte, aſſiſté de deux miniſtres, cantonné dans l'enceinte de la table de communion, faiſant le tour de la baluſtrade qui ferme cette enceinte, impoſant les mains & les repóſant ſur deux têtes en même tems : les yeux levés au Ciel, il récitoit, avec beaucoup de dignité, une oraiſon aſſez courte, laquelle finie, il reprenoit deux autres têtes. L'âge aſſez avancé d'une grande partie des confirmés, me fit préſumer que cette cérémonie ſe faiſoit peu fréquemment.

ſolution, par l'efficace de la parole de Dieu; 2o. En offrant la même conſolation aux mourans; &, après la confeſſion, leur adminiſtrant, s'ils la deſirent, l'abſolution, en ces termes : *Que N. S. J. C. qui a laiſſé à ſon égliſe le pouvoir d'abſoudre tous les pécheurs pénitens, & qui mettent en lui leur confiance, te pardonne tes péchés : & de ſon autorité, qui m'eſt confiée, je t'abſous de tous tes péchés, au nom du Père, du Fils & du S. Eſprit.* Amen.

L'état des Miniſtres à Londres, dans les villes de province & à la campagne, eſt proportionnellement un état très-honnête (*a*). Les univer-

(*a*) Au moins juſqu'à ce qu'ils ſoient placés. Car rien de moins honnête que l'état de chapelain auprès des Seigneurs. Ils attendent & ils achetent par des complaiſances, auxquelles tout Anglois d'un autre état, pourroit à peine ſe plier, les bénéfices ſur leſquels ces ſeigneurs ont droit de patronage & de collation. C'eſt l'aumônier Ponſſatin à la ſuite du chevalier de Gramont. En cet état, ils reſſemblent aſſez à ces écclésiaſtiques attachés en France à la plupart des bonnes maiſons, où ils règnent d'abord à titre de complaiſans, enſuite d'amis, enfin de confidens & de conſeillers intimes. Quelques chapelains Anglois arrivent au même but : un plus grand nombre y parviendroit ſans doute, s'ils avoient la reſſource de la confeſſion & de la direction.

Au reſte, l'état de nos chapelains & de nos curés de campagne, étoit autrefois le même que celui des chapelains d'Angleterre. On trouve chez Rabelais un *meſſire Oudart, curé de Baſché, qui ſervoit au Seigneur de ſommelier, comme lors étoit la coutume en France,*

ſités en ſont le ſéminaire commun. La Jeuneſſe, éclairée dans ces lieux par l'autorité publique, n'y puiſe de principes & de préjugés que ceux qui conviennent au gouvernement. Gordon a employé le dernier de ſes diſcours politiques à démontrer l'importance & la néceſſité de cet arrangement pour tout gouvernement.

La vie d'univerſité, continuée par ceux qui ſe deſtinent au miniſtère, leur imprime communément cet air ſuffiſant, avantageux & preſque inſolent qui gagne un peu le bas clergé de France (*a*). A peine placés, donnant preſque tous dans le mariage, ils ne ſont embarraſſés que du choix : la femme

---

& qui avec *ſon beau ſurplis, étoille & eaue Beniſte*, jouoit le premier rôle dans la *tragique comédie*, dont le ſeigneur de Baſché régaloit les *chicanoux du gras prieur de S. Lovant*. Rab. l. 4, c. 12.

(*a*) Plutarque & Lucien nous apprennent qu'il étoit de la bonne éducation pour la Jeuneſſe payenne, de tenir les yeux baiſſés & de ne les lever ſur perſonne, κ[illegible] κεκοφ[illegible]ος.

d'un miniſtre devenant, à bien des égards, le ſecond perſonnage de la paroiſſe. Par la même raiſon, les Prêtres ou Papas Grecs, déterminés à ſe marier, n'ont que l'embarras du choix parmi les plus belles filles Grecques. La loi & l'uſage qui leur tolerent le mariage, ne le permettent qu'à condition d'épouſer une perſonne dont la beauté, en rempliſſant leurs deſirs & les fixant, prévienne les ſcandales qu'occaſionneroit leur inconſtance. L'Evêque ne s'en rapporte pas à ſes prêtres pour ce choix; il les oblige de lui indiquer la perſonne ſur laquelle ils ont jetté les yeux, & il ne permet aux Papas de l'épouſer qu'après d'éxactes informations ſur ſa conduite, ſur ſes mœurs & ſur ſa beauté. Auſſi le compliment le plus flatteur que l'on puiſſe faire aujourd'hui à une jeune Grecque, eſt-il de lui dire, *qu'elle eſt belle & vertueuſe comme une Papadie* (a).

Pour ſoutenir l'honneur de leur rang, les Miniſtres Anglois s'arran-

(a) Grelot. Voyages de C. P. p. 180

gent

gent comme la plupart des commis des fermiers-généraux en France, c'eſt-à-dire, qu'ils vivent, montent leur maiſon & élèvent leurs enfans d'une manière proportionnée à leur revenu actuel, ſouvent même à leurs prétentions à un meilleur bénéfice : en un mot, ſi celui qu'ils poſſèdent, ou celui qu'ils eſpèrent, eſt de deux ou trois-cents guinées, leur maiſon ſe monte à l'égal de celles de leurs paroiſſiens qui ont un pareil revenu, ſoit dans le commerce, ſoit en fonds de terre (*a*).

Le miniſtre ainſi monté venant à mourir, il ne reſte à ſes enfans que des dettes, avec l'impuiſſance de gagner leur vie par le travail, & par mille moyens honnêtes, mais que le ſyſtême de leur éducation les a accoutumés à regarder comme au-deſſous d'eux.

Dans ce déſaſtre, la condition des filles eſt la plus à plaindre. Ne pou-

---

(*a*) Ceux, dit-on, des miniſtres qui prennent le parti du célibat, rempliſſent communément par le goût du vin, le vuide que leur laiſſe cet état.

vant ſe réſoudre à travailler, rougiſſant de mendier, elles cherchent, dans le libertinage, une vie qui, les diſpenſant du travail, les ſauve de la mendicité, au moins dans le début. Ce ſont ces filles qui fourniſſent pour la plus grande partie les *bagno* & les rues de Londres.

Du peu de prévoyance du bas clergé pour l'avenir, des tracaſſeries dont j'ai parlé, & qui dévorent les ſucceſſions du haut clergé & des gras bénéficiers, il réſulte qu'en Angleterre, ainſi qu'ailleurs, le bien d'Égliſe peut être comparé à la manne dont Dieu nourrit les Iſraëlites dans le déſert : cette nourriture ſuperſubſtantielle ne raſſaſioit point; qui en avoit recueilli le plus ſe trouvoit, ſon beſoin ſatisfait, au pair de celui qui en avoit le moins; enfin, ce qui en reſtoit au lendemain ſe trouvoit gâté & fourmilloit de vers qui s'en nourriſſoient.

Le triſte état des enfans de miniſtres eſt ſans doute très-commun, puiſque les très-abondantes charités dont ils ſont l'objet, ne ſuffiſent pas pour les en tirer.

La ville de Londres paie chaque

année, pour ces enfans, une contribution qui prouve la grandeur du mal par celle du remède & par ſon inſuffiſance. Cette contribution eſt volontaire. Elle ſe leve dans l'égliſe S.-Paul ſur les ames pieuſes ou curieuſes qu'y attire un mottet exécuté par tout ce que Londres a de ſupérieur en muſique, ſoit vocale, ſoit inſtrumentale. Le mottet eſt coupé par un ſermon d'une demi-heure, & le tout enſemble dure plus de deux heures. Le chœur de S.-Paul eſt le lieu de la ſcène, qui, n'ayant lieu qu'une fois par an, attire une foule prodigieuſe de tout état & de tout ſexe.

L'entrée de l'égliſe eſt, dès le matin, barricadée de maniere qu'on ne peut entrer qu'à la file, entre trois poutres que l'on parcourt dans leur longueur, & à l'extrémité intérieure deſquelles ſont placés de grands baſſins pour recevoir les aumônes.

Le 8 Mai, jour de cette cérémonie, paſſant d'aventure vers l'égliſe S.-Paul, je ſuivis la foule qui

y entroit, ſans rencontrer perſonne qui pût m'expliquer ce qui l'attiroit. Arrivé à l'extrémité intérieure des poutres, je m'y trouvai entre deux baſſins à demi remplis de guinées : là étoient quelques miniſtres qui arraiſonnoient les gens au débouché : je fus tiré de mon embarras par un de ces miniſtres qui me tendit la main, & m'invita en François de continuer mon chemin. Il eut la bonté de m'expliquer la nature & le but de la cérémonie; me dit que la charité qui en eſt l'objet, étoit volontaire; que pluſieurs perſonnes pieuſes la faiſoient très-abondamment, & qu'à ceux qu'attiroit la ſimple curioſité, s'ils n'étoient pas fils de miniſtre, l'entrée coûtoit deux chelins. Comme François, me dit-il enſuite, comme étranger qui uſe peu de miniſtres, vous êtes franc de ce droit. La charité Françoiſe, ajoûta-t-il en ſouriant, n'eſt point ſoumiſe en France à ces épreuves, & cet objet lui manque. Il ne nous manque point, lui répliquai-je, & nous le rempliſſons avec plus de nobleſſe & moins

d'oſtentation que les Anglois. Ces mêmes enfans, des beſoins deſquels les Anglois ne s'occupent qu'une fois l'année, nous les nourriſſons chez nous, nous les élevons, & ils partagent dans nos ſucceſſions. Il ne démêla pas d'abord cette plaiſanterie; mais l'ayant ſaiſie, il me ſerra la main, & s'écria : vive la charité Françoiſe pour les enfans de l'Égliſe, & m'offrit tout ce qui pouvoit dépendre de lui pour me ſervir. Ces offres furent remplies ſur le champ : il détacha un jeune miniſtre qui vint m'établir au chœur dans une des places les plus avantageuſes pour ouïr & pour voir. Je revis en ſortant mon introducteur, & j'appris de lui que les baſſins avoient rendu 1200 guinées. Il m'apprit auſſi que dans la foule un jeune gentilhomme s'étoit préſenté ſans paroître diſpoſé à payer les deux chelins, & qu'un des miniſtres lui ayant demandé s'il étoit fils de miniſtre, il avoit répondu : pourquoi ne le ſerois-je pas? mon pere a ſa réſidence dans une terre dont il eſt ſeigneur, & il y a toujours un chapelain.

De l'état des ministres & de leurs familles comparé avec celui des gens d'Eglise dans les pays Catholiques, il semble résulter que le célibat auquel ces derniers sont condamnés, est infiniment préférable à la liberté qu'ont les autres de se marier, eu égard, soit aux embarras qui accompagnent l'exercice de cette liberté, soit aux suites qu'elle entraîne.

Heureux ou malheureux, disent les Anglois, les enfans de ministres jouissent du bien de l'existence, c'est-à-dire, du premier de tous les biens; du bien qui égale les conditions les moins aisées, aux situation les plus brillantes.

Mécène (*a*) a dit: Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, goutteux, manchot; pourvu
qu'en somme
Je vive, c'est assez: je suis plus que content.

(*a*) La Fontaine, *Fable du Bucheron*. Il est vrai que Mécène ne pensoit pas à l'Angloise, mais tous les Anglois ne se tuent pas. D'ail-

En tout état, ces enfans augmentent la population & le nombre des citoyens, soit dans les trois royaumes, soit dans les Colonies.

L'édification publique étant le premier devoir des ministres, leurs mariages préviennent une infinité de scandales qu'il seroit impossible de dérober à l'œil ennemi, & par conséquent très-clairvoyant, des sectaires au milieu desquels ils vivent. Avant le Luthéranisme, les ministres de l'Église Romaine, exempts de ces entraves, suivoient sans conséquence les mouvemens de la nature. Le Pogge, attaché successivement à sept papes en qualité de secrétaire de confiance, répondoit par une plaisanterie aux reproches que lui faisoit le cardinal Julien de S.-Ange, sur les trois enfans qu'il avoit d'une fille entretenue (*a*).

---

leurs parmi ceux qui prennent ce parti extrême, il en est peu & peut-être point qui y soient décidés par la pauvreté.

(*a*) *Exprobras me habere filios, quod clerico*

L'état du mariage, & toutes ses suites, entraînant une foule de soins & de détails, les ministres qui s'en trouvent empêtrés, n'ont point de tems à donner aux affaires d'autrui; & les affaires d'autrui en vont d'autant mieux : au moins, si l'on en juge par ce qu'elles souffrent dans les pays Catholiques, de l'empressement des gens d'Église à les diriger.

Au moyen de ces engagemens, les ministres Anglicans ne sont au milieu de leur patrie ni étrangers, ni esclaves d'une puissance étrangère : les liens qui les attachent à leurs enfans, les attachent à l'Etat. Aussi, de même que les évêques, sont-ils constamment acquis au parti dominant dans le gouvernement : aussi, dans toutes les révolutions qui ont agité l'Angleterre depuis la réforme, l'Eglise Anglicane, comp-

---

non licet; sine uxore, quod laïcum non decet. Possum respondere habere me filios, quod laïcis expedit; & sine uxore, qui est mos clericorum ab orbis exordio fideliter observatus.

tée pour peu de chose, n'a-t-elle suivi que de loin l'impulsion qui le déterminoit (*a*).

Les sectes, soit religieuses, soit politiques, qui ont préparé & consommé ces révolutions, sectes toutes composées de gens mariés, tenoient, il est vrai, à la constitution, par les mêmes liens qui y attachoient les ministres de la religion ; mais ces gens mariés n'y tenoient ni par la possession de bénéfices, ni par l'espérance d'en obtenir, ni par des prétentions à la perpétuité de ces bénéfices dans leur famille. Un aveugle enthousiasme dans le peuple, des vues aussi étendues que profondes dans les chefs, pour eux-mêmes & pour leur postérité, étoient les mobiles de ces révolutions, où, à travers *la pure parole de Dieu*, on portoit des yeux jaloux, moins sur l'autorité, que sur les biens du clergé.

Depuis que toutes les parties de

(*a*) Tortum digna sequi potiùs quàm ducere funem.

l'Etat n'ont plus pour objet que de se maintenir dans le terrein que les unes ont gagné, & que les autres ont conservé, l'Angleterre se trouve partagée en sectes paisibles qui, dans leur diversité, s'accordent toutes à regarder le mariage comme un point fondamental de religion, comme l'état le plus conforme à l'ordre de la Providence (*a*), & tous les devoirs qu'impose cet état, comme les premiers devoirs du citoyen éclairé par la religion. Les enfans qui naissent en foule de ces devoirs bien remplis, sont envers le gouvernement autant d'ôtages de la soumission & de l'obéissance des pères. Que n'a pas en effet à redouter le chef d'une

(*a*) L'union conjugale tient lieu en Angleterre du lien que trouveroit la nation dans l'unité de religion. *On se marie : donc il y a un Dieu.* Bayle pose cette Thèse dans la XVI de ses nouvelles Lettres contre Mainbourg : il la développe, l'établit & la démontre d'une manière d'autant plus satisfaisante, qu'elle est autant fondée en sentimens qu'en raison.

nombreuſe famille, de ces mouvemens inteſtins qui pourroient ramener toutes les horreurs des guerres civiles (*a*) : horreurs dont cette terreur doit éloigner le retour, depuis que, dans des ouvrages très-répandus, un hiſtorien, animé de l'amour de la patrie & de la vérité, en a mis tous les détails ſous les yeux du peuple même (*b*)?

(*a*) *Animi* metuunt *paterni*

Injurioſo ne pede proruat (fortuna)
Stantem columnam, vel populus frequens
Ad arma ceſſantes, ad arma
Provocet, imperiumque frangat.

HOR.

(*b*) M. Hume.





PURITAINS.

Le despotisme de la cour de Rome paroissoit l'objet capital de la sollicitude, & du zèle de cette secte. Ils voyoient ce despotisme perpétué dans l'espiscopat qu'avoit conservé Henri VIII. Ils montroient au souverain dans chaque évêque, cet insolent archevêque d'Yorck, qui, voyant à ses pieds le fameux Guillaume le Conquérant, disoit à ceux qui s'empressoient de le relever: *Sinite illum jacere ad pedes Petri* (*a*): ils s'épuisoient en déclamations pour démontrer que Rome & l'épiscopat étoient ennemis nés de la royauté & de toute autorité temporelle, & qu'on ne trouvoit que dans leur secte des sujets soumis & un peuple fidèle.

Bientôt leurs principes changèrent avec les circonstances : à la première apparence de persécution, ils prou-

(*a*) *Guill. Newbr.* l. 1. c. 1.

vèrent, par *la pure parole de Dieu*, que la révolte devenoit un remède néceſſaire pour des ſujets violentés dans leurs conſciences, & ils agirent en conſéquence.

Un docteur Prinn, zélé Presbytérien, démontra *ex profeſſo*, qu'*il eſt permis d'uſer du glaive contre les Hérétiques* : démonſtration qu'en 1688 un Bénédictin François retorqua contre les Proteſtans François, qui ſe plaignoient des violences que l'on exerçoit alors contre eux.

Avant même que les presbytériens euſſent tâté de la grandeur à laquelle les conduiſit leur intolérance, ils avoient dit, ils avoient prêché, ils avoient imprimé dans leur diſcipline publiée ſous la reine Eliſabeth, que les rois ſont auſſi ſoumis que leurs ſujets à l'autorité du magiſtrat eccléſiaſtique. *Les princes*, diſoit Cartwright, un de leurs premiers écrivains, *doivent ſe ſoumettre à l'Égliſe, poſer à ſes pieds leurs ſceptres & leurs couronnes, & lécher la pouſſiere de ſes pas* Grégoire VII le prit-il jamais avec les ſouverains ſur un ton plus haut & plus arrogant?

La ſecte puritaine penſoit & par-

loit ainſi d'après Calvin ſon patriarche, qui, au rapport de M. de Thou, applaudiſſant à la ſouſtraction d'obédience établie en Angleterre, n'avoit point vu ſans chagrin la ſuprématie que Henri VIII s'étoit décernée (*a*).

La France offre les mêmes variations (*b*) dans le langage & dans la conduite des Religionnaires & des Ligueurs. On les découvre dans les requêtes & dans les ſuppliques des Huguenots à François I & à Henri II, comparées avec les *Vindiciæ contra tyrannos*, avec le Traité *De poteſtate magiſtratûs in ſubditos*, &c. Quelle foule de raiſons n'opposèrent pas les Catholiques aux principes de révolte développés dans ces libelles. A la honte de la raiſon

(*a*) *Calvinus, qui abrogatam Pontifici in Angliâ poteſtatem non ægrè ferebat, ſibi acriter animum pupugiſſe teſtatus eſt, quòd ſe Henricus* caput eccleſiæ *appellaret*. Hiſt. lib. 1. p 52 de l'Edition in-8.

(*b*) J'ignore pourquoi, dans ſon *Hiſtoire des Variations* M. Boſſuet n'a touché celles-ci que très-foiblement.

humaine, on vit ensuite ces mêmes Catholiques les adopter eux-mêmes, & les donner pour base à la ligue qu'ils opposèrent à Henri IV. Ces principes formoient une basse-continue aux sermons, aux déclamations, aux libelles des Commolet, des Boucher, & des principaux boute-feux. Un évêque François (*a*), un avocat général osèrent les développer, à visage découvert, l'un dans un Traité intitulé : *De justâ R. P. Christianæ in reges impios auctoritate*; l'autre dans un libelle de 260 pages sous le titre de *Ludovici d'Orléans expostulatio* : écrits où l'on trouve, avec étonnement, une répétition littérale des autorités & des exemples employés dans les *Vindiciæ contra tyrannos*, & dans le Traité *De potestate magistratûs in subditos*. Alternativement & suivant les circonstances (*b*), Protestans & Catholiques chantoient

(*a*) Guillaume Rose, évêque de Senlis.

(*b*) *Privatæ causæ pietatis aguntur obtentu, & cupiditatum quisque suarum religionem habet veluti pedissequam.* S. Leo. Ep. ad Théodosium.

en chœur, avec le chefcier de la Sainte Chapelle :

Pour ſoutenir nos droits que le ciel autoriſe,
Abîmons tout plutôt : c'eſt l'eſprit de l'Égliſe (*a*).

Une partie des anciens Ordres & tous les nouveaux, ſe jettèrent dans les maximes régicides : ils s'y devoient jetter : ils s'y jetteront dans tous les tems, en circonſtances pareilles (*b*). Ces maximes, généralement abandonnées, avoient trouvé un aſyle chez les Jéſuites, qui les conſervoient comme les Guébres ou Parſis conſervent le feu ſacré (*c*) : c'étoit auſſi entre leurs

(*a*) *Ventrebieu! les droits de l'Egliſe! Ho! non, non; S. Thomas l'Anglois voulut bien pour iceulx mourir: ſi j'y mourois, ne ſerois-je Saint de meſmes?* diſoit Frère Jean des Entomûres, s'armant du baſton de la Croix contre les ſoldats de Picrochole, qui fourrageoient le clos de ſon couvent. *Rab. l.* 1. *c.* 17.

(*b*) La vertu de l'attraction démontrée par Rabelais, Liv. 4, Ch. 10 & 11.

(*c*) Dans le premier de leurs *Pirées*, (l'égliſe des Jéſuites à Rome), ce feu ſacré eſt

mains un feu ſacré, qui pouvoit, à leur gré, embrâſer l'univers, mais qui, mal-adroitement échappé, les a eux-mêmes conſumés (*a*).

Frappé de ces contrariétés qui ſe combattoient ſous ſes yeux, le ſage Montagne s'écrioit: « Voyez l'hor-» rible imprudence, de quoi nous » pelotons les raiſons divines, & » combien irreligieuſement nous » les avons rejettées & repriſes, » ſelon que la fortune nous a changé » de face dans ces orages publics. » Cette propoſition ſi ſolemnelle, » *s'il eſt permis au ſujet de ſe rébeller &* » *armer contre ſon prince, pour la défenſe* » *de la religion*, ſouvienne-vous en » quelles bouches, cette année paſ-» ſée, l'affirmation d'icelle étoit » l'arc-boutant d'un parti; la néga-» tive de quel autre parti c'étoit

---

annoncé par cette inſcription peinte dans la voûte en caractères de la plus grande proportion: *ignem veni mittere in terram; & quid volo, niſi ut accendatur?*

(*a*) *Exarſit ignis in Synagogâ eorum, aperta eſt terra & deglutivit Dathan, & operuit ſuper congregationem Abiron.* Pſalm. CV.

» l'arc-boutant ; & oyez à présent
» de quel quartier vient la voix &
» instruction de l'une & de l'autre....
» Je vois cela évidemment, que
» nous ne prêtons à la religion que
» les offices qui flattent nos pas-
» sions (a) ».

Un particulier ne se permettroit pas de pareilles contrariétés qui le déshonoreroient : mais tout parti est en possession de se les permettre. Il en est de même du mensonge : combien n'avons-nous pas vu dans ces derniers tems de mensonges solemnels pieusement avancés & effrontément soutenus *hinc & indè*, par ce que nous appellons Molinistes & Jansénistes ? Ainsi que les souverains, les sectes semblent avoir une morale à part.

Sous le règne d'Elizabeth, les

(a) Ce passage du douzième Chapitre du second Livre des Essais de Montagne, ne se trouve point dans la première édition de 1580. Montagne l'ajouta peu de tems avant sa mort, après que les Catholiques eurent arboré les principes qu'ils avoient jusqu'alors combattus dans les écrivains Protestans.

Puritains avoient dit dans des ouvrages imprimés, qu'il *n'étoit pas en la puiſſance de cette Princeſſe de ſe donner un Catholique pour ſucceſſeur.* Marie Stuart, commençant cette aſſertion dans ſa derniere lettre à Elizabeth, dit : *c'eſt à-dire que ce ſera à eulx à le choiſir & eſlire. Ce ſont fables*, avoit-elle déja dit dans cette même lettre, *ce ſont fables que de dire que ces pures gens-là* (les Puritains) *ne chaſſent point après les eſpérances de l'advenir, pour aſſurer leur monarchie elective par la deſtruction de la légitime ſucceſſion.* Jacques I penſoit d'eux ce que ſa mere en diſoit dans cette lettre.

La préférence que lui & ſon ſucceſſeur donnerent à l'Egliſe Anglicane, laſſa bientôt le parti Presbytérien. Ceux de cette ſecte qui ne pouvoient voir ce qu'ils appelloient l'*abomination de la deſolation dans le lieu ſaint*, prirent le parti de s'expatrier : ils paſſèrent en foule dans l'Amérique, où l'établiſſement qu'ils ont formé à Maſſachuſet, au nord du Maryland, fut le ſecond de ceux que les Anglois formèrent dans le nouveau continent.

Abandonnés dans cette Colonie

à eux-mêmes & à leur enthousiasme, échauffés par les combats continuels qu'ils avoient à soutenir contre les Sauvages qui les environnoient, ils se divisèrent par mille idées extravagantes de réforme & de rigorisme, en différens partis qui se persécutèrent mutuellement. Cependant cette Colonie, devenue florissante en peu de tems, a été comme le germe des Colonies que l'Angleterre a aujourd'hui dans l'Amérique Septentrionale; &, malgré ses fréquentes & nombreuses émigrations dans la Grande-Bretagne, elle compte encore plus de 50000 habitans.

Ceux des Presbytériens qu'un moindre enthousiasme laissoit en état de demeurer en Angleterre, & de faire tête à l'orage, étant enfin parvenus, sous Charles I, *à mettre le sceptre & la couronne aux pieds de leur Église*, avoient accompli la prédiction aussi détaillée que bien motivée, que Reboul mettoit dans la bouche du député de l'Eglise Anglicane au *synode universel de la S. Réformation tenu à Montpellier en* 1598. D'après l'exemple de la France

il prédit à l'Angleterre les malheurs, les guerres, & la désolation, *que les Consistoires & les Peres Consistoriaux* semoient dans tous les États qui admettoient leur discipline. Voyez-en les fruits dans l'Ecosse, ajoutoit le député : elle s'est vue soudain remplie de mille divisions, les subjets sans têtes, la reine chassée & enfin décapitée (*a*).

Les Consistoires avoient en Angleterre travaillé avec le même succès, lorsque les Indépendans, tournant contre eux les principes qui leur avoient assuré la victoire, s'emparèrent de tous les fruits que les autres étoient sur le point de recueillir.

Depuis cette révolution, les Presbytériens ne virent plus qu'une anarchie tumultueuse dans ce qui leur avoit paru le comble de la sagesse, tant qu'ils avoient domi-

---

(*a*) La satyre dont ce discours fait partie, est une imitation assez heureuse de la fameuse satyre Menippée contre la ligue. C'est une controverse d'autant plus piquante pour le Lecteur, qu'elle est toute en action.

né : ils exhalèrent leur chagrin dans un ouvrage dont les quatre parties parurent ſucceſſivement dans le cours des années 1648, 1649 & 1651 (a) : ouvrage qui mérita à ſon auteur, de la part de Cromwel, l'honneur d'être envoyé à la Tour (b).

Ce chagrin ne s'en tint pas à des écrits : le rétabliſſement de Charles II fut ſon ouvrage. L'égliſe Anglicane avoit été le premier prétexte, & un des objets capitaux de la révolte. Les Presbytériens procurèrent auſſi ſon rétabliſſement : ils auroient rétabli le pape lui-même (c), ſi, en les débarraſſant

(a) Sous le titre *de Anarchiâ Anglicanâ.*

(b) Cromvel, parvenu au comble de ſes eſpérances, voyoit un devoir étroit dans la ſoumiſſion aux puiſſances. Les notes ſur l'Hudibras, tom. 3, page 322, offrent un ſermon prêché par Cromwel lui-même, ſur le texte de S. Paul : *Omnis anima poteſtatibus*, &c. *A Popolo pazzo*, dit le proverbe Italien, *Prete ſpiritato.*

(c) Saumaiſe bon Presbytérien, diſoit dans ſa *defenſio regia*, Cap. x. p. 532, *ſanitati Regum duæ hodiè ſanctitates in orbe chriſ-*

des Indépendans, ſon rétabliſſement eût ouvert quelque ſouterrain à leurs prétentions.

Ils aidèrent depuis à précipiter la chûte de Jacques II; mais la révolution n'améliora point leur condition. L'Égliſe Anglicane y gagna du terrein, ſoit par les avantages que la politique du roi Guillaume lui aſſura, ſoit par le ſuccès avec lequel ce prince travailla pour faire paſſer chez elle, & y fixer par des bénéfices, les perſonnages les plus recommandables du parti Presbytérien.

La maiſon de Hanovre ayant perpétué ce ſyſtême, l'Égliſe Anglicane s'eſt affermie en s'étendant; & elle a acquis, ſur les communions diſſidentes, une ſupériorité qui ſemble l'avoir miſe à l'abri de

tiano infeſtæ, maximéque infenſæ reperiuntur: Papalis & Independentialis. Papalis hòc ſaltem melior, quòd eos retinet & obſervat, quos ſibi addictos eſſe cognovit: Indépendentialis, ſine diſcrimine, omnes bonos, malosque tollit, & nullos ſuos eſſe vult.

tous les efforts de leur jaloufie & de leur mauvaife volonté.

Le roi Guillaume, élevé au fein du Puritanifme ou Calvinifme rigoureux, avoit connu, par fa propre expérience, combien les maximes de cette fecte étoient oppofées à l'autorité qu'il prétendoit établir en Angleterre : elles l'avoient dépouillé, dans fa première enfance, du Stathouderat héréditaire dans fa maifon.

Les malheurs de Charles I avoient eu leur germe dans ces maximes qui dirigeoient la conduite des Ecoffois à fon égard. Les Ecoffois eux-mêmes les avoient développées dans l'Hiftoire des troubles d'Ecoffe fous les années 1638, 39 & 40: Hiftoire qui remplit 600 pages in-8° imprimées, fuivant le titre, à Dantzic, mais en effet en Hollande chez Blaew. Cette production, où les évènemens, leurs caufes & tous leurs refforts font développés avec toute la confiance que peut infpirer le Fanatifme, avoit été profondément méditée par Guillaume, qui ne vit point, fans cette émotion

à laquelle ne peut même se refuser un lecteur sans intérêt, par quels degrés une haîne aveugle pour l'épiscopat, conduisit l'armée Ecossoise à livrer à Cromwel l'infortuné Charles I (*a*); haîne qui ne perdoit point de vue les trois millions de florins, que, par le Traité du 5 Septembre 1640, ce prince s'étoit engagé de compter, par forme d'indemnité, *à ses frères les Ecossois*; haîne enfin que seconda efficacement le Cardinal de Richelieu, pour se venger de l'aversion que témoignoit pour sa personne Henriette de France, épouse de Charles I.

J'ai lu toute l'Histoire de ces troubles, écrite en beau Latin (*b*),

---

(*a*) La religion Catholique avoit dû la conquête de Henri IV à la connoissance qu'avoit ce Prince du système républicain des Protestans, système dont il avoit tiré parti tant qu'il n'avoit été que Prétendant à la Couronne.

(*b*) Sous ce titre : *Rerum nuper in regno Scotiæ gestarum Historia*, seu veriùs *commentarium, causas, occasiones, progressus horum mo-*

& je doute que, malgré toutes les protestations de respect pour la royauté & pour la personne de Charles I, qui font partie des délibérations, résolutions, remontrances, &c. que l'on y a insérées en entier, aucun roi d'Angleterre, sous les yeux duquel elle aura passé, soit disposé à établir le Calvinisme comme religion dominante.

Les maximes anti-régaliennes qui avoient reglé la conduite des Ecossois envers Charles I, étoient le pur Presbytéranisme, & il étoit impossible qu'un Presbytérien pût laver ses freres du parricide de ce Prince.

Aussi dans l'ouvrage que je viens de citer, imprimé en 1649, Saumaise franchit-il le pas, en regardant le martyre de Charles I, comme un Drame ou une Tragédie, dont les Presbytériens avoient formé le plan, & dont ils ont rempli les

---

tuum breviter & dilucidè proponens, simul cum synopsi concordiæ, quantùm hactenus inita est, *per Irenæum Philaleten Eleuterum.* Dantisci, 1641.

quatre premiers actes : *quintum & ultimum actum sibi sumpserunt Independentiæ histriones, prioribus deturbatis, explosis & exsibilatis actoribus.* Il dit ailleurs que *les Prebytériens ont lié la victime qui fut ensuite égorgée par les Indépendans.* Il ajoûte ensuite, pour l'honneur de sa secte, que les principes qui armerent les Presbytériens contre Charles I, étrangers à la doctrine Presbytérienne, étoient l'ouvrage des Indépendans, qui en avoient insensiblement imbu toute l'Angleterre. Il trace à ce sujet l'histoire & le portrait de l'Indépendantisme dont je vais rassembler les principaux traits, qu'aucun Ecrivain, même contemporain, n'a aussi bien présentés.

Cette secte, dit Saumaise, réunit tous ceux, qui, abstraction faite de toute croyance, rejettent toute autorité, soit politique, soit écclésiastique. On la partage en *Orthodoxes* & en *Fanatiques* ; mais de quelle Orthodoxie se peuvent glorifier des gens qui font cause commune avec ceux qu'ils regardent comme fanatiques ? La différence & la ressemblance qui se trouvent entr'eux

ſont celles que voient les honnêtes gens entre les receleurs & les voleurs. Tolérant toutes les ſectes les plus monſtrueuſes, parce qu'ils en ſont tolérés, ils ne rejettent que les Papiſtes à cauſe de l'intolérance dont l'égliſe Romaine fait profeſſion, & ils ſont eux-mêmes tellement intolérans, que, ſi quelqu'un de leurs proſélytes les plus dévoués, rejette le point le plus léger de leur diſcipline, ils le déclarent indigne non-ſeulement de participer à leur communion, mais même de vivre : c'eſt un payen, c'eſt un publicain, c'eſt un idolâtre, c'eſt un ennemi du regne de Jéſus-Chriſt.

Ils placent dans cette claſſe les magiſtrats & toutes les puiſſances qu'ils regardent de l'œil dont les Juifs voyoient les Egyptiens & les Chananéens, c'eſt-à-dire, comme occupant des places qu'eux ſeuls peuvent remplir.

La nouvelle Angleterre fut le théâtre des premiers eſſais de leur dogme. Cette Colonie, où une femme nommée Hutchinſton ſe montra à leur tête comme une nouvelle Débora, eût vu renouvel-

ler toutes les horreurs que nous avons vu les Anabaptiſtes commettre à Leyde, ſi le gouvernement n'eût pris promptement le parti de déſarmer les Fanatiques.

Les principes qui les avoient armés, étant paſſés dans l'ancienne Angleterre, y ont produit cette exploſion qui l'a miſe dans l'état où nous la voyons.

En vain chercheroit-on dans ces principes la crédibilité qui naît de l'uniformité ; ſept perſonnes, y compris les enfans, forment chez eux l'Égliſe, & chacune de ces ſept perſonnes prononçant dogmatiquement, elles ne ſont jamais d'accord ni entr'elles, ni avec les autres Égliſes, qui n'ont aucun droit de ſè corriger & de ſe réformer mutuellement.

Auſſi eſt-ce en vain que l'on attend d'eux une confeſſion de foi : on auroit plutôt compté les grains de ſable de la mer, que les articles qui compoſent une croyance qui admet ſous ce nom toutes les fantaiſies d'imaginations ſans régle & ſans frein.

L'Eſprit, & ſes inſpirations, que

ſuivent ceux même qui s'appellent *Orthodoxes*, ſemble, par ſes variations & ſes caprices, être le Prothée des Egyptiens, l'Empuſe des Grecs & le Vertumne des Romains.

La conſcience, dans laquelle ils placent la régle de foi, eſt un principe auſſi peu fixe, d'après lequel cependant ils interprètent les Ecritures : de-là le don de prêcher, commun à tous ſans diſtinction de tems, de lieu, d'âge, de ſexe & de condition.

Un valet & un roi ſont chez eux ſur la même ligne, & le valet excommuniera le roi, ſi l'Eſprit le lui inſpire.

C'eſt l'Eſprit qui leur dicte les prieres pour leſquelles ils rejettent toute formule, celle même de la priere dominicale, comme contraire à la liberté de l'Eſprit, qui ſait inſpirer & l'objet & la forme de priere.

Toute eſpece de diſcipline leur eſt étrangere & inconnue, & ils la regardent comme une affectation puérile, & leurs aſſemblées ont plus l'air de tabagies, que d'aſſemblées de religion.

Ils portent la même liberté dans la façon de penſer ſur l'Eſprit, qu'ils prétendent n'avoir pas encore révélé tout ce qui eſt néceſſaire au ſalut. Ils lui font inſpirer les choſes les plus biſarrement contradictoires, la fourbe même & le menſonge; & ſes inſpirations ſont pour leurs chefs, ce qu'étoient à Minos ſon Jupiter, à Numa ſa Nymphe Egérie, à Sertorius ſa Biche, à Mahomet ſa Tourterelle. Tel eſt l'uſage que fait de l'Eſprit le Coriphée actuel de la ſecte. Il avoit promis au roi une priſon plus agréable, s'il vouloit quitter Hamptoncourt: le roi s'y étant prêté, il le fait enfermer dans l'Iſle de Wigt, & répond à ceux qui lui reprochent ſa perfidie, que *l'Eſprit l'a ordonné*. Tout ſe trouvant diſpoſé à la condamnation de cette illuſtre priſonnier, en vain une partie des chefs de la nation prétendent-ils l'arrêter par leurs remontrances : il avoue qu'il s'agit d'un forfait déteſtable & abominable, mais qu'il ne peut réſiſter à l'Eſprit qui l'exige.

Ils ont, pour ſe mettre à l'aiſe, une derniere reſſource dans le prin-

cipe, que les Saints peuvent commettre le crime ſans devenir criminels, dès qu'ils ſe ſont conduits ſuivant leur conſcience que n'abandonne jamais la charité : conſcience chatouilleuſe, mais très-commode pour autoriſer les libertés que les Saints ſe permettent avec les Saintes.

Ils ſont tellement jaloux de la ſainteté, que, parmi les chefs d'accuſation contre le roi, ils imputoient à ce Prince, qu'au-lieu de les appeller *les Saints*, il ne parloit d'eux que ſous les noms odieux de *Bruniſtes*, d'*Indépendans* & de *Sectaires*.

Ces nouveaux Saints diſent que tous les lieux de la terre appartiennent aux Saints, dans leſquels ſeuls réſide le droit de propriété : le diadême, les ſceptres & les couronnes font partie de ces biens ſur leſquels ils uſent de leurs droits, ſuivant les occaſions qu'ils ſçavent faire naître. Ainſi être Saint, c'eſt être impitoyable, avare, ambitieux ; c'eſt s'abandonner hautement à toutes les paſſions que le Chriſtianiſme combat & proſcrit.

La guerre qu'ils ont déclarée aux rois & à la royauté, eſt une ſuite du dogme qui leur adjuge tous les biens de la terre, comme ſeuls enfans de Dieu & de ſon règne ; & Charles I a reçu la mort de leur main, non parce qu'il étoit mauvais roi, mais uniquement parce qu'il étoit roi. Leur objectera-t-on, à ce propos, l'autorité de Saint-Paul ſur la ſoumiſſion aux Puiſſances, ils répondent que l'Apôtre n'étoit point inſpiré à cet égard, & qu'il a parlé de ſon chef.

C'eſt dans toute l'Apocalypſe qu'ils reconnoiſſent l'inſpiration & ſur-tout dans le chapitre du dragon à ſept têtes. Ils ſe font gloire d'avoir abbatu une de ces têtes, en égorgeant leur roi ; il en reſte cinq dans les rois de France, d'Eſpagne, de Suède, de Danemarck, de Pologne ; mais quelle ſera la ſixième ? ſera-ce celle du Grand-Seigneur ou de l'Empereur ? Si on les conſulte, ce ſera celle du dernier, qui, étant Papiſte, a moins de droit que le Turc à leur protection.

J'ai dit que cette ſecte étoit née dans la nouvelle Angleterre, d'où

elle passa en Hollande, qui la communiqua à l'ancienne Angleterre, où, trouvant un terrein qui lui étoit propre, elle a bientôt produit ces fruits, qui ont étonné l'Europe. Cette isle étoit partagée en Protestans & en Catholiques, & dans chacun de ces partis la même époque a vu se former une secte également acharnée contre l'autorité royale, les Jésuites dans le parti Catholique, les Indépendans dans le parti Protestant. Ces sectes ayant, comme autant de soufflets, animé & répandu de toutes parts le feu de la rébellion, on en a vu les effets, d'abord dans la conjuration des poudres contre le roi Jacques, & ensuite dans le parricide commis en la personne de son fils : le succès en a été différent; mais le principe étoit le même.

Le premier de ces Princes avoit vu naître ces sectes, il en avoit connu le danger ; &, dans son *Basilicum Domus*, il avoit prémuni son fils contre les entreprises qui devoient éclorre de leurs principes. On apprend dans cet écrit royal que les Indépendans s'étoient dabord fait

connoître ſous le nom de *Séparaliſtes*, qui, s'étant diviſés en *rigides* & en *mitigés*, ſous les noms de *Bruniſtes* & de *Robinſoniens*, ſe réunirent enſuite ſous la dénomination commune d'*Indépendans*.

Revenons aux Puritains Anglois pour conſidérer les Réfugiés François qui leur ſont unis par le Calviniſme. Cependant ils ne font point corps : les François, quoique ſachant tous l'Anglois, ont leurs prêches, leur liturgie, leurs miniſtres particuliers. Leur liturgie eſt celle de Genève, d'où ſont tirés les miniſtres qui leur font l'office en François.

J'ai ſuivi ces offices : c'eſt un mélange de pſeaumes qui ſe chantent en François, de ſermons & de prières. Un jeune miniſtre que j'entendis prêcher, arrivoit de Genève : il avoit l'air, les manières, le ton & tout l'extérieur d'un joli prêtre Romain. Il expoſoit dans une ſuite de diſcours liés, comment J. C. avoit été ſcandale aux Juifs, folie aux Gentils, &c. (a) & ces diſcours

(a) *Ad Corinth. Ep.* 1. C. 1.

étoient auſſi foibles de choſes, que légers de ſtyle. Je remarquai que *l'homme divin, cet homme divin, le divin légiſlateur*, étoient les ſeules périphraſes qu'il employât pour déſigner J. C.

Aux prières pour le roi & la famille royale d'Angleterre, inſérées dans la liturgie de ces Réfugiés, ils en joignent une auſſi attendriſſante que meſurée, par laquelle on demande à Dieu qu'il lui plaiſe, dans ſa miſéricorde, amollir les cœurs des ſouverains irrités contre ſon peuple. Cette prière prononcée en Angleterre dans une aſſemblée de François, me toucha d'autant plus, que je connoiſſois leurs diſpoſitions à l'égard de la France.

C'eſt l'amour le plus vif, non-ſeulement dans le peu qui reſte encore des premiers Réfugiés, mais dans la troiſième, dans la quatrième génération. Ils ne connoiſſent tous d'autre patrie que la France: l'Angleterre eſt pour eux une terre étrangère; &, détrompés des Prophéties dont Jurieu leur promettoit l'accompliſſement, par la deſtruction de l'*Empire anti-chrétien*,

vers le commencement du 19[e] siècle, ils esperent fortement qu'un nouveau Cyrus, en rompant leurs chaînes, les rendra à la patrie qui est l'objet de leurs desirs.

La France eut dans les premiers Réfugiés des ennemis dont le désespoir servit utilement le roi Guillaume. Ils lui donnèrent des gazetiers, des écrivains, des soldats, des ingénieurs, des officiers dont il eut également à se louer. Fourniere, Réfugié François, fut l'inventeur & le directeur de la machine infernale qu'en 1693 les Anglois lancèrent sur S.-Malo (*a*). Les partisans qui en 1710 enlevèrent aux portes de Versailles le grand-Ecuyer, croyant enlever le Dauphin, étoient des officiers Gascons Huguenots, qui, du service de France étant passés à celui de Hollande, voulurent se signaler par une entreprise hazardeuse. Le Grand Condé avoit fait à Nervinde le premier essai du ressort que mirent ces Réfugiés dans les ar-

(*a*) V. Les Intérêts de l'Angleterre mal entendus, deuxième édit. *p.* 174 & *suiv.*

mes Hollandoiſes, quand le Prince d'Orange le chargea à la tête du régiment de Ruvigny, tout composé de Réfugiés François. Le mal qu'ils firent alors à leur patrie, leurs vœux qu'ils font aujourd'hui pour l'Angleterre au préjudice de la France, la malignité avec laquelle ils voient les revers & les ſuccès de la France, partent de l'amour qu'ils conſervent pour elle : ce ſont des amans qui ne peuvent bannir de leur cœur une maitreſſe qui les a maltraités : ils le lui reporteront tout entier, dès qu'elle paroîtra revenir à eux. Le cœur déchiré par ces ſentimens contraires, Martial s'écrioit :

Odi & amo : quarè id faciam ſi fortè requiris,
Neſcio ; ſed fieri ſentio & excrucior.

Pour connoître la chaleur & toute la vérité de ces ſentimens, il ſuffit de jetter à ces François quelque fait qui annonce, de la part de la cour de France, des diſpoſitions à leur rappel :

Veræ voces tunc demùm pectore ab imo
Eliciuntur.

Tous unanimement concluent au départ avec une allégresse, avec une vivacité qui ne peuvent avoir de principe que dans la plus tendre affection (*a*).

Le hazard m'avoit procuré la connoissance d'un vieux Dauphinois qui avoit quitté la France & son service lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Homme de condition, ayant par délicatesse refusé d'abord de servir contre sa patrie, il s'étoit depuis vu obligé de descendre, pour vivre, au métier d'espion. Pendant le siège de Lille en Flandres, il passoit le jour dans la ville, & la nuit au camp des Alliés (*b*). Un mariage & la charge

(*a*) Leur situation est celle à-peu-près où l'Edit de Mai 1765 a laissé en France les officiers municipaux qu'il a congédiés : ennemis nés de la nouvelle administration tant qu'ils en seront exclus, ils la combleront d'éloges, dès qu'ils y auront part.

(*b*) Il m'assura que, suivant le bruit commun dans les deux armées, les convois qui décidèrent le succès de ce siége & la reddition de la place (*convois qui ne pouvoient*

d'une famille l'avoient mis dans la néceſſité de continuer ce métier qu'il faiſoit encore dans la guerre de 1740. Plus que nonagénaire, paralytique, vivant d'une petite penſion que lui faiſoit la cour, & des ſecours de deux filles aſſez pauvrement établies : *Oui*, me diſoit-il, *s'il plaiſoit à Louis XV de rappeller aujourd'hui* dans ſon colombier tous les pigeons, *que la mauvaiſe politique de Louis XIV en a éloignés, je me mettrois demain en route avec ma béquille, je reverrois la France ma chere patrie; & mon voyage ſeroit la plus agreable époque de ma vie, duſſé-je, en arrivant ſur les terres du Dauphiné, y mourir : au moins aurois-je le plaiſir d'y être enterré* (*a*).

---

abſolument paſſer, dit M. de Feuquieres, *ſans une volonté déterminée de ceux qui devoient les couper*) arrivèrent à leur deſtination par la connivence du Prince qui commandoit l'armée Françoiſe, & qui voulut par cet échec détourner la déclaration que Louis XIV devoit faire de ſon mariage, à l'iſſue de la campagne, ſi elle eût été heureuſe.

(*a*) On trouve les mêmes ſentimens pour

Il évaluoit à 30000 ames le nombre des Réfugiés François, établis dans la seule Ville de Londres, tous ayant un métier ou des fonds dans le commerce plus ou moins considérables. Il avoit ouï dire qu'une des principales raisons qui s'opposoient à leur rappel, étoit l'embarras où cet excédent subit de population pourroit jetter les bureaux du ministère déja assez occupés dans l'état actuel des choses : il étoit sans doute mal instruit.

Les François réfugiés en Angleterre lors de la révocation de l'Edit

---

la France, dans une lettre de Pierre de Blois à Eudes, évêque de Paris. *XXVI annos in Angliâ peregrinans, linguam quam non noveram, audivi. Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est, & non est qui compatiatur exuli !...... Nemo finem imponet peregrinationi meæ, ut saltem semel, ante supremi spiritûs exhalationem, in aere nativo mihi liceat respirare !... Præsules Galliarum, apud quos factus sum tanquàm alienigena, mortuus à corde, tanquàm vas perditum, mihi nimìs obduruerunt. Veniat auster perflans cor vestrum & liquefaciat illud*, &c. Petr. Blæseus. Epist. 160.

de Nantes, avoient eu pour Précurſeurs un grand nombre de marchands & de manufacturiers, qu'avoient chaſſé de France les ſupplices, dont ils étoient menacés ſous les regnes de François premier & de Henri II, & les menaces dont leur ſecte avoit été l'objet ſous les enfans de Henri II. Le Conſeil d'Edouard VI les avoit accueillis avec toutes les attentions que pouvoient ſuggérer la pitié, la politique & la religion envers des malheureux dans leſquels il voyoit des frères & une ſource de nouvelles richeſſes pour l'Etat (a).

Elizabeth, leur continuant les mêmes attentions, les avoit portées juſqu'à leur accorder des temples & l'exercice public d'une Religion oppoſée à la Religion qu'elle venoit elle-même de fixer. Elle ſe ſervoit auſſi d'eux pour entretenir ſes liaiſons dans le Continent avec le parti qu'en France, en Flandres, &c. elle ſoutint conſtamment de

---

(a) *V. ſupr. Art.* Colonies; & les Mémoires de Clarendon; tom. 3. p. 176 & ſuiv.

ſa protection, à laquelle la Hollande dut ſa liberté & Henri IV la couronne.

Jacques premier ſuivit le même ſyſtême; ou plutôt, ſans ſyſtême ſuivi, il laiſſa à cet egard les choſes dans l'état où il les avoit trouvées. L'entêtement de Charles premier pour la liturgie Anglicane & pour l'Epiſcopat, abandonna au zèle des Evêques les non-Conformiſtes, dont nos Réfugiés faiſoient partie : tracaſſés & harcelés, une partie ſe jetta en Flandres & en Allemagne : ceux qui tinrent en Angleterre, s'attachèrent, dans les troubles qui ſuivirent, au parti pour lequel ſe décida la victoire, c'eſt-à-dire au char de Cromwel, qui ſçut les conſoler des perſécutions épiſcopales.

Mis par l'uſurpateur au niveau de la nation, ils ſe fondirent avec elle d'une maniere d'autant plus intime, que l'état du Calviniſme en France leur fermoit toute eſpérance de retour dans leur patrie. Plus occupés de leur négoce que de leurs généalogies, ils laiſſèrent périr les traces d'origine françoiſe, que conſer-

voient & que conſervent encore les familles nobles de Normandie qui avoient paſſé la mer avec Guillaume le conquérant.

L'attachement des derniers Réfugiés pour la religion de leurs pères, a beaucoup perdu de la vivacité qu'entretenoit la perſécution. Malgré les efforts ſoutenus d'une foule de gens intéreſſés à le maintenir, l'Intolérantiſme a également perdu en France. La tolérance que ces Réfugiés trouveroient dans le ſein de leur patrie, achemineroit ce qu'a commencé la tolérance Angloiſe : la facilité de gagner les miniſtres, les prétentions aux charges & aux emplois, le deſir de jouir de tous les droits de citoyen, feroient le reſte (*a*). Ainſi ſe rempli-

(*a*) Pour guérir ces gens de l'eſprit de faction, il faudroit réimprimer & leur mettre entre les mains un livre intitulé, *Actes du Synode univerſel de la Ste. Réformation*, imprimé en 1600. Cette ſatyre au ton du *Catholicon*, peut porter à la faction huguenote le coup que porta le *Catholicon* à la faction Catholique.

ront ſur ces partis les vues de Gamaliel ſur tous les partis, qui, n'ayant rien que d'humain, *s'anéantiſſent d'eux-mêmes*, au ſens du texte des actes des Apôtres, ch. 5, & non au ſens de M. Boſſuet, qui inſinue (*a*) que, ſuivant le conſeil de Gamaliel, tout ouvrage qui n'a rien que d'humain, *doit être diſſipé.*

*Je prédis à la France les malheurs qui l'ont déſolée dans les XVI*e *& XVII*e *ſiècles, ſi elle vient à ſe relâcher des loix d'une ſage vigilance & d'une juſte ſévérité à l'égard des Proteſtans*, diſoient, en 1756, les Jéſuites, par l'organe d'un ſieur de Cavérac (*b*). C'eſt-à-dire qu'il eût fallu chaſſer tous les Pariſiens, quand, ſous Charles V,

---

(*a*) Hiſt. des Variations. L. X. §. 53. *Solitudinem faciunt, pacem vocant.* Tacit.

(*b*) Le Clergé de France, prophétiſant auſſi juſte, diſoit à Louis XIV, en 1680, par la bouche de l'Abbé Colbert, Coadjuteur de Rouen : *La POSTERITÉ regardera la ſévérité de votre Majeſté envers ceux qui ſe trouvent malheureuſement ſéparés de l'Egliſe, comme la ſource de vos proſpérités & le comble de votre gloire.*

ils furent Maillottins, Armagnacs ſous Charles VI, Ligueurs ſous Henri IV, & Frondeurs ſous Anne d'Autriche, Janſeniſtes ſous le père Tellier. Cette *juſte ſévérité*, diroit l'apologiſte du maſſacre de la Saint Barthelemi, eût prévenu les maux qui déſolèrent la France ſous ces malheureuſes époques. *De pareils remèdes ſont pires que le mal*, diſoit le ſage la Noue, *ſi l'on peut appeller remèdes, les effets de la plus cruelle vengeance.*

Une politique éclairée a, dans ces circonſtances, les mêmes reſſources que la médecine : par les remèdes ou par la patience, elle parvient à détruire le mal, en conſervant le malade, & en le rendant à ſa premiere vigueur : en ſuivant cette comparaiſon, le rappel des Proteſtans ſeroit un miracle de réſurrection. « Les beaux jours, » diſoit le grand Boſſuet, peuvent » faire ce que les mauvais auront » gâté, & c'eſt vouloir trop de mal » aux choſes humaines que de join» dre aux maux qui naiſſent d'une » efferveſcence paſſagere, un re» mède pire que le mal même ».

Le Deſpotiſme Oriental ne ſçut jamais s'aſſurer ſes conquêtes, qu'en enlevant les habitans des provinces conquiſes. La politique Romaine les attachoit à l'Empire par la fraternité qu'elle établiſſoit entr'eux & ſes propres citoyens : elle ne leur en impoſoit par la force, que dans des inſtans critiques : ces inſtans paſſés, le vaincu redevenoit l'ami, le concitoyen, le frère du vainqueur. Telle fut l'iſſue de la guerre ſociale, guerre auſſi allarmante par ſes circonſtances & par ſon objet, que par les maux qu'elle pouvoit faire préſager pour l'avenir. Ainſi en a uſé la France à l'égard des Jéſuites. Ils n'étoient dangereux que par leur union, elle s'eſt contentée de les déſunir, en proſcrivant l'Inſtitut qui les lioit : elle n'a expatrié que ceux qui, ayant préféré une patrie artificielle à leur patrie naturelle, peuvent ſe livrer aux regrets que met Virgile dans la bouche des Grecs jettés en Italie après le ſiège de Troye (*a*) ; mais revenons à nos

---

(*a*) Quicumque Iliacos bello violavimus agros,

François réfugiés en Angleterre.

Traverſant un jour une égliſe paroiſſiale, j'y donnai dans une cohue de femmes dont une m'attaqua aſſez aigrement ſur la dureté de la France à l'égard des Réfugiés, de la claſſe deſquels étoient la plupart de ces femmes. Après lui avoir proteſté

Supplicia & *faſtûs* pœnas expendimus omnes,
Vel Priamo miſeranda manus.

Virg. Æneid. L. II. *V.* 255.

Voyez, ſur leur état actuel, la nouvelle édition des obſervations ſur l'Italie & ſur les Italiens. Tome 3. p. 15 & 16, l'on y peut ajouter la tirade d'une tragédie donnée en 1752, au College de Louis-le-Grand, par le P. Geoffroi, & qui fait partie de l'extrait de cette pièce, inſérée au Mercure de Mai 1753.

La vengeance des Rois, comme celle des Dieux,
Diffame les endroits qui fument de ſes feux :
Elle répand au loin la vapeur de l'orage,
Et l'odeur de la foudre infecte le nuage :
Avec ceux qu'a frappé ce courroux redouté,
Le plus foible commerce eſt dès-lors évité :
Ils portent la terreur, & leur vue effrayante
Inſpire à qui les voit un reſpect d'épouvante :
Tout tremble, fuit, s'éloigne ; & ſi, ſemblable à toi,
Quelqu'intrépide ami daigne garder ſa foi,
C'eſt un prodige alors ; ce n'eſt plus un exemple.

que

que je n'avois ni part, ni influence dans la conduite dont elle ſe plaignoit : je profitai de l'occaſion pour ſavoir l'objet de l'attroupement dont elle faiſoit partie ; elle me répondit de mauvaiſe grace que la paroiſſe diſtribuoit ce jour-là les aumônes du mois : que la charité des Anglois étoit la cauſe & le principe du ſuccès dont Dieu béniſſoit toutes leurs entrepriſes : qu'il regarderoit toujours dans ſa colère un royaume qui s'étoit coupé bras & jambes pour en livrer le reſte aux Jéſuites : que des François ſe trouvoient forcés de prier Dieu contre la France en faveur de l'Angleterre : qu'enfin tout François qui ne travailloit pas à ouvrir les yeux de Louis XV ſur les raiſons de politique & de religion qui devoient le déterminer à rétablir l'Edit de Nantes, participoit au péché pour lequel elle m'aſſura que Louis XIV brûloit en enfer avec tous les Jéſuites. Pluſieurs femmes, toutes parlant François, ſe joignirent à la converſation : je ne me tirai de leurs mains qu'en leur diſant qu'à mon départ de Paris, j'y avois ouï aſſurer que le

Conſeil étoit décidé à r'ouvrir la France à tous ceux qui voudroient y retourner. L'affaire des Calas étoit entrée dans cette converſation : ces femmes en ſavoient tous les détails : elles la regardoient comme une affaire de religion : elles prétendoient que c'étoit en haine des réformés que Calas avoit été ſacrifié : elles crioient que ce jeu cruel n'avoit été joué à autre intention que de détourner le ſouverain de toutes vues qui pourroient tendre au rappel de ſes anciens Sujets.

Les Réfugiés n'ont plus pour les dogmes Calviniſtes cet attachement que fortifioient *la violence & la rage* qu'avoient leurs peres ou leurs ayeux, *de ſe voir forcés dans leur religion* (a), mais ils ſe ſouviennent douloureuſement de cette violence, ſur laquelle ils me renvoyoient à l'ouvrage que publierent en 1684 les Jéſuites de Lyon, ſous ce titre, *la France toute Catholique* ; & au Man-

(a) Jurieu, accompliſſement des Prophéties.

dement de M. Boſſuet, adreſſé en 1686 aux nouveaux convertis de ſon Diocèſe, pour les exhorter à faire leurs Pâques. « *Que je n'entende* » *plus*, dit M. Boſſuet en le termi-» nant, qu'il y en ait parmi vous » qui s'éloignent des inſtructions & » des catéchiſmes, de peur, comme » dit l'Apôtre, que, ne vous trou-» vant plus tels que je vous ſou-» haite, vous ne me trouviez pas » auſſi tel que vous me ſouhaitez.... » Répondez-moi, ajoûte-t-il, lequel » des deux voulez-vous, que j'aille » avec vous avec la verge ou l'eſ-» prit de douceur ? I. *Cor.* IV. 21 ». Or, diſent les Réfugiés, ſi, aux portes de Verſailles & de Paris, un Prélat auſſi tempéré que M. Boſſuet, uſoit avec les convertis de ſon Diocèſe, qui s'étoient prêtés aux vues de la Cour, d'un langage auſſi menaçant, quelles devoient être les violences qui s'exerçoient dans les Provinces éloignées, envers les Proteſtans encore attachés à la religion de leurs peres ?

Ces rigueurs mettant les Proteſtans François dans la dure néceſſité de s'expatrier, des convertiſſeurs

qui n'auroient eu en vue que le ſalut des ames de leurs freres, n'auroient pas choiſi un moyen qui les perdoit ſans retour. En effet, ſi les François, d'où deſcendent les quarante ou cinquante-mille Réfugiés aujourd'hui répandus en Angleterre étoient demeurés en France, une partie de leur poſtérité, ſoit par conviction, ſoit par laſſitude, ſoit par inconſtance, ſoit par mille raiſons que font naître le tems & les circonſtances, ſeroit rentrée dans le giron de l'Égliſe; vers laquelle toutes vues de retour leur ſont fermées en Angleterre; & la perte de leurs ames fut dans le principe, & elle eſt encore aujourd'hui par cette cauſe continuée, le fruit d'un zèle auſſi peu meſuré ſur les intérêts de la religion, que ſur ceux de l'État.

Fin du ſecond Volume.



TABLE

Des Articles contenus dans ce Volume.

SOMMAIRES.





